Quatre-vingt-troisième année. — N° 297. Le Numéro : 35 francs. Dimanche 16 Décembre 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 51-1417 du 11 décembre 1951 prescrivant l'établissement d'un deuxième plan de modernisation et d'équipement et fixant les attributions du commissaire général au plan (rectificatif) (p. 12347).

Ministère de la justice.

Décret du 14 décembre 1951 portant nominations de magistrats (p. 12347).

Décret du 14 décembre 1951 conférant l'honorariat à un ancien suppléant de juge cantonal (p. 12347).

Arrêtés portant nominations, mutations, mise en disponibilité, acceptations de démission, admission à la retraite et rapportant les dispositions de précédents arrêtés (administration pénitentiaire et tribunaux pour enfants) (p. 12347).

Listes des candidats et candidates ayant obtenu le certificat d'aptitude aux emplois de surveillant chef adjoint et surveillante chef adjointe des établissements pénitentiaires (p. 12348).

Liste des candidats et candidates aptes aux fonctions de commis des établissements pénitentiaires (p. 12348).

Tableaux d'avancement, pour l'année 1952, du personnel des services extérieurs de l'éducation surveillée (p. 12348).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté du 12 décembre 1951 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 12348).

Arrêtés portant promotions, réintégrations, affectations, mutations, attribution de fonctions, fin de détachement, mises en congé et en disponibilité, conférant l'honorariat et rectificatifs :

Administration centrale (p. 12348).

Personnel du cadre des préfectures (p. 12349).

Sûreté nationale (p. 12349).

Ministère de la défense nationale.

Décrets des 13 et 14 décembre 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 12350).

Arrêté du 4 décembre 1951 modifiant l'arrêté du 16 janvier 1947 portant création de régies d'avances à l'office national d'études et de recherches aéronautiques (p. 12366).

Arrêtés portant inscription au tableau de classement et annulant les dispositions de précédents arrêtés :

Administration centrale du secrétariat d'Etat à l'air (p. 12366).

Agents techniques de l'aéronautique (p. 12367).

Travaux de l'air (p. 12367).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret n° 51-1244 portant report de crédits de l'exercice 1950 à l'exercice 1951 (dépenses militaires) (rectificatif) (p. 12367).

Arrêté du 10 décembre 1951 relatif à l'organisation et au programme de la première période de stage et du premier examen professionnel des inspecteurs élèves des services extérieurs de la direction générale des impôts (p. 12367).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil d'administration de la caisse nationale de l'énergie (p. 12368).

Arrêté conférant l'honorariat (contrôle et enquêtes économiques) (p. 12368).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés portant détachements (enseignement du second degré) (p. 12368).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 15 décembre 1951 relatif au récolement des titres d'exploitation des entreprises de transport routier de marchandises et des entreprises de location (p. 12369).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Arrêtes du 13 décembre 1951 déclarant d'utilité publique les travaux de construction de postes de transformation et de lignes de transport et de distribution d'énergie électrique (p. 12369).

Arrêté portant nomination d'un ordonnateur secondaire (p. 12370).

Décision du 6 décembre 1951 modifiant la décision du 22 novembre 1948 relative au montant de l'indemnité compensatrice de charbon et de la prime de chauffage du personnel des exploitations minières et assimilées (p. 12370).

Ministère des relations avec les Etats associés et ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté du 4 décembre 1951 relatif au stage d'attaché de parquet des élèves magistrats de l'école nationale de la France d'outre-mer (p. 12370).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 11 décembre 1951 approuvant la délibération n° 303/51 du 19 septembre 1951 de l'assemblée représentative de Madagascar modifiant les règles d'assiette des impôts sur les revenus (p. 12371).

Arrêté portant mise en position de mission d'un maître de conférences de faculté de sciences (p. 12371).

Arrêtés portant promotion, détachement, mise en disponibilité, admission à la retraite et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté :

Administration générale (p. 12371).

Agriculture (p. 12371).

Sages-femmes africaines (p. 12371).

Transmissions (p. 12371).

Travaux publics (p. 12371).

Liste des élèves des grandes écoles admis au bénéfice de l'allocation spéciale (p. 12371).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 27 novembre 1951 portant ouverture de crédits sur exercice clos (p. 12371).

Arrêté portant détachement (services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre) (p. 12372).

Décisions portant homologation de machines dangereuses et de dispositifs de protection pour ces machines (rectificatifs) (p. 12372).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret du 14 décembre 1951 portant extension à la commune de Rothau de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée (p. 12372).

Décret n° 51-1398 modifiant le décret n° 50-641 du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des personnels administratifs titulaires de l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (rectificatif) (p. 12372).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 14 décembre 1951 supprimant le bureau de bienfaisance de Lavastrie (Cantal) (p. 12372).

Arrêté du 11 décembre 1951 fixant le programme de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude du second degré à l'enseignement dans les établissements privés de rééducation d'enfants sourds-muets (p. 12372).

Arrêté portant nomination de conseillers techniques pour l'enfance inadaptée (p. 12373).

Arrêté portant mutation (sanatoriums) (p. 12373).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté du 10 décembre 1951 portant fixation des redevances relatives à la concession des abonnements temporaires dans le réseau de Paris (p. 12373).

Arrêtés portant réintégration et mutation (services extérieurs) (p. 12373).

Naturalisations et réintégrations (p. 12373).

Successions en déshérence (p. 12378).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Réunion de commissions du vendredi 14 décembre 1951. — Convocations de commissions (p. 12383).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Réunion de commission du samedi 15 décembre 1951. — Convocations de commissions et de sous-commission (p. 12386).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 12387).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 12388).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Sociétés étrangères d'assurances: Avis d'agrément d'un représentant responsable (p. 12389).

Avis relatif au résultat du tirage des obligations 5 p. 100 amortissable 1938-1948 (p. 12389).

Statistique mensuelle des vins et cidres (novembre 1951) (p. 12390).

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Avis relatif à l'extension de deux conventions collectives nationales du travail concernant les imprimeries de labeur et industries graphiques (p. 12389).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Toul (Meurthe-et-Moselle) (p. 12389).

Avis de vacance du poste de médecin adjoint au sanatorium de Maubreuil, à Carquefou (Loire-Inférieure) (p. 12389).

Avis de concours pour le recrutement d'un directeur de bureau municipal d'hygiène de Vichy (Allier) (p. 12389).

Annonces (p. 12394).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 51-1417 prescrivant l'établissement d'un deuxième plan de modernisation et d'équipement et fixant les attributions du commissaire général au plan.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 décembre 1951: page 12227, 1re colonne, article 3, ajouter: « le ministre de l'information... »; aux contreseings: au lieu de: « le ministre des postes, télégraphes et téléphones: Joseph Laniel », lire: « Roger Duchet »; ajouter: « le ministre de l'information, Robert Buron ».

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 14 décembre 1951 portant nominations de magistrats.

Par décret en date du 14 décembre 1951, sont nommés:

Avocat général près la cour d'appel de Lyon, M. Gros, substitut du procureur général près ladite cour, en remplacement de M. Givry, qui a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Substitut du procureur général près la cour d'appel de Lyon, M. Reynaud, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lyon, en remplacement de M. Gros.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lyon, M. Romain-Huttin, substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance d'Avignon, en remplacement de M. Reynaud.

Substitut du procureur général près la cour d'appel de Douai, M. Buhot, procureur de la République de 3e classe mis à la disposition du ministre des affaires étrangères (service des affaires allemandes et autrichiennes), en remplacement de M. Voisenet, qui a été nommé juge adjoint au tribunal de première instance de la Seine.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lille, M. François, substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Douai, en remplacement de M. Schlexer, qui a été nommé substitut du procureur général près la cour d'appel de Douai.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lille, M. Dupre, substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Montluçon, en remplacement de M. Michel, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Marseille.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lille, M. Faure-Vincent, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Aix, en remplacement de M. Rivals, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Bordeaux.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Nancy, sur sa demande, M. Cretien, procureur de la République près le tribunal de première instance de Toul, en remplacement de M. Abou, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Fès.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Nantes, sur sa demande, M. Frotier de la Messelière, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Quimper, en remplacement de M. Costes, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Laval.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Quimper, sur sa demande, M. Gaigneron-Jollimon de Marolles, procureur de la République près le tribunal de première instance de Bayeux, en remplacement de M. Frotier de la Messelière.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Poitiers, M. Levy (Roland), substitut du procureur de la République de 1re classe dont le détachement, en qualité de membre du Conseil supérieur de la magistrature, a pris fin, sur sa demande, en remplacement de M. Aubertin, qui a été relevé de ses fonctions.

Décret du 14 décembre 1951 conférant l'honorariat à un ancien suppléant de juge cantonal.

Par décret en date du 14 décembre 1951, M. Schwartz (Léon-Jean-François), ancien suppléant du juge cantonal de Château-Salins, est nommé juge de paix honoraire.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 30 novembre 1951, M. Pascault (Gaston), surveillant de 1re classe à la maison centrale de Riom, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 20 novembre 1951, par application des dispositions de l'article 1er, paragraphes 1 et 42 du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Par arrêté du 11 décembre 1951:

Sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité:

Aux prisons de Fresnes: M. Babaud (Théophile), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt d'Orléans.

A la maison d'arrêt d'Evreux: M. Meigneault (Charles), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt d'Orléans.

A la maison centrale de Caen: M. Poyant (Alfred), surveillant (2e classe) à la maison d'arrêt d'Orléans.

A la maison d'arrêt de Château-Thierry:

M. Simon (Louis), surveillant (1e classe) à la maison d'arrêt d'Orléans.

M. Leroy (Pierre), surveillant (1e classe) à la maison d'arrêt de Baugé.

Est rapportée la disposition de l'arrêté du 5 novembre 1951 mutant par nécessité de service au centre pénitentiaire Ney à Toul:

M. Demail (Moïse), surveillant (1re classe) au centre pénitentiaire du Vigeant, qui est muté en la même qualité, par nécessité de service, au centre pénitentiaire de Mauzac.

Sont mutés, sur leur demande, en la même qualité, à la maison d'arrêt de la Santé: M. Farcy (Robert), surveillant (2e classe), aux prisons de Fresnes.

Aux prisons de Fresnes: M. Le Roux (René), surveillant (2e classe) à la maison d'arrêt de la Santé.

Au centre pénitentiaire de Corbeilles-en-Parisis: M. Friolaud (Yves), surveillant (1e classe) à la maison centrale de Poissy.

Est nommée surveillante de petit effectif (3e classe):

A la maison centrale de Fontevrault: Mme Neron (Lucie), surveillante de petit effectif auxiliaire à la maison centrale de Fontevrault.

Est placée, sur sa demande, en position de disponibilité, à compter du 29 novembre 1951:

Mme Boisrame (Jeanne), surveillante (1e classe) à la maison centrale de Rennes.

Sont acceptées les démissions de:

M. Natal (Yvan), commis (1e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

M. Bailly (Georges), surveillant (5e classe) à la maison d'arrêt de Mâcon (à compter du 1er décembre 1951).

Par arrêté du 11 décembre 1951:

Est rapporté l'arrêté du 10 juillet 1951 nommant surveillant stagiaire du fort de la Duchère, à Lyon, au titre des emplois réservés:

M. Archer (Antonin), demeurant 2, avenue des Belges, au Puy (Haute-Loire), non acceptant.

Est rapporté l'arrêté du 1er août 1951 nommant surveillant stagiaire au fort de la Duchère, à Lyon, au titre des emplois réservés:

M. Paquier (André), demeurant rue des Ecoles, à Gigean (Hérault), non acceptant.

Tribunaux pour enfants.

Par arrêté du 11 décembre 1951, Mme Paule Luiggi est désignée pour exercer jusqu'au 1er octobre 1954 les fonctions d'assesseur suppléant au tribunal pour enfants de Bastia, en remplacement de Mme Giudicelli, démissionnaire.

Par arrêté du 11 décembre 1951, Mme Paulette Augeix est désignée, jusqu'au 1er octobre 1953, pour exercer les fonctions d'assesseur suppléant au tribunal pour enfants de Laon, en remplacement de M. Gosset, qui a été nommé assesseur titulaire.

Par arrêté du 11 décembre 1951, sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 11 octobre 1951 par lesquelles Mme Esther Braesch a été nommée assesseur titulaire au tribunal pour enfants de Valenciennes.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Listes des candidats et candidates ayant obtenu le certificat d'aptitude aux emplois de surveillant-chef adjoint et surveillante-chef adjointe des établissements pénitentiaires.

Par arrêté en date du 5 décembre 1951, les listes, par ordre de mérite, des candidats auxquels est décerné le certificat d'aptitude aux emplois de surveillant-chef adjoint et de surveillante-chef adjointe des établissements pénitentiaires sont arrêtées comme suit:

1° *Liste des surveillants-chefs adjoints.*

1 Durand (Edouard), surveillant, centre pénitentiaire de Saint-Sulpice (Tarn).
2 Ludon (Eugène), surveillant, maison centrale de Fort-de-France (Martinique).
3 Capy (Auguste), surveillant, maison d'arrêt de la Santé.
4 Gady (Henri), surveillant, maison d'arrêt de la Santé.
5 Barraque (Jean), surveillant, centre pénitentiaire d'Œrmingel.
6 Aubin (Marc), surveillant, maison d'arrêt de la Santé.
7 Rondet (Valentin), surveillant, maison d'arrêt d'Angoulême.
8 Decourrière (Germain), surveillant, prisons de Fresnes.
9 Paris (Charles), surveillant, prisons de Fresnes.
10 Sabiude (Sauveur), surveillant, maison d'arrêt de la Santé.
11 Poissenot (Daniel), surveillant, maison centrale de Clairvaux.
12 Bechard (Adrien), surveillant, sanatorium pénitentiaire de Liancourt (Oise).
13 Pierredon (Siméon), surveillant, maison d'arrêt de Nimes.
14 François-Eugène (Richard), surveillant, maison centrale de Fort-de-France (Martinique).
15 Revy (Félix), surveillant, maison d'arrêt de Loos (Nord).
16 Oberg (Henry), surveillant, maison centrale d'Eysses.
17 Borget (Paul), surveillant, prisons de Fresnes.
18 Rellier (François-Marie), surveillant, maison d'arrêt de Riom.
19 Besançon (René), surveillant, maison d'arrêt de la Santé.
20 Bonny (Paul), surveillant, maison d'arrêt de la Santé.
21 Cougne (Marc), surveillant, maison d'arrêt de Bordeaux.
22 Bouriez (Achille), surveillant, maison d'arrêt de Valenciennes.
23 Labussière (Guy), surveillant, maison d'arrêt de la Réole.
24 Lassalle (Raymond), centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis.

2° *Liste des surveillantes-chefs adjointes.*

1 Falconnier (Lydie), surveillante, maison d'arrêt de la Petite-Roquette.
2 Dubois (Germaine), surveillante, maison centrale d'Haguenau.
3 Lesse (Louise), surveillante, prisons de Fresnes.
4 Fourdrinier (Marcelle), surveillante, maison d'arrêt de la Santé.
5 Diconne (Madeleine), surveillante, maison d'arrêt de Lyon.
6 Rivault (Simone), surveillante, centre pénitentiaire de Mauzac.

Liste des candidats et candidates aptes aux fonctions de commis des établissements pénitentiaires.

Par arrêté du garde des sceaux en date du 11 décembre 1951, ont été déclarés aptes à remplir les fonctions de commis des établissements pénitentiaires, à la suite du concours ouvert par l'arrêté du 11 avril 1951:

A. — *Candidats masculins.*

1	MM. Dumas (Yves).	6	MM. Lelay (Fernand).
2	de Buhren (Jacques).	7	Lapisse (Jacques).
3	Aubin (Marc)	8	Caprili (Dominique).
4	Santucci (Marc).	9	Paris (Charles).
5	Ludon (Eugène).	10	Buisson (Maxime).

B — *Candidats féminins.*

1	Mme Le Coz (Monique).	3	Mlles Zwingelstein (Jacqueline).
2	Mlle Aubertel (Monique).	4	Mulet (Gisèle).

Tableaux d'avancement, pour l'année 1952, du personnel des services extérieurs de l'éducation surveillée.

Par arrêté du 13 décembre 1951, les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits par catégorie et dans chacune d'elle par ordre de mérite sur le tableau d'avancement du personnel des services extérieurs de l'éducation surveillée, pour l'année 1952:

PERSONNEL D'ÉDUCATION

TABLEAU A. — *Sous-directeur inscrit pour l'accession au grade de directeur.*

1 M. Chebaut (Jean).

TABLEAU A'. — *Sous-directrice inscrite pour l'accession au grade de directrice.*

1 Mlle Boutault (Geneviève).

TABLEAU B. — *Educateur chef inscrit pour l'accession au grade de sous-directeur.*

Néant.

TABLEAU B'. — *Educatrice chef inscrite pour l'accession au grade de sous-directrice.*

Néant.

TABLEAU C. — *Educateurs inscrits pour l'accession au grade d'éducateur chef.*

1	MM. Ruppert (Ernest).	3	M. Le Luel (Pierre).
2	Simard (Noël).		

TABLEAU C'. — *Educatrice inscrite pour l'accession au grade d'éducatrice chef.*

1 Mlle Pavone (Suzy).

TABLEAU D. — *Educateurs adjoints inscrits pour l'accession au grade d'éducateur.*

1	MM. Bouvier (André).	7	MM. Pejoux (Georges).
2	Rhodas (Maurice).	8	Hoarau (Régis).
3	Descantes.	9	Gilbert (André).
4	Chevrolet (Pierre).	10	Apellaniz (René).
5	Cormier (Albert).	11	Lespessailles (Marcel).
6	Guittard (René).		

TABLEAU D'. — *Educatrices adjointes inscrites pour l'accession au grade d'éducatrice.*

1 Mme Benech (Christiane). | 2 Mme Laroche (Marie-Thérèse).

PERSONNEL ADMINISTRATIF

Adjoint d'économat de 2e classe inscrit pour l'accession au grade d'adjoint d'économat de 1re classe.

Néant.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 12 décembre 1951, il a été ouvert au ministre de l'intérieur, sur le budget de l'exercice 1951, un crédit de fonds de concours de 7.867.033 F, réparti ainsi qu'il suit:

Chap. 1300. — Récompenses aux personnels de la sûreté nationale et des polices d'Etat et indemnités payées sur fonds de concours:		
Art. 1er. — Récompenses.....	77.413	
Art. 2. — Indemnités aux fonctionnaires des courses et jeux.....	5.350.435	
		5.427.848 F.
Chap. 3110. — Personnel de la sûreté nationale. — Frais de déplacement:		
Art. 1er. — Métropole.....		303.791
Chap. 3130. — Frais de déplacement des compagnies républicaines de sécurité:		
Art. 1er. — Métropole.....		317.824
Chap. 3150. — Sûreté nationale. — Alimentation:		
Art. 2. — Alimentation des compagnies républicaines de sécurité et des écoles de police.....		1.109.175
Chap. 3230. — Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile:		
Art. 2. — Entretien et fonctionnement.....		708.395
		7.867.033 F.

Administration centrale.

Rectificatif au *Journal officiel* des 19 et 20 novembre 1951, page 11478, 3e ligne, au lieu de: « M. Vincent (Marius), adjoint administratif du 2e échelon », lire: « M. Vincent (Marius), adjoint administratif du 1er échelon ».

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêtés en date du 10 décembre 1951 ont été promus chefs de division, les attachés de préfecture dont les noms suivent:

A la préfecture de Tarn-et-Garonne, M. Chaussepied (Marcel), attaché à la préfecture de Maine-et-Loire.

En service détaché, M. Defaye (Paul), attaché de préfecture en service détaché.

Sûreté nationale.

INSPECTEURS

Par arrêtés du 17 octobre 1951, sont mutés dans l'intérêt du service:

M. Mallet (Raymond), inspecteur de 1re classe, 1er échelon, officier de police judiciaire, au service des renseignements généraux à Rennes.

M. Youenou (Louis), inspecteur de 2e classe, 1er échelon, au service des renseignements généraux à Quimper.

Par arrêtés du 20 octobre 1951:

M. Goguelin (Maurice), inspecteur de 2e classe, 1er échelon, officier de police judiciaire, est muté, dans l'intérêt du service, à la direction générale de la sûreté nationale.

M. Sorbier (Jean), inspecteur de 2e classe, 2e échelon, est muté, pour convenances personnelles, à la direction générale de la sûreté nationale.

M. Ribay (Pierre), inspecteur de 2e classe, 2e échelon, est mis en disponibilité, sur sa demande, pour une nouvelle période d'un an.

Par arrêtés du 2 novembre 1951:

M. Michel (Damien), inspecteur de 1re classe, officier de police judiciaire, est muté, pour convenances personnelles, au service régional de police judiciaire à Marseille.

L'honorariat est conféré à M. Baroni (Marius), inspecteur principal de 1re classe, officier de police judiciaire, actuellement en retraite.

Par arrêtés du 3 novembre 1951:

M. Caucal (André), inspecteur de 3e classe, est muté, dans l'intérêt du service, au service des renseignements généraux à Cherbourg.

M. Mathieu (René), inspecteur de 2e classe, en disponibilité d'office, est réintégré dans ses fonctions et affecté au service des renseignements généraux à Nancy.

Par arrêtés du 5 novembre 1951, sont mis en congé de longue durée avec traitement, en application des dispositions de l'article 93, paragraphe 1er, de la loi du 19 octobre 1946:

M. Dubedout (Roger), inspecteur principal de 1re classe, officier de police judiciaire (7e congé de trois mois).

M. Pierrot (Louis), inspecteur de 1re classe, officier de police judiciaire (6e congé de six mois).

Par arrêté du 6 novembre 1951, M. Mer (Robert), inspecteur-chauffeur mécanicien, agent spécial de 4e classe, est muté, dans l'intérêt du service, au service régional de police judiciaire à Strasbourg.

Par arrêté du 12 novembre 1951, M. Saubader (Jean), inspecteur de 2e classe, est mis en congé de longue durée, avec traitement, pour une période de six mois (1er congé), en application des dispositions de l'article 93, paragraphe 1er, de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêtés du 16 novembre 1951, sont mutés dans l'intérêt du service:

M. Deprès (Maurice), inspecteur photographe, agent spécial de 1re classe, au service régional de police judiciaire à Montpellier.

M. Lefeuvres (Charles), inspecteur de 2e classe, officier de police judiciaire, en qualité de chef de poste de sécurité publique à Dives-sur-Mer.

M. Lacoste (Armand), inspecteur de 1re classe, est mis en disponibilité, sur sa demande, pour une durée d'un an.

Par arrêté du 17 novembre 1951, M. Capodanno (Robert), inspecteur de 1re classe, officier de police judiciaire, est muté, pour convenances personnelles, au service des renseignements généraux à Nice.

Par arrêtés du 20 novembre 1951:

Il est mis fin au détachement auprès de M. le ministre de la France d'outre-mer (Afrique équatoriale française) de M. Cavassino-Dalest (Romulus), inspecteur de 2e classe.

M. Cavassino-Dalest est réintégré dans les cadres de la sûreté nationale et affecté à la direction générale de la sûreté nationale.

M. Marchat (Pierre), inspecteur stagiaire, en congé de longue durée, en application des dispositions de l'article 93, paragraphe 1er de la loi du 19 octobre 1946, est réintégré dans ses fonctions.

M. Marty (Gilbert), inspecteur de 3e classe, est mis en congé de longue durée, avec traitement, pour une nouvelle période de six mois (3e congé), en application des dispositions de l'article 93, paragraphe 1er de la loi du 19 octobre 1946.

M. Biard (René), inspecteur principal de 3e classe, est mis en disponibilité d'office sans traitement pour une nouvelle période de trois mois (4e période) en application des dispositions des articles 95, 115 et 116 de la loi du 19 octobre 1946.

M. Chalbos (André), inspecteur principal de 2e classe, est mis en disponibilité d'office avec demi-traitement pour une période de trois mois (1re période).

L'honorariat est conféré à M. Salomon (André), inspecteur principal de 1re classe, actuellement en retraite.

Par arrêtés du 21 novembre 1951, sont mutés dans l'intérêt du service:

M. Frezier (Georges), inspecteur de 2e classe, au service des renseignements généraux, à Modane.

M. Mugnier (Robert), inspecteur de 3e classe, à la direction générale de la sûreté nationale.

M. Sallet (Jean), inspecteur de 1re classe, est muté, pour convenances personnelles, au service régional de police judiciaire à Toulouse.

Par arrêtés du 22 novembre 1951:

M. Gergaud (Alfred), inspecteur de 1re classe, en congé de longue durée, en application des dispositions de l'article 93, paragraphe 1er de la loi du 19 octobre 1946, est réintégré dans ses fonctions au service régional de police judiciaire à Angers.

M. Conte (Georges), inspecteur de 2e classe, est mis en congé de longue durée avec traitement, pour une période de six mois (3e congé), en application des dispositions de l'article 93, paragraphe 1er de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêtés du 26 novembre 1951:

M. Fournols (Charles), inspecteur principal de 3e classe, officier de police judiciaire, est muté, dans l'intérêt du service, au service des renseignements généraux à Cahors, détaché à Figeac.

L'honorariat est conféré à:

MM. Boillot (Joseph), inspecteur principal de 1re classe.

Louis (Etienne), inspecteur principal de 2e classe, officier de police judiciaire,

actuellement en retraite.

Par arrêtés du 28 novembre 1951, sont mis en congé de longue durée pour une période de six mois (1er congé), avec traitement, en application des dispositions de l'article 93, paragraphe 1er de la loi du 19 octobre 1946:

M. Arrighi (François), inspecteur de 3e classe.

M. Pennanech (Joseph), inspecteur principal de 1re classe, officier de police judiciaire.

Par arrêté du 29 novembre 1951, M. Abel (Joseph), inspecteur de 2e classe, est muté, dans l'intérêt du service, au service des renseignements généraux à Clermont-Ferrand.

Par arrêtés du 3 décembre 1951:

M. de Jurquet de La Salle (Maurice), inspecteur de 2e classe, est muté, dans l'intérêt du service, au service régional de police judiciaire à Montpellier.

M. Weill (Robert), inspecteur de 2e classe, en congé de longue durée, est réintégré dans ses fonctions à la direction générale de la sûreté nationale.

Par arrêté du 4 décembre 1951, M. Bronner (René), inspecteur principal de 1re classe, officier de police judiciaire, est chargé provisoirement des fonctions de chef de poste à Guebwiller (intérêt du service).

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 octobre 1951; page 10638, 1re colonne, 32e ligne, au lieu de: « Clayeman (Maurice) », lire: « Claeyman (Maurice) ».

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 13 décembre 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 13 décembre 1951, rendu sur la proposition du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la guerre, en application de la loi du 2 janvier 1932 (article 1er) relative à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) :

(Loi du 2 janvier 1932, article 1er.)

GUERRE 1914-1918

AU GRADE DE COMMANDEUR

(Pour prendre rang du 11 mai 1951.)

Philippe (René-Charles-Henri), lieutenant honoraire d'infanterie, classe 1914, mle 1433 au recrutement de Rouen-Sud.

AU GRADE D'OFFICIER

(Pour prendre rang du 27 mars 1950.)

Hazard (Roger-Léon), ancien sous-lieutenant du 338e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 132 au recrutement d'Avesnes.

(Pour prendre rang du 16 mars 1951.)

Blanchecotte (André-Camille), ancien lieutenant du génie, classe 1900, mle 1449 au recrutement de Lille.

Rousselet (René-Fernand), ancien soldat du 21e bataillon de chasseurs à pied, classe 1915, mle 1767 au recrutement de Blois.

(Pour prendre rang du 30 avril 1951.)

Terlat (Emile-Louis-Joseph), ancien soldat du 8e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1035 au recrutement de Saint-Omer.

AU GRADE DE CHEVALIER

(Pour prendre rang du 10 juillet 1931.)

Boyer (Paul-Philémon-Fortuné), ancien soldat du 2e régiment d'artillerie de montagne, classe 1918, mle 130 au recrutement de Romans.

(Pour prendre rang du 3 juin 1932.)

Nobbio (Léon-Félix), ancien sergent du 21e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 2721 au recrutement de Marseille.

(Pour prendre rang du 9 août 1933.)

Duvauchelle (Arthur-Achille-Paul), ancien soldat du 51e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 623 au recrutement d'Amiens.

(Pour prendre rang du 5 octobre 1934.)

Gertener (Georges-Ernest), ancien soldat du 168e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 5549 au recrutement de la Seine (2e bureau).

(Pour prendre rang du 5 novembre 1934.)

Mazard (Jean-Pierre), ancien soldat du 12e bataillon de chasseurs à pied, classe 1914, mle 442 au recrutement de Privas.

(Pour prendre rang du 8 mai 1935.)

Tarrault (Auguste-Louis), ancien caporal du 77e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 74 au recrutement d'Angers.

(Pour prendre rang du 29 avril 1936.)

Salinesi (Balthazar), ancien soldat du 112e régiment d'infanterie, classe 1900, mle 2050 au recrutement d'Ajaccio.

(Pour prendre rang du 24 novembre 1936.)

Mergey (Emile-Eugène), ancien caporal du 5e bataillon de chasseurs à pied, classe 1914, mle 1125 au recrutement de Langres.

(Pour prendre rang du 22 février 1938.)

Decaris (Alphonse-Louis), ancien caporal du 23e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 1284 au recrutement de Châtellerault.

(Pour prendre rang du 14 décembre 1938.)

Pujol (Pierre), ancien soldat du 59e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1418 au recrutement de Foix-Saint-Girons.

(Pour prendre rang du 3 juillet 1944.)

Parisot (Xavier-Auguste-Aristide), ancien sergent du 15e bataillon de chasseurs à pied, classe 1909, mle 1223 au recrutement de Vesoul.

(Pour prendre rang du 27 décembre 1944.)

Bousquet (Auguste-Joseph), ancien soldat du 119e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 256 au recrutement de Rodez.

(Pour prendre rang du 3 décembre 1946.)

Miot (Jean-Baptiste-Joseph), ancien soldat du 135e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 2079 au recrutement de Parthenay.

(Pour prendre rang du 3 février 1947.)

Lejeune (Emile-Louis), ancien caporal du 8e régiment du génie, classe 1912, mle 3249 au recrutement de la Seine (2e bureau).

(Pour prendre rang du 5 octobre 1947.)

Marchi (Jean-Laurent-François), ancien adjudant du 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1902, mle 218 au recrutement d'Ajaccio.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1947.)

Bourdon (Francisque -Louis), ancien soldat du 11e bataillon de chasseurs à pied, classe 1914, mle 1643 au recrutement de Lyon-Central.

(Pour prendre rang du 12 avril 1948.)

Arrat (Emile), ancien soldat du 178e régiment d'artillerie, classe 1910, mle 1012 au recrutement de Mont-de-Marsan.

(Pour prendre rang du 5 juillet 1948.)

Beauvois (Marcel-Henri-Désiré), ancien soldat du 120e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1033 au recrutement de Cambrai.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1948.)

Rocher (Jean-Henri), ancien maréchal des logis du 221e régiment d'artillerie, classe 1903, mle 1539 au recrutement de Mende.

(Pour prendre rang du 13 juin 1949.)

Meunier (Georges), ancien soldat du 27e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 2058 au recrutement d'Avesnes.

(Pour prendre rang du 19 septembre 1949.)

Foncouverte (Jean-Hippolyte-Marius), ancien soldat du 2e régiment de zouaves, classe 1918, mle 425 au recrutement de Perpignan.

(Pour prendre rang du 14 octobre 1949.)

Blanc (Gabriel-Zéphirin-Auguste), ancien soldat du 174e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1702 au recrutement du Puy.

(Pour prendre rang du 4 mars 1950.)

Paquiet (Gustave-Pierre-Constant-Marie), ancien caporal du 293e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 116 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

(Pour prendre rang du 29 mars 1950.)

Bouamama (Azzouz ben Kadour), ancien soldat du 9e régiment de tirailleurs, classe 1902, mle 8423 au recrutement d'Alger.

(Pour prendre rang du 28 avril 1950.)

Pépin (Paul-Louis-Florentin), ancien soldat du 266e régiment d'artillerie, classe 1904, mle 1040 au recrutement de Fontenay-le-Comte.

(Pour prendre rang du 4 mai 1950.)

Morverand (André-Louis), ancien soldat du 46e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 397 au recrutement d'Auxerre.

(Pour prendre rang du 24 juin 1950.)

Abraham (Henri), ancien du 172e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 925 au recrutement de Saint-Malo.

Lenicolais (Léon-Marie-Georges), ancien soldat du 66e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1167 au recrutement d'Argentan.

(Pour prendre rang du 26 septembre 1950.)

Perez (Manuel), ancien soldat du 83e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 589 au recrutement d'Oran.

(Pour prendre rang du 23 octobre 1950.)

Rion (Jules-Stanislas-Louis), ancien soldat du 225e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 490 au recrutement de Saint-Malo.

(Pour prendre rang du 2 novembre 1950.)

Léger (Yves-Jean-Julien), ancien caporal du 39e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 2401 au recrutement de Rouen.

(Pour prendre rang du 18 janvier 1951.)

Demarsy (Jean), ancien soldat de la 2e section d'infirmiers militaires, classe 1902, mle 1056 au recrutement d'Amiens.

(Pour prendre rang du 18 janvier 1951.)

Goyon (Alphonse-Jacques), ancien soldat du 15e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 869 au recrutement de Bourg.
Roseleux (Fernand-Jules), ancien caporal du 155e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1110 au recrutement de Châlons.

(Pour prendre rang du 25 janvier 1951.)

Abonneaud (Emile-Marius), ancien sergent du 131e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1179 au recrutement de Montbrison.
Seillaret (Jules-Marius), ancien soldat du 17e régiment d'infanterie coloniale, classe 1915, mle 833 au recrutement de Romans.
alere (Henri-Emilien), ancien soldat du 167e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 321 au recrutement de Troyes.

(Pour prendre rang du 2 février 1951.)

Carpentier (Léon), ancien caporal du 73e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 869 au recrutement de Montpellier.
Subtil (Gaston), ancien caporal fourrier du 150e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 2004 au recrutement de la Seine (2e bureau).

(Pour prendre rang du 19 février 1951.)

Lombard (Lazare-Aimé-Claude), ancien caporal du 112e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 1963 au recrutement de Toulon.

(Pour prendre rang du 26 février 1951.)

Daudon (Paul), ancien soldat du 11e régiment de cuirassiers, classe 1906, mle 1056 au recrutement de Mont-de-Marsan.
Godard (Henri-Onésime), ancien caporal du 319e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1255 au recrutement d'Amiens.
Halbert (Alexandre-Georges), ancien sergent du 94e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1097 au recrutement de la Seine (2e bureau).
Mallet (Henri), ancien soldat du 6e bataillon de chasseurs à pied, classe 1914, mle 1540 au recrutement de Nice.
Quertelet (Jules-Prosper), ancien soldat du 26e régiment d'artillerie de campagne, classe 1911, mle 1130 au recrutement de Saint-Quentin.

(Pour prendre rang du 16 mars 1951.)

Planconneau (Alexandre-Joseph), ancien maréchal des logis du 12e régiment d'artillerie, classe 1911, mle 501 au recrutement de Châlet.

(Pour prendre rang du 10 avril 1951.)

Pineau (Pierre-René-Marie), ancien soldat du 12e régiment de cuirassiers, classe 1914, mle 136 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

(Pour prendre rang du 19 avril 1951.)

Caillot (Claudius), ancien soldat du 127e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1647 au recrutement de Roanne.
Cohade (Marius), ancien soldat du 16e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 882 au recrutement de Clermont-Ferrand.
Ferry (Joseph-Annet), ancien soldat du 2e régiment de zouaves, classe 1915, mle 657 au recrutement de Riom.
Hamon (Salomon), ancien soldat du 1er régiment de zouaves, classe 1917, mle 797 au recrutement d'Alger.
Hervé (Jean-Marie), ancien soldat du 410e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 885 au recrutement de Brive.
Ville (Urbain), ancien soldat du 1er régiment de tirailleurs marocains, classe 1916, mle 721 au recrutement du Puy.

(Pour prendre rang du 30 avril 1951.)

Boyer (Augustin), ancien soldat du 171e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 295 au recrutement du Puy.
Bregmann (Charles), ancien soldat du 103e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 4662 au recrutement de la Seine (3e bureau).
Dirles (Joseph-Jean-Marie), ancien soldat du 14e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 352 au recrutement de Toulouse.
Renault (Raymond-Louis-Marie-Joseph), ancien soldat du 206e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 103 au recrutement d'Angers.
Guizouarn (Yves-Marie), ancien caporal du 19e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1028 au recrutement de Guingamp.
Lemaitre (Aristide), ancien soldat du 11e escadron du train, classe 1917, mle 3156 au recrutement de Nantes.
Massol (Emile-Etienne-Léon), ancien soldat du 142e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 1836 au recrutement de Mende.
Peillon (Louis-Vincent-Jules), ancien caporal du 159e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 626 au recrutement de Nice.

(Pour prendre rang du 11 mai 1951.)

Barbier (Adrien-Gaston-Louis), ancien soldat du 35e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1911 au recrutement de Belfort.
Combret (Germain), ancien soldat du 30e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 788 au recrutement du Puy.

(Pour prendre rang du 25 mai 1951.)

Caujolle (Joseph), ancien soldat du 118e régiment d'infanterie, classe 1894, mle 1209 au recrutement de Foix.
Maffre (Antoine-Jean-Eugène), ancien soldat du 80e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 154 au recrutement de Foix.
Steclebout (Fernand-Jean-Baptiste), ancien soldat du 1er groupe d'artillerie d'Afrique, classe 1909, mle 3395 au recrutement de Lille.

P(our prendre rang du 2 juin 1951.)

Perroche (Robert-Léon), ancien soldat du 132e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1859 au recrutement de la Seine (2e bureau).

(Pour prendre rang du 16 juin 1951.)

Barret (Louis), ancien soldat du 20e bataillon de chasseurs à pied, classe 1911, mle 409 au recrutement de Belley.

(Pour prendre rang du 22 juin 1951.)

Bertinchamps (Edmond-Emile), ancien soldat du 101e régiment d'artillerie, classe 1916, mle 2534 au recrutement de Cambrai.
Bouillot (Jean), ancien soldat du 6e bataillon de chasseurs alpins, classe 1913, mle 2169 au recrutement de Reims.
Claisse (Adolphe), ancien caporal du 4e régiment d'infanterie territoriale, classe 1897, mle 1888 au recrutement d'Avesnes.
Tillaut (Louis-Clément-Marie), ancien brigadier du 51e régiment d'artillerie, classe 1916, mle 489 au recrutement d'Ancenis.

Décret du 13 décembre 1951 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 13 décembre 1951, rendu sur la proposition du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la guerre, en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur, des mutilés de guerre à 100 p. 100; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotion et nomination du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés à 100 p. 100 de la guerre 1939-1945, dont les noms suivent, sont promu et nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement), pour prendre rang de la date du présent décret.

(Loi du 2 janvier 1932, art. 1er.)

GUERRE 1939-1945

AU GRADE D'OFFICIER

Seddik ben Mohamed, ancien capitaine du 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1945, mle 1250 au recrutement d'Alger.

AU GRADE DE CHEVALIER

Contri (Maurice-Joseph-François), ancien soldat du 3e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1940, mle 2552 au recrutement de Marseille.

Décret du 13 décembre 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 13 décembre 1951, rendu sur la proposition du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la guerre, en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur, des mutilés de guerre à 100 p. 100; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1939-1945, dont les noms suivent, titulaires d'une pension

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement).

(Loi du 2 janvier 1932, art. 1er.)

GUERRE 1939-1945

A LA DIGNITE DE GRAND OFFICIER

(Pour prendre rang du 17 août 1949.)

Sarrola (Jean-André), colonel du 49e régiment d'artillerie motorisée en retraite, classe 1904, recrutement d'Ajaccio.

AU GRADE DE COMMANDEUR

(Pour prendre rang du 21 mai 1951.)

Boisson (Elien-Alexandre-Félix), lieutenant-colonel d'infanterie et du cadre des adjoints en retraite, classe 1917, recrutement de Fort-de-France.

AU GRADE D'OFFICIER

(Pour prendre rang du 18 octobre 1950.)

Coindre (René-Félix-Maurice), capitaine de réserve d'infanterie, anciennement lieutenant à la compagnie de commandement de bataillon du 3/7 régiment de tirailleurs marocains, classe 1928, recrutement de la Seine (6e bureau).

(Pour prendre rang du 26 décembre 1950.)

Sigaud (Pierre-Jean-Fulbert), commandant substitut de justice militaire près du tribunal militaire de Marseille, anciennement capitaine du 9e régiment de zouaves, classe 1934, recrutement de Nice.

(Pour prendre rang du 11 mai 1951.)

Martin (Yves-Marie-Joseph-Lucien), ancien capitaine du 6e groupe de tabors marocains, classe 1923, recrutement de Clermont-Ferrand.

(Pour prendre rang du 13 juin 1951.)

Manoha (Jean-Auguste), ancien lieutenant du 313e régiment d'artillerie, classe 1919, mle 1798 au recrutement de la Seine (6e bureau).

Ezzine ben Omrane ben Boubeker, ancien capitaine du 24e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1925, recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

(Pour prendre rang du 25 juin 1951.)

Coffinier (André-Alfred-Léonce), ancien lieutenant du 37e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1924, mle 4197 au recrutement de Rouen.

(Pour prendre rang du 29 juin 1951.)

Chrétien (Maurice-Henri-Marcel), ancien lieutenant du 5e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1939, recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 9 juillet 1951.)

Gabard (Georges-Pierre), ex-capitaine des Forces françaises libres, ancien sous-lieutenant du 29e régiment de dragons, classe 1933, recrutement d'Angoulême.

AU GRADE DE CHEVALIER

(Pour prendre rang du 30 septembre 1943.)

Soquet (Michel), ancien maréchal des logis chef du 6e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1931, mle 1754 au recrutement de Bourg.

(Pour prendre rang du 12 avril 1948.)

Dedenis (Roger-Yves), ancien soldat du 1er régiment de spahis marocains, classe 1946, mle 1833 au recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1948.)

Petroff (Paul), ancien soldat du 22e régiment de marche de volontaires étrangers, classe 1935, mle 8718 au recrutement de Rodez.

(Pour prendre rang du 17 août 1949.)

Le Henne (Jean-Marie), ancien soldat du 41e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 3370 au recrutement de Lorient.

(Pour prendre rang du 15 février 1950.)

Beausse (Sadi-Henri), ancien soldat du 73e régiment d'infanterie, classe 1930, mle 1028 au recrutement de Saint-Omer.

Moha ou Moka, ancien soldat du groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie n° 2, classe 1941, mle 3616 au recrutement du Maroc.

(Pour prendre rang du 26 juin 1950.)

Germain (Louis-Joseph), ancien soldat du 28e bataillon de chasseurs alpins, classe 1936, mle 75 au recrutement de Grenoble.

(Pour prendre rang du 11 juillet 1950.)

Duperrier (Pierre-Maurice), ancien soldat du 282e régiment d'artillerie, classe 1923, mle 318 au recrutement de Guéret.

(Pour prendre rang du 19 juillet 1950.)

Fussner (Jean), ancien soldat du 23e régiment d'artillerie coloniale, classe 1924, mle 1271 au recrutement de Colmar.

(Pour prendre rang du 26 juillet 1950.)

Mercier (Edmond-Jules), ancien sergent-chef du 4e régiment d'infanterie, classe 1934/2, mle 1369 au recrutement d'Orléans.

(Pour prendre rang du 31 juillet 1950.)

Biot (Michel-François-Jérôme), ancien soldat du 19e bataillon de chasseurs à pied, classe 1941, recrutement de Bastia.

(Pour prendre rang du 9 octobre 1950.)

Buyck (Lucien), ancien adjudant du 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1936, recrutement du Maroc.

(Pour prendre rang du 28 novembre 1950.)

Fataccioli (Michel-Jérôme), ancien caporal du 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1941, mle 7270 au recrutement de Constantine.

(Pour prendre rang du 21 décembre 1950.)

Baron (René-Henri), ancien soldat du 70e régiment d'artillerie, classe 1937.

(Pour prendre rang du 21 décembre 1950.)

Grandjean (Robert-Marcel), adjudant au 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1933, mle 2343 au recrutement de Besançon.

(Pour prendre rang du 10 janvier 1951.)

Hebbache Allaoua, ancien soldat du 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1939, mle 008-688 au recrutement de Constantine.

(Pour prendre rang du 15 janvier 1951.)

Plougastel (Yves-Marie), ancien adjudant de compagnie administrative régionale, classe 1934, mle 2808 au recrutement de Brest.

(Pour prendre rang du 3 février 1951.)

Dozolme (Armand-Hubert-Aimé), ancien soldat du 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1944, mle 238 au recrutement de Clermont-Ferrand.

(Pour prendre rang du 12 février 1951.)

Grimm (Emile), ancien adjudant du 152e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 604, recrutement de Sélestat.

(Pour prendre rang du 24 février 1951.)

Gracias (René-Alexis-Frédéric), ancien soldat du 43e régiment d'infanterie coloniale, classe 1932, mle 1492 au recrutement de Tours.

(Pour prendre rang du 7 mars 1951.)

Le Bellour (Louis-Toussaint), ancien sergent-chef du 60e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 1081 au recrutement de Lorient.

(Pour prendre rang du 16 mars 1951.)

Perier (Marcel-Maurice), ancien caporal-chef du 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1941, mle 11529 au recrutement de Montpellier.

(Pour prendre rang du 23 mars 1951.)

Chauvière (Pierre-Léopold-Félix-Emile), ancien soldat du 15e escadron du train des équipages, classe 1932, mle 1244 au recrutement de Privas.

(Pour prendre rang du 27 mars 1951.)

Guillemot (Albert-Jean-Marie), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1943 au recrutement de Vannes.

(Pour prendre rang du 28 mars 1951.)

Blanc (Marcel-Marius), ancien sergent du 13e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1940, mle 2696 au recrutement de Carcassonne.

(Pour prendre rang du 11 avril 1951.)

Boch (Henri-Emile), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1944, mle 21455 au recrutement de Lyon.

(Pour prendre rang du 24 avril 1951.)

Edouin (André), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1943, mle 15941 au recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 27 avril 1951.)

Mariani (Jacques-Pierre), ancien caporal du 18e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, classe 1923, mle 289 au recrutement d'Ajaccio.

(Pour prendre rang du 7 mai 1951.)

Ville (Albert-Georges), ancien sergent du 38e régiment du génie, compagnie radio, classe 1936, mle 109 au recrutement de Tunis.

(Pour prendre rang du 8 mai 1951.)

Barrera (Bruno-Giovani), ancien soldat du 21e régiment de tirailleurs algériens, classe 1934, mle 2622 au recrutement d'Epinal.
Contejean (René-Gaston), ancien caporal du 13e bataillon du génie, classe 1941, mle 35267 au recrutement de la Seine.
Langlais (Yves-Marie-Jean), ancien soldat du 22e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1938, mle 820 au recrutement de Guingamp.
Morin (Fernand-Henri), ancien brigadier du 8e régiment de chasseurs à cheval, classe 1935, mle 379.
Polonais (François-Antoine), ancien soldat du 92e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 281 au recrutement d'Aurillac.
Ruet (Albert-Emile), ancien brigadier du 409e régiment d'artillerie de défense contre aéronefs, classe 1932, mle 242.

(Pour prendre rang du 11 mai 1951.)

Pascal (Louis-Marius), ancien soldat de la 4e brigade de cavalerie motorisée, classe 1929, mle 641 au recrutement de Bourg.

(Pour prendre rang du 16 mai 1951.)

Zimmer (Valentin), ancien sergent du 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1943, mle 438 au recrutement d'Oran.

(Pour prendre rang du 17 mai 1951.)

Giraud (Alphonse), ancien soldat du 33e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1931, mle 1245 au recrutement de Moulins.

(Pour prendre rang du 21 mai 1951.)

Bai (Féo-Oliviero), ancien soldat du 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1945, mle 9578 au recrutement de Nancy.
Balbachewsky (Constantin), ancien sergent du 121e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 1151 au recrutement de Toulon.
Gauvrit (Gabriel-Armand-Eugène), ancien soldat du 118e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 1809 au recrutement de la Roche-sur Yon.
Picollet (Raoul), ancien caporal-chef du 10e bataillon de chasseurs alpins, classe 1924, mle 1105 au recrutement de Lyon-Central.

(Pour prendre rang du 23 mai 1951.)

Ahuero (Henri-Eugène), ancien soldat du 9e régiment de zouaves, classe 1933, mle 1751 au recrutement d'Oran.
Dahan (René-Maklouf), ancien soldat du 73e régiment d'infanterie, classe 1928, mle 1728 au recrutement d'Oran.

(Pour prendre rang du 23 mai 1951.)

Peyron (Louis-Julien), ancien maréchal des logis du 67e régiment d'artillerie, classe 1942, mle 1073 au recrutement d'Alger.
Roussel (Pierre-André), ancien soldat du 9e régiment d'artillerie coloniale, classe 1928, mle 2728 au recrutement de la Seine (4e bureau).

(Pour prendre rang du 25 mai 1951.)

Brondi (Paul-François), ancien sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur, classe 1925, mle 1393 au recrutement de Toulon.
Testut (Albert-Louis-Régis), ancien soldat du 27e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 172 au recrutement de Privas.

(Pour prendre rang du 29 mai 1951.)

Bordet (Jean), ancien soldat du 322e régiment d'artillerie, classe 1926, mle 1672 au recrutement de Chalon-sur-Saône.

(Pour prendre rang du 31 mai 1951.)

Malzieu (Régis-Antoine), ancien soldat du 159e régiment d'infanterie alpine, classe 1935, mle 5462 au recrutement de Lyon.

(Pour prendre rang du 4 juin 1951.)

Broussy (Raymond-Henri-Auguste), ancien soldat du 14e régiment d'infanterie, classe 1939, mle 116 au recrutement de Rodez.
Rey (Anselme-Frédéric), ancien adjudant du 19e régiment d'infanterie, classe 1928, mle 1166 au recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 6 juin 1951.)

Poulain (Maurice-François), ancien caporal-chef du 604e régiment de pionniers, classe 1922, mle 164 au recrutement d'Alençon.

(Pour prendre rang du 7 juin 1951.)

Dequatre (Gaston-Victor), ancien soldat du 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle 24868 au recrutement de Lyon.
Havequez (Robert-Eloi-Achille), ancien soldat du 102e régiment d'artillerie lourde, classe 1928, mle 310 au recrutement d'Amiens.

(Pour prendre rang du 11 juin 1951.)

Barral (Fernand-Augustin-Marie), ancien sergent du 112e régiment d'infanterie, classe 1930, mle 1130 au recrutement de Nîmes.
Boudin (Georges-Gaston-Alexandre), ancien caporal du 5e régiment de mitrailleurs indigènes coloniaux, classe 1940, mle 448 au recrutement de Rennes.
Bruni (Charles-Roger), ancien soldat du 11e régiment de cuirassiers, classe 1943, mle 24546 au recrutement de Lyon.
Chaulin (Albert-Vincent), ancien soldat du 59e régiment d'infanterie, classe 1929, mle 814 au recrutement de Bourges.
Courtot (Charles-Théodule-Jules), ancien soldat du 72e régiment d'artillerie, classe 1930, mle 1748 au recrutement de Vesoul.
Lalloz (Eugène-Auguste), ancien soldat du 242e régiment d'infanterie, classe 1927, mle 864 au recrutement de Vesoul.

(Pour prendre rang du 11 juin 1951.)

Lardy (Jean-Paul), ancien caporal-chef du 57e régiment d'infanterie, classe 1940, mle 74 au recrutement de Niort.
Massoutier (Marcel-Emile), ancien brigadier du 56e régiment d'artillerie lourde, classe 1933, mle 545 au recrutement d'Albi.
Pecquet (Roland-Marceau-Louis), ancien soldat du 83e bataillon du génie, classe 1943, mle 1297 au recrutement de Strasbourg.
Rey (Robert-Emile), ancien sergent-chef de la 1re armée française (demi-brigade de chasseurs à pied), classe 1927, mle 2233 au recrutement de Mulhouse.

(Pour prendre rang du 12 juin 1951.)

Bazan (Ernest-Jean-Victor), ancien soldat du 2e bataillon de choc, classe 1944.

(Pour prendre rang du 13 juin 1951.)

Negrello (Alfredo), ancien sergent du 38e régiment d'infanterie, classe 1941, mle 12829 au recrutement de Toulouse.

(Pour prendre rang du 14 juin 1951.)

Artero (Albert), ancien soldat du 12e régiment de cuirassiers, classe 1941, mle 2493 au recrutement d'Oran.
Balettini (Charles), ancien soldat du 68e régiment d'artillerie, classe 1940, mle 2071 au recrutement de Marseille.
Evesque (Damin-Joseph-Adolphe), ancien soldat du 94e régiment d'artillerie de montagne, classe 1933, mle 1877 au recrutement de Privas.

(Pour prendre rang du 15 juin 1951.)

Bava (Henri-Jules), ancien brigadier-chef du 67e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1933, mle 1796 au recrutement d'Alger.
Faudot (Georges-Léon-Eugène), ancien sergent du 2e régiment du génie et du 1er bataillon du Jura des forces françaises de l'intérieur, classe 1943, mle 14802 au recrutement de Lons-le-Saunier.
Jance, dit Sandy (Jean-Marie-Anthelme), ancien soldat du 145e régiment régional, classe 1922, mle 447 au recrutement de Lyon.
Laveuve (Henri), ancien soldat du 11e régiment étranger d'infanterie, classe 1933, mle 1128 au recrutement d'Epinal.
Marty (Jean), ancien sergent du 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1943, mle 2310 au recrutement d'Alger.
Mercoiret (Jules-Etienne), ancien soldat du 141e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 1139 au recrutement de Nîmes.

(Pour prendre rang du 18 juin 1951.)

Chavigny (Bernard-Roger), ancien soldat de la 2e compagnie antichars, classe 1930, mle 4632 au recrutement de Rouen.
Darnois (Marc-Alexandre), ancien sergent des forces françaises libres, bataillon du Pacifique, classe 1943, mle 788 au recrutement de Casablanca.

(Pour prendre rang du 19 juin 1951.)

Brossault (Joseph-Albert), ancien soldat du 36e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 92 au recrutement de Rennes.

(Pour prendre rang du 19 juin 1951.)

Tronde (Pierre-Emile-Alphonse), ancien soldat du 329e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 3831 au recrutement de Rouen.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

(Pour prendre rang du 21 juin 1951.)

Coultenier (Robert-Jean), ancien brigadier-chef du 3e régiment de spahis algériens, classe 1942, mle 12165 au recrutement de Poitiers.
Tacquenet (François-Paul), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1925, mle 1029 au recrutement de Chalon-sur-Saône.

(Pour prendre rang du 22 juin 1951.)

Becker (Augustin-Raymond), ancien soldat du 62e régiment d'artillerie, classe 1940, mle 3465 du recrutement d'Alger.
Brazier (René-Gilbert-Alexandre), soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1923.
Cavelart (Charles-Albert), ancien soldat du 51e régiment d'infanterie, classe 1939, mle 1312 au recrutement de Lille.
Haug (Georges-Henri), ancien soldat du 152e régiment d'infanterie, classe 1927, mle 1604 au recrutement de Sélestat.
Kedim Mohamed, ancien soldat du 6e régiment de spahis, classe 1935, mle 2315 au recrutement d'Alger.
Leduc (André-Lucien-Raymond), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1923, mle 869 au recrutement de Lisieux.

(Pour prendre rang du 22 juin 1951.)

Ponte (François-Ernest), ancien soldat des Forces françaises de l'intérieur, classe 1928.
Santoni (Charles-Philippe), ancien soldat du 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1931.
Tournier (Paul), ancien sergent du 60e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 1311 au recrutement de Vesoul.

(Pour prendre rang du 23 juin 1951.)

Barker (Georges-André-Julien), ancien caporal-chef du 43e régiment d'infanterie coloniale, classe 1926, mle 734 au recrutement de la Seine (2e bureau).

(Pour prendre rang du 28 juin 1951.)

Odena (Joseph-François-Marius), ancien soldat du 9e régiment de tirailleurs marocains, classe 1931, mle 7292 au recrutement de Marseille.

(Pour prendre rang du 29 juin 1951.)

Vincent (Dominique), ancien soldat du 11e régiment de dragons portés, classe 1929.

(Pour prendre rang du 3 juillet 1951.)

Haffner (Emile), ancien sergent-chef du 1er régiment de tirailleurs marocains, classe 1935.

(Pour prendre rang du 5 juillet 1951.)

Meline (Georges-Jules), ancien sergent du 37e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1935, mle 1950 au recrutement d'Epinal.

(Pour prendre rang du 5 juillet 1951.)

Senoble (Emile-Désiré), ancien sergent-chef du 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, recrutement de Melun.

(Pour prendre rang du 9 juillet 1951.)

Krieff (Henri-Salomon), ancien maréchal des logis du 9e régiment de spahis algériens, classe 1940, mle 47 au recrutement de Constantine.

(Pour prendre rang du 12 juillet 1951.)

Boue (Ernest-Paul-Augustin), ancien soldat du 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1933, mle 1113 au recrutement de Tours.

(Pour prendre rang du 16 juillet 1951.)

Aulas (Léon), ancien sergent-chef du 9e régiment de tirailleurs marocains, classe 1934, mle 133 au recrutement de Saint-Etienne.

(Pour prendre rang du 18 juillet 1951.)

Chabanon (Pierre-Albert), ancien soldat du 404e régiment de pionniers, classe 1926, mle 1207 au recrutement d'Aurillac.
Chataigne (Maurice-Jean-Louis), ancien soldat des Forces françaises de l'intérieur, classe 1932.
Mazza Daumas (Joseph), ancien soldat du 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1944, mle 1470 au recrutement de Toulon.

(Pour prendre rang du 20 juillet 1951.)

Brackman (Michel-Jean-Marie), ancien caporal du 18e régiment de génie, classe 1935.

(Pour prendre rang du 30 juillet 1951.)

Mautin (Robert-Marie-Charles), ancien maréchal des logis du 12e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1937, mle 783 au recrutement de la Seine (6e bureau).

Peyrard (Paul-Robert), ancien soldat du 140e régiment d'infanterie, classe 1933, recrutement du Rhône.
Sanmarty (Edouard), ancien soldat du 23e bataillon de chasseurs à pied, classe 1930.

(Pour prendre rang du 24 juillet 1951.)

Poulain (Louis-Edouard), ancien brigadier du 11e régiment de dragons, classe 1935, mle 2859 au recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 1er août 1951.)

Avisse (Emile-Jules), ancien soldat du 106e régiment d'infanterie, classe 1938.

(Pour prendre rang du 6 août 1951.)

Braud (Germain), ancien soldat du 444e régiment de pionniers, classe 1923, mle 2728 au recrutement de Limoges.

Décret du 13 décembre 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 13 décembre 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés, dans l'ordre national de la Légion d'honneur, au titre de l'armée active, les militaires désignés ci-après:

AU GRADE D'OFFICIER

1° Militaires en activité de service.

Etat-major général de l'armée.

Fauveau (Jean-Marcel-Marie), ingénieur général militaire de 2e classe des poudres; 29 ans de services, 2 campagnes. Chevalier du 24 juillet 1946. Titre exceptionnel.

Gendarmerie.

Pruvot (Paul-Eugène-Joseph), colonel; 33 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940. 2 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Martin (Michel-Jean), chef d'escadron; 33 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. Cité. A titre exceptionnel.
Boillin (Henri-Alexandre), chef d'escadron; 33 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1941. 1 an de majoration pour campagne. Cité.
Laffitte (Jean-Lucien-Antoine), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Jounieaux (Marcel-Charles-Joseph), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 31 juillet 1944. 2 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.
Dupuy (Robert-Pol), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 1er août 1946. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Services de santé des armées.

MÉDECINS

Finance (Antoine-Marie-Juste), médecin lieutenant-colonel; 31 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 23 septembre 1940. 2 ans de majoration pour campagnes.
Rouzaud (Pierre-Léonard), médecin lieutenant-colonel; 29 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 25 juin 1941. 1 an de majoration pour campagne.
André (Jean-Baptiste-Auguste-Charles), médecin lieutenant-colonel; 33 ans de services, 3 campagnes. Chevalier du 25 juin 1941. 1 an de majoration pour campagne.
D'Audibert Caille du Bourguet (Marc-Charles-Léon-Marie), médecin-colonel; 29 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Marteau (Georges-Ernest-Henri-Noël), médecin-colonel; 30 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 30 juin 1943. 6 ans de majoration pour campagnes. Cité.

PHARMACIEN

Accoyer (Paul-Marie-André), pharmacien-colonel; 31 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1941. 1 an de majoration pour campagne.

Service des poudres.

Muret (Paul-Marius-Marcel), ingénieur en chef militaire de 1re classe des poudres; 31 ans de services, 4 campagnes. Chevalier du 15 décembre 1938. 2 ans de majoration pour campagnes.

2° Militaires dégagés des cadres.

Gendarmerie.

Dorat (Edouard-Léonard), chef d'escadron; 33 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1938. 2 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Services de santé des armées.

MÉDECIN

Picard (Louis-Auguste-Elie), médecin colonel; 35 ans de services, 4 campagnes. Chevalier du 23 septembre 1940. 2 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

POUR CHEVALIER

1° Militaires en activité de service.

Gendarmerie.

A. — OFFICIERS

Guiochon (Camille), chef d'escadron; 24 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Bideau (Albert), capitaine; 26 ans de services, 4 campagnes. Blessé et cité.
Chabat (Henri), chef d'escadron; 26 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Brun (Albert), capitaine; 26 ans de services, 3 campagnes. Blessé et cité.
Meinier (Bernard-Marie-François), chef d'escadron; 28 ans de services, 2 campagnes.
Mazaudou (Louis-Charles-Henri), lieutenant-colonel; 25 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Nédeau (Jean-Ernest), capitaine; 27 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Tourmoud (Emile-Octave), chef d'escadron; 24 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Herrbach (Henri-Joseph), lieutenant; 21 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Tanvier (Adolphe), capitaine; 27 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Fourcade (Jean-Bernard), chef d'escadron; 27 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Leca (Charles-Hyacinthe-Philippe), lieutenant; 22 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Defosse (Marcel-Lazare), chef d'escadron; 26 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Faurie (Maurice-Bernard), chef d'escadron; 25 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Rabot (Raymond), commandant; 22 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Saux (Camille-Marius), capitaine; 26 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Lebel (Maurice-Victor-Antoine), lieutenant-colonel; 24 ans de services, 3 campagnes.
Autin (Louis-Eugène), chef d'escadron; 24 ans de services, 3 campagnes.
Mandaud (Léonard), capitaine; 26 ans de services, 2 campagnes.
Landet (Paul-Dominique), chef d'escadron; 25 ans de services 2 campagnes.
Brault (Robert-Marcel), capitaine; 25 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Thiebaut (Fortunat), capitaine; 19 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Boivin (Raymond-Aimé), capitaine; 20 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Brusiel (Raymond-Jean-Baptiste-Lucien), capitaine; 24 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Fouché (Jean-Barthelémy-Laurent), chef d'escadron; 24 ans de services, 2 campagnes. Cité.

B. — SOUS-OFFICIERS

Lonchampt (Maurice-Paul-Fidèle), adjudant-chef; 36 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité. Médaillé militaire du 28 décembre 1928.
Rumeau (Léopold), maréchal des logis chef; 36 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité. Médaillé militaire du 16 juin 1920.
Gillaux (Albert-Jean-Marie), adjudant-chef; 35 ans de services, 5 campagnes. Cité. Médaillé militaire du 16 juin 1920.

Justice militaire.

OFFICIERS DE JUSTICE MILITAIRE

Mourgeon (Vital-Louis-Christian), commandant; 22 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Cornu (Fernand-Jean), lieutenant-colonel; 22 ans de services, 9 campagnes. Cité.

OFFICIER GREFFIER

Fauron (Denis), capitaine; 28 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Services de santé des armées.

MÉDECINS

Touzard (Albert-Jacques-Marie), médecin lieutenant-colonel; 26 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Jammes (Amédée-Abdou-Jacques), médecin lieutenant-colonel; 26 ans de services, 4 campagnes.
Aiguier (Charles-Joseph-Jean-Dominique), médecin commandant; 22 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Meunier (Joseph-Pierre), médecin lieutenant-colonel; 27 ans de services, 2 campagnes.
Espinasse (Jean), médecin lieutenant-colonel; 27 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Rémy (Louis-Georges), médecin commandant; 21 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Boyer (François-Jean-Antoine), médecin lieutenant-colonel; 25 ans de services, 4 campagnes.
Coulouma (Pierre-Léon-Noël-Marie), médecin lieutenant-colonel; 27 ans de services, 2 campagnes.
Gros (Jean-François-Régis), médecin lieutenant-colonel; 26 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Paraire (Venance-Jean-Jacques-Noël), médecin lieutenant-colonel; 25 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Madon (René-Louis-Maurice), médecin capitaine; 18 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Raymond (Pierre-Marie-Emile), médecin lieutenant-colonel; 26 ans de services, 2 campagnes.
Duval (Bronislas-Adam-Maurice), médecin lieutenant-colonel; 25 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Mollinger (Robert-Julien), médecin capitaine; 19 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Merle (Joseph-Jean-Pierre), médecin commandant; 23 ans de services, 3 campagnes. Cité.

PHARMACIEN

Chassende - Baroz (Norbert-Jean-Pierre-Marie-François), pharmacien lieutenant-colonel; 38 ans de services, 2 campagnes.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Vasseur (Lionel - Constant - Théodore), capitaine d'administration; 22 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Plomion (Elisée-Paul), capitaine d'administration; 23 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Malbran (Georges - Charles - Paul), commandant d'administration; 25 ans de services, 2 campagnes. Cité.

Service vétérinaire.

Mottet (Albert-Julien), vétérinaire commandant; 27 ans de services, 5 campagnes.
Voisard (Pierre-Anatole-Edmond), vétérinaire commandant; 23 ans de services, 9 campagnes.
Decas (Lucien-Jean-Marie), vétérinaire commandant; 28 ans de services, 4 campagnes.

Service des poudres.

Brichet (Robert-Paul), ingénieur en chef des travaux de poudreries; 26 ans de services, 2 campagnes.
Ponchin (Maurice-Jean-Baptiste), ingénieur de 1re classe des travaux de poudreries; 25 ans de services, 2 campagnes.

Service des essences.

Baude (Lucien-Marie-Alfred), ingénieur en chef de 1re classe; 17 ans de services, 3 campagnes. Cité.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

2° Militaires dégagés des cadres.

A. — Officiers

Gendarmerie.

Parpant (Maurice-Clovis), capitaine; 30 ans de services, 3 campagnes.
Sthémer (Xavier-Alexandre), chef d'escadron; 30 ans de services, 2 campagnes.
Brusseaux (William-Frédéric-Emile), capitaine; 27 ans de services, 3 campagnes. Blessé et cité.
Guignement (Félix-Pierre-Joseph), capitaine; 25 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Larrousse-Guilhamasse (Vincent), capitaine; 24 ans de services, 2 campagnes. Cité.

B. — Sous-officiers

Colin (Maurice-Frédéric), adjudant-chef, recrutement de Lille, classe 1918, mle 1008; 34 ans de services, 4 campagnes. Blessé et cité, médaillé militaire du 25 décembre 1929.

3° Militaires dégagés des cadres en non-activité par suppression d'emploi.

Gendarmerie.

Sessac (Pierre-François), lieutenant; 29 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Saliou (Jean-René-Pierre-Marie), chef d'escadron; 29 ans de services, 3 campagnes. Cité.

Décret du 13 décembre 1951 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 13 décembre 1951, rendu sur la proposition du vice-président du conseil des ministres, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, en application de la loi du 25 avril 1919; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les militaires dont les noms suivent sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Guerre 1914-1918

AU GRADE DE CHEVALIER

Bastien (Louis-Charles-Auguste), classe 1902, mle 1914 au 2e bureau de recrutement de la Seine. Officier d'administration de 2e classe du service de santé, 232e régiment d'infanterie.
Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annule, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées à l'intéressé pour ses blessures.

Guerre 1939-1945

AU GRADE DE CHEVALIER

Anglade (Daniel-Lucien-Georges), classe 1941, mle 665 au recrutement de Constantine, sous-lieutenant au bataillon d'infanterie de marine et du Pacifique.
Bignon (Paul-Marie), classe 1938, mle 1238 au recrutement d'Alger, sous-lieutenant au 4e régiment de tirailleurs marocains.
Grillot (Jacques-Christian), classe 1940, mle 1630 au recrutement de Constantine, sous-lieutenant au 12e régiment de cuirassiers.
Lugiez (André-Fernand-Edouard), classe 1930, mle 5763 au recrutement de Lille, sous-lieutenant F. F. I. secteur O. R. A. Nord.
Rucart (Marcel-Clément-Henri), classe 1925, mle 1328 au recrutement de Châlons-sur-Marne, capitaine F. F. I. groupement F. T. P. F. 5, zone Vosges.
Villain (Pierre-Louis-Edouard), classe 1936, mle 682 au recrutement de Casablanca, lieutenant au 5e régiment de tirailleurs marocains.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

Décret du 13 décembre 1951 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 13 décembre 1951, rendu sur la proposition du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la guerre, en application de la loi du 23 mars 1928, relative à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 (théâtres d'opérations extérieurs); vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de guerre des théâtres d'opérations extérieurs dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement).

(Loi du 23 mars 1928.)

THEATRES D'OPERATIONS EXTERIEURS

AU GRADE DE CHEVALIER

(Pour prendre rang du 10 janvier 1951.)

Siari Abderrahmane ben Bouguerra, ancien soldat du 31e régiment de tirailleurs algériens, classe 1924, mle 37 au recrutement de Constantine

(Pour prendre rang du 16 mars 1951.)

Djoro Charach, ancien soldat au 3e régiment étranger d'infanterie, classe 1913, mle 31670 au recrutement d'Oran.

(Pour prendre rang du 16 mars 1951.)

Gmeiner (Jacques-Paul-François), ancien sergent au bataillon de marche d'Extrême-Orient, classe 1944, mle 5520 au recrutement de Strasbourg.

Décret du 14 décembre 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du 14 décembre 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la guerre; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés, dans l'ordre national de la Légion d'honneur, au titre de l'armée active, les militaires désignés ci-après:

AU GRADE D'OFFICIER

1° Militaires en activité de service.

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Daigny (Fernand-Achille-Désiré), lieutenant-colonel; 25 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 10 février 1945. 4 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.
Boss (Georges-Jean), chef de bataillon; 21 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 15 juillet 1945. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Dudognon (René-Fernand-Jean-Baptiste), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 1 an de majoration pour campagne. Cité.
Amarre (Maurice-Albert-Auguste-Henri), chef de bataillon; 21 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 30 juin 1942. 5 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.
Bleuse (Jean-Auguste), chef de bataillon; 31 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 1 an de majoration pour campagne. Cité.
Le Morillon (Jules-Pierre-Victor), chef de bataillon; 24 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 18 février 1941. 7 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.
Coudry (André-Léon-Joseph), chef de bataillon; 22 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 21 juin 1945. 5 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.
Berteaux (Valentin-Henri-Pierre), chef de bataillon; 24 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 4 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.
Carle (Théodore-Marius-Adolphe), capitaine; 23 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 6 juillet 1944. 5 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Pin (Robert), chef de bataillon; 21 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 14 février 1941. 8 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Lehuédé (Jean-Marie), chef de bataillon; 27 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 19 mai 1945. 2 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Valentin (Guy-Marie), chef de bataillon; 27 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Brezet (Henri-Jean), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 10 septembre 1945. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Negrie (André), chef de bataillon; 23 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 23 avril 1941. 5 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Level (Pierre-Julien-Alex-Emile), chef de bataillon; 27 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. 3 ans de majoration pour campagne. Cité.

Sergent (René-François-Edouard), chef de bataillon; 21 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 31 juillet 1944, 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Sémon (Georges-Gustave-André-Marie), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Lasserre (Georges-Henri-Pierre), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 21 janvier 1943. 2 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Tochon (Loys), colonel; 29 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 17 août 1945. Cité. Titres exceptionnels.

Hel (Robert-Eugène), chef de bataillon; 22 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 1er mai 1945. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Giard (Pierre-André-Maurice), colonel; 29 ans de services, 6 campagnes. Chavlier du 30 juin 1942. Cité.

Petit (Bernard-Emile-Charles), chef de bataillon; 24 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 25 juin 1943. 7 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Aubry (Paul-René), lieutenant-colonel; 28 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 30 juin 1942. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Chipponi (Germain-Xavier), chef de bataillon; 25 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 25 février 1944. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

François (Fernand), chef de bataillon; 30 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 2 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Le Bourhis (Guillaume-Joseph-Marie); chef de bataillon; 19 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 14 juin 1946. 10 ans de majoration pour campagnes et services aériens. Cité.

Petit (Louis-Alexandre), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 27 septembre 1945. 4 ans de majoration pour campagne. Cité.

Boudouresque (Jean-Jacques-Jules), colonel; 29 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 30 novembre 1942. 1 an de majoration pour campagne. Cité.

Prud'homme (Paul-Emile), colonel; 28 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 30 juin 1942. 1 an de majoration pour campagne. Cité.

Vaujour (René-Paul-Elie), colonel; 22 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 15 juillet 1945. 4 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Perrot (Marcel-Etienne), lieutenant-colonel; 28 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 22 novembre 1940. 1 an de majoration pour campagne. Blessé et cité.

Galle (Marcel-Emmanuel-Clément-Marie), chef de bataillon; 23 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 22 septembre 1944. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Faugère (Jacques-Paul-Roger-Marie), chef de bataillon; 20 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 10 février 1945. 6 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Busquet de Caumont (Pierre-Robert-Marie-Joseph-Isambert), colonel; 25 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 1 an de majoration pour campagne. Cité.

Desaphy (Raymond-André), chef de bataillon; 28 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. Blessé et cité. Titres exceptionnels.

Fauveau (Robert-Marie-Joseph), lieutenant-colonel; 24 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 1er octobre 1945. 4 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Puilg (Jacques-Jean-Louis), capitaine; 16 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 12 février 1945 4 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité

Dadillon (Victor), capitaine; 11 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 24 avril 1945. 1 an de majoration pour campagne. Blessé et cité. Titres exceptionnels.

OFFICIERS FRANÇAIS MUSULMANS D'ALGÉRIE SERVANT SOUS STATUT MILITAIRE NORD-AFRICAIN; MAROCAINS ET TUNISIENS

Laggoune Rabah ben Aïssa ben Saad, capitaine; 33 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 30 juin 1941. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Arme blindée et cavalerie.

De Chabot (Jean-Gontran-Marie), colonel; 31 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 30 juin 1942. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Naud-Passajon (Henri-Albert-Marie), chef d'escadrons; 27 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 30 juin 1942. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Müller (Marie-Claudius-Auguste-Jean), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Dorange (André-Jean-Marie-François), colonel; 27 ans de services, 3 campagnes. Chevalier du 9 novembre 1942. 2 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité

Teyssou (Gaston), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 21 mai 1942. 7 ans de majoration pour campagnes et services aériens. Cité.

Joppe (Paul-Maurice), chef d'escadrons; 27 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 22 octobre 1941. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Gouze de Saint-Martin (Henri-Marie-Emile-Charles), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 1 an de majoration pour campagne. Cité.

Seguineau de Preval (Joseph-Marie-Ernest), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 8 février 1945. 4 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Frappa (Pierre-Louis-Marie), chef d'escadrons; 24 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 29 juin 1944. 4 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Le Masson (François-Louis-Marie-Joseph), lieutenant-colonel; 22 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 20 mars 1942. 6 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Lesage (Georges-Marie-Emile), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 9 juin 1940. 1 an de majoration pour campagne. Blessé et cité.

Klein (Jean), chef d'escadrons; 23 ans de services, 4 campagnes, Chevalier du 9 juin 1940. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Du Cos de la Hitte (Paul-Marie), chef d'escadrons; 21 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 29 juin 1940. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.

De Bort (Jean-Antoine-Pierre), chef d'escadrons; 21 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 15 décembre 1944. 2 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Martin (Siegfried-Marc-Léonce), chef d'escadrons; 18 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 13 août 1947. 1 an de majoration pour campagne. Blessé et cité. Titres exceptionnels.

Geyer (Narcisse-Julien), capitaine; 21 ans de services, 3 campagnes. Chevalier du 24 septembre 1944. 1 an de majoration pour campagne. Blessé et cité.

Artillerie.

Rihan (Jérôme), chef d'escadron; 33 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Giscard d'Estaing (Henri-Antoine-Valéry), lieutenant-colonel; 33 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 17 août 1945. 1 an de majoration pour campagne. Cité. Titres exceptionnels.

Gondinet (Gaëtan), colonel; 31 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 2 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Consigny (René-Louis), lieutenant-colonel; 33 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 1 an de majoration pour campagne. Cité.

Brouet (Jacques-Isidore-Jules), chef d'escadron; 33 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 1 an de majoration pour campagne. Cité.

Vailhen (Edouard), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1941. 2 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Troadec (Jean-Ernest), chef d'escadron; 33 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. 2 ans de majoration pour campagnes. Cité. Titres exceptionnels.

Pressard (Louis), chef d'escadron; 27 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 24 juin 1940. 6 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Loiret (Joseph-Marie-René-Stanislas), colonel; 22 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 10 mars 1944. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Meyer (Roger-Yves), colonel; 27 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 8 janvier 1945. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Navelet (Jean-Marie-Joseph-Jacques), chef d'escadron; 19 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 9 décembre 1944. 5 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Girardot (Louis-Georges), colonel; 33 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 2 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Bidard (Claude), chef d'escadron; 24 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 9 décembre 1944. 5 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Leinekugel Le Cocq (Maxime-Paul-Lucien), chef d'escadron; 20 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 1er juin 1940. 5 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Train.

Respaut (Pierre-Adrien), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Moine (Gaston-Henri-François), lieutenant-colonel; 33 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 1 an de majoration pour campagne. Cité.

Nuninger (Louis-Joseph), chef d'escadron; 29 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Transmissions.

Poirot (Gaston-Marie-Joseph), colonel; 34 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1939. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité

Bailly (René), chef de bataillon; 28 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 7 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Cadre des chancelleries.

Bourgeois (Albert-Octave), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 4 campagnes. Chevalier du 25 février 1946. Blessé et cité. Titres exceptionnels.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Clavel (Léon), commandant; 34 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 1er janvier 1940. 4 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Boitte (Antoine-Martial), commandant; 33 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 8 janvier 1945. 2 ans 3 mois de majoration pour campagnes. Cité.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Tailleur (Charles), chef de bataillon; 33 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940. 1 an de majoration pour campagne. Cité.

Recrutement et statistique.

Maestrati (Gaston), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 2 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité

De Beaucorps (Jean-Marie-Maxime), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 1 an de majoration pour campagne. Cité.

Génie.

A. — Arme

Bonnelle (André), colonel; 29 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 30 novembre 1942. 1 an de majoration pour campagne. Blessé et cité.

Creuly (Paul-Augustin), chef de bataillon; 29 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 30 octobre 1943. 4 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Tissier (Raymond), colonel; 23 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 24 septembre 1944. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Labouerie (Elie-Pierre-Aimé), colonel; 26 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 11 novembre 1944. Blessé et cité. Titres exceptionnels.

Playe (Roger), colonel; 26 ans de services, 3 campagnes. Chevalier du 23 juin 1945. Cité. Titres exceptionnels.

Belasco (Yvan-Paul-Jules), capitaine; 12 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 8 janvier 1945. 3 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

B. — Adjoint du service des batiments

Ponsin (Marius-Félix-Albert), chef de bataillon; 37 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1939. 1 an de majoration pour campagne. Cité.

Intendance.

Fonctionnaires

Robert (Yves-Gustave), intendant militaire de 2e classe; 24 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 18 février 1941. 2 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Rousseau (André-Joseph-Fernand), intendant militaire de 2e classe; 31 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 30 novembre 1942. Cité.

Villaros (Justin-Jacques-Léon), intendant militaire de 1re classe; 29 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Michaux (Gaston), intendant militaire de 1re classe; 34 ans de services, 4 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940. 1 an de majoration pour campagne. Cité.

Officiers d'administration

Mazuc (Adrien-Louis), commandant; 33 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1939. 5 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Lapenne (Marcel-Louis-Honoré-Julien), commandant; 33 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 2 décembre 1937. 2 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Ristori (Robert-Fernand), commandant; 30 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1941. 1 an de majoration pour campagne.

Service des matériels.

Subdivision « Artillerie ».

Cadre des ingénieurs

Janniaud (François), lieutenant-colonel; 33 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 30 juin 1942. 1 an de majoration pour campagne. Cité.

Mousquet (Jean-Baptiste-Antoine-Aimé), commandant; 28 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 23 décembre 1940. 4 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Cadre des adjoints administratifs

Pastier (Marc-Jean-Henri), commandant; 33 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940. 1 an de majoration pour campagne. Cité.

Cadre des adjoints techniques

Léonard (Paul-Auguste), commandant; 33 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1941. 6 ans de majoration pour campagnes.

De Labarrière (Joseph-Jean-Charles), commandant; 31 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 18 février 1941. 4 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

André (Eugène-Victor-Pierre-Alphonse), commandant; 34 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 30 juin 1942. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Etudes et fabrications d'armement.

Corps des ingénieurs militaires

Martin (Emile), ingénieur militaire en chef de 2e classe; 31 ans de services, 4 campagnes. Chevalier du 28 décembre 1939. 1 an de majoration pour campagne.

De Vals (Jean-Gabriel-Marie-Paul), ingénieur militaire en chef de 1re classe; 33 ans de services, 4 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1942. 1 an de majoration pour campagne. A été cité.

Corps des ingénieurs de travaux d'armement

Kuntz (Jehan-Louis), ingénieur en chef des travaux d'armement; 36 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1938. 2 ans de majoration pour campagnes. Cité.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Hous (Pierre-Félix), colonel; 27 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946, 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Pariset (Jean-Eugène), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Bonnaud (Félix-Daniel-Eugène-Marc), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 4 novembre 1942. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Whitehouse (Jean-Isaac-Claude), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 19 avril 1945. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Revol (Jacques-Louis), lieutenant-colonel; 23 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 19 mai 1945. 3 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Voisard (Gaston-Jacques-Robert), lieutenant-colonel; 24 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 10 avril 1945. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Fournier (René-Ovide), lieutenant-colonel; 22 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 15 septembre 1944. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Bochet (Albert-Jacques-François-Raymond), chef de bataillon; 22 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 28 avril 1941. 6 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Le Touher (Edouard-Léon-Louis-Marie), chef de bataillon; 23 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Orsini (Jean-Dominique), chef de bataillon; 20 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 27 janvier 1948. 5 ans 5 mois de majoration pour campagnes et services aériens. Blessé et cité.

Lambert (Roger-Michel-Emile), chef de bataillon; 21 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 28 juillet 1941. 6 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Le Nuz (Léon-Marie), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 4 novembre 1948. 2 ans de majoration pour campagnes. Cité. Titres exceptionnels.

Beaudu (Marcel-William-Edmond), lieutenant-colonel; 25 ans de services, 14 campagnes Chevalier du 4 novembre 1948 1 an de majoration pour campagne. Cité. Titres exceptionnels.

De la Brosse (Pierre-Marie-Emile-Jacques-Bernard), lieutenant-colonel; 22 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 25 mars 1945. 3 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Toce (Raymond), chef de bataillon; 21 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 14 juin 1946, 5 ans de majoration pour campagnes et services aériens. Blesé et cité.

Picard (Pierre-Georges), commandant; 16 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 25 mars 1943. 5 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Maurel (Louis-Pierre), lieutenant-colonel; 23 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 10 avril 1945. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Gros (Charles-Anthelme-Alexandre), capitaine; 14 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 12 octobre 1940. 7 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Rognant (Albert), capitaine; 16 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1944. 4 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Brin (Ernest-Julien), commandant; 13 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 7 avril 1945. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Artillerie.

Lefebvre (Jean-Alcide-Léon), colonel; 25 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Pourdieu (Jean), colonel; 24 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 29 octobre 1943. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Souchard (Jean-Jacques-Marie), lieutenant-colonel; 28 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 7 mars 1946. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Boullier (Louis-Marie-Charles), colonel; 24 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. 3 ans 5 mois 21 jours de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Crespin (Jacques-Edmond), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 20 avril 1945. 3 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Fray (Maurice-Lucien), colonel; 27 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 15 juillet 1945. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Delacou (Guy-Marie-Henri-François), chef d'escadron; 25 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 6 mai 1942. 7 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Intendance.

FONCTIONNAIRE

Proust (Roland-Désiré-Marcelin), intendant militaire de 1re classe; 29 ans de services, 20 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940. 7 ans de majoration pour campagnes.

Service de santé.

MÉDECINS

Vialard-Goudou (Robert-Jean-Abel), médecin colonel; 29 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 9 septembre 1942. 4 ans de majoration pour campagnes.

Bordes (Léon-François), médecin colonel; 28 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 1er janvier 1943. 5 ans de majoration pour campagnes.

Perramond (Henri-Pierre-Eugène), médecin lieutenant-colonel; 27 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 20 novembre 1943. 6 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Lartigau (Jean-Henri-Louis), médecin lieutenant-colonel; 26 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 15 septembre 1945. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Bouillerce-Mirassou (Pierre-Joseph), médecin commandant; 23 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 6 juin 1945. 4 ans de majoration pour campagnes Blessé et cité.

2e Militaires dégagés des cadres.

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Fagot (Lucien-Marc-Pierre), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 30 juin 1940. 4 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Festaz (Albert-Jules), chef de bataillon; 25 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 24 mars 1943. 3 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Journoud (Victor-Léonard), lieutenant-colonel; 28 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 30 juin 1942. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Bleuse (Jules-Adolphe), chef de bataillon; 30 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940. 1 an de majoration pour campagne. Cité.

Versini (Paul-Jean-Marie), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940. 2 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Arme blindée et cavalerie.

Baconnière de Salverte (Bernard-Henri-Marie), chef d'escadrons; 33 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 20 juin 1941. 4 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Letellier de Brothonne (Paul-Marie-Albert), lieutenant-colonel; 34 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1939. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité.

De Vaulx (Pierre-Jean-Marie), chef d'escadrons; 33 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 21 août 1940. 1 an de majoration pour campagne. Blessé et cité.

Artillerie.

Jeannin (Alexandre-Marie-Georges-Henri), lieutenant-colonel; 33 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 1er janvier 1940. 1 an de majoration pour campagne. Cité.

Manceau (Bernard-René-Valentin); chef d'escadron; 27 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 9 septembre 1940. 2 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Weil (Jacques), lieutenant-colonel; 20 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 17 mai 1945. 1 an de majoration pour campagne. Blessé et cité. Titres exceptionnels.

Lacabanne (Jean), lieutenant-colonel; 34 ans de services, 3 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. Cité. Titres exceptionnels.

Transmissions.

Guignier (Jean), chef de bataillon; 28 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1939. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Cadre des chanceliers.

Latourelle (Pierre-François-Jean), commandant; 30 ans de services, 4 campagnes. Chevalier du 13 janvier 1941. 1 an de majoration pour campagne. Blessé et cité.

Cadre des adjoints de chancellerie.

De Longueau Saint-Michel (Guy-Marie-Louis), commandant; 36 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 1er juillet 1932. 4 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Laurent (Paul-Louis), commandant; 34 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 7 juillet 1933. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupes.

Lafleur (Jean-Philippe), commandant; 36 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 25 juin 1941. 4 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Arsac (Emile-Adolphe), lieutenant-colonel; 36 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1938. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Riouallon (Raymond-Claude-Elie), lieutenant-colonel; 36 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 16 juillet 1941. 1 an de majoration pour campagne. Cité.

Génie.

ADJOINTS DU SERVICE DES BATIMENTS

Denis (Paul-Joseph), commandant; 35 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1938. 1 an de majoration pour campagne. Blessé et cité.

Osbert (Jean-Pierre-Louis), lieutenant-colonel; 37 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 2 décembre 1937. 2 ans de majoration pour campagnes. Cité

Matériel.

Subdivision « Artillerie ».

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Massard (Georges-Charles-Auguste), commandant; 28 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 2 décembre 1937. 1 an de majoration pour campagne.

Morieux (Charles), commandant; 35 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940. 5 ans de majoration pour campagnes. Blessé.

Peix (Antoine-François), commandant; 31 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 4 juillet 1940. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Balage (Jean), chef de bataillon; 33 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 5 janvier 1940. 6 ans de majoration pour campagnes.

Couttenier (Pierre-Paul-Henri), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940. 2 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Hubert (André), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Estrade (Jean-Lucien), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Martin (Georges-Roger-Gaston), chef de bataillon; 27 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Artillerie.

Bellanger (Pierre-Paul-Charles), lieutenant-colonel, 29 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 1er janvier 1939. 6 ans de majoration pour campagnes.

Mouly (Marie-Charles-René), colonel; 28 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 9 septembre 1940. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Causseque (Vincent), chef d'escadron; 24 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 30 juin 1942. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Bognaux (Henri-Léon), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940. 6 ans de majoration pour campagnes.

Intendance.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Schmutz (Paul-Marie-Joseph), commandant d'administration; 30 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 25 juin 1941. 2 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Service de santé.

MÉDECINS

Dezoteux (Henry-Georges-Armand), médecin colonel; 30 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 11 juin 1937. 7 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Riou (Maurice-Victor), médecin colonel; 30 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1939. 8 ans de majoration pour campagnes.

AU GRADE DE CHEVALIER

1° Militaires en activité de service.

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Nicolaï (Paul), capitaine; 22 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.

Schuler (Auguste-Raymond), lieutenant; 21 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Cretin (Georges-Fernand), lieutenant; 21 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.

Proeschel (Jean-Jacques), chef de bataillon; 24 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Saurat (Jean-Etienne-Paul), chef de bataillon; 22 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Barraud (Jean-René), lieutenant; 18 ans de services; 10 campagnes. Blessé et cité.

Bullier (Pierre-Maurice), chef de bataillon; 24 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Inigues (Miguel), capitaine; 19 ans de services, 4 campagnes. Blessé et cité.

Millier (Bernard), chef de bataillon; 22 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Fain (Marcel), chef de bataillon; 22 ans de services, 3 campagnes. Blessé et cité.

De Bejarry (Armand-Jean-Baptiste), capitaine; 21 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Drapeau (Henri-Louis), lieutenant; 25 ans de services, 4 campagnes. Blessé et cité.

Baume (Gabriel), chef de bataillon; 23 ans de services, 4 campagnes. Cité.

Cessac (Jean-Emile), capitaine; 25 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Gonnet (André-Rodolphe), capitaine; 17 ans de services, 12 campagnes. Blessé et cité.

Guillaume (Jean-Félix-Oscar), chef de bataillon; 20 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité .

Mathieu (Pierre), sous-lieutenant; 16 ans de services, 14 campagnes. Cité.

Puidupin (René-Albert-Félix), capitaine; 18 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Martin (Siegfried-Alfred-Edouard), capitaine; 19 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Blarez (Albert-Marie-Ernest), chef de bataillon; 22 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Rollin (Pierre), commandant; 22 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Revel (Armand-Julien), chef de bataillon; 23 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Mandret (François-Jean-Marie), lieutenant; 24 ans de services, 3 campagnes. Cité.

Rieutord (René-Marie-Louis-Jacques), lieutenant-colonel; 24 ans de services, 4 campagnes. Cité.

D'Omezon (Vital-Philippe-Marie-Fernand), chef de bataillon; 22 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Barré (Gérard-Joseph-Pierre-Bernard), chef de bataillon; 24 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Buan (René-Marie-Joseph), chef de bataillon; 23 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.

Lafrechoux (Roger-Emile-Louis), lieutenant; 20 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Maury (Jean-Justin), lieutenant; 16 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.

Calmon (Bernard-Jean), chef de bataillon; 21 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Medori (Séverin-Renuccio), capitaine; 18 ans de services, 9 campagnes. Cité.

De Tremaudan (Guillaume-Paul-Marie), chef de bataillon; 23 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Vironneau (Kléber-René), lieutenant; 18 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Bernesy (René-Robert-Edouard), capitaine; 21 ans de services, 4 campagnes. Blessé et cité.

Perrad (Lucien), lieutenant; 19 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Humbert (Claudius-Raymond), capitaine; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Cailhol (Maurice-Victor-Emile), chef de bataillon; 23 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Juigner (Paul-Louis), chef de bataillon; 21 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Rousseau (Robert), lieutenant; 23 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Guivarch (Bernard), capitaine; 20 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Ottenwelter (Adalbert), lieutenant; 16 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Gombeaud (Michel-Marie-Georges), capitaine; 16 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Chevreau (André-Maurice-Paul), capitaine; 19 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Brillat (Paul-Jean-Victor), lieutenant; 17 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Gendre (Henri-René-Louis), capitaine; 16 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Thibierge (Jacques-Emile), chef de bataillon; 22 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Paillot (Marcel-Jules), lieutenant; 21 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Trejaut (Charles-Henri), capitaine; 19 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Nicod (Maurice-Henri), lieutenant; 15 ans de services, 8 campagnes. Cité et blessé.
Gaubert (Léon-Eugène-André), lieutenant; 18 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Vidal (Rosendo-Pédro-José), lieutenant; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Moullart de Vilmarest (Gaétan-Marie-Joseph), capitaine; 12 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité
Géreux (Pierre-Edouard), lieutenant; 13 ans de services, 9 campagnes Blessé et cité.
Valery (Louis-Gaston-Léon), lieutenant; 19 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Thenoz (Michel-Benjamin), capitaine; 16 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Planes (Jean-Joseph), lieutenant; 10 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité. Titres exceptionnels.
Rossini (John-Henri-Guy), lieutenant; 9 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité. Titres exceptionnels.
Duvivier (Roger-Louis), lieutenant; 8 ans de services, 5 campagnes. Cité. Titres exceptionnels.

OFFICIERS FRANÇAIS MUSULMANS D'ALGÉRIE SERVANT SOUS STATUT MILITAIRE NORD-AFRICAIN; MAROCAINS ET TUNISIENS

Korlas Ali ben Mohamed El Dahbi, lieutenant; 18 ans de services, 3 campagnes. Blessé et cité.
Ahmed ben Mohamed ben Nadj M'hamed El Abed, lieutenant; 18 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Derdour Abdelkader ben Djilali, lieutenant; 18 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Ait Ammar Ramdane, lieutenant; 19 ans de services, 4 campagnes. Blessé et cité.

SOUS-OFFICIERS

Infanterie.

A titre étranger.

Grohsle (Charles-Frédéric), adjudant-chef; 25 ans de services, 20 campagnes. Blessé et cité.

Armée blindée et cavalerie.

Serfaty (Emile-Henri), lieutenant; 15 ans de services, 13 campagnes. Blessé et cité.
De Bourdoncle de Saint-Salvy (Olivier-Marie-Joseph), lieutenant-colonel; 25 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Laemle (Charles-Joseph-Auguste), lieutenant; 23 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Terrier (Camille-Auguste-Eugène), capitaine; 27 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Broussaud (André-Marie-Paul-Gérard), chef d'escadrons; 27 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Chedorge (Jean-Marie-Louis-Joseph), capitaine; 22 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Leininger (Chrétien), lieutenant; 21 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Barbanton (Henri-Lucien-Roger), lieutenant; 20 ans de services, 8 campagnes. Cité.
De Warren (Marc-Marie-Edouard), chef d'escadrons; 23 ans de services, 2 campagnes Cité
Claudepierre (Gilbert-Michel), lieutenant; 12 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Guyot (Humbert-Marie), capitaine; 21 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Sabouret Garat de Nelde (Georges-Marie-Victor-Robert), capitaine; 18 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Kuhn (Jean-Jacques-Alfred), lieutenant; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Helain (Bernard-Gaston), lieutenant; 21 ans de services, 3 campagnes. Cité.
De Rivière de La Mure (Hubert-Marie-Edmé-Charles), capitaine; 17 ans de services, 3 campagnes. Cité.
De La Taille (Paul-Marie-Ferdinand), capitaine; 13 ans de services, 2 campagnes. Blessé et cité. Titres exceptionnels.
Allegret (Gérald-Marie-Eugène), lieutenant; 7 ans de services, 6 campagnes. Cité. Titres exceptionnels.

OFFICIERS FRANÇAIS MUSULMANS D'ALGÉRIE SERVANT SOUS STATUT MILITAIRE NORD-AFRICAIN; MAROCAINS ET TUNISIENS

Mohammed ben el Bachir el Bouhali, capitaine; 18 ans de services, 4 campagnes. Cité.

Artillerie.

Decap (Emile-Henri-Marie), capitaine; 23 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Quesnel (Henri-Charles-André), chef d'escadron; 21 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Brèche (Marcel-Albert-Jules), chef d'escadron; 25 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Villeneuve (Raymond-Clément-Baptiste), capitaine; 23 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Chameyrat (Jean-Joseph-Marcel), chef d'escadron; 24 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Pourchier (René-Augustin-Jean), chef d'escadron; 22 ans de services, 3 campagnes. Blessé et cité.
Landes (René-Paul-Albert), chef d'escadron; 20 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Jatliot (Richard-Fernand), chef d'escadron; 24 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Rateau (André-Paul), chef d'escadron; 19 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Cazelles (Bernard-Louis-Paul), chef d'escadron; 19 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Tolth (Jules-Maurice), capitaine; 22 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Riquet (Edmond-Léopold-Jean), chef d'escadron; 23 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Clavier (Gaston-Pierre-Lucien), chef d'escadron; 26 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Jeanpierre (Guy-Camille-Aristide), lieutenant-colonel; 23 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Rougagnou (André-Louis-Antoine), chef d'escadron; 27 ans de services, 2 campagnes.
Philibert (Georges-Jules-Auguste-Pierre), chef d'escadron; 18 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Soussedier (René-Eugène), lieutenant-colonel; 23 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Ribollet (Georges-Louis), capitaine; 18 ans de services, 8 campagnes. Cité
Desray (Georges-Louis), chef d'escadron; 23 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Darfout (Auguste-Jean-Baptiste), chef d'escadron; 22 ans de services, 5 campagnes. Cité
Viliminot (Jean-Roger), chef d'escadron; 20 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Besnard (Aristide-Pierre-Jacques), capitaine; 20 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Doudies (Joseph-Antoine-Justin), chef d'escadron; 21 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Olivier (Bernard-Adolphe), capitaine; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Beldame (Paul-Guy), capitaine; 12 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité. Titres exceptionnels.

Train.

Thiriet (Emile-Joseph), capitaine; 20 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Gossart (Pierre-Maurice), chef d'escadron; 19 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Villeneuve (Maurice-Alexandre-Jean-François), chef d'escadron; 23 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Gal (Auguste-Henri-Philippe), chef d'escadron; 22 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Martin (Camille-Henri), lieutenant-colonel; 22 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Lorenchet de Montjamont (Marie-Joseph-Abel-Pierre), lieutenant-colonel; 21 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Carol (Henri-Jean-François-Paul), capitaine; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Fredj (Fernand-Makloul), capitaine; 17 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Bardon (Pierre), chef d'escadron; 22 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Donjon (François-Eugène-Marie), capitaine; 19 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Crouzet (Roger-Joseph-Louis), chef d'escadron; 18 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Mien (René), lieutenant; 19 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Transmissions.

Lantrade (François-Julien), lieutenant; 23 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Moreau (Jean-Henri-Alain), lieutenant-colonel; 20 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Vincent (André-Camille), capitaine; 22 ans de servoces, 8 campagnes. Cité.
Redel (Alphonse), capitaine; 18 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Kernel (Paul-Joseph), lieutenant; 21 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Fisson (André-Joseph-Emile), lieutenant; 20 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Miraucourt (Robert-Louis), capitaine; 18 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Ribes (Marcel-Pierre-Martin-Raymond), Colonel; 24 ans de services, 3 campagnes.
Picquenard (Armel-Armand-Elie-Marie), lieutenant-colonel; 21 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Saimpaul (André-Georges), chef de bataillon; 21 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Dejean (Charles-Victor-Emmanuel), chef de bataillon; 21 ans de services, 4 campagnes. Prise de rang du 21 avril 1951.
Rivier (André-René-Lucien), lieutenant; 11 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité. Titres exceptionnels.

Service du matériel.

Subdivision « Transmissions ».

CADRE DES ADJOINTS

Poirel (André-Jules), lieutenant; 30 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Andréani (Pierre), lieutenant; 29 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Gallas (Roland-André), lieutenant; 23 ans de services, 5 campagnes.
Drevon (Michel-Marius-Hector), lieutenant; 23 ans de services, 2 campagnes. Cité.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Thomas (Germain), lieutenant; 30 ans de services, 6 campagnes.
Collette (Eugène-François-Jules), lieutenant; 23 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Barthès (Henri-Sylvain-André), capitaine; 26 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Leccia (Jean-Baptiste), lieutenant; 24 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Boscheron (Toussaint), lieutenant; 20 ans de services, 3 campagnes. Blessé et cité.
Augé (Joseph-Louis-Léon-François), capitaine; 26 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Girmens (Maurice), lieutenant; 25 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Grandperrin (André-Armand-Clément), lieutenant; 23 ans de services, 2 campagnes. Cité.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Gibrat (Jean-Pierre-Joseph), lieutenant; 30 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Talabardon (Jean-Marie), lieutenant; 24 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Couchard (Marcel-Annet-Marius), commandant; 33 ans de services, 3 campagnes.
Alfonsi (Abraham), lieutenant; 25 ans de services, 8 campagnes, Blessé et cité.
Bonnin (Louis-Clément), lieutenant; 23 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Villiseck (Léon-Charles), lieutenant; 23 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Cholin (Richard-Paul-Charles-Léon), lieutenant; 24 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Dureisseix (André), capitaine; 27 ans de services, 2 campagnes. Cité.

Service de la poste aux armées.

Conjeaud (Maurice-Jean), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 6 campagnes.

Aumônerie militaire aux armées.

De Cabrol (Pierre-Hugues), aumônier militaire titulaire; 19 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Recrutement et statistique.

Tétart (Maurice), commandant; 23 ans de services, 6 campagnes.
Fort (Jean-André), commandant; 23 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Daudier (Pierre-Charles-Frédéric), commandant; 23 ans de services, 7 campagnes. Cité
Saint-Martin (Raphaël-Jean-Benjamin), chef de bataillon; 22 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.

Génie.

A. — ARME

Salle (Robert-Paul), chef de bataillon; 21 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Reynaud (Jean-Paul-Gabriel), capitaine; 19 ans de services, 9 campagnes. Blessé et cité.
Anglard (Augustin-Gabriel-Jean), chef de bataillon; 21 ans de services 8 campagnes. Cité.
Fourichon (Marcel-René-Henri), chef de bataillon; 23 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Terrien (Henri-André-Lucien), chef de bataillon; 18 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Robillart (Eugène-Alfred-Léon), capitaine; 20 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Jacques (Yves-Albert-Valentinien), lieutenant-colonel; 25 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Fleury (Louis-Bertrand-Ernest), chef de bataillon; 20 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Fouquet (Marcel-Marie-Alphonse), chef de bataillon; 24 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Audren (Auguste-Louis) lieutenant-colonel; 24 ans de services, 2 campagnes.
Le Saouter (Joseph), chef de bataillon; 24 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Cordier (Louis-Armand-Alphonse), capitaine; 18 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Bain (Jules-Lucien-Marie-Delphin), chef de bataillon; 21 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Durot (Georges-Paul), chef de bataillon; 22 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Rouanet (Paul-Joseph-Etienne), chef de bataillon; 20 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Fraisier (Pierre-Albert), capitaine; 12 ans de services, 6 campagnes. Cité. Titres exceptionnels.
Portères (Jacques-Gabriel) capitaine; 9 ans de services, 3 campagnes. Blessé et cité. Titres exceptionnels.

B. — ADJOINTS DU SERVICE DES BATIMENTS

Lacaze (Jean-Pierre-Eugène), capitaine; 31 ans de services, 6 campagnes.
Soulier (Léon-Marius), chef de bataillon; 31 ans de services, 6 campagnes.
Bruyère (Alfred-Pierre), capitaine; 34 ans de services, 3 campagnes.
Bezier (Victor-Louis), chef de bataillon; 30 ans de services, 4 campagnes.
Landreau (Jacques), chef de bataillon; 30 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Bonnet (Jean-Louis-Félix), capitaine; 24 ans de services, 3 campagnes. Cité.

C. — ADJOINTS DU SERVICE DES MATÉRIELS

Billot (Georges-Jean-Gervais) capitaine; 29 ans de services, 6 campagnes.
Deburggraeve (Nestor), capitaine; 25 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Intendance.

A. — Fonctionnaires

Richard (Eugène-Emile), intendant militaire de 3e classe; 24 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Thirion (André-Marie-Joseph-Paul), intendant militaire de 3e classe; 24 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Gendron (Marcel-Pierre-Jean), intendant militaire de 2e classe; 27 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Colin (Emile-Alexandre), intendant militaire de 2e classe; 25 ans de services, 2 campagnes.
Mailley (Jean-Baptiste-Georges), intendant militaire de 3e classe; 16 ans de services, 5 campagnes. Cité.

B. — Officiers d'administration

Héritier (Adrien-Alphonse-Jean) capitaine; 25 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Rousset (Paul-Joseph-Ernest), commandant; 26 ans de services, 7 campagnes.
Goblet (Emile-Pierre-Odile), capitaine; 23 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Péan (Joseph), commandant; 29 ans de services, 2 campagnes.
Hargé (Léon-Emile), capitaine; 26 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Alkermann (René-Jean-Frédéric), capitaine; 24 ans de services, 7 campagnes.
Mauboussin (Pierre-Albert), capitaine; 20 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Simon (Antoine-Marius-Eloi), capitaine; 22 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Fabre (Henri-Jean-Raymond), commandant; 27 ans de services, 3 campagnes.
Duhem (Marcel), commandant; 26 ans de services, 3 campagnes. Blessé et cité.
Chevalier (Claude-Paul-Louis), commandant; 28 ans de services, 2 campagnes.

Service des matériels.

Subdivision « Artillerie ».

A. — Ingénieurs

Devevey (Charles-Louis-Marie), lieutenant-colonel; 25 ans de services, 2 campagnes.
Sallerin (Paul-Marie-Joseph), commandant; 25 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Mouly (Jean-Baptiste), capitaine; 19 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Boudan (Georges-Auguste), lieutenant-colonel; 25 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Postaire (Pierre-Auguste), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 3 campagnes.
Leonard (Jacques-Yves-André), colonel; 24 ans de services, 8 campagnes.

B. — Cadre des adjoints administratifs

Depoix (Camille-Alphonse), lieutenant; 31 ans de services, 6 campagnes.
Launaire (Camille-Marcel-Eugène), capitaine; 31 ans de services, 6 campagnes.
Guillaume (André-Louis), capitaine; 32 ans de services, 3 campagnes.
Bernard (Antoine-Barthélémy), commandant; 29 ans de services, 6 campagnes.
Leclerc (Charles-Auguste), capitaine; 29 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Ruchaud (Marcel-Yvon-Maximin), capitaine; 29 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Nicol (Emmanuel-Yves-Marie), commandant; 31 ans de services, 1 campagne.
Charroy (René-Camille), commandant; 31 ans de services, 1 campagne.
Sauzer (Paul-Auguste), lieutenant; 19 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.

C. — Cadre des adjoints techniques

Bullara (Salvator), lieutenant; 26 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Delage (Léon-Fernand), capitaine; 30 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Caumont (Albert), capitaine; 28 ans de services, 7 campagnes.
Joly (Lucien-Joseph-Léon), lieutenant; 27 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Millet (Victor-Ernest), capitaine; 28 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Chagnard (Etienne-André), capitaine; 30 ans de services, 4 campagnes.
Lengelé (Léon-Auguste), lieutenant; 27 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Michelet (Roger-Antoine), commandant; 28 ans de services, 4 campagnes.

Direction des études et fabrications d'armement.

Corps des ingénieurs militaires

Sorlet (Jean-Marcel-Maurice), ingénieur militaire en chef de 1re classe; 25 ans de services, 2 campagnes.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Camon (Robert-Henri), lieutenant; 23 ans de services, 14 campagnes.
Delzenne (Camille-Marcel), capitaine; 24 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Malaret (Pierre-Firmin-Georges), commandant; 24 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Bourbonnaux (Georges-Victor), lieutenant; 22 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Héritier (Léon-Eugène), chef de bataillon; 24 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Colonna (Ange-Félix), capitaine; 22 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Gautier (Victor-Louis-Marie), chef de bataillon; 22 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Rohfritsch (Roger-Jean), lieutenant; 21 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Cournot (René-Marie-Emile), commandant; 21 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Subtil (Roger-Claude), capitaine; 22 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Deduit (Pierre-Marcel), capitaine; 23 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Severyns (Jean-Marie-Georges), commandant; 19 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Lichou (Gabriel), capitaine; 23 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Delpech (Paul-Henri), capitaine; 20 ans de services, 13 campagnes. Blessé et cité.
Vigneron (Jean-Eugène-Pierre), lieutenant; 19 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Daver (Jean-Paul-Urbain), chef de bataillon; 20 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Quoniam (Albert), chef de bataillon; 20 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Colin (André-Lucien), lieutenant; 19 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Blaque (Paul-Alphonse), capitaine; 19 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Secretin (Arthur), lieutenant; 18 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Loubat (Gervais-Claude), lieutenant; 18 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Le Gall (Nicolas-Louis), capitaine; 19 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Chanteux (Albert-Hilaire), lieutenant; 17 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Fievet (Jean), capitaine; 14 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.
Clappier (Jean-Célestin), capitaine; 17 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité.
Javelaud (René-Pierre), lieutenant; 7 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité. Titres exceptionnels.

Autochtone

Mamadou (Diallo), lieutenant; 19 ans de services, 15 campagnes. Blessé et cité.

Artillerie.

Belle (Yves-Louis-Robert), capitaine; 22 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Pignot (Maurice-Louis-Adrien-Etienne), chef d'escadron; 27 ans de services, 9 campagnes.
Penfrat (Louis-Charles), lieutenant; 22 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Fresneau (Olivier-Yves-Hippolyte), chef d'escadron; 24 ans de services, 11 campagnes.
Le Bihan (Vincent), lieutenant; 24 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Rivière (Robert-Roger), chef d'escadron; 21 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Lalie (Harmann-Jean-Baptiste-Pascal), chef d'escadron; 23 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Cleutat (Gaston-Joseph-Henri), chef d'escadron; 24 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Alzieu (Jean-Robert), chef d'escadron; 19 ans de services, 11 campagnes Cité.
Roux, dit Buisson (Frantz-Louis-Jean), chef d'escadron; 21 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Comerre (Jules-René), chef d'escadron; 19 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Chancellerie.

Rassinier (René-Louis-Gustave), capitaine; 22 ans de services, 17 campagnes. Blessé et cité.
Cougombles (Georges-Pierre-Victorien), capitaine; 22 ans de services, 15 campagnes.

Services administratifs des corps de troupe.

Antonini (Joseph-Antoine), lieutenant; 29 ans de services, 16 campagnes.
Bouix (Emile-Joseph-François), capitaine; 26 ans de services, 18 campagnes.
Roigt (Antoine-Alexandre-Joseph), lieutenant; 28 ans de services, 17 campagnes.
Nallet (Pierre-Louis-Ernest), lieutenant; 21 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité.

Service du matériel et des bâtiments coloniaux.

Le Gloannic (Bernard-Vincent-Marie-Aimé), commandant; 25 ans de services, 17 campagnes.
Rivière-Cazaux (Jean-Bernard-Laurent), lieutenant; 21 ans de services, 15 campagnes. Blessé et cité.
Lascor (Moréras-Gaston), lieutenant; 21 ans de services, 16 campagnes. Cité.
Cargill (Georges-Wilhiam), lieutenant; 21 ans de services, 13 campagnes. Blessé et cité.
Blaise (Robert-François), capitaine; 24 ans de services, 10 campagnes. Cité.

SOUS-OFFICIER

Polifonte (Alphonse), adjudant-chef; 30 ans de services, 20 campagnes.

Intendance.

A. — FONCTIONNAIRES

Fabresse (Fernand-Louis), intendant militaire de 3e classe; 28 ans de services, 8 campagnes.
Collomb (Roger-Henri-François), intendant militaire de 1re classe; 26 ans de services, 8 campagnes.
Petavy (Amédée-Edouard-Emile), intendant militaire de 3e classe; 20 ans de services, 13 campagnes. Cité.

B. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Raud (Paul-Elie-Clément), commandant; 28 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Jaubert (Marie-Joseph-Léon-Henri), capitaine; 26 ans de services, 13 campagnes.

Service de santé.

A. — MÉDECINS

Mistrot (Pierre-Albert-Auguste), médecin commandant; 23 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Gau (Bertrand-Constant-René), médecin commandant; 25 ans de services, 12 campagnes.
Darnault (Guy-Robert), médecin commandant; 24 ans de services, 13 campagnes.
Creste (Louis-Joseph-Marie), médecin lieutenant-colonel; 24 ans de services, 13 campagnes.
Thiroux (Joseph-Gontran-Gabriel), médecin commandant; 23 ans de services, 14 campagnes.
Daniaud (Jean-Marie-Joseph), médecin commandant; 23 ans de services, 14 campagnes.
Verprat (Henri-Edouard-Pierre), médecin commandant; 22 ans de services, 14 campagnes.
Pujo (Jean-Aimé), médecin commandant; 28 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Dessort (André-Paul-Jean), médecin commandant; 22 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Reynes (Victor-Pierre), médecin lieutenant-colonel; 23 ans de services, 11 campagnes.
Valette (André-Joseph), médecin commandant; 21 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Taillefer-Grimaldi (Jean), médecin commandant; 20 ans de services, 12 campagnes. Cité.

B. — OFFICIER D'ADMINISTRATION

Bescond (Hervé-Marie), lieutenant; 26 ans de services, 18 campagnes.

2° Militaires dégagés des cadres.

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Fougère (Pierre-Louis), lieutenant; 25 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.
Suzanne (Charles-Marie-Antoine), chef de bataillon; 30 ans de services, 8 campagnes.
Pasquier (Pierre-Louis-Urbain), chef de bataillon; 29 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Mesmacre (Roland-Joseph-Jean), capitaine; 30 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Menez (Julien-Philippe), chef de bataillon; 28 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Berti (Laurent), capitaine; 28 ans de services, 7 campagnes.
Marquet (Louis-René), capitaine; 29 ans de services, 6 campagnes, Blessé et cité.
Droillard (Joseph-Auguste), lieutenant; 23 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Pouyat (Bernard-Marie-Charles), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Bohrer de Kreuznach (Raoul-Marie-Joseph-Gonzague), capitaine; 27 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Thomas (Auguste-Marie), capitaine; 30 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Griffe (Jean-Pierre-Gaston), lieutenant; 22 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Thomas (François-Paul), lieutenant; 21 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Creusat (Edouard), lieutenant; 22 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Rey (Théophile-Jean), lieutenant; 25 ans de services, 3 campagnes. Blessé et cité.

OFFICIERS FRANÇAIS MUSULMANS D'ALGÉRIE SERVANT SOUS STATUT MILITAIRE NORD-AFRICAIN : MAROCAINS ET TUNISIENS

Hadidi Abed ben Larbi, lieutenant; 20 ans de services, 4 campagnes. Blessé et cité.

Arme blindée et cavalerie.

Tisserand (Georges-René-Ernest), chef d'escadrons; 33 ans de services, 3 campagnes.
Chiotti (Jacques), lieutenant; 27 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Henry (Robert), capitaine; 28 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Brunet de la Grange (Jean-Marie-Joseph-Adrien), capitaine; 22 ans de service, 6 campagnes. Blessé et cité.
Benoit (Daniel-Jules), capitaine; 22 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Cazaux (Claude-Michel), lieutenant; 12 ans de services, 6 campagnes, Titres exceptionnels.

Artillerie.

Rossignol (André-Maurice), chef d'escadron; 25 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Dupont (Max), chef d'escadron; 25 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Fayet (Noël-Julien), lieutenant; 24 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Chabrier (Fortuné-Marius), capitaine; 27 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Saint-Martory (Emilien-Pierre-Dominique), chef d'escadron; 30 ans de services, 1 campagne. Cité.
Sauli (François-Marie), lieutenant; 22 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Pleuchot (Jules-Robert), lieutenant; 24 ans de services, 4 campagnes. Blessé et cité.

Train.

Santallier (Julien-Georges), lieutenant); 25 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Transmissions.

Michaud (Maurice-Jules-Aimé), lieutenant; 23 ans de services, 14 campagnes. Cité.

Service des matériels.

Subdivision « Transmissions ».

Dagard (Jean-Edmé), lieutenant; 23 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Arnaud (Marius-Francis), lieutenant; 25 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Restelli (Jean-Paul), lieutenant; 30 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Duplaa (Georges-Armand-Emile), capitaine ; 33 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.
Boulade (Gaston-Louis-Arsène-Henri), lieutenant; 30 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.
Coustou (Cyprien-Joseph-Emmanuel), commandant; 30 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Henry (Jean-Baptiste), capitaine; 34 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Caujolle (Louis), lieutenant; 30 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Godin (Nestor-Louis), capitaine; 30 ans de services, 12 campagnes.
Olivier (Aristide), lieutenant; 26 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Chasles (Alphonse-Joseph-Marie), commandant; 35 ans de services, 7 campagnes.
Paume (Gabriel), lieutenant; 28 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Masse (André), capitaine; 31 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Andrieux (Louis-Pierre), lieutenant; 30 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Henry (Prosper-René), lieutenant; 33 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Roussot (Jean-Auguste-Marie), lieutenant ; 30 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Joseph (Bernard-Raymond), lieutenant; 28 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Guillemaud (René), lieutenant; 29 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Ducamp (Louis-Gustave), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes.
Sans (Paul), lieutenant; 28 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Bouchet (Louis), lieutenant; 32 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Lavilatte (Raymond-Louis), lieutenant; 30 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Lépine (André-Emile), capitaine; 31 ans de services, 3 campagnes. Blessé et cité.

Recrutement et statistique.

Cambon (Irénée-Joseph-Adrien), lieutenant ; 29 ans de services, 3 campagnes. Cité.

Intendance.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Brignier (Arsène-André), lieutenant; 32 ans de services, 4 campagnes. Blessé et cité.

Service des matériels.

Subdivision « Artillerie ».

A. — CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Robin (Antoine), capitaine; 34 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Cucchi (Jean-Joseph), capitaine; 34 ans de services, 4 campagnes.
Brossier (Maurice-Fernand-Georges), lieutenant; 31 ans de services, 6 campagnes.
Charrié (Léo-Jean-Marie), capitaine; 32 ans de services, 5 campagnes.
Crevoisier (Gabriel-François), capitaine; 30 ans de services, 8 campagnes.
Richard-Berland (Pétrus-Alexis), lieutenant; 32 ans de services, 4 campagnes.
Tirefort (Antonin-Jean-André), commandant; 33 ans de services, 4 campagnes.
Stephanides (Marius), capitaine; 33 ans de services, 3 campagnes.
Dupin (Henri-Joseph), lieutenant; 32 ans de services, 4 campagnes.
Maret (Louis-René-Joseph), lieutenant; 30 ans de services, 4 campagnes.

B. — CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES.

Jouis (André-Jean-Marie), capitaine; 30 ans de services, 11 campagnes.
Calisi (Victor-Emile), lieutenant; 33 ans de services, 7 campagnes.
Cavillon (Léonce-Octave), lieutenant; 32 ans de services, 6 campagnes. Blessé.
Beauthéac (André-Jean-Marie), capitaine; 30 ans de services, 9 campagnes.
Amathieux (René-Prosper), lieutenant; 31 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Watrin (Eugène-Albert), capitaine; 33 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Petit (Léon-Henri-Pierre), capitaine; 34 ans de services, 3 campagnes.
Goetz (Rodolphe), lieutenant; 32 ans de services, 4 campagnes. Blessé et cité.
Linden (Marcel-Henri), capitaine; 31 ans de services, 6 campagnes.
Gaschard (Alexandre-Marcel), capitaine; 31 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Aubertin (Pierre-Jules), capitaine; 33 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Bournazel (Jean-Pierre-Albéric), commandant; 31 ans de services, 5 campagnes. Cité.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Thomas (Henri-Félix), capitaine; 28 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Le Brun (Joseph-Gabriel-Aimé), chef de bataillon; 26 ans de services, 14 campagnes.
Latrobe (Charles-Joseph-Marie-Léopold), colonel; 27 ans de services, 10 campagnes.
Bunel (Maurice-Henri-Marie), chef de bataillon; 19 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.
Castillon du Perron (Patrick-Jules-Gabriel-Henri), capitaine; 15 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Cruse (Thierry), lieutenant; 11 ans de services, 6 campagnes. Cité. Titres exceptionnels.

Artillerie.

Ollivier (Marcel-Auguste), chef d'escadron ; 28 ans de services, 12 campagnes.
Berbudeau (Jean-Louis-Pierre), lieutenant ; 23 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Chancellerie.

Boumard (Alphonse-François), lieutenant ; 29 ans de services, 14 campagnes.

Services administratifs des corps de troupe.

Graziani (Ange-Antoine), lieutenant; 29 ans de services, 19 campagnes.
Duchemann (Paul), lieutenant; 30 ans de services, 17 campagnes.
Ottomani (Gabriel), lieutenant; 30 ans de services, 17 campagnes.
Huruguen (Yves-Marie), commandant; 31 ans de services, 16 campagnes.
Nadeau (Charlot-Gaston), lieutenant; 31 ans de services, 15 campagnes.
Pozzo di Borgo (Thomas-André), lieutenant; 28 ans de services, 13 campagnes. Cité.

Service du matériel et des bâtiments coloniaux.

Diebolt (Camille), lieutenant; 30 ans de services, 16 campagnes.
Rochias (Antoine-Blaise), capitaine; 30 ans de services, 14 campagnes.
Le Marec (André-François-Jean-Marie), lieutenant; 28 ans de services, 16 campagnes. Cité.

Intendance.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Rouballay (Hervé-Aimé-Ernest), capitaine ; 30 ans de services, 18 campagnes.

Service de santé.

A. — MÉDECINS

Casteigt (Marie-Paul-Pierre), médecin lieutenant-colonel; 28 ans de services, 12 campagnes. Cité.
La Balme (Jean-Joseph-Paul), médecin commandant; 26 ans de services, 13 campagnes.

B. — OFFICIER D'ADMINISTRATION

Eluère (Auguste-Marie), lieutenant; 23 ans de services, 19 campagnes. Cité

3° Militaires dégagés des cadres en non-activité par suppression d'emploi.

Infanterie.

De Cassan-Floyrac (Jean-Léon-Henri), chef de bataillon; 26 ans de services, 9 campagnes.

Lorcy (Marcel-Jules-Joseph), chef de bataillon; 28 ans de services, 6 campagnes.

De Lary de Lalour (Jacques-Jean-Bernard), chef de bataillon; 24 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Hiolle (Edmond-Achille), lieutenant; 24 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Bouvet (Raymond-René), lieutenant; 22 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.

Aubrun (Adrien-Charles), capitaine; 25 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Perret (Camille-Georges), capitaine; 26 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.

Henrat (Roger-Louis-Jules-Charles), lieutenant; 22 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Odienne (Marc-Henri-Alexandre), chef de bataillon; 26 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Arme blindée et cavalerie.

Ferrand de la Conté (Georges-Robert-Max-Albéric), chef d'escadrons; 27 ans de services, 1 campagne. Cité.

Fraval de Coatparquet (Guy-Armand-René-Marie), capitaine; 20 ans de services, 5 campagnes. Blessé et cité.

Bouvard (Charles-Henri), capitaine; 20 ans de services, 6 campagnes. Blessé et cité.

Chaperon (Arnaud-Marie-Ernest), capitaine ; 21 ans de services, 3 campagnes. Blessé et cité.

Artillerie.

Vanspeybrouck (Cyrille-François), capitaine ; 26 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Ribet (Emile-Paul-Auguste), lieutenant; 25 ans de services, 5 campagnes. Cité

Parot (René-Lucien-Emile), capitaine; 19 ans de services, 7 campagnes. Blessé et cité.

Scheider (Auguste-Ernest), chef d'escadron ; 20 ans de services, 4 campagnes. Cité.

Train.

Assenard (Jean-Jules-Eugène), lieutenant ; 25 ans de services, 3 campagnes. Cité.

Service des matériels.

Subdivision « Artillerie ».

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Camp (Pierre-André), lieutenant; 29 ans de services, 6 campagnes.

Vernet (Georges-Marie-Maurice), lieutenant ; 27 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Chauvet (Pierre-Henri-Alfred), capitaine; 30 ans de services, 4 campagnes. Cité.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Valas (Marcel-Jean-Baptiste), chef de bataillon; 23 ans de services, 14 campagnes. Cité.

Comminges (Marcel), capitaine; 23 ans de services, 13 campagnes.

Comenge (Marius-Marcel-Maurice), lieutenant; 17 ans de services, 10 campagnes. Cité.

4° Militaires rayés des contrôles de l'activité par limite d'âge.

Infanterie.

Roche (René-André), capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Modification à l'arrêté du 16 janvier 1947 portant création de régies d'avances à l'office national d'études et de recherches aéronautiques.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, et le secrétaire d'Etat à l'air,

Vu la loi n° 46-895 du 3 mai 1946 portant création d'un office national d'études et de recherches aéronautiques;

Vu le décret n° 46-1389 du 12 juin 1946, modifié par les décrets n° 48-1030 du 17 juin 1948 et n° 49-1156 du 20 août 1949 portant règlement d'administration publique pour l'organisation et le fonctionnement de l'office national d'études et de recherches aéronautiques;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses et la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté interministériel du 16 janvier 1947 portant création de régies de dépenses à l'office national d'études et de recherches aéronautiques,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les articles 2, 5, 8 et 9 de l'arrêté du 16 janvier 1947 sont modifiés ainsi qu'il suit:

« *Art.* 2. — Le montant maximum des avances pouvant être consenties à chacun des régisseurs est fixé, pour chaque régie, par décision du directeur de l'office, sur avis conforme de l'agent comptable, sans excéder toutefois 4 millions de francs. »

« *Art.* 5. — Les régisseurs sont également habilités à payer, pour le compte de l'agent comptable de l'office, les dépenses de personnel de l'établissement qui n'excèdent pas la limite au-dessus de laquelle le règlement est obligatoirement effectué par virement de compte. »

(Le reste de l'article sans changement.)

« *Art.* 8. — . . . . . »

« Montant maximum de l'avance:

« Jusqu'à 100.000 F: 1.500 F d'indemnité par an.
« De 100.001 à 500.000 F: 3.000 F d'indemnité par an.
« De 500.001 à 1 million de francs: 4.500 F d'indemnité par an.
« De 1.000.001 à 2 millions de francs: 6.000 F d'indemnité par an.
« De 2.000.001 à 3 millions de francs: 8.000 F d'indemnité par an.
« De 3.000.001 à 4 millions de francs: 10.000 F d'indemnité par an. »

« *Art.* 9. — Les chefs de centres ou les chefs de service sont tenus de vérifier, au moins une fois par trimestre, la caisse des régisseurs placés sous leur autorité.

« L'agent comptable pourra, à tout moment, procéder également à cette vérification. »

Art. 2. — Le directeur et l'agent comptable de l'office national d'études et de recherches aéronautiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 décembre 1951.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
G. DEVAUX.

Pour le secrétaire d'Etat à l'air:
Le directeur du cabinet,
YVES BARTON.

Administration centrale du secrétariat d'Etat à l'air.

Par arrêté du 13 décembre 1951·

Les dispositions de l'arrêté en date du 14 novembre 1951 portant promotions de classe parmi les administrateurs civils de l'administration centrale du secrétariat d'Etat à l'air sont annulées en ce qui concerne Mmes Gault, de Guillebon, Mlle Brunschwik et MM. Barton et Germain et remplacées par les suivantes:

Les administrateurs civils de l'administration centrale du secrétariat d'Etat à l'air sont promus aux classes indiquées ci-après:

A la 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1951.

Mme Gault (Marguerite), Mme de Guillebon (Anne) et Mlle Brunschwik (Lisa).

A la 2e classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1951

MM. Barton (Yves) et Germain (Pierre).

Agents techniques de l'aéronautique.

Par arrêté du 8 décembre 1951, la nomination de M. Bernal à l'emploi d'agent technique de 3e classe de l'aéronautique prononcée par arrêté du 4 octobre 1951, modifié par arrêté du 14 novembre 1951, a été annulée.

Travaux de l'air.

Par arrêté du 8 décembre 1951, M. l'ingénieur militaire de 1re classe des travaux de l'air Grébil a été inscrit sur le tableau de classement des ingénieurs militaires des travaux de l'air susceptibles d'accéder au corps des ingénieurs militaires de l'air à la suite de l'examen professionnel du 6 novembre 1951.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 51-1244 portant report de crédits de l'exercice 1950 à l'exercice 1951 (dépenses militaire).

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 novembre 1951:

Page 10947, au lieu de: « Chap. 333. — Entretien du matériel de la direction technique et industrielle de l'aéronautique, 213.975.000 », lire: « Chap. 333. — Entretien du matériel de la direction technique et industrielle de l'aéronautique, 23.922.000 »

Page 10948, après le chapitre 336, ajouter: « Chap. 337. — Entretien du matériel de la direction technique et industrielle de l'aéronautique, 190.053.000 ».

Organisation et programme de la première période de stage et du premier examen professionnel des inspecteurs élèves des services extérieurs de la direction générale des impôts.

Le ministre du budget,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 49-1239 du 13 septembre 1949 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de l'Etat;

Vu le décret du 16 avril 1948 relatif à l'organisation centrale du ministère des finances;

Vu le décret n° 51-335 du 19 mars 1951 fixant certaines règles relatives au statut particulier des inspecteurs élèves de la direction générale des impôts;

Vu l'arrêté du 8 décembre 1947 relatif aux examens professionnels des surnuméraires de l'enregisfrement, des domaines et du timbre;

Vu l'arrêté du 1er mars 1949, modifié par celui du 13 février 1951, fixant les conditions et le programme de l'examen auquel sont soumis les stagiaires des contributions indirectes à l'expiration de leur stage;

Vu l'arrêté du 13 février 1951 fixant le programme et les conditions de l'examen professionnel des inspecteurs élèves des contributions indirectes;

Vu l'arrêté du 26 juillet 1951 portant désignation du directeur de l'école de la direction générale des impôts et de deux adjoints au directeur;

Vu les propositions du directeur général des impôts;

Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel,

Arrête:

TITRE Ier

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 1er. — Le stage auquel sont soumis les inspecteurs élèves recrutés dans les conditions prévues par le décret susvisé du 19 mars 1951 est effectué à l'école nationale des impôts et dans les services extérieurs de la direction générale des impôts.

Il est sanctionné par deux examens professionnels donnant lieu chacun à un classement par ordre de mérite.

Art. 2. — Le directeur général des impôts fixe la date d'ouverture des cours, la durée de la période scolaire et l'organisation des études.

Art. 3. — Le premier examen professionnel a lieu à l'école, à l'expiration des cours de la première période d'enseignement. La date en est fixée par le directeur général des impôts.

Art. 4. — A l'issue de la première période de scolarité et jusqu'à la date fixée pour l'ouverture de la deuxième période d'enseignement, les inspecteurs élèves poursuivent leur stage auprès des services extérieurs de la direction générale des impôts.

TITRE II

PROGRAMME DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DE SCOLARITÉ

Art. 5. — L'enseignement commun de la première période de scolarité du stage et les épreuves du premier examen professionnel portent sur les matières suivantes:

I. — *Législation fiscale.*

Notions générales sur l'impôt.

Notions sur les anciennes contributions directes.
Contributions mobilières. Contributions foncières des propriétés bâties et non bâties. Contribution des patentes. Taxes assimilées.

Notions élémentaires sur le cadastre.

Impôt sur le revenu des personnes physiques.
Taxe proportionnelle et surtaxe progressive.

Impôt sur les sociétés.

Taxe d'apprentissage.

Versement forfaitaire sur les traitements, salaires et pensions.

Impôt sur le revenu des capitaux mobiliers.

Taxe sur les opérations de bourse.

Taxe sur les conventions d'assurance.

Droits de mutation entre vifs et par décès.

Constitution de rente à titre onéreux. Marchés. Contrats de garantie. Contrats de mariage. Partages. Licitations et cessions de droits successifs. Actes constitutifs de sociétés et actes relatifs à leur fonctionnement, leurs modifications, leur dissolution et leur partage.

Décisions judiciaires.

Droit de transcription et taxe hypothécaire.

Droit de timbre.

Taxe sur le chiffre d'affaires.
Taxe à la production. Taxe sur les transactions. Taxe locale additionnelle.

Impôts indirects proprement dits.
Impôts sur les boissons: alcools, vins, cidres, poirés, hydromels, commerce des boissons.
Impôts divers: vélocipèdes, spectacles, garantie, monopoles.

Contentieux et recouvrement des impôts.

II. — *Domaine.*

Domaine public. Domaine privé. Biens non domaniaux gérés ou liquidés par le domaine.

Rôle du domaine en matière d'acquisition ou de location intéressant les services publics, les collectivités publiques; les entreprises nationalisées ou bénéficiant d'une participation financière de l'Etat.

III. — *Evaluations.*

Evaluations immobilières au point de vue fiscal et domanial. Expropriations.

Evaluations de fonds de commerce et de parts sociales.

IV. — *Droit civil orienté.*

Des successions (art. 718 à 892 C. C.).

Des dispositions à titre gratuit (art. 893 à 1100).

Des régimes matrimoniaux (art. 1387 à 1581).

V. — *Droit commercial orienté.*

L'acte de commerce. Les commerçants.

Les opérations et les documents commerciaux.

Les sociétés commerciales.

La faillite et la liquidation judiciaire.

VI. — *Comptabilité commerciale.*

Le bilan, les comptes, les relations du bilan et des comptes.

Classification des comptes. Etude de certains comptes. Relations des comptes entre eux. Formation du bilan.

Les méthodes comptables. Les livres de comptabilité. Principales écritures du journal. Les systèmes comptables. Inventaire et bilan. Comptabilité des sociétés. Liquidation et cession de maisons de commerce, transformation et fusion des sociétés. Notions de comptabilité industrielle. Notions générales sur le plan comptable.

VII. — *Relations administratives.*

Rôle de l'administration dans la préparation, la discussion et l'application des lois.

Organisation et fonctionnement de la direction générale des impôts.

Rapports entre l'administration fiscale et les autres administrations, services publics et collectivités.

Rapports entre l'administration et le public.

VIII. — *Organisation du travail.*

Principes généraux de l'organisation scientifique du travail.
Problèmes propres aux administrations publiques.
L'organisation du travail dans les services de la direction générale des impôts.

Art. 6. — Les inspecteurs élèves autres que ceux visés à l'alinéa 1er de l'article 13 du décret du 19 mars 1931 reçoivent, indépendamment de l'enseignement commun, un enseignement juridique particulier portant sur les matières ci-après:

I. — *Droit civil.*

De la publication des effets et de l'application des lois en général (art. 1er à 6 C. C.). Du domicile (art. 102 à 111). Des absents (art. 112 à 143).
Des biens et des différentes modifications de la propriété (art. 516 à 710).
Des différentes manières dont on acquiert la propriété (art. 711 à 1581).
De la vente (art. 1582 à 1701). De l'échange (art. 1702 à 1707). Du contrat de louage (art. 1708 à 1831). Du contrat de société (art. 1832 à 1873).
Des privilèges et hypothèques (art. 2092 à 2203).
De la prescription (art. 2219 à 2281).

II. — *Droit administratif.*

Formes de l'activité administrative. L'acte administratif. Travaux publics et marchés. Domaine public.
Service public administratif. Etablissement public. Service public à caractère industriel et commercial. Etablissement d'utilité publique. Nationalisations. Personnel des services publics. Usagers. Tutelle administrative.
Contentieux administratif. Responsabilité administrative.

III. — *Procédure civile et voies d'exécution.*

Règles générales en matière de procédure civile.
Les magistrats. Les auxiliaires de la justice.
Les juridictions civiles.
L'action en justice. Le déroulement du procès. Les voies de recours.
Les voies d'exécution. Les saisies. La distribution.

IV. — *Droit pénal.*

Théorie générale de l'infraction. Théorie des peines. La récidive. Le casier judiciaire. Le sursis.
L'action civile. L'action publique.
La police judiciaire. Les juridictions répressives.
Les voies de recours.

TITRE III

ORGANISATION DU PREMIER EXAMEN PROFESSIONNEL

Art. 7. — Le premier examen professionnel comporte seulement des épreuves écrites. Ces épreuves, dont les sujets, choisis par le directeur général, sont les mêmes pour tous les inspecteurs-élèves, ont lieu sous la surveillance d'une ou plusieurs commissions présidées par un agent pourvu au moins du grade d'inspecteur principal et comprenant en outre, un ou plusieurs agents ayant au moins le grade d'inspecteur. Les membres de ces commissions sont désignés par le directeur de l'école.

La liste des documents que les inspecteurs-élèves sont, le cas échéant, autorisés à utiliser pendant le déroulement des épreuves est arrêtée par le directeur général des impôts.

A l'ouverture de la première séance, il est donné lecture du texte de la loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et concours publics.

Au commencement de chaque séance, il est procédé, en présence des candidats, à l'ouverture de l'enveloppe contenant le sujet de composition et il est rappelé aux candidats le temps accordé pour l'épreuve, temps qui commence à courir à partir du moment où tous les candidats sont en possession du sujet à traiter.

Un procès-verbal, dressé à la fin de la dernière séance, constate les conditions dans lesquelles se sont effectuées les diverses opérations de l'examen ainsi que les incidents qui auraient pu survenir; ce procès-verbal est transmis au directeur général.

Art. 8. — A l'expiration du temps fixé pour chaque épreuve, les compositions rendues anonymes, terminées ou non, sont réunies et placées sous enveloppe après que l'agent surveillant y a apposé son paraphe.

Elles sont soumises à l'appréciation d'une commission dont les membres sont désignés par le directeur général.

Art. 9. — La nature et la durée de chaque épreuve du premier examen professionnel ainsi que le coefficient affecté à ces épreuves sont fixés ainsi qu'il suit:

Premier jour, première séance.

Epreuve n° 1. — Durée: quatre heures, coefficient: 6. Composition portant sur la législation fiscale, le domaine ou les évaluations.

Deuxième séance.

Epreuve n° 2. — Durée: deux heures, coefficient 2. Composition de droit civil ou de droit commercial.

Deuxième jour, troisième séance.

Epreuve n° 3. — Durée: trois heures, coefficient: 4. Composition de comptabilité commerciale.

Quatrième séance.

Epreuve n° 4. — Durée: deux heures, coefficient: 2. Note sur un sujet se rapportant aux relations administratives et à l'organisation du travail.

Art. 10. — Il est attribué à chacune des épreuves écrites une note numérique, exprimée de 0 à 20.

Toute note inférieure à 6, avant application des coefficients, est éliminatoire.

En outre, il est attribué à chaque inspecteur-élève:

Une note, affectée du coefficient 6, égale à la moyenne générale des notes qu'il a obtenues à l'école en compositions surveillées et interrogations périodiques communes.

Une seconde note, affectée du coefficient 3, fixée par le directeur de l'école, assisté des professeurs de l'école, en fonction de la tenue, de l'assiduité et de la manière de servir.

Art. 11. — La commission prévue à l'article 6 établit, après totalité des points obtenus dans les conditions susvisées, un seul classement pour l'ensemble des inspecteurs-élèves par ordre de mérite.

Si plusieurs inspecteurs-élèves réunissent le même nombre de points, la priorité est accordée à celui d'entre eux qui a obtenu la meilleure note visée à l'avant-dernier alinéa de l'article 9 ci-dessus. Si ces notes de moyenne générale sont elles-mêmes égales, la priorité est accordée à l'inspecteur-élève qui a obtenu la meilleure note pour l'épreuve affectée du coefficient le plus élevé.

Art. 12. — La liste des inspecteurs-élèves ayant satisfait à l'examen est arrêtée par le directeur général des impôts.

TITRE IV

DISPOSITIONS DIVERS.

Art. 13. — Un arrêté ultérieur fixera les conditions et le programme d'enseignement de la seconde période de stage et de l'examen professionnel de fin de stage.

Art. 14. — Le directeur général des impôts est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel.*

Fait à Paris, le 10 décembre 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de cabinet,
MARTIAL-SIMON.

Conseil d'administration de la caisse nationale de l'énergie.

Par arrêté en date du 26 novembre 1951, M. Eugène Simoneau, préfet hors cadre, chargé de la direction des services de l'Algérie et des départements de la France d'outre-mer, est nommé membre du conseil d'administration de la caisse nationale de l'énergie en remplacement de M. Damelon qui a cessé de faire partie du conseil en application du deuxième alinéa de l'article 2 du décret n° 49-826 du 25 juin 1949.

Contrôle et enquêtes économiques.

Par arrêté en date du 28 novembre 1951, M. Robert Jeangirard, receveur principal des contributions indirectes, a été nommé administrateur honoraire du contrôle économique.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 14 décembre 1951, M. Collinet (Michel-Paul), professeur agrégé de mathématiques, est mis à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour une période de deux ans à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer les fonctions de chercheur.

Par arrêté du 14 décembre 1951, M. Bachmann (Paul), professeur agrégé de grammaire, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc.

Par arrêté du 14 décembre 1951, M. Lazard (Gilbert), professeur agrégé de grammaire, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période de trois ans à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions de pensionnaire scientifique de l'institut franco-iranien (Téhéran).

Par arrêté du 14 décembre 1951, M. Ruhlmann (Robert), professeur agrégé de lettres, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période de deux ans à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions de membre du centre d'études sinologiques de l'Université de Paris, à Pékin (Chine).

Par arrêté du 14 décembre 1951, M. Lée (Michel), professeur agrégé d'anglais, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période allant du 1er janvier 1951 au 30 septembre 1954, en vue d'exercer les fonctions de professeur à Eton College (Angleterre).

Par arrêté du 14 décembre 1951, M. Espana (Vincent), professeur agrégé d'espagnol, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période de trois ans à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions d'inspecteur de l'Alliance française au Brésil.

Par arrêté du 14 décembre 1951, M. Verdevoye (Paul), professeur agrégé d'espagnol, est placé en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période allant du 4 avril 1950 au 30 septembre 1954, en vue d'exercer les fonctions de professeur en Argentine.

Par arrêté du 14 décembre 1951, M. Louis Ovide, professeur licencié d'histoire, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères: 1° pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1944; 2° pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions de lecteur à la faculté de commerce du Caire (Egypte).

Par arrêté du 14 décembre 1951, M. Lacoste (Robert), professeur d'histoire au collège Michelet, à Montpellier, est détaché auprès du directeur de l'école nationale d'administration, pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1950, en vue d'exercer les fonctions d'élève à l'école nationale d'administration.

Par arrêté du 14 décembre 1951, M. Goudmand (Georges), professeur licencié de physique, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période de trois ans à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée Galata Saraï (Istambul).

Par arrêté du 14 décembre 1951, M. Marchetti (Louis), adjoint d'enseignement au lycée Condorcet, est placé en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période allant du 26 janvier 1951 au 30 septembre 1951, en vue d'exercer les fonctions de lecteur à l'université de Bari (Italie).

Par arrêté du 14 décembre 1951, M. Davoust (Eugène), adjoint d'enseignement, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période de trois ans à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer les fonctions d'assistant à l'université populaire de Stockholm (Suède).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Recolement des titres d'exploitation des entreprises de transport routier de marchandises et des entreprises de location.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques et le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu les articles 31, 39, 41, 50 et 51 du décret n° 49-1473 du 14 novembre 1949 relatif à la coordination et à l'harmonisation des transports ferroviaires et routiers,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le comité technique départemental compétent pour procéder au récolement administratif des titres d'exploitation des entreprises de transport routier de marchandises et de location est le comité qui a délivré le titre d'exploitation à l'origine ou, en cas de transfert, celui du département dans lequel ce titre a été transféré en dernier lieu.

Art. 2. — Dans un délai de quatre mois à dater de la publication du présent arrêté, le comité technique compétent adressera à chacune des entreprises intéressées, par lettre recommandée, avec accusé de réception, le relevé des titres d'exploitation dont elle est titulaire à la date de publication du présent arrêté. Ce délai est porté à six mois pour les départements suivants: Bouches-du-Rhône, Gironde, Nord, Pas-de-Calais, Rhône, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Seine.

Il sera établi un relevé distinct pour chaque catégorie de titres d'exploitation possédés par l'entreprise, conformément aux modèles annexés au présent arrêté.

Art. 3. — Dans un délai de deux mois à dater de la réception du relevé visé à l'article 2, l'entreprise pourra, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au préfet, président du comité technique des transports, demander la rectification du relevé. La demande devra être appuyée de toutes justifications nécessaires pour permettre d'en apprécier le bien-fondé.

A défaut de demande présentée dans le délai de deux mois susvisé, le relevé établi par le comité technique sera réputé exact et deviendra définitif.

Art. 4. — Au cas où une entreprise n'aurait reçu, de la part d'un comité technique départemental, aucune notification de relevé dans le délai prévu à l'article 2 ci-dessus, il appartiendrait à cette entreprise d'adresser elle-même au préfet, président du comité compétent le relevé des titres dont l'entreprise est titulaire ou détentrice à la date de publication du présent arrêté.

Ce relevé sera établi dans la forme prévue à l'article 2 et devra être envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de deux mois à partir de l'expiration du délai visé à l'alinéa qui précède, à peine de forclusion.

Art. 5. — La décision du comité technique sur les réclamations qui lui auront été présentées sera notifiée à l'entreprise qui pourra faire appel de cette décision conformément aux dispositions de l'article 44 du décret du 14 novembre 1949.

Art. 6. — Il sera procédé, par les soins du comité technique du département d'exploitation, au recensement des activités des services routiers de transport de marchandises substitués, par application des articles 111 du décret du 12 janvier 1939 et 27 du décret du 14 novembre 1949, à des services ferroviaires de voies ferrées d'intérêt local ou de chemins de fer secondaires d'intérêt général.

Le recensement prévu au présent article portera sur la détermination de la zone d'action des camions, les itinéraires empruntés par les services réguliers et la fréquence de ceux-ci; sur le nombre de véhicules et l'importance du tonnage utilisé et, le cas échéant, sur les autorisations qui auraient pu être délivrées pour matérialiser l'activité reconnue.

Ce recensement indiquera également le régime administratif selon lequel sont exploités les services en cause; concession, affermage ou régie.

Les dispositions des articles 2 à 5 ci-dessus sont applicables au recensement prévu au présent article sans toutefois qu'aucun modèle soit imposé pour la présentation des renseignements visés aux deux alinéas qui précèdent.

Fait à Paris, le 15 décembre 1951.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Transport et distribution d'énergie électrique.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu la loi du 15 juin 1906 et notamment son article 12 complété et modifié par le décret du 12 novembre 1938;

Vu la loi du 8 avril 1946 et notamment son article 35;

Vu le décret du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application dudit article 35 et particulièrement ses articles 15 et suivants;

Vu le rapport de l'ingénieur en chef de la 1re circonscription électrique en date du 19 janvier 1951;

Vu l'avis du conseil supérieur de l'électricité et du gaz, en date du 20 novembre 1951;

Sur la proposition du directeur de l'électricité et du gaz,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction du poste de transformation 225/90 kV d'Amiens-Champ Bernard (Somme).

Art. 2. — Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectués dans un délai de trois années à compter du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 décembre 1951.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PHILIPPE THOMAS.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu la loi du 15 juin 1906 et notamment son article 12 complété et modifié par le décret du 12 novembre 1938;
Vu la loi du 8 avril 1946 et notamment son article 35;
Vu le décret du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application dudit article 35 et particulièrement ses articles 15 et suivants;
Vu le rapport de l'ingénieur en chef de la 5e circonscription électrique;
Vu l'avis du conseil supérieur de l'électricité et du gaz, en date du 20 novembre 1951;
Sur la proposition du directeur de l'électricité et du gaz,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction du poste de transformation 150/63 kV de Béziers (Hérault).

Art. 2. — Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectués dans un délai de trois années à compter du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 décembre 1951.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PHILIPPE THOMAS.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu la loi du 15 juin 1906, et notamment son article 12 complété et modifié par le décret du 12 novembre 1938;
Vu la loi du 8 avril 1946, et notamment son article 35;
Vu le décret du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application dudit article 35 et particulièrement ses articles 15 et suivants;
Vu le rapport de l'ingénieur en chef de la 4e circonscription électrique, en date du 19 novembre 1951;
Sur la proposition du directeur de l'Electricité et du Gaz,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction d'un ensemble de lignes d'énergie électrique à 10.000 volts destinées à raccorder le réseau existant au nouveau poste de transformation du Puy:

Ligne 10 kV Poste 63 kV — carrefour de Corsac.
Ligne 10 kV Poste 63 kV — pont de Bellevue.
Ligne 10 kV Pont de Bellevue — usine à gaz du Puy.
Ligne 10 kV poste 63 kV — Poste du Tennis.
Ligne 10 kV Poste de distribution et Vals près le Puy — usine hydroélectrique de Vals.

Art. 2. — Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectuées dans un délai de trois années à compter du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur de l'Electricité et du Gaz est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 décembre 1951.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
Pour le ministre et par délégation;
Le directeur du cabinet,
PHILIPPE THOMAS.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu la loi du 15 juin 1906 et notamment son article 12 complété et modifié par le décret du 12 novembre 1938;
Vu la loi du 8 avril 1946 et notamment son article 35;
Vu le décret du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application dudit article 35 et particulièrement ses articles 15 et suivants;
Vu le rapport de l'ingénieur en chef de la 4e circonscription électrique en date du 13 octobre 1951;
Vu l'avis du conseil supérieur de l'électricité et du gaz en date du 20 novembre 1951;
Sur la proposition du directeur de l'électricité et du gaz,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction de la ligne de transport d'énergie électrique à 90 kV Gatellier-Aurillac, avec les postes et organes annexes.

Art. 2. — Les expropriations nécessaires pour l'exécution des dits travaux devront être effectués dans un délai de trois années à compter du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur de l'électricité et du gaz est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 décembre 1951.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
Pour le ministre et par délégation;
Le directeur du cabinet,
PHILIPPE THOMAS.

Ordonnateurs secondaires.

Par arrêté du 9 décembre 1951, M. Pfahl (Henri), ingénieur ordinaire de 1re classe des ponts et chaussées chargé des fonctions de chef de la 4e circonscription électrique à Limoges, est nommé ordonnateur secondaire pour les dépenses de fonctionnement de ce service en remplacement de M. Duffaut (François), appelé à d'autres fonctions.

Les dispositions du présent arrêté prennent effet du 1er novembre 1951.

Modification de la décision du 22 novembre 1948 relative au montant de l'indemnité compensatrice de charbon et de la prime de chauffage du personnel des exploitations minières et assimilées.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu le décret n° 46-1433 du 14 juin 1946 portant statut du personnel des exploitations minières et assimilées, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété, et notamment son article 22;
Vu la décision du 16 juin 1947 fixant l'attribution de combustible, l'indemnité compensatrice ou la prime de chauffage dans les exploitations minières et assimilées, modifiée par les décisions des 19 mars et 22 novembre 1948,

Décident:

Art. 1er. — A l'article 1er de la décision du 22 novembre 1948 susvisée, les valeurs de 16.000, 19.000 et 23.000 F sont respectivement remplacées par les valeurs de 22.000, 26.000 et 31.500 F.

Art. 2. — A l'article 2 de la décision du 22 novembre 1948 susvisée, les valeurs de 10.500, 9.500 et 5.250 F sont respectivement remplacées par les valeurs de 14.500, 13.000 et 10.500 F.

Art. 3. — Le directeur des mines et de la sidérurgie est chargé de l'application de la présente décision, qui prendra effet du 1er janvier 1952.

Fait à Paris, le 6 décembre 1951.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
JEAN-MARIE LOUVEL.
Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
EMILE HUGUES.

MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES ET MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Stage d'attaché de parquet des élèves magistrats de l'école nationale de la France d'outre-mer.

Le ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, et le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 7 août 1905 instituant à l'école coloniale une section pour la préparation de la magistrature coloniale et les textes qui l'ont modifié;
Vu les arrêtés des 1er juin 1905 et 30 juillet 1907 relatifs au fonctionnement de la section de la magistrature coloniale;
Vu le décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature d'outre-mer et les textes qui l'ont modifié;
Vu les décrets des 5 juin 1946 et 30 octobre 1950 portant réorganisation de l'école nationale de la France d'outre-mer;
Vu l'arrêté du 8 juin 1951 fixant le statut des élèves de l'école nationale de la France d'outre-mer appartenant aux promotions d'entrée des années 1949 et 1950,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le stage d'attaché de parquet prévu à l'article 22 du décret du 30 octobre 1950 susvisé pourra être accompli au ministère de la France d'outre-mer et au ministère d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés.

Art. 2. — La présente disposition est applicable aux élèves de la section de la magistrature de l'école nationale de la France d'outre-mer appartenant à la promotion d'entrée de l'année 1950.

Art. 3. — Le directeur de l'école nationale de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 décembre 1951.

Pour le ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES D'AVOUT.

Le ministre de la France d'outre-mer,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HUGUES VINEL.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 14 décembre 1951 approuvant la délibération n° 303/51 du 19 septembre 1951 de l'assemblée représentative de Madagascar modifiant les règles d'assiette des impôts sur les revenus.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,
Vu le décret du 25 octobre 1946 créant l'assemblée représentative de Madagascar;
Vu la délibération n° 303/51 du 19 septembre 1951 de l'assemblée représentative de Madagascar modifiant les règles d'assiette des impôts sur les revenus,
Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée la délibération susvisée n° 303/51 du 19 septembre 1951 de l'assemblée représentative de Madagascar modifiant les règles d'assiette des impôts sur les revenus.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de Madagascar et dépendances et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 14 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT.

Mise en position de mission d'un maître de conférences de faculté des sciences.

Par arrêté en date du 10 décembre 1951, M. Jean Colmez, maître de conférences à la faculté des sciences de Bordeaux, est mis en position de mission auprès des hauts commissaires de la République en Afrique équatoriale française et au Cameroun et du commissaire de la République au Togo, en vue de présider les jurys d'examen du baccalauréat pour la deuxième session de 1951.
La durée maximum de cette mission est fixée à six semaines.

Administration générale.

Par arrêté en date du 4 décembre 1951, M. Bernard (Raphaël), chef de bureau de 2e classe d'administration générale d'outre-mer, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 1er janvier 1952, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 10 décembre 1951, Mr. Bernard (Marcel), ingénieur de 2e classe des services de l'agriculture d'outre-mer, a été promu à la 1re classe du grade d'ingénieur à compter du 1er juillet 1951, tant en ce qui concerne la solde que l'ancienneté (rappels pour services militaires conservés: néant).

Sages-femmes africaines.

Par arrêté en date du 10 décembre 1951. Mlle Jemba (Thérèse), sage-femme africaine est mise, sur sa demande, dans la position de disponibilité à compter de la veille du jour de son embarquement à destination de la métropole.

Transmissions.

Par arrêté du 13 décembre 1951, M. Gwinner (Paul), ingénieur adjoint de 1re classe des transmissions d'outre-mer, est détaché pour un an, à compter du 7 février 1951, pour servir auprès du commissariat à l'énergie atomique.

Travaux publics.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 6 décembre 1951, l'arrêté du 22 octobre 1951 portant désignation d'ingénieurs hors classe des travaux publics de la France d'outre-mer appelés à bénéficier du traitement correspondant à l'indice 475 a été modifié comme suit en ce qui concerne MM. Magnin et Laignelot:

« MM. Magnin (Georges) et Laignelot (Henri) sont appelés à bénéficier du traitement correspondant à l'indice 475 pour compter du 1er septembre 1951, au lieu du 1er octobre 1951 ».

Liste des élèves des grandes écoles admis au bénéfice de l'allocation spéciale.

Par arrêté du 11 décembre 1951:

Les élèves désignés ci-après, ayant souscrit l'engagement colonial prévu au décret du 16 octobre 1948 et effectuant dans les établissement suivants au cours de l'année scolaire 1951-1952 leur dernière année d'études, sont admis au bénéfice de l'allocation spéciale créée en faveur de certains élèves des grandes écoles pour le recrutement d'ingénieurs adjoints des travaux publics de la France d'outre-mer:

1° Ecole centrale des arts et manufactures. — M. Lemarie (Jean);

2° Ecole spéciale des travaux publics de Paris. — MM. Baranger (Yves), Barbier (Jean), Beaugrand (Jacques), Boisselier (Jackie), Cohen (Louis), Delthe (Jean), Desfarges (Christian), Desroses (Hermann), Gascard (Jean), Gogien (Bernard), Hauet (Daniel), Humbert (Claude), Maigret (Jean), Ossola (Roger), Parsy (Claude), Rouget (Georges), Taupin (Pierre).

Les dépenses résultant des dispositions du décret du 16 octobre 1948 et correspondant aux élèves désignés à l'article ci-dessus sont réparties entre les différents territoires de la manière suivante:

Madagascar. — MM. Baranger (Yves), Boisselier (Jackie), Maigret (Jean).

Afrique équatoriale française. — MM. Barbier (Jean), Gascard (Jean), Gogien (Bernard), Ossola (Roger), Delthe (Jean).

Afrique occidentale française. — MM. Cohen (Louis), Desfarges (Christian), Desroses (Hermann), Humbert (Claude), Lemarie (Jean), Parsy (Claude), Rouget (Georges).

Cameroun. — MM. Beaugrand (Jacques), Hauet (Daniel), Taupin (Pierre).

Le présent arrêté aura effet à compter du début de l'année scolaire 1951-1952.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Ouverture de crédits sur exercice clos.

Par arrêté du 27 novembre 1951, il est ouvert au ministre du travail et de la sécurité sociale, en augmentation des restes à payer de l'exercice clos 1948, un crédit spécial s'élevant à la somme de 11.500 F, montant des nouvelles créances constatées sur cet exercice.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale est autorisé à ordonnancer ces créances sur le chapitre spécial ouvert au budget du travail et de la sécurité sociale pour les dépenses d'exercices clos.

Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre.

Par arrêté du 14 décembre 1951, M. Dannel (Alfred), agent du cadre complémentaire de bureau de 1re classe des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre d'Arras, est placé en position de service détaché à la mairie d'Achicourt (Pas-de-Calais), à compter du 1er août 1951, en qualité de commis d'ordre et de comptabilité stagiaire et pour une période de cinq ans.

Homologation de scies à ruban pour le travail du bois et des matières plastiques.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 décembre 1951 (décision du 24 novembre 1951): page 12082, 1re colonne, article 2, 4e ligne, au lieu de: « fait l'objet d'une homologation de principe jusqu'au 1er août 1952... », lire: « fait l'objet d'une homologation de principe valable jusqu'au 1er août 1952 ».

Homologation d'une toupie à arbre vertical pour le travail du bois et des matières similaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 décembre 1951 (décision du 28 novembre 1951): page 12083, 1re colonne, article 2, 3e ligne, au lieu de: « ... ne mettre en vente ou en location que des machines... », lire: « ... ne mettre en vente ou en location que des toupies... ».

Homologation de presses et de dispositifs protecteurs de presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 décembre 1951 (décision du 30 novembre 1951:

Page 12083, 2e colonne, visas, 15e ligne, au lieu de: « Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévu... », lire: « Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue... ».

Page 12084, 1re colonne, article 1er, 43e ligne, au lieu de: « un dispositif protecteur à commande électrique par boutons poussoirs homologué sous le n° 146-565-D.549 par décision du 19 mai 1951 », lire: « .. un dispositif protecteur à commande électrique par boutons poussoirs homologué sous le n° 146-565-D.549 par décision du 19 mai 1949 ».

Même page, 2e colonne, article 6, 4e ligne, au lieu de: « ... l'homologation de principe accordée sous le n° 67-719-T.1149... », lire : « ... l'homologation de principe accordée sous le n° 68-719-T.1149... ».

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 14 décembre 1951 portant extension à la commune de Rothau de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, et notamment son article 1er;

Vu les propositions du conseil municipal de Rothau en date des 24 mai 1950 et 22 octobre 1951;

Vu l'avis conforme du conseil général du Bas-Rhin en date du 6 décembre 1950,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, sont rendues applicables dans leur totalité à la commune de Rothau (Bas-Rhin).

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Décret n° 51-1398 modifiant le décret n° 50-641 du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des personnels administratifs titulaires de l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 décembre 1951, page 12051, 1re colonne, article 2, 4e ligne, au lieu de: « Les agents temporaires bénéficient... », lire: « Les agents temporaires bénéficiant... ».

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 14 décembre 1951 supprimant le bureau de bienfaisance de Lavastrie (Cantal).

Par décret du 14 décembre 1951, est supprimé le bureau de bienfaisance de Lavastrie (Cantal).

Programme de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude du second degré à l'enseignement dans les établissements privés de rééducation d'enfants sourds-muets (année 1952).

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'arrêté validé du 25 avril 1942, modifié par les arrêtés des 20 avril 1946 et 15 décembre 1947, instituant l'agrément des établissements privés d'enfants sourds-muets et aveugles et créant des certificats d'aptitude pour l'enseignement dans ces établissements;

Vu l'arrêté du 23 avril 1946, modifié par les arrêtés du 13 novembre 1950 et 21 juillet 1951, relatif aux certificats d'aptitude à l'enseignement des sourds-muets, et notamment son article 6 (§ 1°, *a*);

Sur la proposition du directeur général de la population et de l'entr'aide,

Arrête:

Art. 1er. — Le programme des matières, prévu par l'article 6 (§ 1°, *a*) de l'arrêté susvisé du 23 avril 1946, sur lequel portera, en 1952, la première épreuve écrite de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude du second degré à l'enseignement dans les établissements privés de rééducation d'enfants sourds-muets, est fixé conformément à l'annexe ci-jointe.

Art. 2. — Le directeur général de la population et de l'entr'aide est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 décembre 1951.

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

JEAN LE VERT.

Programme des matières.

1 Méthodes à employer pour susciter l'intérêt du jeune sourd-muet dans l'enseignement de la parole, de la langue et de la lecture sur les lèvres.

2 L'enseignement des notions grammaticales dans les écoles de sourds-muets.

3 La perception et l'émission du langage oral et écrit chez l'homme normal et chez le sourd démutisé.

4 Rééducation des aphasiques et éducation des audi-muets.

5 Les voyelles françaises. Caractères communs et caractères distinctifs. Enseignement et orthophonie.

6 Les consonnes bucci-laryngiennes. Comparaison avec les voyelles. Enseignement et orthophonie.

7 La lecture labiale.

Conseillers techniques pour l'enfance inadaptée.

Par arrêté en date du 10 décembre 1951, sont nommés conseillers techniques pour l'enfance inadaptée au ministère de la santé publique et de la population:

M. le professeur Michaux, agrégé à la faculté de médecine de Paris, médecin des hôpitaux de Paris.

M. le professeur Desclaux, agrégé à la faculté de médecine de Paris, médecin du cadre des hôpitaux psychiatriques.

Sanatoriums.

Par arrêté en date du 6 décembre 1951, M. le docteur Fournie (Paul), médecin adjoint au sanatorium Marie-Mercier, à Rocles (Allier), est muté en la même qualité au sanatorium de la Chapelle-des-Pots (Charente-Maritime), en remplacement de M. le docteur Acher-Dubois, appelé à d'autres fonctions.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Redevances relatives à la concession des abonnements temporaires dans le réseau de Paris.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Sur le rapport du secrétaire général des postes, télégraphes et téléphones,

Vu l'article 5 du décret n° 51-395 du 4 avril 1951 portant réaménagement de certaines taxes télégraphiques et téléphoniques;

Vu l'arrêté du 16 avril 1951 portant fixation des redevances relatives à la concession des abonnements temporaires dans la circonscription de Paris;

Vu le décret n° 51-392 du 4 décembre 1951 portant réaménagement de certaines taxes télégraphiques et téléphoniques;

Arrête:

Art. 1er. — La redevance forfaitaire visée à l'article 5 du décret n° 51-395 du 4 avril 1951 est fixée comme suit en ce qui concerne les abonnements temporaires concédés dans le réseau de Paris:

NATURE DE L'INSTALLATION	DURÉE DE L'ABONNEMENT			
	Un jour.	Deux à cinq jours.	Six jours à un mois.	Pour chacun des mois ou fraction de mois au delà du premier mois.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Par poste principal simple....	9.400	9.400	10.700	1.300
Par poste principal avec fourniture d'une cabine.....	11.600	13.800	18.700	2.700
Par poste supplémentaire....	4.400	4.400	4.600	200

Art. 2. — Sont annulées les dispositions de l'arrêté du 16 avril 1951 se rapportant au même objet.

Art. 3. — Le secrétaire général des postes, télégraphes et téléphones est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 décembre 1951.

Pour le ministre des postes, télégraphes et téléphones:
Le secrétaire général,
HONORÉ FARAT.

Services extérieurs.

Par arrêté du 7 décembre 1951, a été réintégrée, à compter du 29 décembre 1951, Mme Arnoux, agent d'exploitation, précédemment détachée auprès du ministre de la France d'outre-mer au titre de l'article 99 de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêté du 10 décembre 1951, ont été mutés les receveurs de 2e classe désignés ci-après:

A Paris-70, M. Coulom, d'Epinay-sur-Seine.
A Paris-90, M. Chalou, de Villers-Cotterêts.
A Paris-101, M. Roux, de Sucy-en-Brie.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 14 décembre 1951 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française, francisation de noms, libération des liens d'allégeance et admission au statut métropolitain.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population;

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité, ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés, et l'attribution du statut métropolitain,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ADJAMIDIS (Nicolas), Smyrne (Asie Mineure), 13-12-05. — 22397 x 50—75.

ADJAMIDIS, née CATSAVOU, Tripolis (Grèce), 25-03-23. — 22397 x 50—75.

ADRIANI (Leda), Santa Gustino in Colle (Italie), 09-03-28. — 22668 x 50—11.

ALBERTON, née PAVAN, Santa Maria di Sala (Italie), 25-02-15. — 15864 x 50—07.

ALBERTI (Antoine), Smyrne (Turquie), 28-02-01. — 21729 x 31—13.

AMASIO (Humbert), Bergame (Italie), 03-04-22. — 27394 x 46—54.

ANGHEL (Gheorghe), Criteste (Roumanie), 07-11-00. — 20918 x 32—75.

ANIMOBONO (Arcangelo), Fabriano (Italie), 04-10-00. — 1772 x 35—57.

ANIMOBONO, née PIERONI, Fermo (Italie), 24-05-04. — 1772 x 35—17.

ARNOULD (Joseph), Redu (Belgique), 09-11-18. — 928 x 51—60.

AVILES (Francisco), Aljucer (Espagne), 17-06-04. — 16613 x 50—38.

AVILES, née GALERA, Aljucer (Espagne), 30-11-06. — 16613 x 50—38.

AZE, née KELLER, Dittersdorf (Allemagne), 14-07-24. — 23067 x 50—75.

BELLOTTO, née BELLOTTO, Lamon (Italie), 08-12-01. — 2150 x 18—04.

BELLOTTO (Pietro), Lamon (Italie), 24-12-25. — 15919 x 51—04.

BENEZRA (Nessim), Gallipoli (Turquie), 00-00-95. — 6727 x 51—95.

BENEZRA (Isaac), Casablanca (Maroc), 21-07-29. — 6380 x 51—95.

BENRUBI, née RAPHAEL, Salonique (Grèce), 15-06-99. — 8713 x 51—75.

BENRUBI (Joseph), Salonique (Grèce), 11-06-96. — 8713 x 51—75.

BEOLETTO (Maurizio), Melle (Italie), 07-01-02. — 10732 x 51—75.

BERNSTEIN (Heinz), Alleinstein (Allemagne), 24-01-08. — 14216 x 51—95.

BESNRD, née GERMANI, Livourne (Italie), 15-07-10. — 14533 x 51—95.

BIAGI (Sébastien), Lizzano in Belvedere (Italie), 13-07-92. — 16541 x 50—30.

BIAGI, née AMADORI, Lizzano in Belvedere (Italie), 30-06-91. — 16541 x 50—30.

BIANCHI, née CARSANA, Cavernage (Italie), 07-07-05. — 8901 x 50—13.

BINER (Leiser), Odessa (Russie), 24-08-96. — 74123 x 28—75.

BOGGERO-PRIN (Diego), Piedicavallo (Italie), 06-09-07. — 19318 x 47—78.

BOLDYREFF (Nicolas), Krasnokoutskaia (Russie), 12-07-03. — 18872 x 38—75.

BOLEA, née IVARS, Maison Blanche (Alger), 16-07-10. — 18308 x 40—95.

BOTTOS (Fausto), Sesto al Reghena (Italie), 11-10-00. — 23467 x 50—32.

BOTTOS, née ZUCCON, Ponte di Piave (Italie), 13-05-04. — 23467 x 50—32.

BOUVIER, née CEBULSKA, Patnow (Pologne), 19-04-27. — 6538 x 18—78.

BRANCHELLO (Luigi), Turin (Italie), 09-09-92. — 40972 x 34—75.

CALMY (Joseph), Bucarest (Roumanie), 07-03-01. — 19781 x 40—75.

CALMY, née JUSTER, Agas (Roumanie), 16-03-05. — 19781 x 40—75.

CAMPOS, née CASTILLO, l'Hospitalet (Espagne), 24-10-21. — 5174 x 40—34.

CAMPOY (Rafael), Casablanca (Maroc), 17-05-20. — 15237 x 51—95.

CARMINATTI (Auguste), Puidoux Saint-Saphorin (Suisse), 26-04-13 — 19719 x 40—38.

CASALS, née BLANXER, Caixans (Espagne), 07-11-86. — 16671 x 50—66.

CHIAPELLO (Bernard), Busca (Italie), 21-07-21. — 16603 x 50—32.

CHICHENKO (Boris), Constantinople (Turquie), 07-09-22. — 16621 x 50—06

CIELAS (Marian), Wierzbie (Pologne), 01-05-27. — 948 x 51—02.

COCCIA (Mercédès), Florence (Italie), 15-12-11. — 34529 x 38—75.

COMAMALA (Jésus)), Llado (Espagne), 19-07-08. — 16414 x 50—66.

COMAMALA, née SEGUI, Llado (Espagne), 11-02-12. — 16411×50—66.
COMMITO, née COMINAZZI, Mondon (Suisse), 28-02-10. — 33516×36—54.
COMMITO (Giovanni), Raiano (Italie), 28-11-07. — 33516×36—54.
CORRENT (Florent), Sovramonte (Italie), 20-10-27. — 262×51—05.
CORUZZI (Louis), Calestano (Italie), 28-07-03. — 950×51—20.
CORUZZI, née BRUSCHI, Calestano (Italie), 19-08-11. — 950×51—20.
DE-LA-LLAVE (Francisco), Madrid (Espagne), 24-03-22. — 18630×50—75.
DE-LA-LLAVE, née LANCIA, Vines (Italie), 21-01-23. — 18630×50—75.
DE-LUCA (Luigi), Fregona (Italie), 30-06-08. — 23862×38—54.
DE-LUCA, née TANA, San Leo (Italie), 24-02-12. — 23862×38—54.
DE SERPOS (Pierre), Casablanca (Maroc), 10-06-28. — 14387×51—95.
DE-SERPOS (Jean), Casablanca (Maroc), 26-12-26. — 14388×51—95.
DE-SERPOS, née FERMO, Alexandrie (Egypte), 26-12-07. — 36785×27—95.
DE-SERPOS (Charles), le Caire (Egypte), 12-04-95. — 36785×27—95.
DEGROOTE, née CHOMIK, Solga (Pologne), 03-01-16. — 16685×50—59.
DELLA GASPERA (Romano), Fontanafredda (Italie), 08-05-02. — 54668×45—31.
DELLA GASPERA, née CRETIER, Montjovet (Italie), 06-01-13. — 54668×45—31.
DENYS (Henri), Vedelghem (Belgique), 24-10-09. — 22889×50—27.
DENYS, née COOL, Lichtervelde (Belgique), 29-05-13. — 22889×50—27.
DERVICHIAN (Léontine), Lyon (Rhône), 30-08-90. — 20726×50—69.
DERVICHIAN (Pariz), Brousse (Asie Mineure), 25-05-97. — 20727×50—69
DINI (Luigi), Corniglio (Italie), 14-04-02. — 17456×50—38.
DINI, née DALLA (Giacoma), Tizzano Val Parme (Italie), 08-06-14. — 17456×50—38.
DJELIL (Djerdjis), Mardine (Turquie), 00-00-21. — 880×50—98.
DOMANSKI (Jozef), Poddembie (Pologne), 16-03-02. — 20458×48—02.
DOMANSKI, née BACH, Podembiec (Pologne), 25-02-05. — 20458×48—02.
ESCAMILLA (Juan), Jerez de los Caballeros (Espagne), 11-11-12. — 22700×50—64.
ESCAMILLA, née LOBEL, Blauen (Allemagne), 14-02-20. — 22700×50—64.
ESPANOL (José), Vandellos (Espagne), 12-04-33. — 16143×50—34.
ESTEVES (Albel), Castro Laboreiro (Portugal), 10-01-10. — 16791×50—50.
FACHINETTI (Eugène), Cappizone (Italie), 04-03-20. — 22108×50—88.
FANNI (Maria), Livourne (Italie), 24-05-30. — 23339×50—20.
FELICES, née LOPEZ, Marrakech (Maroc). 03-08-17. — 16139×51—95.
FELICES (José), Oran, 24-03-09. — 16139×51—95.
FELTRIN (Angelo), San Paolo di Piave (Italie), 09-06-23. — 10517×51—69.
FERNANDEZ, née MANZANO, Albunol (Espagne), 08-07-17. — 23400×50—92.
FERNANDEZ (Antonio), Albunol (Espagne), 20-04-11. — 23400×50—92.
FERNANDEZ (Alberto), Madrid (Espagne), 25-06-19. — 22659×50—75.
FIGULS (Juan), Gironella (Espagne), 04-11-30. — 16553×50—24.
FILOCCO (François), Lercara (Italie), 24-09-30. — 16343×50—93.
FLORES (Michel), Turre (Espagne), 07-05-08. — 13333×40—34.
FONT-AYMERICK (Isidro), Sabadell (Espagne), 31-05-99. — 17177×50—22.
FORAZ, née FONTAINE, Estavayer le Lac (Italie), 15-09-08. — 16651×50—25.
FRANKOWSKI (Joseph), Giesenberg Sodingen (Allemagne), 13-03-10. — 15985×50—57.
FRANKOWSKI, née BRZEZINSKI, Meckinghoven (Allemagne), 02-09-13. — 15985×50—57.
FRIEDRICH, née BARLIER, Mercier-Lacombe (Oran), 05-09-06. — 19432×25—95.
FRIEDRICH (Otto), Lebendorf (Allemagne), 18-01-01. — 19432×25—95.
FRIEDRICH (Paul), Lebendorf (Allemagne), 10-05-30. — 17454×51—95.
FRIESEM, née NUSSBAUM, Kyllburg (Allemagne), 18-10-27. — 9877×51—57.
FRIESEM (Harro), Burgbrohl (Allemagne), 25-05-21. — 9877×51—57.
FRYDMAN (Christian), Jedrzejdw (Pologne), 10-08-10. — 29534×46—59.
GABRIELE (Paul), Arpino (Italie), 25-01-99. — 7344×32—69.
GABRIELE, née GABRIELE, Arpino (Italie), 11-02-98. — 7344×32—69.
GALLETTI, née PELLEGRINI, Ponte Buggianese (Italie), 23-08-19. — 36955×35—69.
GARCIA (Joseph), Madrid (Espagne), 30-04-07. — 30442×37—83.
GIRAUDO, née BELTRAN, Monforte (Espagne), 16-05-09. — 40003×38—13.
GIRAUDO (Stefano), Borgo San Dalmazzo (Italie), 07-06-06. — 40003×38—13.
GOCHWOLZ (Herszeck), Rowno (Russie), 24-08-10. — 19347×36—75.
GODEAU (Fernand), Feluy (Belgique), 14-09-09. — 20487×50—02.
GODEAU, née DEDAPPER, Tronchiennes (Belgique), 02-11-11. — 20487×50—02.
GOMEZ, née RUIZ, Malaga (Espagne), 09-05-06. — 24169×48—95.
GOMIERO (Louis), Zero Branco (Italie), 07-03-99. — 20825×40—38.
GOMIERO, née CARAMENTO, Zero Branco (Italie), 29-12-97. — 20825×40—38.
GONZALES (Antoine), Casablanca (Marcc), 23-11-23. — 2560×47—95
GORELISHWILI (Aharon), Tiflis (Russie), 17-12-06. — 5219×51—75.
GORNY (Stanislas), Jakschitz (Pologne), 03-08-01. — 5741×50—24.
GORNY, née WOROCH, Grombkowo (Pologne), 09-10-08. — 5741×50—24.
GRANDI (Charles), Crevalcore (Italie), 23-05-96. — 3263×46—13.
GRANDI, née VECCHI, Crevalcore (Italie), 10-04-99. — 3863×46—13.
GRIGORCIUK (Alexandre), Gorodecno (Lithuanie), 02-03-11. — 22697×50—82.
GRIGORCIUK, née SVOBODNY, Boskow (Tchécoslovaquie), 01-09-26. — 22697×50—82.
GRINFOGEL (Zisman), Varsovie (Pologne), 19-12-01. — 32019×33—54.
GRINFOGEL, née BRONSZTEJN, Marki (Pologne), 03-01-04. — 32019×33—54
GUZIK (Jean), Labourse (Pas-de-Calais), 14-06-27. — 16145×50—62.
HANTCHERIAN (Hayssere), Constantinople (Turquie), 08-12-21. — 15095×50—78.
HARMUTH (Horst), Schopfheim (Bade). 17-04-34. — 20660×50—68.
HARMUTH, née HARMUTH, Schopfheim (Bade), 13-07-41. — 20660×50—68.
HEIBEL (Otto), Eydkuhnen (Allemagne), 15-03-09. — 33805×44—95.
HEMCHEHIRLIAN (Agop), Keskin Maden (Asie Mineure), 04-10-20. — 13290×50—13.
HENROT, née RZEWUSKA, Kozlowiec (Pologne), 08-09-22. — 11563×51—08.
HIRSCH (Adolphe), Homburg (Allemagne), 12-02-10. — 22978×47—99.
HOSROFIAN (Haik), Kirasson (Asie Mineure), 03-01-07. — 22565×40—69.
IACOBELLI (Luigi), Rome (Italie), 01-01-05. — 16133×38—80.
IDOUX, née YAFRATE, New-York (U. S. A.), 04-10-20. — 7553×10—69.
IORI (Jean), Livourne (Italie), 30-09-31 — 4991×51—20.
JANIK (François), Dankowice (Pologne), 11-09-09. — 16763×50—54.
JANIK, née OBARA, Kosowy (Pologne), 09-12-12. — 16763×50—54.
JARASZKIEWICZ (Léon), Buerl Hassel (Allemagne), 27-05-17. — 16601×50—62.
JARASZKIEWICZ, née NASKRENT, Herne (Allemagne), 22-01-20. — 16601×50—62
JUANOLA (Jacques), Agullana (Espagne), 04-05-07. — 47903×15—66.
JUMEAU, née VAN RYSSEGHEM, la Louvière (Belgique), 11-06-10. — 33601×48—08.
KATALAN (Aron), Hitnitle (Bulgarie), 30-06-17. — 14241×51—95.
KEULEYAN (Jean), Angora (Turquie), 05-05-11. — 441×42—75.
KIESZKOWSKA (Zofia), Dortmund (Allemagne), 02-01-11. — 268×51—76.
KNAFF (Adrien), Ars-sur-Moselle (Moselle), 24-03-04. — 8691×36—57.
KNAFF, née FELLENBERG, Pleszew (Pologne), 29-09-09. — 8691×36—57.
KNOP (Moszek), Brzeziny (Pologne), 16-09-04. — 58×51—75.
KOCIUBA (François), Cieszacin Wielki (Pologne), 13-11-01. — 529×51—86.
KOCIUBA, née MACH, Cieszacin Wielki (Pologne), 17-07-00. — 529×51—86.
KOHNEN (Marcelle), Grigy-Borny (Moselle), 04-05-02. — 8820×51—57.
KORNBERG (Mnyl), Czestochowa (Pologne), 01-12-05. — 15144×49—95.
KORNBERG, née GUTMANN, Stuttgart (Allemagne), 13-07-08. — 15144×49—95.
KOUZOUDJOGLOU (Jourdain), Mersine (Turquie), 21-03-15. — 16721×50—59.
LALIK (Michel), Koukow (Pologne), 10-04-94. — 350×51—60.

LALIK, née BANIA, Lachomée (Pologne), 28-09-04. — 550×51—60.
LAZZARELLI (François), Mulazzo (Italie), 29-03-15. — 16645×50—84.
LEMAIRE (Roger), Bersillies-l'Abbaye (Belgique), 14-07-02. — 16723×50—59.
LEPRI (Joseph), Citta di Castello (Italie), 06-05-20. — 29941×48—06.
LINOSSI (Emile), Resiutta (Italie), 22-08-07. — 16642×50—45.
LOPEZ (Manuel), Orbaiceta (Espagne), 21-04-20. — 18510×50—92.
LOPEZ (José), Aspe (Espagne), 05-03-94. — 19639×50—11.
LUCARELLI (Antoine), Rutino (Italie), 13-04-20. — 34073×45—91.
LUCARELLI, née MORENO, Castellon de Rugat (Espagne), 26-07-21. — 34073×45—91.
MACIEJEWSKI (Vincent), Gorchen (Pologne), 23-03-92. — 7458×35—57.
MACIEJEWSKI, née LUDOWICZ, Wrzecsnia (Pologne), 23-11-96. — 7458×35—57.
MACKOWIAK (Czeslaw), Varsovie (Pologne), 17-07-13. — 29186×48—69.
MADRY (Jean), Strzelce Wielkis (Pologne), 04-06-05. — 52100×38—75.
MADRY, née KASPRZYK, Wykovice (Pologne), 21-03-10. — 52100×38—75.
MALDONADO (José), Espiel (Espagne), 01-12-23. — 16721×50—49.
MALINCONI (Gaëtano), Turin (Italie), 19-08-12. — 20970×40—83. —
MARCHESIN, née LEONI, Marange (Moselle), 03-09-07. — 16524×50—57.
MARCHESIN (Robert), Fontanelle (Italie), 17-03-04. — 16524×50—57.
MARQUART (Paul), Brugg (Suisse), 19-09-98. — 16554×50—89.
MARTI (Benjamin), Palanques (Espagne), 12-09-87. — 6101×48—75.
MARTINEZ (Andres), Mazarron (Espagne), 29-11-05. — 16376×51—89.
MARTINEZ, née VIVANCOS, Mazarron (Espagne), 23-08-11. — 16376×51—89.
MARTINEZ (José), Linares (Espagne), 25-12-07. — 14471×51—95.
MATA (Manuel), Chamartin de la Rosa (Espagne), 20-02-29. — 11888×50—75.
MATYS (François), Balice (Pologne), 10-01-04. — 16764×50—13.
MATYS, née SMOLYNEC, Lubaczow (Pologne), 21-06-05. — 16764×50—13.
MAUL (Herbert), Kiel (Allemagne), 11-07-18. — 19257×37—57.
MEDRANO (José), Casablanca (Maroc), 19-12-20. — 14472×51—95.
MEDRANO, née SCHEMBRI, Casablanca (Maroc), 09-03-23. — 14472×51—95.
MELOCCO (Gioachino), Sequals (Italie), 06-04-03. — 19618×50—76.
MENZHDJIAN (Léon), Constantinople (Turquie), 05-09-05. — 26768×26—75.
MEOLI, née PERONCINI, Zignago (Italie), 09-11-94. — 31597×31—58.
MEOLI (Mario), Gênes (Italie), 21-07-90. — 31597×31—58.
METROZ (Louis), Bagnes (Suisse), 13-05-98. — 26716×46—75.
METROZ, née MICHELLOD, Bagnes (Suisse), 26-10-99. — 26716×46—75
MILOSLAVSKY (Eugène), Jaffa (Palestine), 00-00-14. — 6541×49—75.
MISSON (Michel), Marche-en-Flamenne (Belgique), 28-09-18. — 14071×50—57.
MOLINA (Juan), Alhama (Espagne), 03-04-24. — 14473×51—95.
MORA (Michel), Ayelo de Malferit (Espagne), 25-07-95. — 16361×50—81.
MORA, née WALLS, Useras (Espagne), 04-08-03. — 16361×50—81.
MORENO (Rafaël), Villa Nador (Espagne), 26-10-28. — 2302×51—92.
MRLINA (Karel), Vsetin (Tchécoslovaquie), 24-03-12. — 14474×51—95.
MRLINA, née MERENDOVA, Bratislava (Tchécoslovaquie), 24-10-21. — 14474×51—95.
MULLER (Bronislaw), Schonnebeck (Allemagne), 16-10-12. — 16755×50—63.
MULLER, née KOZIALKOWSKA, Buer-Scholven (Allemagne), 13-07-14. — 16755×50—63.
NAGODE (Laurent), Vehsvetich-Kraliere (Yougoslavie), 17-05-01. — 4020×51—86.
NAGODE, née ERCULJ, Zagorica (Yougoslavie), 17-12-04. — 4020×51—86.
NAGY (Walter), Bratislava (Tchécoslovaquie), 15-08-26. — 3119×51—95.
NARDARI, née BUOSI, San Biagio Di Callalta (Italie), 13-10-09. — 21357×50—31.
NATTA (Marie), Turin (Italie), 28-07-94. — 20835×33—06
NGUYEN-VAN (Nhan), Thuong Son (Tonkin), 12-02-05. — 17848×51—13.
NIETO (Antonio), Nador (Maroc espagnol), 29-07-25. — 6536×47—95.
NIETO (Emilien), Casablanca (Maroc), 02-07-28. — 14478×51—95.
NOWAK (François), Malachowo (Pologne), 31-08-03. — 5966×51—62.
OJEDA, née MOLINA, Tenira (Oran), 21-07-07. — 61908×28—95.
OJEDA (Antonio), Ain El Hadjar (Oran), 02-02-07. — 61908×28—95.
ORTEGA (Joseph), Port-Lyautey (Maroc), 10-03-19. — 14479×51—95.
PADRAO (Antonio), Santulhao (Portugal), 11-08-28. — 16163×50—75.
PANOSSIAN (Krikor), Cesarée (Turquie), 14-07-00. — 43359×32—75.
PAWLOWSKY (Richard), Brno (Tchecoslovaquie), 12-10-17. — 14475×51—95.
PEREA, née FERRER, San Juan de Palamos (Espagne), 10-07-12. — 23223×36—34.
PEREA (Manuel), Zalamea la Réal (Espagne), 22-09-08. — 23223×36—34.
PINNA (Ettore), Kalaat ès Senam (Tunisie), 20-07-10. — 14774×51—95.
PIRODDI, née MADRIGALI, Fivizzano (Italie), 26-08-13. — 21907×50—63.
PIRODDI (Enrico), Jerzu Sardaigne (Italie), 08-09-00. — 21907×50—63.
PUGLIESI, née DI BELLA, Sfax (Tunisie), 01-02-09. — 14447×51—95.
PUGLIESI (Giovanni) (Tunis), 17-01-05. — 14447×51—95.
RABINOVITCH (Albert), Port-Said (Egypte), 04-11-20. — 14448×51—95.
RAVINETTI (Charles), Mongrando (Italie), 31-03-93. — 9319×51—13.
RAVINETTI, née RAVASSO, Turin (Italie), 19-04-93 — 9319×51—13.
RIERA (Juan), Llansa (Espagne), 06-05-13. — 16785×50—66.
RIGONI (Louis), Montecchio Precalcino (Italie), 20-05-17. — 8672×51—31.
RIGONI, née ZANIBELLATO, Zero Branco (Italie), 01-05-23. — 8672×51—31.
RINI (Adrien), Rome (Italie), 29-07-04. — 48334×45—75.
RINI, née DI SOTTO, Santo Padre (Italie), 31-10-09. — 48334×45—75.
RIPOL (Juan), Teruel (Espagne), 09-08-08. — 25575×46—31.
RIQUELME (Antoine), Hon (Espagne), 17-01-01. — 22703×36—59.
ROGOJNIKOFF (Vladimir), Tiflis (Russie), 05-02-07. — 17701×51—98.
ROGOJNIKOFF, née SAFONOFF, Zamostie (Pologne), 25-07-09. — 17701×51—98.
ROSNER (Jacob), Dobromil (Pologne), 10-06-06. — 4447×51—75.
ROSSETTO (Lucien), Casablanca (Maroc), 08-02-30. — 14449×51—95.
RUGGIERI, née TOSCANO, Sperlonga (Italie), 01-04-15. — 44127×36—13.
SABBADINI, née SARAGAGLIA, Corato (Italie), 08-03-24. — 9348×49—38.
SAKOW (Marie), Odessa (Russie), 01-04-12. — 14372×51—95.
SARKISSIAN (Ohannes), Orhan Gazi (Asie Mineure), 13-08-94. — 17438×47—78.
SCHINDLER (Henri), Ukerske Hradiste (Tchécoslovaquie), 20-12-08. — 2634×40—98.
SCHINDLER, née GRUNHUT, Malacky (Tchécoslovaquie), 31-07-11. — 2634×40—98.
SEHR (Antoine), Budapest (Hongrie), 21-03-05. — 12211×50—75.
SEHR, née EHRENREICH, Monostorapalyi (Hongrie), 22-03-04. — 12211×50—75.
SEIXAS (Manuel), Sabrosa (Portugal), 02-03-11. — 19427×50—15.
SELIMAN (Jean), Hienghene (Nouvelle-Calédonie), 00-00-02. — 13263×51—98.
SMIRNOFF (Grégoire), Violka (Russie), 21-09-88. — 22180×50—51.
SOARES (Joao), Vila Verde (Portugal), 03-12-11. — 16519×50—76.
SOARES, née ANTUNEZ, Casillas de Flores (Espagne), 15-11-16. — 16519×50—76.
SOLDEVILA (François), Roquebrun (Hérault), 18-07-98. — 18315×17—34.
SOPRANO (François), Marseille (Bouches-du-Rhône), 26-08-07. — 49749×38×13.
SPLANGUNIA, née DRACO, Calin (Grèce), 15-10-09. — 16403×50—69.
SPLANGUNIA (Stamadio), Calino (Grèce), 20-02-06. — 16403×50—69.
SPLECCHI (Ange), Piacenza (Italie), 14-04-00. — 9965×50—06.
SPLECCHI, née VADONE, Taggia (Italie), 22-10-01. — 9965×50—06.
STRENS (Rachel), Ixelles (Belgique), 25-08-85. — 35242×38—64.
SZLOVAK (Emeric), Budapest (Hongrie), 11-05-02. — 5365×39—95.
SZTARKMAN (Icek), Radom (Pologne), 15-09-22. — 9284×51—75.
SZUREK (Adolf), Pabjanice (Pologne), 03-04-05. — 6460×51—95.
TARDER (Jan), Varsovie (Pologne), 20-05-20. — 1061×51—59.
TASSI (Armando), Roccastrada (Italie), 19-07-03. — 16712×50—13.
TCHOUHADJIAN (Zareh), Istamboul (Turquie), 28-06-82. — 38380×38—75.
TEGERO (Isidore), Grenade (Espagne), 08-10-14. — 29919×48—65.
TEMPORELLI (Louis), Veruno (Italie), 20-04-01. — 416×51—12.
TONIZZO (Angelo), Varmo (Italie), 19-06-03. — 24612×38—07.
TORRES (Ramon), Gador (Espagne), 18-10-11. — 8874×38—13.

TRELA (Mieczyslaw), Koscielec (Pologne), 24-11-29. — 23019×50—78.
TRIPP (Charles), Bludenz (Autriche), 13-08-21. — 27954×37—55.
VAERNEWYCK (Arthur), Wacken (Belgique), 21-12-05. — 18778×50—78.
VAERNEWYCK, née DE TAND, Segelsem (Belgique), 23-02-09. — 18778×50—78.
VAN BELLEGHEM, née VRANCKEN, Basheers (Belgique), 03-07-04. — 3885×51—02.
VAN BELLEGHEM (Clovis), Marke (Belgique), 20-07-07. — 3885×51—02.
VIDAL (Hélène), Casablanca (Maroc), 24-05-29. — 14174×51—95.
VILLALBA, née ALBILLO, Pedraza (Espagne), 24-10-19. — 12919×50—65.
WEYNANTS, née LIVRAUW, Marquette (Nord), 23-09-82. — 19636×50—59.
WOSIAK (Antoine), Oberhausen (Allemagne), 20-05-09. — 44129×38—62.
WOSIAK, née GORNY, Brambauer (Allemagne), 13-03-15. — 44129×38—62.
ZAPATA, née ZERILLI, Casablanca (Maroc), 22-12-17. — 16625×49—95.
ZIENA (Turqui), Homs (Syrie), 00-00-12. — 13262×51—98.
ZNAMENAK (Joseph), Brezany (Tchécoslovaquie), 16-11-09. — 16735×50—75.
ZYMAN (Hinda), Poznan (Pologne), 04-11-28. — 17938×50—68.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française:

COHEN, née LEVY, Saint-Dizier (Haute-Marne), 09-09-72. — 10532×51—75.
DAVIDSON, née CHARLES, Occoches (Somme), 10-07-86. — 16633×50—75.
DENTART (Simonne), Paris, 30-08-05. — 10810×51—75.
LEMAIRE, née DEHU, Cousolre (Nord), 02-09-08. — 16723×50—59.
MISSON, née PALMADE, Montmédy (Meuse), 19-08-21. — 14071×50—57.
SOTTO, née NAHON, Oran (Algérie), 01-03-87. — 56714×28—92.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents:

ADJAMIDIS (Amalia), Paris, 04-01-51. — 22397×50—75.
ALBERTON (Jean), Alba (Ardèche), 14-05-44. — 15864×50—07.
ALBERTON (Jeanne), Aubignas (Ardèche), 21-09-33. — 15864×50—07.
ALBERTON (Irène), Aubignas (Ardèche), 01-12-35. — 15864×50—07.
ALBERTON (Louis), la Vernarède (Gard), 28-01-39. — 15864×50—07.
ALBERTON (Françoise), Alba (Ardèche), 09-01-46. — 15864×50—07.
ALBERTON (Marie), Alba (Ardèche), 09-01-46. — 15864×50—07.
BAUMANN (Simone), Casablanca (Maroc), 23-10-34. — 14372×51—95.
BAUMANN (Jean), Casablanca (Maroc), 22-05-40. — 14372×51—95.
BELLOTTO (Ginette), Seyne (Basses-Alpes), 01-07-39. — 2150×48—04.
BELLOTTO (Yvonne), Seyne (Basses-Alpes), 30-07-31. — 2150×48—04.
BELLOTTO (Juliette), Seyne (Basses-Alpes), 01-08-37. — 2150×48—04.
BENEZRA (André), Casablanca (Maroc), 29-08-31. — 6727×51—95.
BENEZRA (Michel), Casablanca (Maroc), 17-06-39. — 6727×51—95.
BERNSTEIN (Jean-Claude), Casablanca (Maroc), 18-05-45. — 14216×51—95.
BERNSTEIN (Erwin), Casablanca (Maroc), 11-09-47. — 14216×51—95.
BERNSTEIN (Monique), Casablanca (Maroc), 28-05-50. — 14216×51—95.
BIAGI (Alice), Alès (Gard), 16-10-37. — 16541×50—30.
BOTTOS (Antoine), Montiron (Gers), 28-04-36. — 23467×50—32.
CORUZZI (Marie), Prasseto (Corse), 28-06-46. — 950×51—20.
CORUZZI (Emma), Calesiano (Italie), 17-01-35. — 950×51—20.
DELLA-GASPERA (Denise), Toulouse (Haute-Garonne), 17-11-50. — 54668×45—31.
DINI (Renato), Saint-Priest (Isère), 28-07-35. — 17456×50—38.
FRANKOWSKI (Edouard), Forbach (Moselle), 11-01-42. — 15985×50—57.
FRANKOWSKI (Raymond), Stiring-Wendel (Moselle), 31-03-38. — 15985×50—57.
FRIESEM (Claude), Hayange (Moselle), 09-09-51. — 9877×51—57.
FRIESEM (Eliane), Hayange (Moselle), 15-09-49. — 9877×51—57.
GIRAUDO (Francis), Sisteron (Basses-Alpes), 20-10-43. — 40003×38—13.
GODEAU (Henri), Gandelu (Aisne), 31-08-39. — 20487×50—02.
GODEAU (Daniel), Veuilly-la-Poterie (Aisne), 26-09-40. — 20487×50—02.
GODEAU (Henriette), Veuilly-la-Poterie (Aisne), 02-11-41. — 20487×50—02.
GODEAU (Bernadette), Gandelu (Aisne), 28-11-42. — 20487×50—02.
GODEAU (Josette), Gandelu (Aisne), 14-01-44. — 20487×50—02.
GODEAU (José), Gandelu (Aisne), 27-01-46. — 20487×50—02.
GORNY (Marie), Bardou (Dordogne), 25-11-37. — 5741×50—24.
GRANDI (France), Crevalcore (Italie), 07-10-33. — 3863×46—15.
GRIGORCIUK (Georges), Montauban (Tarn-et-Garonne), 13-05-47. — 22697×50—82.
JARASZKIEWICZ (Théophile), Méricourt (Pas-de-Calais), 24-11-41. — 16601×50—62.
JARASZKIEWICZ (Monique), Méricourt (Pas-de-Calais), 10-12-45. — 16601×50—62.
KATALAN (Maurice), Casablanca (Maroc), 08-12-44. — 14241×51—95.
KATALAN (Danielle), Casablanca (Maroc), 30-05-48. — 14241×51—95.
KATALAN (Jean), Casablanca (Maroc), 28-12-42. — 14241×51—95.
KOCIUBA (Bernadette), Villiers (Vienne), 29-12-43. — 529×51—86.
MARCHESIN (Ida), Audun-le-Tiche (Moselle), 28-06-48. — 16524×50—57.
MARTINEZ (Juan), Mazarron (Espagne), 20-01-31. — 16376×51—89.
MARTINEZ (Ana), Mazarron (Espagne), 08-06-34. — 16376×51—89.
MARTINEZ (André), Saint-Brisson (Nièvre), 07-02-44. — 16376×51—89.
MORA (Louis), Saint-Juéry (Tarn), 12-03-33. — 16361×50—81.
MRLINA (Jeannette), Casablanca (Maroc), 19-01-40. — 14474×51—95.
MRLINA (Georges), Casablanca (Maroc), 17-02-50. — 14474×51—95.
MULLER (Alfred), Youx (Puy-de-Dôme), 27-10-35. — 16755×50—63.
MULLER (Gertrude), Youx (Puy-de-Dôme), 08-01-34. — 16755×50—63.
MULLER (Marie), Youx (Puy-de-Dôme), 22-09-45. — 16755×50—63.
NAGODE (Alain), la Trimouille (Vienne), 28-06-33. — 4020×51—86.
NAGODE (Jean), la Trimouille (Vienne), 29-02-32. — 4020×51—86.
NARDARI (Carmella), Toulouse (Haute-Garonne), 12-02-35. — 21357×50—31.
NARDARI (Albert), Toulouse (Haute-Garonne), 21-02-31. — 21357×50—31.
OJEDA (René), Casablanca (Maroc), 28-10-36. — 61908×28—95.
OJEDA (Irène), Casablanca (Maroc), 16-09-46. — 61908×28—95.
OJEDA (Gabriel), Sidi Larbi (Maroc), 21-01-44. — 61908×28—95.
OJEDA (Yvette), Casablanca (Maroc), 02-08-40. — 61908×28—95.
OJEDA (Antoine), Casablanca (Maroc), 01-09-31. — 61908×28—95.
PIRODDI (Josette), le Mont-Dore (Puy-de-Dôme), 23-08-47. — 21907×50—63.
PIRODDI (Mireille), le Mont-Dore (Puy-de-Dôme), 31-12-48. — 21907×50—63.
PIRODDI (Marie), le Mont-Dore (Puy-de-Dôme), 27-09-43. — 21907×50—63.
PIRODDI (Daniel), le Mont-Dore (Puy-de-Dôme), 04-04-45. — 21907×50—63.
PUGLIESI (André), Casablanca (Maroc), 18-06-35. — 14447×51—95.
PUGLIESI (Pauline), Casablanca (Maroc), 22-08-40. — 14447×51—95.
PUGLIESI (Jacques), Casablanca (Maroc), 29-06-33. — 14447×51—95.
RAVINETTI (Franco), Turin (Italie), 18-12-31. — 9319×51—13.
RIGONI (Alain), Toulouse (Haute-Garonne), 27-09-50. — 8672×51—31.
ROGOJNIKOFF (Nathalie), Carcassonne (Aude), 09-06-33. — 17701×51—98.
SCHINDLER (Nadia), Saigon (Cochinchine), 17-07-44. — 2634×40—98.
SCHINDLER (Paul), Saigon (Cochinchine), 29-08-41. — 2634×40—98.
SOARES (Dionisio), Casillas de Flores (Espagne), 09-10-46. — 16519×50—76.
SOARES (Maria), Casillas de Flores (Espagne), 16-03-37. — 16519×50—76.
SOARES (Maria-Gloria), Casillas de Flores (Espagne), 23-12-44. — 16519×50—76.
SOARES (Antoinette), Rouen (Seine-Inférieure), 14-09-50. — 16519×50—76.
SPLANGUNIA (Anan), Lyon (Rhône), 06-10-47. — 16403×50—69.
SZLOVAK (Lydia), Casablanca (Maroc), 12-12-35. — 5365×39—95.
SZUREK (Sandra), Fès (Maroc), 31-03-46. — 6460×51—95.
VAN BELLEGHEM (Sylvain), Chézy-en-Orxois (Aisne), 08-07-39. — 3885×51—02
VAN BELLEGHEM (Daniel), Chézy-en-Orxois (Aisne), 10-03-42. — 3885×51—02.
VAN BELLEGHEM (Hervé), Chézy-en-Orxois (Aisne), 09-10-40. — 3885×51—02.
VAN BELLEGHEM (Marie), Chézy-en-Orxois (Aisne), 08-10-44. — 3885×51—02.

[Supplément.]

Art. 4. — Sont autorisés à s'appeler légalement à l'avenir:

RUBI (Joseph). — **BENRUBI (Joseph)**, Salonique (Grèce), 11-06-96. — 8713×51—75.

RUBI (Rachel). — **BENRUBI (Rachel)**, Salonique (Grèce), 15-06-99. — 8713×51—75.

BINER (Lazare). — **BINER (Leiser)**, Odessa (Russie), 24-08-96. — 74123×28—75.

DINI (Louis). — **DINI (Luigi)**, Corniglio (Italie), 14-04-02. — 17456×50—38.

DINI (Cécile). — **DINI (Cecilia)**, Tizzano Val Parme (Italie), 08-06-14. — 17456×50—38.

DINI (René). — **DINI (Renato)**, Saint-Priest (Isère). — 28-07-35. — 17456×50—38.

FRIMAND (Christian). — **FRYDMAN (Christian)**, Jedrzejdw (Pologne), 10-08-10. — 29534×46—59.

GORELIS (Aaron). — **GORELISHWILI (Aharon)**, Tiflis (Russie), 17-12-06. — 5219×51—75.

STARKMAN (Icek). — **SZTARKMAN (Icek)**, Radom (Pologne), 15-09-22. — 9284×51—75.

TRELA (Michel). — **TRELA (Mieczyslaw)**, Koscielec (Pologne), 24-11-29. — 23019×50—78.

Art. 5. — Sont libérés de leurs liens d'allégeance à l'égard de la France:

ALCORTA (Michel), Toulon (Var), 26-03-32. — 17049×51—99.

ANDRE (Rodolfo), Florence (Italie), 06-02-11. — 42126×32—99.

ANDRE (Luigi), Rome (Italie), 21-05-44. — 42126×32—99.

ANDRE (Enrico), Rome (Italie), 21-05-47. — 42126×32—99.

BAIS (Maurice), Charleroi (Belgique), 04-05-34. — 6154×51—99.

BAUMANN (Antoine), Antibes (Alpes-Maritimes), 23-12-13. — 10481×50—99.

BAUMANN (Lieselotte), Bregenz (Autriche), 10-03-41. — 10481×50—99.

BAUMANN (Reinhold), Bregenz (Autriche), 16-06-42. — 10481×50—99.

BAUMANN (Wolfgang), Bregenz (Autriche), 07-12-44. — 10481×50—99.

BAUMANN (Manfred), Bregenz (Autriche), 01-11-48. — 10481×50—99.

BEAURAIN (André), Montigny-sur-Sambre (Belgique), 12-02-32. — 23155×59—99.

BENOIT (Marcel), Lyon (Rhône), 06-12-15. — 4438×49—99.

BENOIT (Mary), Bagshot (Grande-Bretagne), 06-01-45. — 4438×49—99.

BRICOUT (Victor), Namur (Belgique), 24-01-31. — 13256×49—99.

COLAS (Julien), Paris, 22-08-30. — 22519×50—99.

DANLOS (Jean), Saint-André-les-Bruges (Belgique), 21-05-30. — 22327×50—99.

DE CLERCK (André), Onnaing (Nord), 23-06-32. — 927×51—99.

DE MATA (Jacques), Paris, 26-08-20. — 203933×43—75.

DUBLY (Raoul), Schaerbeek (Belgique), 31-01-32. — 4695×51—99.

FRIEDLI (Marcel), Walscheid (Moselle), 21-06-29. — 15989×50—99.

GAILLARD (Jean), Barcelone (Espagne), 21-07-30. — 21874×50—99.

GRONDAHL, née TAHKA, Abo (Finlande), 11-11-18. — 8218×51—99.

GRONDAHL (Henry), Bordeaux (Gironde), 28-09-23. — 8218×51—99.

GUERRINI (Jean), Lille (Nord), 31-07-30. — 10892×50—99.

GUILLAUME (Jean), Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône), 29-07-32. 14009×51—99.

HANBURY (Maurice), Paris, 04-06-20. — 385×51—99.

HANBURY (Mary), Cuckfield (Grande-Bretagne), 11-01-50. — 385×51—99.

HANBURY, née DOWLING, Edinbourgh (Grande-Bretagne), 01-07-26. — 385×51—99.

HOSSELET (Gustave), Wignehies (Nord), 23-04-32. — 6845×51—99.

KIERNAN (Bernard), Neuilly-sur-Seine (Seine), 09-02-30. — 13632×51—99.

KREB, née CLEES, Wiltz (Luxembourg), 25-04-25. — 11704×51—99.

LAHARRAGUE (Charles), Madrid (Espagne), 21-05-30. — 21351×50—99.

LE GALL, née ROTHEN, Neufchatel (Suisse), 23-11-25. — 15564×49—99.

MAC DONALD (Marcel), Steenvoorde (Nord), 17-09-29. — 6027×50—99.

PIERRE (Richard), Sabadell (Espagne), 29-12-26. — 4885×50—99.

RECEVEUR (René), Vendlincourt (Suisse), 25-07-01. — 20457×50—99.

REIBERGER (Edmond), Niederwiltz (Luxembourg), 14-10-25. — 11324×51—99.

RIGANTI (Franco), Badonviller (Meurthe-et-Moselle), 19-07-29. — 21537×50—88.

SCOSSA (Guy), Châtelaillon-Plage (Charente-Maritime), 08-06-30. — 4303×51—99.

STOUDER (Claude), Calais (Pas-de-Calais), 14-03-33. — 9560×51—99.

VAN THUYNE (Michel), Toufflers (Nord), 29-08-32. — 17473×50—99.

VANDER ECKEN (André), Lallaing (Nord), 04-08-30. — 10430×51—99.

VANDER ECKEN, née HEUCHON, Gosselies (Belgique), 19-07-32. — 10430×51—99.

VUYLSTEKER (Gilbert), Vlamertinge (Belgique), 03-11-33. — 5529×51—99.

VUYLSTEKER (Michel), Vlamertinge (Belgique), 04-05-32. — 5528×51—99.

Art. 6. — Sont admis au statut métropolitain français:

ANDRIANASOLO (René), Ambohijatovo (Madagascar), 28-06-03. — 17744×51—98.

ANDRIAMAROKOTO (Gilbert), Ambohimahazo (Madagascar), 20-12-27. — 16209×51—98.

BOURAIMA (Lucien), Porto Novo (Dahomey), 27-01-20. — 10973×51—98.

BOURAIMA (Antoine), Dakar (Sénégal), 23-03-15. — 10973×51—98.

BOURAIMA (Jean), Dakar (Sénégal), 18-06-47. — 10973×51—98.

BOURAIMA (Thérèse), Dakar (Sénégal), 28-12-49. — 10973×51—98.

BUI QUANG THAN, Bienhoa-ville (Indochine), 04-06-35. — 17742×51—98.

DELLE (Hippolyte), Abomey Calavi (Dahomey), 00-00-17. — 9996×51—75.

DELLE, née ASSANI, Adjohon (Dahomey), 00-00-24. — 9996×51—75.

DELLE (Paul), Cotonou (Dahomey), 26-01-47. — 9996×51—75.

DUONG (Vanvinh), Long Ho (Cochinchine), 13-01-26. — 3052×51—98.

DUONG, née THAN, Binh An Huông Thuy (Indochine), 05-02-26. — 3052×51—98.

DUONG (Vincent), Montpellier (Hérault), 11-03-50. — 3052×51—98.

GUILLAUME (Robert), Dieu Hoa (Cochinchine), 05-05-09. — 16179×51—98.

HENRI, Tan Niem Trung (Indochine), 12-01-97. — 17742×51—98.

HENRI, née CAO THI HAY, Tang Hoa (Indochine), 30-06-01. — 17742×51—98.

JOSEFA (Joseph), Ambatofotsy (Madagascar), 27-10-19. — 16661×51—98.

M'BA (Edouard), M'Foa (Gabon), 00-00-03. — 7977×51—13.

MAMBEKE BOUCHER (Bernard), Brazzaville (Moyen Congo), 02-02-19. — 17713×51—98.

MAYORDOME (Hervé), Diosso (Moyen Congo), 05-01-24. — 17101×51—98.

NGOQUANG PHUOC, An Hoi (Indochine), 05-10-21. — 16414×51—98.

NGUYEN VAN LUC, Cholon (Indochine), 06-05-11. — 14535×51—98.

NGUYEN KIM DINH, Hoa Minh Vinhlong (Indochine), 00-00-32. — 14534×51—98.

QUANG (Raymond), Binh Duc (Cochinchine), 15-07-16. — 14536×51—98.

RAMANANTSOA (Jacques), Ambohidahy (Madagascar), 24-09-37. — 13136×51—98.

RAMORASATA (Charles), Ankazotokana (Madagascar), 30-05-25. — 17585×51—98.

RANAUD (André), Cap-d'Esterias (Gabon), 11-11-12. — 17027×51—98.

RANDRIAMIZAKA (Charles), Isoraka (Madagascar), 18-09-05. — 14166×51—98.

RANDRIANA (Joseph), Andranobe (Madagascar), 00-00-15. — 16210×51—98.

RAZAFIARISON (Albert), Ambalamahasoa (Madagascar), 06-02-27. — 16205×51—98.

RAZOELINTSOA (Félicité), Ampandrana (Madagascar), 12-03-13. — 13136×51—98.

RIVET (Joseph), Tsiatosika (Madagascar), 05-09-98. — 8980×51—98.

THIVAN (Jean), Binh-Trung (Cochinchine), 12-10-18. — 14540×51—98.

Art. 7. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le 14 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL RIBEYRE.

(Supplément. — Fin.)

Successions en déshérence.

Par jugement en date du 11 octobre 1949, le tribunal de première instance de la Seine a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de soixante-douze successions de:

1° Fleury (Gabrielle-Aline), célibataire, décédée en son domicile à l'hospice Debrousse, à Paris (20e), 148, rue de Bagnolet, le 9 juillet 1947;

2° Dupré (Fernand-Elie), divorcé Gontier, décédé en son domicile, à la fondation Lenoir-Jousseran, à Saint-Mandé (Seine), 19, avenue Victor-Hugo, le 4 avril 1947;

3° Burquier (Louis-Camille), veuf Prost, décédé en son domicile, à la maison de retraite Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux (Seine), 51, rue Guynemer, le 25 janvier 1949;

4° Galando (Catherine-Marie-Madeleine), veuve Monnot, décédée en son domicile, à la maison de retraite Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux (Seine), 51, rue Guynemer, le 18 décembre 1948;

5° La Chambre (Antoinette-Louise-Augustine), veuve en secondes noces de Sery, décédée en son domicile, à l'hospice d'Ivry-sur-Seine (Seine) le 5 décembre 1948;

6° François (Aimé-Albert), célibataire, décédé en son domicile, à la maison de retraite La Rochefoucault, à Paris (14e), 15, avenue d'Orléans, le 16 janvier 1949;

7° Michel (Louise-Athalie), veuve Lemonnier, décédée en son domicile, à la maison de La Rochefoucault, à Paris (14e), 15, avenue d'Orléans, le 16 janvier 1949;

8° Lafon (Maria-Joséphine), célibataire, décédée en son domicile, à la maison municipale de Santé, à Paris (10e), 200, rue du Faubourg-Saint-Denis, le 28 janvier 1949;

9° Le Beguec (Hélène), célibataire, domiciliée à Paris (5e), 6, rue Blainville, décédée à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu, à Paris (4e), le 27 juillet 1947;

10° Couabault (Francis-Jean-Marie), célibataire, domicilié à Paris (4e), 3, avenue Victoria, décédé à l'hôpital Necker, à Paris (15e), le 3 septembre 1947;

11° Montel (Céline), célibataire, domiciliée à la fondation Belœil, à Neuilly-sur-Seine (Seine), décédée à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu, à Paris (4e), le 19 janvier 1947;

12° Raynal (Georges), célibataire, décédé en son domicile, à la maison municipale de santé, à Paris, le 29 juillet 1947;

13° Derbez (Joseph-Marie), célibataire, domicilié à Paris (5e), 6, rue Maître-Albert, décédé à l'hôpital Cochin, à Paris (14e), le 6 janvier 1947;

14° Cahuzes (Joséphine-Laurentine-Calixte), célibataire, domiciliée à Châtillon-sous-Bagneux (Seine), 20, rue de Fontenay, décédée à l'hôpital Cochin, à Paris (14e), le 21 avril 1947;

15° Bleu (Henri), célibataire, domicilié à Vitry-sur-Seine (Seine), 4, rue de la Gaîté, décédé à l'hospice d'Ivry-sur-Seine (Seine), le 3 mai 1947;

16° Septier (Joséphine), épouse Mansard, domiciliée à Paris (13e), 77, rue de Gentilly, décédée à l'hôpital de la Pitié, à Paris (13e), le 28 mai 1947;

17° Watte (Léon-Joseph), veuf en deuxièmes noces de Pahin (Antoinette-Marie), domicilié à Paris (11e), 8, rue Annibal, décédé à l'hôpital de la Pitié, à Paris (13e), le 29 juin 1947;

18° Edger (Auguste), célibataire, domicilié à la maison de retraite Cousin-de-Méricourt, à Cachan (Seine), décédé à l'hôpital Saint-Louis, à Paris (10e), le 11 avril 1947;

19° Gentil (Germaine-Marguerite), veuve Lienhard, décédée en son domicile, à la maison municipale de santé, à Paris (10e), le 22 janvier 1949;

20° Grangier (Marie-Louise), veuve en troisièmes noces de Ory, décédée en son domicile, à la maison de retraite La Rochefoucault, à Paris (14e), le 3 février 1949;

21° Bauchot (Edouard), divorcé Bertal, domicilié à Paris (5e), 26, rue de Bièvre, décédé à l'hôpital Cochin, à Paris (14e), le 11 octobre 1947;

22° Patey (Julie-Victorine), veuve Pabion, domiciliée à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux (Seine), décédée à Neuilly-sur Marne (Seine-et-Oise), le 26 octobre 1947;

23° Mercier (Elisabeth), veuve Horsten, décédée en son domicile, à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux (Seine), le 25 novembre 1947;

24° Grad (Juan), célibataire, domicilié à Paris (4e), 3, avenue Victoria, décédé à l'hôpital Bichat, à Paris (18e), le 28 juillet 1945;

25° Lakdar Mohamed, état matrimonial inconnu, domicilié à Paris (4e), 3, avenue Victoria, décédé à l'hôpital Beaujon, à Clichy (Seine), le 29 octobre 1947;

26° Hommel (Louis), célibataire, décédé en son domicile, à la maison de retraite Cousin-de-Méricourt, à Cachan (Seine), le 10 octobre 1947;

27° Barrouin (Pauline-Augustine), célibataire, décédée en son domicile, à l'hospice Debrousse, à Paris (20e), le 10 octobre 1947;

28° Laitoure (Jeanne), veuve Nogues, décédée en son domicile, à la fondation Belœil, à Neuilly-sur-Seine (Seine), le 8 janvier 1947;

29° Jost (Louis), célibataire, décédé en son domicile, à l'hospice Debrousse, à Paris (20e), le 5 avril 1947;

30° Micard (Michel), célibataire, domicilié à Paris (13e), 4, rue Paulin-Méry, décédé à l'hôpital de la Pitié, à Paris (13e), le 3 août 1947;

31° Rousselle (Jeanne-Elisabeth), veuve Boudergue, décédée en son domicile, à la fondation Lenoir-Jousseran, à Saint-Mandé (Seine), le 21 novembre 1947;

32° Cadet (Louis-Paulin), divorcé Willot, décédé en son domicile, à l'hospice Debrousse, à Paris (20e), le 18 octobre 1947;

33° Larochette (Claudine), veuve Combier, décédée en son domicile, à l'hospice Debrousse, à Paris (20e), le 23 novembre 1947;

34° Piat (Madeleine-Alice), décédée en son domicile, à la fondation Lenoir-Jousseran, à Saint-Mandé (Seine), le 3 juin 1948;

35° Chauvin (Louis-Marie-Joseph), veuf Mestas, décédé en son domicile, à la fondation Lenoir-Jousseran, à Saint-Mandé (Seine), le 8 décembre 1947;

36° Pagnon (Pierre), veuf Lacour, domicilié à Bourg-la-Reine (Seine), 52, rue Hoffmann, décédé à l'hôpital Cochin, à Paris (14e), le 15 décembre 1944;

37° Ferrand (Ernest-Louis-Léon), domicilié à Villejuif (Seine), 15, rue Vérollot, décédé à Gentilly (Seine), le 27 novembre 1943;

38° Beissel (Marie-Marguerite), veuve Hein, domiciliée à Montrouge (Seine), 28, avenue de la République, décédée à l'hôpital Broussais, à Paris (14e), le 3 novembre 1941;

39° Pajot (Gaston-Charles-Albert), veuf Philippon, décédé en son domicile, à l'institution Sainte-Perrine, à Paris (16e), le 19 octobre 1940;

40° Haudot (Lucien-Gaston), célibataire, domicilié à Paris (4e), 3, avenue Victoria, décédé à Toulon (Var), le 29 juin 1930;

41° Ragot (Angèle), veuve Thenoux, domiciliée à Malakoff (Seine), 16, rue Pierre-Larousse, décédée à l'hôpital de la Pitié, à Paris (13e), le 24 novembre 1931;

42° Bertin (Jules), veuf Beral, domicilié à Villejuif (Seine), 31, rue Vérollot, décédé à l'hospice de Bicêtre (Seine), le 31 janvier 1940;

43° Moretti (César), époux Sissa, domicilié à Villejuif (Seine), sentier du Moulin, voie n° 42, décédé à l'hôpital de la Pitié, à Paris (13e), le 16 mai 1936;

44° Preaubert (Fernand-Laurent), célibataire, domicilié à Paris (4e), 3, avenue Victoria, décédé à Brunoy (Seine-et-Oise), le 1er septembre 1927;

45° Fest (Juliette), divorcée Archontakis, décédée en son domicile, à Bagneux (Seine), voie du Port-Galant, le 28 juin 1939;

45° Gachon (Alphonse-Jules), veuf de Michaud (Louise), domicilié à Clamart (Seine), 15, rue de Plaisance, décédé à Clamart (Seine), le 16 septembre 1928;

47° Penaud (Léonard-Stanislas), état matrimonial inconnu, décédé en son domicile, à Paris (14e), 33, rue Jonquoy, le 28 mars 1937;

48° Baudry (Zulma), veuve Garnier, domiciliée à l'hospice Debrousse, à Paris (20e), décédée à l'hôpital Saint-Antoine, à Paris (12e), le 20 janvier 1937;

49° Karly (Marie), veuve Pitel, domiciliée à Villejuif (Seine), 11, avenue Paul-Vaillant-Couturier, y décédée le 26 janvier 1941;

50° Vivenet (Léa-Louise), veuve Adam, décédée en son domicile, à Châtillon-sous-Bagneux (Seine), 21, rue Jean-Jaurès, le 13 mars 1948;

51° Chaleil (Charles), célibataire, aliéné non inscrit, domicilié à Maisons-Alfort (Seine), décédé à l'hôpital psychiatrique de Fleury-les-Aubrais (Loiret), le 15 décembre 1945;

52° Morel (Berthe), divorcée Prevoteau, domiciliée à Paris (1er), 12, rue des Prêcheurs, décédée à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu, le 25 mai 1918;

53° Mottez (Marie-Lucie), veuve Delpierre, décédée en son domicile, à Paris (5e), 20, boulevard Saint-Marcel, le 16 août 1948;

54° Krivenko (Alexis), état matrimonial inconnu, domicilié à Paris (14e), 45, rue Vercingétorix, décédé à l'hôpital Broussais, à Paris (14e), le 25 janvier 1948;

55° Delvigne (Marguerite-Thérèse), divorcée Griet, décédée en son domicile, à l'hospice d'Ivry-sur-Seine (Seine), le 7 décembre 1944;

56° Morin (Marcel-François), état matrimonial inconnu, domicilié à Paris (4e), 3, avenue Victoria, décédé à Landau (Allemagne), le 19 février 1929;

57° Lazare (Lucien-Paul), état matrimonial inconnu, domicilié à Paris (4e), 3, avenue Victoria, décédé à Mayence (Allemagne), le 9 février 1929;

58° Piquery (Emilie), veuve Jacquinet, alliénée, domiciliée à Paris (4e), 2, rue Lobau, décédée à Paris, le 2 décembre 1926;

59° Jacques (Jean-Emmanuel), époux Abesque, domicilié à Paris (13e), 65, avenue d'Ivry, décédé à Sainte-Egreve (Isère), le 14 juin 1915;

60° Guillon (Albert), célibataire, domicilié à Paris (4e), 3, avenue Victoria, décédé à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 2 juillet 1934;

61° Messy (Louis-Marcel), état matrimonial inconnu, domicilié à Arcueil (Seine), 61, rue de la Citadelle, décédé à Paris (11e) le 21 juillet 1938;

62° Kousmina (Lisa), état matrimonial inconnu, domiciliée à Châtenay-Malabry (Seine), 3, avenue de Bellevue, y décédée le 8 mars 1940;

63° Brown (Lucie), veuve Bourget, décédée en son domicile à Castel Nuovo de Sabioni, près Florence (Italie) le 30 septembre 1934;

64° Dontenville (Emile), veuf Maffre, domicilié à Sceaux (Seine), 23, rue Houdan, décédé à l'hospice de Castres (Tarn) le 6 avril 1944;

65° Philippi (Adèle-Joséphine), veuve Dhorbait, domiciliée à Paris (5e), 18, boulevard Saint-Marcel) et décédée à Paris (5e) le 6 avril 1941;

66° Borgniet (Emile-Louis), veuf en secondes noces de Collet, domicilié à Malakoff (Seine), 38, rue Edgar-Quinet, décédé à l'hôpital Broussais, à Paris (14e) le 9 mars 1943;

67° Adet (Gustave-Adrien), célibataire, décédé en son domicile à l'hospice de Fontenay-sous-Bois (Seine) le 23 novembre 1942;

68° Auffret (Marie-Joséphine), célibataire, domiciliée à Paris (14e), 36, rue de la Tombe-Issoire, y décédée le 4 février 1949;

69° Bouyon (Berthe), divorcée Poirier, domiciliée à Montrouge (Seine), 48, rue Gabriel-Péri, décédée à l'hospice de Bicêtre le 12 janvier 1949;

70° Giovannay (Mathieu), époux Lalanne, domicilié à Paris (1er), 8, rue du Jour, y décédé le 22 avril 1942;

71° Simon (Berthe), veuve Hocquet, décédée en son domicile à l'hospice d'Ivry-sur-Seine (Seine) le 14 avril 1946;

72° Marinus (Maurice-Joseph-Ferdinand-Marie), dit de Kergoet, époux en secondes noces de Autixier, domicilié à Paris (1er), 4, rue Saint-Roch, décédé à Paris (15e) le 20 novembre 1947.

Par jugement en date du 13 octobre 1950, le tribunal de première instance de la Seine a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

1° Martincourt (Onésime-Louis-Alphonse), époux Clerc (Emilie-Marie), décédé en son domicile à l'hôpital Corentin-Celton, 51, rue Guynemer, à Issy-les-Moulineaux, le 2 octobre 1948;

2° Feitu (Victoire-Aline), célibataire, décédée en son domicile à la maison de retraite de La Rochefoucauld, 15, avenue d'Orléans, Paris (14e), le 3 décembre 1948;

3° Denous (Louise-Félicie), veuve Salmon (Edmond-Louis-François), décédée en son domicile à l'hôpital Corentin-Celton, 51, rue Guynemer, à Issy-les-Moulineaux, le 10 octobre 1948.

4° Thiriet (Herman-Joseph), veuf de Marie-Rose Talhouet, décédé en son domicile à l'hôpital d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry (Seine), le 1er novembre 1948;

5° Wernert (Marie-Albertine), veuve Cartner (Antoine-Joseph), décédée en son domicile à l'hôpital Corentin-Celton, 51, rue Guynemer, à Issy-les-Moulineaux (Seine), le 11 juillet 1948;

6° Tivoli (Joséphine-Marie), veuve Brun (Marie-Célestine), décédée en son domicile à l'hôpital Corentin-Celton, 51, rue Guynemer, à Issy-les-Moulineaux (Seine), le 16 novembre 1948;

7° Le Mary (Anne-Marie), veuve de Laurent-Yves-Marie Le Perron, décédée en son domicile à l'hôpital d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry-sur-Seine (Seine), le 5 octobre 1948;

8° Boussaingault (Marie-Eugénie), célibataire, domiciliée à Paris (4e), 3, avenue Victoria, décédée à la maison Bigottini, à Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise), le 22 novembre 1948;

9° Chinat (Adolphe-Henri), veuf de Marguerite-Lucie Chollet, décédé en son domicile à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry (Seine), le 21 novembre 1948;

10° Vaufrey (Edgar), veuf de Amélie-Marie-Louise Proudhon, décédé en son domicile à la maison de retraite de La Rochefoucauld, 15, avenue d'Orléans, à Paris (14e), le 17 décembre 1948;

11° Metier (Anna-Clémentine), veuve en premières noces de Grosos, en secondes noces de Chevalier (Eugène-Etienne), domiciliée 88, rue de Gergovie, à l'hospice J.-Siefried, décédée 96, rue Didot, à l'hôpital Broussais-la-Charité, le 8 janvier 1949;

12° Marie (Victoire-Augustine), veuve de Charles-Joseph Amandolesi, décédée en son domicile à Paris (14e), 15, avenue d'Orléans, à la maison de santé de La Rochefoucault le 14 décembre 1948;

13° Rouyer (Ferdinand-Victor), veuf de Gaulard (Clothilde), décédé en son domicile 51, rue Guynemer, à Issy-les-Moulineaux, en l'hospice Corentin-Celton le 29 décembre 1948;

14° Grand'Haye (Emma-Victorine), veuve Digaud (Alexandre), décédée en son domicile 7, avenue de la République, à l'hospice d'Ivry, à Ivry (Seine), le 6 janvier 1949;

15° Malfre (Ernestine-Cécilia), veuve Leduc (Adolphe-Auguste-Justin), décédée en son domicile à Ivry-sur-Seine, 7, avenue de la République, à l'hospice d'Ivry (Seine) le 30 janvier 1949;

16° Rouquarie (Rose-Létitia), divorcée en premières noces Castel, veuve en secondes noces de Roguet (Félicien-Eugène), décédé en son domicile à Ivry-sur-Seine (Seine), à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, le 18 janvier 1949.

17° Moulu (André-Augustin-Antoine), divorcé de Naas (Henriette-Alexandrine), décédé en son domicile à la maison de santé, 200, rue du Faubourg-Saint-Denis, à Paris (10e), le 2 janvier 1949;

18° Mascio (Alexandre), époux Galardi (Nicoline), domicilié 76, rue de l'Ours, décédé à l'hôpital Broca, 111, rue Broca, Paris (13e), le 7 décembre 1948;

19° Pasquier (Marie-Clémentine), célibataire, décédée en son domicile à l'hospice Lenoir-Jousseran, 10, avenue Victor-Hugo, à Saint-Mandé, le 3 janvier 1949;

20° Mispolet (Jeanne), célibataire, décédée en son domicile à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry-sur-Seine (Seine), le 13 janvier 1949;

21° Martin (Félix-Marie), veuf de Marie-Louise-Sophie Breune, décédé en son domicile, à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry-sur-Seine (Seine), le 23 janvier 1949;

22° Marcantuoni (Antonio), veuf de Lucie-Laure Giaccardi, décédé en son domicile, à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry (Seine), le 11 février 1949;

23° Cayrol (Marguerite), veuve de Jean-Otto Herzog, décédée en son domicile, à Corentin-Celton, 51, rue Guynemer, à Issy-les-Moulineaux, le 7 février 1949;

24° Bossu (Léonie-Marguerite), veuve Cureaux (Louis-César), décédée en son domicile, à la maison municipale de santé, 200, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris (10e), le 23 février 1949;

25° Soulier (Marie), veuve Bravy Mathivet, domiciliée à Paris (16e), 29, rue Mirabeau, à la fondation Rossini, y décédée le 6 janvier 1949;

26° Legay (Zélie-Marie), veuve de Marcel-Arthur Renard, décédée en son domicile, à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry-sur-Seine (Seine), le 26 février 1949;

27° Latroye (Ernest-Eugénie-Joseph), époux de Thomassey (Joséphine-Eugénie), domicilié à Cachan (Seine), à la fondation Cousin-de-Méricourt, et décédée 96, rue Didot, à l'hôpital Broussais-la Charité, Paris (14e), le 30 mars 1949;

28° Coponet (Lucie), veuve de Jules-Antoine-Jean Chatenard, décédée en son domicile, à la fondation La Rochefoucauld, à Paris (14e), le 1er février 1949;

29° Mention (Berthe-Louise), veuve Louis-Joseph Junger, décédée et domiciliée à l'hospice Debrousse, à Paris (20e), 148, rue de Bagnolet, le 18 mars 1949;

30° Gelas (Marie-Louise-Adeline), veuve Joseph Lebrun, décédée en son domicile, à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry-sur-Seine (Seine), le 1er décembre 1948;

31° Chapitel (Jeanne), veuve Jules-Armand Boucher, décédée en son domicile, à Corentin-Celton, 51, rue Guynemer, à Issy-les-Moulineaux (Seine), le 31 décembre 1948;

32° Duhamel (Julie-Joséphine), célibataire, décédée en son domicile, 51, rue Guynemer, à l'hospice Corentin-Celton, a Issy-les-Moulineaux (Seine), le 25 décembre 1948;

33° Ramier (Alice-Blanche), divorcée en premières noces Corot et divorcée en secondes noces Girard, décédée en son domicile, à Corentin-Celton, 51, rue Guynemer, à Issy-les-Moulineaux (Seine), le 30 mars 1949;

34° Debetz (Jean-Maurice-Henri), marié à Lebrun (Augustine), décédé en son domicile, à l'hospice Corentin-Celton, 51, rue Guynemer, à Issy-les-Moulineaux (Seine), le 15 mars 1949;

35° Ytas (Nathanael), célibataire, domicilié à l'hospice d'Ivry, à Ivry-sur-Seine (Seine), et décédé à l'hôpital Broussais-la Charité, 96, rue Didot, Paris (14e), le 15 mars 1949;

36° Desprez (Auguste-Albert), veuf en premières noces de Commelin, veuf en secondes noces de Pisaux (Eugénie), décédé en son domicile, 15, avenue d'Orléans, à la maison de retraite de La Rochefoucauld, à Paris (14e), le 8 avril 1949;

37° Leroy (Claire-Alexandrine), célibataire, décédée en son domicile, 3, avenue Cousin-de-Méricourt, à Cachan (Seine), le 25 février 1949;

38° Callec (Yves-Marie), veuf Pluen (Jeanne-Yvonne), décédé en son domicile, à la maison de retraite de La Rochefoucauld, 15, avenue d'Orléans, à Paris (14e), le 24 février 1949;

39° Chaillou (Léon-Placide), veuf Berluteau (Marie-Jeanne), décédé en son domicile, à la maison de retraite de La Rochefoucauld, 15, avenue d'Orléans, à Paris (14e), le 25 février 1949;

40° Pitavy (Paul-Alfred), veuf Chicaud (Jeanne), décédé en son domicile, à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry (Seine), le 18 mai 1949;

41° Brice (Eugénie-Octavie), veuve en premières noces de Gaston Petsch, veuve en secondes noces d'Edouard-Ferdinand-Jean Prete, décédée en son domicile, à la fondation Lenoir-Jousseau, 10, avenue Victor-Hugo, à Saint-Mandé (Seine), le 1er avril 1949;

42° Devas (Marianne), veuve de Pierre Strehl, décédée en son domicile, à l'hospice Corentin-Celton, 51, rue Guynemer, à Issy-les-Moulineaux (Seine), le 25 mars 1949;

43° Watligny (Arthur-Camille-Amédée), célibataire, décédé en son domicile, à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry (Seine), le 27 avril 1949;

44° Vide (Léontine-Pauline), célibataire, décédée en son domicile, à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry (Seine), le 28 mai 1949;

45° Lavaur (Octave-Auguste), veuf d'Augustine-Emilie Ducardonnoy, décédé en son domicile, à la maison de retraite de La Rochefoucauld, 15, avenue du Général-Leclerc, à Paris (14e), le 7 juillet 1949;

46° Martin (Eva-Pauline-Marie), veuve d'Henri Delorme, domiciliée à la maison de retraite de La Rochefoucauld, 15, avenue du Général-Leclerc, et décédée à Paris (19e), 15, rue Eugène-Jumin, le 19 juin 1942;

47° Branchu (Léonie-Marie-Françoise), veuve d'Edouard Dubois, domiciliée à la fondation Cousin-de-Méricourt et décédée à Arcueil (Seine) le 13 juillet 1949;

48° Queudevache (Jeanne-Emilie), divorcée en premières noces d'Emile-Armand Bourguignon, veuve en secondes noces de Louis Gripoix, décédée en son domicile, à l'hospice Corentin-Celton, 51, rue Guynemer, à Issy-les-Moulineaux (Seine), le 18 juin 1949;

49° Aubry de Maraumont (Zélie-Pauline-Marie), veuve Leblond, décédée en son domicile, à l'hospice Corentin-Celton, 51, rue Guynemer, à Issy-les-Moulineaux (Seine), le 20 juin 1949;

50° Loriod (Séraphin-Félix-Armand), époux Jassenne (Juliette), décédé en son domicile, à la maison municipale de santé, 200, rue du Faubourg-Saint-Denis, à Paris (10e), le 26 mai 1948;

51° Géant (Félicie-Joséphine), divorcée en premières noces d'Elie Plessis, veuve en secondes noces de Cornet (Georges-Lucien), décédée en son domicile, à l'hospice Corentin-Celton, 51, rue Guynemer, à Issy-les-Moulineaux (Seine), le 9 juillet 1949;

52° Leblanc (Catherine-Constance), veuve d'Alexandre Fleury, décédée en son domicile, à la maison de retraite de La Rochefoucauld, 15, avenue du Général-Leclerc, Paris (14e), le 13 juillet 1949;

53° Bourguignon (Mélina-Eugénie), veuve d'Hippolyte Renaudin, décédée en son domicile, à l'hospice Debrousse, 148, rue de Bagnolet, à Paris (20e), le 1er août 1949;

54° Vaillant (Marie-Honorée), veuve Louis-Edouard Retailleau, décédée en son domicile, à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry-sur-Seine (Seine), le 5 septembre 1949;

55° Monnet (Léonie), célibataire, décédée en son domicile, à la maison municipale de santé, 200, rue du Faubourg-Saint-Denis, à Paris (10e), le 28 août 1949;

56° Jacquinet (Léon), veuf de Blanche-Adrienne Duterdre, décédé en son domicile, à l'hospice Corentin-Celton, 51, rue Guynemer, à Issy-les-Moulineaux (Seine), le 27 juillet 1949;

57° Guth (Adèle-Charlotte), veuve d'Emile-Polydor Devie, domiciliée 3, avenue Victoria, à Paris (4e), et décédée à la maison de retraite Bigottini, 3, avenue du Clocher, à Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise), le 20 septembre 1949;

58° Laurent (Léon-Adolphe), veuf de Martin (Ernestine), domicilié à Paris, à l'hospice Boulard, 35, avenue Courteline, à Paris (12e), décédé à Bernières-d'Ailly (Calvados) le 17 août 1949;

59° Renard (Gabrielle-Elise), veuve de Casimir-Virgile Trotier, décédée en son domicile, 51, rue Guynemer, à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux (Seine), le 28 septembre 1949;

60° Goutailler (Claudine-Marie), veuve de Marie-Hippolyte Tichit, domiciliée 3, avenue Victoria, à Paris (4e), décédée 3, avenue du Clocher, à Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise), le 25 septembre 1949;

61° Rambon (Didier), veuf de Marie Bouchut, domicilié 67, boulevard Gambetta, à Issy-les-Moulineaux (Seine), décédé à Boulogne-Billancourt (Seine) le 27 septembre 1949;

62° Combaire (Augustine-Léontine), divorcée en premières noces d'Eugène-Alexandre Pitois, veuve en deuxièmes noces de Julien-Céleste Garnier, domiciliée à la maison de santé, 200, rue du Faubourg-Saint-Denis, et décédée 57, rue du Faubourg-Saint-Jacques, à Paris (14e), le 28 août 1949;

63° Even (Catherine-Jeanne), veuve Emile Despont, domiciliée 3, avenue Victoria, Paris (4e), décédée à l'hôpital de la Pitié, 83, boulevard de l'Hôpital, Paris (13e), le 29 janvier 1949;

64° Bourdy (Estelle-Anaïs), veuve de Marcel-Victor-Louis Dautrenes, décédée en son domicile, à l'hôpital d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry-sur-Seine (Seine), le 8 novembre 1948;

65° Dugue (Alfred-François), veuf de Marie-Alexandrine Bry, décédé en son domicile, à Ivry-sur-Seine, à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, le 28 février 1949;

66° Glasier (Emilie-Joséphine), veuve d'Armand-Eugène Poulot, décédée en son domicile, à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry-sur-Seine (Seine), le 5 décembre 1948;

67° Picard (Marie-Blanche), veuve de Silvain-Adolphe Picard, domiciliée à la maison de retraite de La Rochefoucauld, 15, avenue d'Orléans, à Paris (14e), et décédée 8 *bis*, avenue du Parc-Montsouris, le 3 juin 1949;

68° Piolet (Marie-Rose), veuve de Paul Simian, domiciliée 15, avenue d'Orléans, à la maison de retraite de La Rochefoucauld, à Paris (14e), décédée à l'hôpital Cochin, 47, rue Saint-Jacques, Paris (14e), le 24 avril 1949;

69° Delley (Marie-Léonie), épouse d'Armand-Auguste Capron, décédée en son domicile, à l'hospice de la Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital, Paris (13e), le 10 février 1949;

70° Marmignon (Amélie), célibataire, décédée son domicile, à l'hospice de la Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital, Paris (13e), le 28 mars 1949;

71° Bauvais (Marie-Louise), veuve de Pigier, décédée en son domicile, à l'hospice de la Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital, à Paris (13e), le 16 février 1949;

72° Jagoret (Francine-Marie), veuve de Constant-Marie Chermat, décédée en son domicile, à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry-sur-Seine (Seine), le 6 décembre 1949;

73° Welt (Léontine-Amélie), veuve en premières noces de François-Marie Cloarec, veuve en deuxièmes noces de Leduff (Alexandre), domiciliée à Asnières (Seine), 8 *bis*, villa Buffaud, et décédée à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry (Seine), le 11 décembre 1948;

74° Gresy (Mathilde-Yolande-Françoise), divorcée Grimault (Charles), décédée en son domicile, à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry (Seine), le 9 février 1949;

75° Levavasseur (Léonie-Marie), veuve Cognet (Louis-Victor), décédée en son domicile, à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry (Seine), le 7 février 1949;

76° Hutzli (Fernand), veuf de Marie-Ernestine Lepailler, décédé en son domicile, à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry (Seine), le 18 juin 1949;

77° Sombrun (Eugène), veuf d'Amélie-Georgette Trinit, décédé en son domicile, à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry (Seine), le 14 juillet 1949;

78° Geysendorf (Louis-Albert), veuf de Louise-Félicie Loreiller, décédé en son domicile, à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry (Seine), le 11 juillet 1949;

79° Mouchon (Alexandrine-Sophie), célibataire, décédée en son domicile, à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry (Seine), le 14 juillet 1949;

80° Collin (Marie-Gabrielle), veuve d'Eugène-Maximin Pertus, domiciliée à Paris (5e), 16 *b.s*, rue Censier, décédée à l'hospice de Brévannes, à Limeil-Brévannes (Seine-et-Oise), le 29 janvier 1949;

81° Valette (Marie), veuve de Julien Lamiguet, domiciliée à Paris (14e), 69, rue Didot, et décédée à Limeil-Brévannes, à l'hospice de Brévannes (Seine-et-Oise), le 11 avril 1949;

82° Pierrot (Marie-Berthe-Augustine), veuve Saunois (Auguste), domiciliée à Paris (5e), rue Geoffroy Saint-Hilaire n° 31, et décédée à l'hospice de Brévannes, à Limeil-Brévannes (Seine-et-Oise), le 12 juin 1949;

83° Fremanger (Augustine-Julie-Marie), célibataire, décédée en son domicile à l'hospice Debrousse à Paris (20e), le 15 janvier 1949;

84° Bainjamain (Marguerite), veuve en 2e noces de Victor-Julien Normand, décédée en son domicile à l'hôpital Debrousse, 148, rue de Bagnolet, Paris (20e), le 24 janvier 1949;

85° Augele (Marie-Joséphine), veuve de Acile-Jean Cagnard, décédée en son domicile, à l'hospice Debrousse, 148, rue de Bagnolet, Paris (20e), le 9 mai 1949;

86° Bertheau (Berthe), veuve de Victor Bord, domiciliée à Issy-les-Moulineaux, 8, rue du Capitaine-Ferber (Seine), décédée à l'hospice Corentin Celton, à Issy-les-Moulineaux, le 9 décembre 1947;

87° Courtoux (Jules), célibataire, domicilié rue des Boulangers n° 42, décédé 96, rue Didot, à Paris (14e), à l'hôpital Broussais la Charité, le 12 février 1948;

88° Hueso (Vincente), époux Gilaberte (Pépita), domicilié à Paris (1er), 72, rue Saint-Denis, et décédé 1, place du Parvis, à l'Hôtel-Dieu, à Paris (4e), le 2 février 1948.

89° Henriveaux (Olympe-Omérine-Odile), veuve Eugène-Joseph Commier, décédée en son domicile, à l'hospice Corentin-Celton, 51, rue Guynemer, à Issy-les-Moulineaux (Seine), le 7 mars 1948;

90° Laroche (Lucie), veuve Antoine Varady, décédée en son domicile, à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux (Seine), le 30 janvier 1948;

91° Jorand (Marie), divorcée Thierry (Robert-Albert), décédée en son domicile, à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux (Seine), le 9 février 1948;

92° Bernard (Charlotte), célibataire, domiciliée rue Couttière n° 12, Paris (13e), décédée à l'hôpital Cochin, Paris (14e), le 21 juin 1948;

93° Depierre (Françoise-Marie-Louise), décédée en son domicile, à l'hospice de la Salpêtrière, à Paris (13e), le 25 décembre 1947;

91° Bernard (François), divorcé de Lapierre (Philiberte), décédé en son domicile, à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux (Seine), le 28 juin 1948;

95° Barigot (Ambroisine-Antoinette), célibataire, décédée en son domicile, à la Maison municipale de la Santé, 200, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris (10e), le 14 avril 1948;

96° Sevin (Anna-Maria), veuve de Henri Maurice, décédée en son domicile, à la maison de santé, 200, rue du Faubourg-Saint-Denis, à Paris (10e), le 30 juin 1948;

97° Bigot (Pierre), domicilié à la maison de retraite de la Rochefoucault, et décédé à l'hôpital Cochin, le 10 mai 1948;

98° Genet (Aimée-Elise-Angèle), veuve de Emile-Thomas Bougouin, domiciliée à la maison de retraite de La Rochefoucault, et décédée à l'hôpital Cochin, le 24 juin 1948;

99° Back (Charles-Auguste), célibataire, domicilié 26, rue d'Algésiras à Vitry (Seine), décédé à l'hôpital de la Pitié, Paris (13e), le 14 octobre 1947;

100° Lasseaux (Andréa), célibataire, domiciliée à Bourg-la-Reine (Seine), 2, rue Violette, décédée 96, rue Didot à l'hospice Broussais la Charité, le 4 avril 1948;

101° Radoux (Pierre), divorcé de Yvonne Guinaudeau, domicilié à Vanves (Seine), 13, rue Henri-Martin, et décédé à l'hôpital Broussais la Charité, Paris (14e), le 27 mai 1948;

102° Clouet (André), célibataire, domicilié rue Galande, n° 63, à Paris (5e), décédé à l'hôpital Broussais la Charité, le 4 avril 1948;

103° Labriet (Maurice), domicilié 7, avenue de la République, à Ivry (Seine), à l'hospice d'Ivry, et décédé 47, faubourg Saint-Jacques à l'hôpital Cochin, à Paris (14e), le 18 mai 1948;

104° Chevalier (Alphonse-Jean), veuf de Marie-Antoinette Lauwerys, décédé à l'hôpital de la Pitié, à Paris (13e), le 5 mars 1948, et domicilié en son vivant à l'hospice d'Ivry, à Ivry-sur-Seine.

105° Arnaud (Mathilde-Eugénie), veuve Antoine-Dominique Collongues, décédée en son domicile, à la fondation Beloeil, 55, rue Borghèse, à Neuilly-sur-Seine, le 3 septembre 1948;

106° Guillaume (Eugène-François), veuf de Henriette Leblond, décédé en son domicile à la maison de retraite Cousin de Méricourt, à Cachan (Seine), le 8 août 1948;

107° Matte (Henri-Joseph), veuf en 2e noces de Boittier (Augustine, décédé en son domicile, à la maison de retraite Cousin-de-Méricourt, à Cachan (Seine) le 30 septembre 1948;

108° Care (Clémence-Augustine), divorcée de Joseph Gros, décédée en son domicile à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry (Seine), le 14 juillet 1948;

109° Ledet dit Miller (Marie), célibataire, décédée en son domicile, à l'hospice d'Ivry, à Ivry-sur-Seine, le 25 août 1948;

110° Lourdel (Auguste-Augustin), époux Léontine Piat, domicilié à Paris (20e), 2, rue Comat, décédé à Limeil-Brevannes (Seine-et-Oise), le 4 décembre 1948;

111° Barthe (Florent), célibataire, domicilié rue des Cordelières, à Paris (13e), décédé à l'hôpital Cochin, à Paris (14e), le 27 novembre 1948;

112° Gourlaouen (Yves), veuf Lepape (Anna-Marie-Perrine), décédé en son domicile, à l'hôpital Tenon, Paris (20e), le 12 décembre 1948;

113° Melin (Célina-Francis), veuve Carlebenoit, décédée en son domicile, à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux (Seine), le 21 novembre 1948;

114° Vandenbossche (Léonie), veuve de Raphaël-François Lecomte, décédée en son domicile, à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux (Seine), le 23 novembre 1948.

115° Portier (Marie-Mathilde-Augustine-Hélène), célibataire, décédée en son domicile, à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux (Seine), le 30 décembre 1948;

116° Lallement (Henri-Honoré), veuf de Joséphine-Marie, décédé en son domicile, à la maison de retraite Rossini à Paris (16e), le 13 novembre 1943;

117° Berenguier (Eléonore-Antoinette), veuve Bourgues (Félix), décédée en son domicile à la fondation Rossini, à Paris (16e), le 28 novembre 1947.

118° Toumi Bachir, célibataire, domicilié place du Puits-de-l'Ermite, Paris (5e), décédé 96, rue Didot, le 23 février 1948;

119° Chabaud (Ferdinand), époux de Fanny Suisinier, décédé à l'hôpital Laënnec, 42, rue de Sèvres, Paris (7e), le 17 février 1947;

120° Matteoda (Auguste-Constant), célibataire, décédé en son domicile à l'hospice d'Ivry, à Ivry-sur-Seine, le 4 novembre 1947;

121° Roquier (Alice-Blanche), domiciliée au Kremlin-Bicêtre (Seine), 34, rue Elisée-Reclus, décédée à l'hospice du Kremlin-Bicêtre le 23 novembre 1947;

122° Souchet (Emile-Auguste), époux Pennetier (Rose-Alix), décédé en son domicile à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux (Seine), le 1er avril 1947;

123° Gillet (Berthe), veuve de Léon-Joseph Teppe, décédée en son domicile à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux (Seine), le 28 novembre 1947;

124° Froger (Berthe-Lucie), célibataire, décédée en son domicile à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux (Seine), le 12 novembre 1947;

125° Palade (Marie-Louise), divorcée, décédée en son domicile à l'hospice de la Salpêtrière, à Paris (13e), le 29 juillet 1947;

126° Nauleau (Victorine), célibataire, domicilié à Paris (4e), 3, avenue Victoria, décédée à l'hospice de Brévannes, à Limeil-Brévannes (Seine-et-Oise), le 15 août 1947;

127° Jacquin (Appoline-Augustine), domiciliée, 12, rue Maître-Albert, à Paris (5e), décédée à l'Hôtel-Dieu, à Paris (4e), le 19 janvier 1947;

128° Beaubichet (Joséphine), épouse de Jean Mulot, décédée en son domicile à l'hospice de la Salpêtrière, à Paris (13e), le 1er mars 1948;

129° Roch (Albert), veuf Metivier (Renée), domicilié à Paris (4e), 3, avenue Victoria, décédé à l'hospice de Brévannes, à Limeil-Brévannes (Seine-et-Oise), le 4 août 1948;

130° Echaubard (Joseph), veuf Pigeon (Pauline), domicilié 2, rue des Aubépines, à Clamart (Seine), décédé à l'hospice du Kremlin-Bicêtre (Seine), le 25 juillet 1948;

131° Quesnel (Georges-Emile), célibataire, domicilié 28, avenue d'Italie, à Paris (13e), décédé à l'hospice du Kremlin-Bicêtre (Seine) le 2 septembre 1948;

132° Huet (Marie), veuve Dubois, décédée en son domicile à l'hospice de la Salpêtrière, à Paris (13e), le 20 juillet 1948;

133° Magne (Eugénie), veuve de Joseph Girard Reydet, domiciliée à Paris (2e), décédée à l'hôpital Broca, à Paris (13e), le 13 novembre 1948;

134° Pintens (Léonie), veuve d'Auguste Gazel, décédée en son domicile à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry-sur-Seine (Seine), le 20 décembre 1948;

135° Olivier (Baptiste-Victor), veuf en troisièmes noces de Demeude (Delphine), décédé en son domicile le 13 juillet 1949 à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux (Seine);

136° Hadoux (Marie-Françoise), divorcée Marsaux (Camille), décédée en son domicile à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux (Seine), le 14 mai 1949;

137° Quiniou (Emile), célibataire, décédé en son domicile à la maison de retraite de la Rochefoucauld, à Paris (14e), le 28 janvier 1949;

138° Le Roux (Yves-Joseph), veuf en secondes noces de Maurice (Marie-Elisabeth), décédé en son domicile à la maison de retraite de La Rochefoucauld, à Paris (14e), le 22 mai 1949;

139° Durlin (Léonce-Aimé), époux en secondes noces de Le Lourec (Anne-Yvonne), domicilié à la maison de retraite de La Rochefoucauld, et décédé à l'hospice de la Salpêtrière, à Paris (13e), le 31 décembre 1948;

140° Cauchois (Florine-Julienne), veuve Baillard, décédée en son domicile à la maison de retraite de La Rochefoucauld, à Paris (14e), le 9 février 1949;

141° Dugue (Adolphe-Gaston), veuf Roget (Marie-Célestine), décédé en son domicile à la maison de retraite de La Rochefoucauld, à Paris (14e), le 11 juillet 1949;

142° Laudouze (Jean-Michel), veuf de Marie-Louis Pabiot, domicilié à la maison de retraite de La Rochefoucauld, à Paris (14e), et décédé à l'hôpital Cochin, à Paris (14e), le 25 mai 1949;

143° Helfrich (Marie), veuve Durand (Charles-Paul), décédée en son domicile à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry-sur-Seine (Seine), le 25 juin 1949;

144° Vannereau (Yvonne-Marie), veuve Bastin (Marcel-Claude), domiciliée à Paris (1e), 3, avenue Victoria, décédée à la maison de retraite Bigottini, à Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise), le 24 mai 1949;

145° Burnet (Juliette-Augustine), divorcée Pecout (Auguste-Charles), décédée en son domicile à la maison municipale de santé, 200, rue du Faubourg-Saint-Denis, à Paris (10e) le 27 février 1949;

146° Wioland (Augustine-Marie-Céleste), divorcée Bray (Auguste-Louis-Gabriel), décédée en son domicile à l'hospicie de la Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital, à Paris (13e) le 4 mars 1949;

147° Angly (Jeanne-Catherine-Thérèse), veuve Amans (Alphonse-Hippolyte), décédée en son domicile à l'hospice de la Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital, à Paris (13e) le 22 août 1947;

148° Menard (Constant-Louis-Jules), veuf de Marie-Joséphine Sorin, domicilié à Paris (13e), 26, rue des Cinq-Diamants, décédé à l'hospice du Kremlin-Bicêtre le 24 mars 1948;

149° Grosseuvre (Marie-Charlotte-Eugénie), célibataire, décédée en son domicile, 11, rue Chardon-Lagache, à la maison de retraite Chardon-Lagache le 19 juin 1949;

150° Giroix (Noël), veuf Brive (Marguerite), décédé en son domicile à la maison de retraite de La Rochefoucauld, à Paris (14e) le 3 décembre 1941;

151° Monnot (Marie-Louise), célibataire, décédée en son domicile, à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry-sur-Seine le 31 octobre 1935;

152° Duverger (Catherine), veuve Bernard, domiciliée à Paris (16e), 7, rue Bosis, décédée à Bourges (Cher) le 8 juillet 1940;

153° Delisirie (Marie), décédée en son domicile à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux le 17 juin 1938;

154° Vaskou (Marie-Victorine), veuve Bayon (Léon), domiciliée à Paris, 14, rue du Val-de-Grâce et décédée 47, rue Jacob le 1er octobre 1932;

155° Rysch (Eugène-Camille), célibataire, domicilié 203, rue de Vanves, à Paris (14e), décédé à Vannes (Morbihan) le 13 septembre 1932;

156° Michel (Marie-Louise), veuve Couillard (Jules-Désiré), décédée en son domicile à l'hôpice d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry-sur-Seine (Seine) le 1er septembre 1926;

157° Maleyrat (François), époux Lacombe (Gabrielle), domicilié 8 *bis*, rue Emile-Debraux, à Paris (14e), décédé à Carency (Pas-de-Calais) le 4 janvier 1915;

158° Guindin (David), célibataire, domicilié 12, rue de la Sorbonne, à Paris (5e), décédé 47, rue du Faubourg-Saint-Jacques, à l'hôpital Cochin, Paris (14e) le 21 juillet 1948;

159° Larmigny (Olympe), divorcée Pierre Plateau, domiciliée à Paris (4e), 3, avenue Victoria et décédée à Limeil-Brévannes (Seine-et-Oise) le 26 juillet 1943;

160° Mache (René-André), marié à Renée-Georgette-Charlotte Maupas, domicilié 82, rue Albert, à Paris (13e), décédé à Paris (19e) le 4 mai 1948;

161° Chandelier (Juliette-Adèle), veuve Eugène-Adolphe Diemer, décédée en son domicile à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux (Seine) le 27 mars 1944;

162° Dumont (Fernande), célibataire, décédée en son domicile, 13, villa Deshayes, à Paris (14e) le 1er avril 1943;

163° Dey (Joseph-Philippe), dit Paul, époux Bossy (Henriette), domicilié 4, rue du Parc-Montsouris, Paris (14e), décédé 96, rue Didot, à l'hôpital Broussais-la Charité, à Paris (14e) le 21 juillet 1948;

164° Peregrina (Jésus), célibataire, domicilié à Paris (14e), 9, Cité universitaire, décédé à Paris (19e), à l'hôpital Claude-Bernard le 7 août 1947;

165° Boulanger (André-Marcel), veuf de Cedard (Germaine-Mathilde), sans domicile connu, décédé à l'hôpital Cochin, 47, faubourg Saint-Jacques, à Paris (14e) le 19 septembre 1948;

166° Rouillard (Georges-Victor), veuf Levenard (Alice-Louise), décédé en son domicile à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux (Seine) le 5 août 1948;

167° Montial (Charlotte-Noémie), veuve Mauvillain (Louie-Jean-Marie), décédée en son domicile, 200, rue du Faubourg-Saint-Denis, à la maison municipale de santé, à Paris (10e) le 10 juillet 1948;

168° Lamure (Félicité-Francine-Désirée), veuve de Victor-Albert Belot, domiciliée à Paris (4e), 3, avenue Victoria, décédée rue de la Duchesse-de-Chartres, à la maison de retraite, à Vineuil-Saint-Firmin (Oise) le 10 juin 1948;

169° Spierckel (Jeanne), veuve de Thevenet (Etienne-Laurent), domiciliée 29, rue Lacroix, à Paris (17e), décédée à la Charité-sur-Loire (Nièvre) le 9 octobre 1940;

170° Teissedre (Marguerite-Julie), veuve Morel, domiciliée à Paris (1e), 2, rue Lobau, décédée à Dun-sur-Auron (Cher) le 6 février 1940;

171° Becker (Julie), célibataire, décédée en son domicile à Paris (13e), rue Lahire, n° 4, le 19 février 1947;

172° Lejeune (Pierre-Joseph), veuf en premières noces de Louise-Léontine Paquy et époux en secondes noces de Henriette Thirion, domicilié à Courbevoie (Seine), 22, passage Henriot, décédé 36, boulevard du Général-Leclerc, à Neuilly-sur-Seinee (Seine) le 14 septembre 1945;

173° Libourel (Jeanne), veuve Moisset, domiciliée à Paris (13e), 6, rue Michel, décédée à l'hôpital de Bicêtre (Seine) le 21 avril 1946.

Par jugement en date du 25 mai 1951, le tribunal de première instance de la Seine a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de 125 successions de:

1° Coste (Jacques-François), divorcé Audibert (Louise), décédé en son domicile à la maison municipale de santé, 200, rue du Faubourg-Saint-Denis, à Paris (10e), le 4 février 1950;

2° Leveque (Louis), veuf Neuville (Ludivine), époux en deuxièmes noces Brule (Suzanne), domiciliée à Paris (14e), 3, rue Baunier, décédé à la maison municipale de santé, 200, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris (10e), le 5 février 1950;

3° Raedschelders (Berthe), veuve Flory (Alfred-Christophe), décédée en son domicile à Cachan, à la maison de retraite Cousin-de-Méricourt, 3, avenue Cousin-de-Méricourt, le 14 mai 1950;

4° Lebeau (Marie), veuve Peyrefitte (Léon-Noël), décédé en son domicile à Cachan, 3, avenue Cousin-de-Méricourt, à la maison de retraite Cousin-de-Méricourt, le 28 avril 1950;

5° Grandjean (Marie-Victorine), veuve Frichot (Charles-Victor), décédée en son domicile, 51, rue Guynemer, à l'hospice de Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux, le 7 mars 1950;

6° Briane (Marie-Rosalie), veuve Laborde (Benjamin), décédée en son domicile à l'hospice Corentin-Celton, 51, rue Guynemer, à Issy-les-Moulineaux, le 17 mars 1950;

7° Rateau (Etienne-Jules), célibataire, décédé en son domicile à Corentin-Celton, 51, rue Guynemer, à Issy-les-Moulineaux, le 16 octobre 1949;

8° Demange (Anne), célibataire, décédée en son domicile à Corentin-Celton, 51, rue Guynemer, Issy-les-Moulineaux, le 30 novembre 1949;

9° Charlier (Marie-Eugénie-Héléna), veuve Pingard (Antoine-Arthur), décédée en son domicile à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry-sur-Seine, le 22 janvier 1950;

10° Salmon (Maria-Eugénie), veuve Omet (Auguste-Louis) est décédée en son domicile, à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry-sur-Seine, le 2 janvier 1950;

11° Pralon (Marie-Antoinette), veuve d'Etienne Riquet, décédée en son domicile, 7, avenue de la République, à l'hospice d'Ivry, le 5 décembre 1949;

12° Beuchot (Ernest-Armand), veuf Lacroix (Elise-Augustine), décédé en son domicile, 7, avenue de la République, à l'hospice d'Ivry, le 25 mars 1950;

13° Simon (François-Henri), veuf Smits (Corélie), décédé en son domicile, à la maison de retraite de La Rochefoucauld, 15, avenue du Général-Leclerc, à Paris (14e), le 13 mars 1950;

14° Leclerc (Germaine-Marie-Gabrielle), veuve en premières noces de Blondel, veuve en deuxièmes noces de Veslin (Eugène-Raymond), est décédée en son domicile à la maison de retraite de La Rochefoucauld, à Paris (14e), 15, avenue d'Orléans, le 12 décembre 1949;

15° Gueru (Julia-Aimée), veuve Emile-Charles Thu, décédée en son domicile, 7, avenue de la République, à l'hospice d'Ivry, le 22 décembre 1949;

16° Alaux (Maximin-Jean-Antoine), veuf de Jeanne Meret, domiciliée 3, avenue Victoria, à Paris (4e), décédé à Limeil-Brévannes (Seine-et-Oise), le 10 janvier 1948;

17° Terrade (Henri), célibataire, sans domicile fixe, décédé 78, rue du Général-Leclerc, au Kremlin-Bicêtre (Seine), le 25 mai 1948;

18° Baron (Alice-Emilienne), divorcée Garde (Etienne), décédée en son domicile, à la fondation Rossini, 29, rue Mirabeau, Paris (16e), le 26 mars 1944;

19° Mezier (Marie), veuve Laterrade (Jules-Henri), décédé en son domicile, à la maison municipale de santé, à Paris (10e), 200, rue du Faubourg-Saint-Denis, le 18 juillet 1949;

20° Bastian (Louis-Georges), époux Chauiebault (Mariel, décédé en son domicile, à la maison de retraite de La Rochefoucauld, 15, avenue d'Orléans, à Paris (14e), le 8 octobre 1949;

21° Baudelot (Laurence-Joséphine-Estelle), veuve Moineau (Lucien-Léon), décédée en son domicile, 7, avenue de la République, à l'hospice d'Ivry, à Ivry-sur-Seine, le 31 mars 1949;

22° Bizouarne (Amélie-Joséphine), veuve Defer (Henri-Léopold), décédée en son domicile, à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux, le 20 novembre 1949;

23° Dartoux (Julia-Aglaé), célibataire, décédée en son domicile à Cachan, à la maison de retraite Cousin-de-Méricourt, le 21 octobre 1949;

24° Beorgeaix (Emilie-Camille), veuve Porcher (Emmanuel-Charles), décédée en son domicile, à la maison municipale de santé, 200, rue du Faubourg-Saint-Denis, à Paris (10e), le 6 novembre 1949;

25° Raffy (Augustine-Marie-Annette), veuve Lebrun (Charles-Noël-Auguste), décédée en son domicile, 10, avenue Victor-Hugo, à Saint-Mandé, le 9 novembre 1949;

26° Kauffmann (Marguerite-Marie-Héloïse), veuve Pierre (Jean-François), est décédée en son domicile à la maison municipale de santé, 200, rue du Faubourg-Saint Denis, à Paris (10e), le 9 novembre 1949;

27° Gauthier (Marie-Louise), veuve Coupigny (Edmond), domiciliée et décédée à la maison municipale de santé, 200, rue du Faubourg-Saint-Denis, à Paris (10e), le 19 novembre 1949;

28° Penard (Eugène), veuf Polliet (Joséphine), décédé en son domicile 200, rue du Faubourg-Saint-Denis, à Paris (10e), le 11 octobre 1949;

29° Parterre (Marie-Ferdinand), veuf en secondes noces de Maréchal (Clémentine-Pauline), décédé en son domicile à la maison municipale de santé, 200, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris (10e), le 18 novembre 1949;

30° Hedequer (Jean-Baptiste-Georges), veuf Suzanne-Eléonore Sureau, décédé en son domicile à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux (Seine), le 25 décembre 1949;

31° Vigne (Antoine-François), époux Boursat (Gabrielle), décédé en son domicile à la maison de retraite de La Rochefoucauld, 45, avenue du Général-Leclerc, à Paris (14e), le 20 décembre 1949;

32° Grard (Emilie-Maria), célibataire, décédée en son domicile 7, avenue de la République, à Ivry, le 22 décembre 1949;

33° Guery (Félix-Henri), veuf Gorge (Berthe-Justine), domicilié à Paris (4e), 3, avenue Victoria décédé 102, boulevard Raymond-Poincaré, à Garches (Seine-et-Oise), le 12 octobre 1948;

34° Maréchal (Louis), veuf Emilie Mourry, domicilié 7, avenue de la République, à l'hospice d'Ivry, et décédé 47, rue du Faubourg-Saint-Jacques, à Paris, le 17 mars 1949;

35° Dervillez (Blanche-Eulalie), veuve Laine (Jean-Baptiste), décédée en son domicile à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, le 24 février 1949;

36° Courtois (Marie-Louise-Elisa), veuve Bottier (Louis-Firmin), décédée en son domicile à Paris (13e), à l'hospice de la Salpêtrière, le 27 juin 1949;

37° Alrivy (Pierre), veuf Jouve (Lucie), décédé en son domicile 7, avenue de la République, à l'hospice d'Ivry, le 10 octobre 1949;

38° Pointel (Marie), veuve Cordier (Emile), domiciliée et décédée à l'hospice d'Ivry-sur-Seine, 7, avenue de la République, le 8 octobre 1949;

39° Rongere (Pierre), veuf en premières noces de Fervel (Jeanne), époux en secondes noces de Cadoux (Félicie-Etiennette), domicilié à l'hospice Debrousse, 148, rue de Bagnolet, à Paris (20e), et décédé 4, rue de la Chine, à Paris (20e), à l'hôpital Tenon le 27 septembre 1949;

40° Pericat (Paul-Marie-Ludovic), veuf Cottin (Elise-Joséphine), décédé en son domicile à l'hospice Debrousse, 148, rue de Bagnolet, à Paris (20e), le 26 novembre 1949;

41° Baup (Clarisse-Hermande), veuve en premières noces de Paul-Julien Martin, veuve en secondes noces de Coste (François), décédé en son domicile à l'hospice Debrousse, 148, rue de Bagnolet, à Paris (20e), le 22 novembre 1949;

42° Boulay (Emma-Eugénie), célibataire, décédée en son domicile 51, rue Guynemer, à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux, le 20 juin 1950;

43° Pensée (Berthe-Amélie), veuve Thiriot (Charles-Eugène), décédée en son domicile 51, rue Guynemer, à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux, le 26 janvier 1950;

44° Morliere (Adolphe-Charles), veuf Chopplet (Berthe-Laure), décédé en son domicile à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux, le 23 septembre 1949;

45° Pedrollo (Vittorio), célibataire, domicilié à Paris (1er), 85, rue Saint-Honoré, décédé à l'Hôtel-Dieu, 1, place du Parvis, à Paris, le 31 janvier 1949;

46° Dalas (Pierre-Jean-Joseph-Hippolyte), veuf Leroy (Louise-Eugénie), domicilié à la maison de retraite La Rochefoucauld, 45, avenue d'Orléans, à Paris (14e), et décédé à l'hôpital Cochin, à Paris, 47, rue du Faubourg-Saint-Jacques, le 15 janvier 1949;

47° Jaspart (Gaston-Guillaume), veuf Dessers (Joséphine-Marie), décédé en son domicile à la maison municipale de santé, 200, rue du Faubourg-Saint-Denis, à Paris (10e), le 7 août 1948;

48° Thurillet (Auguste), veuf Balageas (Marie), décédé en son domicile 200, rue du Faubourg-Saint-Denis, à Paris (10e), à la maison municipale de santé le 30 avril 1947;

49° Loyer (Marie-Jeanne), célibataire, domiciliée à Paris (13e), et décédée à l'hospice du Kremlin-Bicêtre, au Kremlin-Bicêtre, le 26 septembre 1947;

50° Moutonnet (Irène - Armandine - Eugénie - Constance), épouse Duthy (Pierre-Paul-Ernest), décédée en son domicile 7, avenue de la République, à l'hospice d'Ivry-sur-Seine, le 15 mai 1948;

51° Contet (Mélitine-Eugénie), veuve Boissonnade (Jean-Antoine-Eugène), décédée en son domicile, 7, avenue de la République, à l'hospice d'Ivry-sur-Seine, le 15 mars 1945;

52° Charbois (Cécile-Augustine), veuve Sarrazin (Jules-Léon-Arthur), décédée en son domicile, à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux, le 2 décembre 1947;

53° Benoist (Célestine-Marie), veuve Sabathe (Germain), décédée en son domicile, à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry, le 29 juillet 1942;

54° Gaudrillet (Edmond-Louis), divorcé Lanternier (Henriette), décédé en son domicile, à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry-sur-Seine, le 18 janvier 1949;

55° Gaillard (Olympe-Louise), veuve Vendenkerckhove (Louis-Edouard-Dominique), décédée en son domicile, à Issy-les-Moulineaux, à l'hospice Corentin-Celton, le 21 janvier 1949;

56° Mainfray (Pierre-Francis-Louis), célibataire, décédé en son domicile à l'hospice de Bicêtre, 78, rue du Général-Leclerc, au Kremlin-Bicêtre, le 15 février 1949;

57° Ivanoff (Michel), époux Taissa (Nathalia), décédé en son domicile à l'hospice de Bicêtre, 78, rue du Général-Leclerc, au Kremlin-Bicêtre, le 22 février 1949;

58° Houssais (Emile-Joseph), célibataire, domicilié à Paris (13e), décédé 78, rue du Général-Leclerc, au Kremlin-Bicêtre, le 6 janvier 1949;

59° Velly (Jean-Charles-Marie), divorcé Constantin (Eugénie-Rose), décédé à l'hôpital Bichat, à Paris (18e), le 11 juin 1948;

60° Bougry (Pélagie), veuve Jacques-Emile-Séraphin Besson, décédée en son domicile, 7, avenue de la République, à Ivry, le 13 octobre 1948;

61° Streel (Elisabeth-Marie-Joséphine), veuve Guedoult (Ernest-Emile), décédée en son domicile à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux, le 10 janvier 1949;

62° Tacheu (Marie-Mathurine), veuve Roussy (Auguste), décédée en son domicile 148, rue de Bagnolet, à l'hospice Debrousse, Paris (20e), le 17 janvier 1949;

63° Yvoz (Louise-Zénaïde), épouse Schallet, domiciliée à Paris (4e), 3, avenue Victoria, décédée à Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise), le 24 janvier 1949;

64° Compain (Marie), célibataire, décédée en son domicile à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux, le 21 juin 1949;

65° Remonte (Gaston), célibataire, décédé en son domicile 7, avenue de la République, à l'hospice, à Ivry-sur-Seine, le 21 mai 1949;

66° Lesaunier (Gustave), célibataire, domicilié à Paris (12e), 12, rue Guilleminat, décédé à Paris (14e), à l'hôpital Broussais, 96, rue Didot, le 21 juin 1949;

67° Van Spaandonk (Aloïsius-Auguste-Joseph), époux Vink (Antoinette), domicilié à Paris (3e), 70, rue Beaudebourg, décédé 47 faubourg Saint-Jacques, le 12 avril 1949;

68° Ipatow (Nicolas), célibataire, domicilié à Paris (5e), 42, rue des Boulangers, décédé à l'hôpital Cochin, à Paris (14e), 47, faubourg Saint-Jacques, le 16 avril 1949;

69° Toledo-Diaz (Rafaël), célibataire, décélé 19, rue d'Armailles, à Paris, hôpital Marmottan, domicilié à Paris (8e), 33, avenue Friedland, décédé le 20 juin 1949;

70° Bauer (Jeanne-Amélie), veuve Cambonie (Victor), décédée en son domicile 7, avenue de la République, à Ivry, le 8 juin 1949;

71° Gonthière (Henriette), veuve Morlot (Emile-Victor), domiciliée 3, avenue Victoria, à Paris (4e), décédée à Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise), le 23 juillet 1948;

72° Marlot (Philippine-Catherine), célibataire, domiciliée à Issy-les-Moulineaux, à Corentin-Celton, décédée 1, rue Cabanis, à Paris (14e), le 8 avril 1949;

73° Viard (Jeanne-Reine), épouse Michel (Charles-Auguste), décédée en son domicile 51, rue Guynemer, à Issy-les-Moulineaux (Seine), le 13 mai 1949;

74° Thomas (Louise-Maria), veuve Dubois, décédée en son domicile à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux, le 26 juin 1949;

75° Fromentin (Louise), veuve en premières noces Provost, et deuxièmes noces Pouly (François-Auguste), décédée en son domicile à Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux, le 8 juin 1949;

76° Marchand (Maurice), veuf Bonavare (Jeanne), sans domicile fixe, décédé à l'hôpital Broussais, à Paris (14e), 96, rue Didot, le 31 janvier 1949;

77° Vaurs (Antoine), célibataire, domicilié 28, rue Henrion-de-Pansey, à Paris (14e), décédé à l'hôpital Broussais, 96, rue Didot, Paris (14e), le 17 février 1949;

78° Pryor (William-Calyton), époux Sloman (Helen-Margaret), domicilié à Faillischurch (Etat de Virginie, E. U. A.), décédé rue de Sèvres, no 42, Paris (7e), le 30 mars 1949;

79° Richorme (Marie), veuve Sardon, domiciliée à Paris (13e), 49, rue de l'Amiral-Mouchez, décédée 78, rue du Général-Leclerc, à Paris (14e), le 15 janvier 1949;

80° Loriot (Louise-Marie-Delphine), décédée en son domicile, à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux, le 5 janvier 1949;

81° Jacquot (Joséphine-Marie), célibataire, décédée en son domicile, à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux, le 17 mars 1949;

82° Cerf (Marie-Julienne), veuve Nantet (Jean-François), décédée en son domicile, à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux, le 23 mars 1949;

83° Chauvin (Marie-Cécile-Joséphine), veuve Arlat (Auguste-Dominique), décédée en son domicile, à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux, le 29 mars 1949;

84° Perrier (Arthur-Charles-Alexandre), décédé en son domicile, à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux, le 19 juin 1949;

85° Delsous (Marie), veuve Kléber-Maurice Courcy, décédée en son domicile 7, avenue de la République, à Ivry-sur-Seine, le 16 octobre 1948;

86° Poupion (Alphonsine-Adolphine), veuve Arthur Remond-Verrier, décédée en son domicile, 7, avenue de la République, à Ivry-sur-Seine, le 2 novembre 1948;

87° Nougry (Pélagie), veuve Besson (Jacques-Emile), décédée en son domicile, 7, avenue de la République, à Ivry-sur-Seine, le 13 octobre 1948;

88° Rose (Virginie-Louise), veuve Juif, en premières noces, et, en secondes noces, Chappey (Félix-Eugène), décédée en son domicile, 7, avenue de la République, à Ivry-sur-Seine, le 25 janvier 1949;

89° Benoit (Catherine), célibataire, décédée en son domicile, 7, avenue de la République, à Ivry-sur-Seine, le 4 mars 1949.

90° Macra (Marie-Françoise), veuve Ruffel (Achille), décédée en son domicile, 10, avenue Victor-Hugo, à Saint-Mandé (Seine), le 4 juillet 1948;

91° Pierrat (Marthe-Marie-Marguerite), veuve Le Roy (Paul), domiciliée 3, avenue Victoria, à Paris (1e), décédée à Verneuil-Saint-Firmin (Oise), le 15 janvier 1949;

92° Villedamne (Honorine-Madeleine), célibataire, décédée en son domicile, à la Fondation Borghèse, à Neuilly-sur-Seine, le 13 mai 1949;

93° Souche (Augustine), célibataire, décédée en son domicile, à l'hospice Debrousse, à Paris (20e), le 10 janvier 1949;

94° Orghidan (Constantin), ingénieur, domicilié à Paris (8e), 4, place de la Concorde, décédé à Bucarest (Roumanie), le 27 août 1944;

95° Denez (Anne-Marie), veuve Lepretre, domiciliée à Colombes, 62, rue de l'Aigle, décédée à Clichy, le 30 décembre 1948;

96° Caro (Elena-José), domicilié 43, avenue Jean-Jaurès, à Clamart, et décédé à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux, le 27 février 1949;

97° Rocipon (Gaston-Jacques), divorcé Fleck (Mathilde), décédé en son domicile, à l'hospice d'Ivry, le 14 février 1950;

98° Derby (Eugénie), veuve Hamy (Jules), décédée en son domicile, à l'hospice Debrousse, à Paris (20e), le 29 décembre 1949;

99° Perrier (Georges), célibataire, décédé en son domicile, à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry-sur-Seine, le 20 décembre 1949;

100° Morelle (Achille-Eugène), décédé en son domicile, à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, à Ivry-sur-Seine, le 4 mars 1950, veuf Sophie-Julia Lohez;

101° Buchon (Jules-Edouard), veuf Bourg (Marie), décédé en son domicile, à l'hospice Debrousse, à Paris (20e), le 5 mars 1950;

102° Faulle (Florentin-Julien), veuf en premières noces de Morizot (Claire-Alexandrine), veuf en secondes noces de Deglise (Léontine), décédé en son domicile, à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, le 17 mai 1950;

103° Gavard (Gabrielle-Joséphine), veuve Peuvrel (Louis), décédée en son domicile, à l'hospice d'Ivry-sur-seine, 7, avenue de la République, le 28 avril 1950;

104° Poncillin (Jeanne), décédée en son domicile, à l'hospice Corentin-Celton, à Issy-les-Moulineaux, le 24 octobre 1950;

105° Leroy (Alfred), célibataire, décédé en son domicile, à l'hôpital Necker, 151, rue de Sèvres, à Paris, le 5 juin 1950;

106° Argentar (Simon), célibataire, domicilié à Paris (9e), 11, rue du Delta, décédé à Paris (14e), 96, rue Didot, le 3 octobre 1949;

107° Bissonnier (Jean-Baptiste), veuf Dupuis, décédé en son domicile 8, rue Pascal, à Villejuif, le 14 novembre 1940;

108° Griffaut (Eugénie-Mathilde), veuve Debert, domiciliée à Issy-les-Moulineaux, 51, rue Guynemer, décédée 3, avenue Jean-Jaurès, Neuilly-sur-Marne, le 31 mai 1940;

109° Pautrel (Julien), domicilié à Paris (4e), avenue Victoria, décédé 104, boulevard Raymond-Poincaré, à Garches (Seine-et-Oise), le 3 novembre 1940, veuf Villaume (Louise);

110° Litvine (Jacob), célibataire, domicilié à Paris (6e), 70, rue Saint-André-des-Arts, décédé à l'hôpital Laënnec, à Paris (7e), 42, rue de Sèvres, le 25 août 1940;

111° Leclerq (Marie-Julia-Antonia), veuve David (Jean-Baptiste), domiciliée à Paris (19e), 307, rue de Belleville, décédée à Lorquin (Moselle) le 3 avril 1937;

112° Charpy (Jeanne-Marie), célibataire, décédée en son domicile, 7, avenue de la République, à Ivry-sur-Seine, le 8 février 1950;

113° Laforet (Camille-Louis), domicilié 108, rue de Briançon, à Paris (15e), époux Thérèse Louis, décédé à Pontorson (Manche) le 30 octobre 1940;

114° Bernard (Abraham), domicilié 9, rue Beaurepaire, à Paris (1er), décédé 2, place du Docteur-A.-Fournier, à Paris (10e), le 1er juillet 1940;

115° Cretet (Jules), célibataire, domicilié à Paris (10e), 8, rue Saint-Vincent-de-Paul, et décédé 2, place du Docteur-Fournier, Paris (10e), le 23 août 1940;

116° Barouk Haïm Daoud, domicilié 100, avenue Kléber, Paris (16e), décédé 2, avenue Jean-Jaurès, à Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise), le 1er mai 1946;

117° Lawandowska (Jadinga), domiciliée 29, rue Copernic, Paris, décédée à l'hôpital Boucicaut, 8, rue de la Convention, à Paris (15e), le 5 août 1940;

118° Cabenet (Louise-Marie), veuve Lussac (Gaston), décédée en son domicile, à Boulogne-sur-Seine, à l'hôpital Ambroise-Paré, le 24 septembre 1940;

119° Delan (Marie-Andrée), veuve Lecouturier, domiciliée à Châtillon-sous-Bagneux, 2, rue Niguet, y décédée le 28 mars 1949;

120° Dayrem (Eulogе-Agricola-Nelson-Louis-Alphonse-Jean), décédé en son domicile, 2, villa d'Austerlitz, à Paris (5e), le 8 avril 1949;

121° Deville (François-Célestin), célibataire, interné non interdit, domicilié à Paris (2e), 73, rue Greneta, décédé à Auxerre (Yonne) le 28 mai 1941;

122° Bertrand (Jeanne), célibataire, domiciliée 16, villa Domas, à Antony, décédée 12, rue de la Gare, à Morangis, le 1er juillet 1943;

123° Gastebois (Auguste-Jules), veuf Mecus (Marie), domicilié à Antony, 40, rue de Reims, décédé à Paris, à l'hôpital Broussais, le 27 septembre 1949;

124° Derepper (Aimée), domiciliée à Antony, 10, rue du Docteur-Barrel, décédée à l'hôpital Cochin, à Paris, le 29 mai 1941;

125° Somaruga (Noël-Ferdinand), décédé en son domicile, 15, passage des Réservoirs, à Villejuif, le 12 novembre 1933.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNEE 1951

Ordre du jour du mardi 18 décembre 1951.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre d'une commission.

2. — Nomination de dix membres de la commission chargée de proposer des mesures de grâce amnistiante en Algérie.

3. — Discussion de la résolution (n° 1883) par laquelle le Conseil de la République demande à l'Assemblée nationale une prolongation du délai constitutionnel qui lui est imparti pour formuler son avis sur le projet de loi instituant un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer. (N° 2011. — M. Joseph Dumas, rapporteur.)

4. — Suite de la discussion des projets de loi et des lettres rectificatives aux projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952:

Education nationale. (N°s 982-2037. — MM. Simonnet et Marcel David, rapporteurs.)

A seize heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

Commission des finances.

2e séance du vendredi 14 décembre 1951.

Présents. — MM. Abelin, Boisdé, Corniglion-Molinier, Cristofol, Dagain, Darou, David (Marcel), Denais (Joseph), Diethelm, Dupraz (Joannès), Ferri (Pierre), Frédéric-Dupont, Gabelle, Jean-Moreau, Lamps, Lecourt, Meunier (Pierre), Palewski (Jean-Paul), Pineau, Ramarony.

Suppléants — M. Charlot (de M. Gilles Gozard); Mme Rose Guérin (de M. Jacques Duclos).

Assistaient en outre à la séance. — MM. Litalien, Couston, Bichet, Regaudie, Peytel, Denis (A.).

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 19 décembre 1951, à quinze heures (local de la commission n° 232).

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 1806) de M. Renard (abattements de zone sur les salaires);

La proposition de résolution (n° 1807) de M. Billat (importation de perdrix et de faisans en provenance de la Tchécoslovaquie);

La proposition de loi (n° 1808) de M. Billat (statut de la chasse);

La proposition de loi (n° 1841) de M. Tricart (réglementation de l'ouverture de la chasse).

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

Le projet de loi (n° 984) (budget des finances. — Section I. — Charges communes);

Le projet de la (n° 1002) (prestations familiales agricoles);

La proposition de résolution (n° 1241) de M. Billiemaz (extension du service de la répression des fraudes);

La proposition de loi (n° 1434) de M. Restat, sénateur (garantie contre les avaries de force majeure aux cultures de tabac);

La propositon de loi (n° 1442) de M. Barrot (produits vétérinaires);

La proposition de loi (n° 1504) de M. Delachenal (prestations familiales agricoles);

Le projet de loi (n° 1935) (réformes, dégrèvements et dispositions fiscales).

III. — Avis de M. Charpentier sur le projet de loi (n° 1637) (comptes spéciaux du Trésor pour 1952).

IV. — Prestations familiales agricoles:

a) Avis sur le projet de budget annexe pour 1952 (n° 1002);

b) Suite du rapport de M. Tourtaud sur la proposition de loi (n° 259) de M. Waldeck Rochet (parité des exploitants et des salariés);

c) Suite du rapport de M. Mehaignerie sur la proposition de loi (n° 1704) de M. Viatte (exonération de cotisations).

La commission des boissons se réunira le mercredi 19 décembre 1951 à dix heures (local de la commission n° 232):

I. — Compte rendu de M. Hénault sur les travaux de la commission des finances.

II. — Examen des rapports:

De M. Tourné, sur sa proposition de résolution (n° 168) (prix du sulfate de cuivre et du soufre);

De M. Trémouilhe, sur sa proposition de résolution (n° 1862) (réduction du titre alcoolique des vins).

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 19 décembre 1951 à onze heures (local de la commission n° 250):

I. — Examen pour avis du projet de loi (n° 1935) portant réformes, dégrèvements et dispositions fiscales en vue de l'équilibre du budget de 1952.

II. — Examen en deuxième lecture du projet de loi (n° 22) tendant à modifier et compléter l'acte dit loi du 5 juin 1944 réglementant la profession d'opticien-lunetier détaillant.

III. — Rapport de M. Mazuez sur sa proposition de loi (n° 455) tendant à modifier l'article 21 de la loi du 14 juillet 1905 relative à l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources.

IV. — Rapport de Mme Prin sur les propositions de loi (n°s 1096 et 1750) de M. Alphonse Denis et de M. Camphin tendant à simplifier les formalités d'attribution de la carte sociale des économiquement faibles et à attacher certains avantages à ladite carte.

V. — Nomination d'un membre du conseil supérieur du service social.

VI. — Nomination de deux membres du comité consultatif pour la protection sociale des aveugles.

VII. — Questions diverses.

VIII. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 1748) de M. Albert Schmitt concernant les praticiens de la médecine naturelle d'Alsace et de Lorraine;

La proposition de loi (n° 1864) de M. Paternot concernant la représentation des chirurgiens dentistes d'Algérie au conseil national de leur ordre.

La commission des finances se réunira le mardi 18 décembre 1951, à neuf heures trente et seize heures (local de la commission des finances):

Projet de loi (n° 1935) portant réformes, dégrèvements et dispositions fiscales en vue de l'équilibre du budget de 1952. — M. le rapporteur général.

Audition de M. René Mayer, vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques et de M. Pierre Courant, ministre du budget.

Examen du projet de loi.

La commission de l'intérieur se réunira (local de la commission n° 207):

1° Le mercredi 19 décembre 1951, à seize heures.

I. — Nomination du rapporteur de la proposition de loi (n° 1456) de M. Deixonne portant rétablissement de la légalité républicaine en matière de congrégations religieuses et du régime des cultes.

II. — Suite du rapport de M. Quinson sur la proposition de loi (n° 570) de M. Frédéric-Dupont tendant à modifier la loi du 5 mai 1930 relative au classement des voies privées de Paris.

III. — Suite du rapport de M. Brahimi sur le projet de loi (n° 1281) étendant les dispositions du décret du 30 octobre 1935 aux périmètres rendus irrigables en Algérie par des ouvrages autres que les grands barrages réservoirs.

IV. — Suite du rapport de M. Cordonnier sur les propositions de loi (n°s 578, 732, 1457 et 1459) de M. Henri Meck, de M. Hamon, sénateur, et de M. Cordonnier relatives aux indemnités de fonctions des maires et adjoints et des conseillers généraux de la Seine.

V. — Rapports de M. Cristofol sur:

Sa proposition de résolution (n° 391) tendant à appliquer strictement le décret du 2 octobre 1945 fixant les conditions de recrutement et le statut des agents des cadres complémentaires;

Sa proposition de loi et le rapport repris (n°s 483 et 1693) tendant à fixer la limite d'âge en matière d'admission à la retraite des fonctionnaires;

Sa proposition de loi (n° 1230) tendant à faire respecter la durée légale du travail en ce qui concerne les gardiens verseurs des recettes percentions;

Le rapport repris (n° 1888) tendant à étendre aux ouvriers de l'Etat qui en ont été exclus, le bénéfice de l'article 41 de la loi du 19 mars 1928 accordant aux fonctionnaires, anciens combattants, le droit aux congés à plein traitement pour maladies consécutives aux blessures de guerre.

VI. — Suite du rapport de M. Cristofol sur la proposition de loi (n° 532) de M. Barthélemy tendant à conserver au point de vue de la rémunération, les avantages acquis dans le premier emploi aux agents qui ont été mutés dans un emploi plus compatible avec leur aptitude physique en conséquence d'une aggravation de blessure de guerre.

VII. — Rapport de M. Marcel Ribère sur la proposition de résolution (n° 1726) de M. Soustelle tendant à faire du 8 mai un jour férié.

VIII. — Rapport de M. Ballanger sur sa proposition de loi (n° 1332) tendant à modifier le décret du 19 décembre 1936 fixant la participation de l'Etat aux dépenses d'assistance des départements et des communes.

IX. — Rapport de M. Rabier sur le rapport repris (n° 1857) concernant le projet de loi édictant les mesures de contrôle, les règles des contentieux et les pénalités des régimes de sécurité sociale, de mutualité sociale agricole et des accidents du travail en Algérie.

X. — Rapports de M. Demusois sur:

La proposition de résolution (n° 185) de M. Pierre Meunier tendant à prévoir l'intégration totale des chefs de bureau et rédacteurs des préfectures dans le cadre des attachés;

La proposition de résolution (n° 186) de M. Ballanger tendant à prévoir l'intégration totale des commis et commis principaux des préfectures dans le cadre de secrétaires administratifs.

XI. — Rapports de M. Guthmuller sur:

La proposition de loi (n° 638) de M. Triboulet tendant à réintégrer dans le corps préfectoral les délégués venus de la Résistance, promus à la libération et injustement évincés;

La proposition de loi (n° 739) de M. Léo Hamon, sénateur, tendant à rendre obligatoire la création de commissions spécialisées auprès des conseils municipaux dans les ville de plus de 9.000 habitants;

La proposition de loi (n° 1142) de M. Souquès tendant au maintien en activité, au delà de la limite d'âge applicable à leur emploi, de certains fonctionnaires et agents titulaires de l'Etat.

XII. — Demande de renvoi à l'Assemblée de l'Union française d'un rapport et d'une proposition de loi.

XIII. — Rapport de M. Nénon sur l'avis (n° 925) du Conseil de la République concernant le projet de loi portant statut général du personnel des communes.

XIV. — Questions diverses.

2° Le jeudi 20 décembre 1951, à quinze heures.

Suite du rapport de M. Nénon sur l'avis (n° 925) du Conseil de la République concernant le projet de loi portant statut général du personnel des communes.

La commission de la marine marchande et des pêches se réunira le mercredi 19 décembre 1951, à quatorze heures (local de la commission n° 220):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 1975) de M. Guiguen tendant à faire respecter par les armateurs à la pêche industrielle de Lorient, la convention tripartite;

La proposition de loi (n° 1961) de M. Guiguen tendant à permettre l'admission aux fonds de chômage des marins pratiquant habituellement la petite pêche à la part;

Le projet de loi (n° 1911) ratifiant la convention internationale sur les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest;

La proposition de résolution (n° 1852) de M. Signor tendant à inviter le Gouvernement à assurer la protection de la pêche maritime française;

La proposition de loi (n° 1522) de M. Hutin-Desgrées tendant à modifier les lois fixant le régime de pensions de retraite des marins de commerce et de la pêche.

II. — Discussion des rapports:

De M. Signor sur la proposition de loi (n° 422) de M. Cermolacce tendant à rendre applicable à tous les marins anciens combattants de la guerre 1914-1918, l'article 2 de la loi du 22 août 1950 portant réforme du régime des pensions des marins;

De M. Michaud sur le rapport repris (n° 545) concernant la proposition de loi tendant à définir l'exercice du droit de pêche des inscrits maritimes sur les étangs salés;

De M. René Schmitt sur le rapport repris (n° 544) relatif à la proposition de loi de M. Denvers, sénateur, tendant à modifier la loi du 20 décembre 1949 concernant l'organisation et l'unification du régime d'assurance des marins;

De M. René Schmitt sur la proposition de loi (n° 438) de M. Denvers, sénateur, relative aux droits à pension proportionnelle des anciens marins de commerce ou de la pêche, invalides de guerre.

III. — Questions diverses.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira (local de la commission n° 211):

1° Le mercredi 19 décembre 1951, à quinze heures.

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 890) de M. Henri Meck tendant à prescrire un enseignement comportant les règles de la circulation routière;

La proposition de loi (n° 1632) de M. Vergès tendant à abroger le décret n° 50-1579 du 27 décembre 1950, et à maintenir l'organisme autonome du chemin de fer et du port de la Réunion, dit C. P. R.;

La proposition de loi (n° 1653) de M. Mouton tendant à attribuer aux mutilés de guerre résidant en province des réductions de tarifs sur la Régie autonome des transports parisien, sur présentation de leur carte nationale d'invalidité;

La proposition de loi (n° 1654) de Mme Rose Guérin tendant à faire bénéficier les aveugles civils de nationalité étrangère résidant dans le département de la Seine des avantages concédés aux aveugles français sur les réseaux de la Régie autonome des transports parisiens;

La proposition de résolution (n° 1661) de MM. Paul Aubry et Jean Masson tendant à abroger l'arrêté du 24 mars 1943 et à remettre en vigueur le décret du 2 août 1938 relatif à la suppléance électrique des receveurs distributeurs;

La proposition de loi (n° 1664) de M. Dorey tendant à compléter l'article 10 de la loi du 29 octobre 1921 accordant un permis de transport gratuit aux parents des militaires morts pour la Patrie pour se rendre de leur lieu de résidence au lieu de l'inhumation;

La proposition de loi (n° 1711) de M. Barthélemy tendant à reconnaître la qualité d'auxiliaire aux gérants d'agences postales avec toutes les garanties et avantages concédés à cette catégorie;

La proposition de loi (n° 1742) de M. Raymond Guyot tendant à prendre toutes dispositions utiles afin que soit attribuée aux étudiants de l'université de Paris et des grandes écoles, une réduction de 50 p. 100 sur les transports de la région parisienne;

La proposition de résolution (n° 1753) de M. Cristofol tendant à demander à la Société nationale des chemins de fer français certains aménagements dans la réglementation de l'octroi de billets populaires de congé annuel de façon que tous les ayants droit puissent en bénéficier, même s'ils voyagent séparément à l'aller;

La proposition de résolution (n° 1755) de M. Gabelle tendant à modifier le régime de suppléance électrique des receveurs-distributeurs des postes, télégraphes et téléphones de manière que l'administration des postes, télégraphes et téléphones soit l'employeur direct des suppléants;

Le projet de loi (n° 1892) portant déclassement de la section Port-Boulet, Avoine-Beaumont, de la ligne de Port-Boulet à Port-de-Pile;

Le projet de loi (n° 1934) portant déclassement de la section Watten-Saint-Pierre-Brouck de la ligne d'intérêt général Watten-Gravelines.

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

La proposition de loi (n° 220) de M. Bartolini tendant à dégager un crédit de 1.100 millions de francs pour permettre la réalisation de la péréquation intégrale des retraites des agents des chemins de fer secondaires et des tramways servies par la caisse autonome mutuelle de retraites et d'intégrer dans le calcul de la retraite les services militaires et les bonifications de campagnes;

La proposition de loi (n° 1652) de Mme Rose Guérin tendant à attribuer aux fonctionnaires, aux ouvriers de l'Etat, au personnel de la Régie autonome des transports parisiens en activité ou en retraite, devenus aveugles, une indemnité dite de tierce personne égale à celle payée par la sécurité sociale;

La proposition de loi (n° 1766) de M. Pebellier tendant à habiliter les bureaux de poste des villes et stations touristiques à effectuer le change des monnaies étrangères.

III. — Avis de M. Aicide Benoit sur la proposition de loi (n° 304) de M. Cordonnier tendant à modifier la loi n° 49-1094 du 2 août 1949 ayant pour objet de venir en aide à certaines catégories d'aveugles et de grands infirmes.

IV. — Suite de l'examen du rapport de M. Bichet sur le projet de loi (n° 880) tendant à la réorganisation des transports ferroviaires et routiers et à l'assainissement financier de la Société nationale des chemins de fer français.

V. — Questions diverses.

2° Le vendredi 21 décembre 1951, à dix heures.

Suite de l'examen du rapport de M. Bichet sur le projet de loi (n° 880) tendant à la réorganisation des transports ferroviaires et routiers et à l'assainissement financier de la Société nationale des chemins de fer français.

La commission des pensions se réunira les mardi 18 et mercredi 19 décembre 1951 (local de la commission n° 266):

1° Le mardi 18 décembre 1951, à dix-sept heures.

Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 2013) de M. Mignot tendant à inviter le Gouvernement à publier de toute urgence le décret portant règlement d'administration publique qui doit fixer les modalités d'application de la loi du 14 mai 1951 relative au statut des personnes contraintes au travail en pays ennemi. — Nomination d'un rapporteur.

2° Le mercredi 19 décembre 1951, à quinze heures trente.

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 1258) de M. Devemy tendant à accorder le bénéfice des suppléments familiaux aux pensions de la loi du 31 mars 1919 aux veuves de guerre titulaires d'une pension au titre de la loi du 14 avril 1924;

Les propositions de loi (n°s 1284 et 1678) de M. Devemy et de M. Hénault tendant à autoriser les veuves de guerre à cumuler l'allocation temporaire aux économiquement faibles avec leur pension;

La proposition de loi (n° 1385) de M. Radius, sénateur, tendant à modifier l'article 18 de la loi du 20 septembre 1948 sur les pensions civiles et militaires;

La proposition de loi (n° 1455) de M. Deixonne tendant à réparer le préjudice subi par les agents de l'Etat atteints par la limite d'âge entre le 1er septembre 1939 et le 13 mars 1942 et maintenus en fonctions;

La proposition de loi (n° 1468) de M. Minjoz tendant à permettre aux veuves de guerre remariées et à nouveau veuves, de percevoir leur pension primitive;

La proposition de résolution (n° 1483) de M. Jean Médecin tendant à la modification de l'acte dit loi du 12 juillet 1941 relatif au payement des pensions de l'Etat;

La proposition de loi (n° 1507) de M. Delachenal relative au cumul de plusieurs pensions;

La proposition de loi (n° 1508) de M. Mouton tendant au payement intégral des soldes dues aux militaires à soldes mensuelles pendant leur captivité;

La proposition de résolution (n° 1529) de M. Wolff tendant au déblocage d'avoirs en reichsmarks déposés dans une banque allemande ou caisse d'épargne allemande en zone française d'occupation et appartenant à des Français déportés au camp de Schirmeck;

La proposition de résolution (n° 1536) de M. Dufour tendant à remettre au ministère des anciens combattants l'Hôtel national des invalides;

La proposition de loi (n° 1587) de M. Biachette tendant à porter à dix fois le minimum vital les limites de cumul d'un traitement et d'une pension;

Le projet de loi (n° 1574) tendant à modifier l'article 103 de la loi de finances du 31 décembre 1938;

La proposition de loi (n° 1633) de M. Delbez destinée à compléter la loi du 20 septembre 1948 sur le régime des retraites;

La proposition de loi (n° 1639) de M. Courrière, sénateur, tendant à la revalorisation des majorations spéciales à la gendarmerie en matière de pension;

La proposition de loi (n° 1682) de M. Mouton tendant à modifier l'article 68 du code des pensions militaires d'invalidité;

La proposition de loi (n° 1695) de M. Guislain tendant à étendre le bénéfice des dispositions de la loi du 22 mars 1928 aux invalides de guerre titulaires de fonctions civiles ayant un degré d'invalidité égal ou supérieur à 10 p. 100;

La proposition de résolution (n° 1700) de M. André Liautey tendant au rétablissement de l'article 1er de la loi du 31 mars 1918 dans le code des pensions militaires d'invalidité;

La proposition de loi (n° 1720) de M. Guislain tendant à étendre aux déportés et internés résistants de la guerre 1914-1918 le bénéfice de la loi du 6 août 1948 fixant le statut des déportés et internés de la résistance;

Les propositions de loi (n°s 1721 et 1722) de M. Véry et de M. Symphor, sénateur, tendant à modifier l'article 43 de la loi du 20 septembre 1948 sur le régime des retraites;

La proposition de loi (n° 1773) de M. Wolff tendant à modifier l'article 45 de la loi du 8 août 1950;

La proposition de loi (n° 1779) de M. Le Coutaller tendant à modifier les conditions d'attribution et le montant de la retraite du combattant, à l'aligner sur le montant de la pension d'invalidité au taux de 10 p. 100 et à établir le rapport constant entre cette retraite et la pension d'invalidité;

Le projet de loi (n° 1891) admettant certains étrangers au bénéfice des lois des 31 mars 1919, 24 juin 1919 et 20 mai 1946.

II. — Rapport de Mme Rose Guérin sur sa proposition de loi et la proposition de résolution de M. Guislain (n°s 605 et 221) relatives au pécule des déportés et internés politiques.

III. — Rapport de M. Rosenblatt sur sa proposition de loi (n° 372) tendant à compléter l'article 45 de la loi du 8 août 1950 concernant les Alsaciens-Lorrains incorporés de force dans la Wehrmacht.

IV. — Rapport de Mme Rose Guérin sur sa proposition de loi et la proposition de loi de M. Bignon (n°s 1713 et 1771) relatives à l'indemnisation des pertes de biens subies par les déportés, internés et leurs ayants cause.

V. — Rapports de M. Guislain sur:

Sa proposition de loi (n° 619) tendant à modifier la loi du 6 août 1948 portant statut des déportés et internés de la résistance;

Sa proposition de résolution (n° 626) tendant au contrôle des attributions de décorations au titre de la résistance;

Sa proposition de loi (n° 1166) tendant à compléter les lois du 6 août 1948 et du 9 septembre 1948 établissant statuts des déportés de la résistance et des déportés politiques.

VI. — Rapport de M. Peltre sur la proposition de résolution de M. Mondon et la proposition de loi de M. Schaff (nos 563 et 653) tendant à la modification de la législation applicable en matière de pension aux agents de police, fonctionnaires de l'Etat provenant des personnels départementaux et communaux.

VII. — Rapport de M. Le Coutaller sur:

Sa proposition de loi (n° 641) tendant à compléter l'article 61 de la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires;

Sa proposition de loi (n° 642) tendant à modifier ou compléter certains articles de la loi du 20 septembre 1948;

La proposition de loi (n° 720) de M. Héline, sénateur, tendant à étendre à tous les fonctionnaires de l'Etat le bénéfice des dispositions de l'article 37 de la loi du 26 décembre 1908 relatif à la retraite des fonctionnaires de l'enseignement public;

La proposition de loi (n° 1052) de M. René Schmitt tendant à modifier l'article 19 de la loi du 31 mars 1919 au profit de certaines catégories d'agents des ministères de la guerre, de la marine et de l'air.

VIII. — Questions diverses.

La commission de la presse se réunira le mardi 18 décembre 1951, à dix-sept heures trente (local de la commission n° 230):

Audition de M. Robert Buron, ministre de l'information, sur le budget de la radiodiffusion et de la télévision françaises.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le mercredi 19 décembre 1951 (local de la commission n° 208):

1° A dix heures.

I. — Nomination de rapporteurs pour:

L'avis du Conseil de la République (n° 1962) sur le projet de loi relatif aux juridictions de dommages de guerre;

La proposition de loi (n° 1820) de M. Raingeard tendant à modifier l'article 4 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

II. — Nomination du rapporteur pour avis du projet de loi de finances (n° 1935).

III. — Avis sur un projet de décret.

IV. — Suite de l'examen du rapport de M. Halbout sur la proposition de loi (n° 920) de M. Triboulet tendant à indemniser certains commerçants sinistrés de la perte de leur droit au bail.

V. — Suite de l'examen du rapport de M. René Schmitt sur les propositions de loi (nos 1376, 364, 74, 522, 752, 748 et 1379) tendant à modifier la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

VI. — Examen du rapport de M. Lenormand sur la proposition de loi (n° 461) de M. Billoux concernant l'utilisation des logements existants et l'octroi de 900 milliards de crédits annuels à la reconstruction.

VII — Examen du rapport de M. Elain sur le rapport repris (n° 498) concernant le projet de loi modifiant la législation sur le remembrement.

VIII. — Questions diverses.

2° A onze heures.

Audition de M. Aroud, président de la confédération nationale des associations de sinistrés, et de M. Chevillard, président de la Fédération des commerçants et industriels sinistrés.

La commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions se réunira (local de la commission n° 249):

1° Le mercredi 19 décembre 1951, à dix heures et à seize heures trente.

Suite du rapport de M. Minjoz sur les propositions de résolution relatives à la modification du règlement.

2° Le jeudi 20 décembre 1951, à dix heures trente.

I. — Examen de pétitions.

II. — Nomination du rapporteur de la proposition de résolution (n° 1227) de M. Meck tendant à la revision de l'article 8 de la Constitution, en vue de conférer au conseil d'Etat la décision relative aux contestations d'élections.

III. — Nomination d'un membre titulaire du conseil supérieur de la magistrature.

IV. — Questions diverses.

V. — Suite du rapport de M. Minjoz sur les propositions de résolution relatives à la modification du règlement.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mercredi 19 décembre 1951, à seize heures (local de la commission n° 261):

I. — Audition de M. Paul Bacon, ministre du travail et de la sécurité sociale, et de M. Emile Hugues, secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques, sur la fixation des salaires des ouvriers boulangers.

II. — Rapport de M. Coutant sur la proposition de résolution (n° 1861) de M. Jacques Duclos (salaires des ouvriers boulangers).

III. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 1730) de M. Lafay (plafond des cotisations de sécurité sociale);

La proposition de loi (n° 1751) de M. Besset (zones de salaires);

Le projet de loi (n° 1803) (assurances sociales et départements d'outre-mer);

La proposition de loi (n° 1809) de M. Marcel Noël (majoration pour tierce personne aux pensionnés de la sécurité sociale);

La proposition de résolution (n° 1810) de M. Musmeaux (convocation de la commission supérieure des conventions collectives);

La proposition de loi (n° 1812) de M. Draveny (personnel des chambres de métiers);

La proposition de loi (n° 1839) de M. Hamon, sénateur (procédure prud'homale).

IV. — Nomination du rapporteur pour avis du projet de loi (n° 1935) (budget de 1952). Eventuellement, examen de l'avis.

V. — Eventuellement, nomination d'un rapporteur pour les propositions de loi de M. Boutbien (salaire minimum garanti et commissions du coût de la vie) et examen des rapports.

VI. — Suite du rapport de M. Titeux sur les propositions de loi et de résolution (nos 82 et 119) de M. Alfred Coste-Floret et de M. Waldeck Rochet (dette alimentaire et allocation temporaire aux vieux).

VII. — Rapport de M. Boutbien sur la proposition de loi (n° 1242) de M. Rabier (travailleurs étrangers).

VIII. — Rapport de M. Henri Meck sur le rapport repris et les propositions de loi (nos 315, 138, 210 et 348) de M. Sion, de M. Besset et de M. Henri Meck (rentes d'accidents de travail).

IX. — Rapport de M. Patinaud sur le rapport repris (n° 1649) (reçu pour solde de tout compte).

X. — Rapport de M. Fayet sur le rapport repris (n° 347) (chômage dans les départements d'outre-mer).

XI. — Rapport de M. Viatte sur les propositions de loi (nos 647, 1059, 1302 et 1330) de M. Siefridt, de M. Gernez, de M. Cayeux et de M. Fagon (rachat de cotisations de sécurité sociale).

XII. — Rapport de M. Viatte sur le rapport repris (n° 836) (gérants de sociétés et sécurité sociale).

XIII. — Rapport de M. Viatte sur le rapport repris (n° 479) (allocation de vieillesse des professions agricoles et fonds commun).

XIV. — Questions diverses.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 18 décembre 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 31 *x* du livre Ier du code du travail et introduisant le principe de l'échelle mobile pour la fixation du montant des rentes viagères constituées entre particuliers. (Nos 687 et 753, année 1951. — M. Abel-Durand, rapporteur; et n° 765, année 1951. — Avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. de Villoutreys, rapporteur; et n° 799, année 1951. — Avis de la commission de la production industrielle. — M. Armengaud, rapporteur; et n° 790, année 1951. — Avis de la commission de l'agriculture. — M. Bénigne Fournier, rapporteur; et n° 792, année 1951. — Avis de la commission des finances. — M. Clavier, rapporteur; et n° 777, année 1951. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Robert Chevalier, rapporteur; et n° , année 1951. — Avis de la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie). — M. Rogier, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à abroger le décret n° 51-1214 du 20 octobre 1951 relevant le taux des taxes intérieures de consommation de certains produits pétroliers et à créer un fonds spécial d'investissement routier. (N° 822, année 1951. — M. N..., rapporteur.)

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du samedi 15 décembre 1951.

Présents. — MM. Charles-Cros, Claireaux, Coupigny, Dia (Mamadou), Durand-Réville, Franceschi, Gustave, Lafleur (Henri), Okala, Razac, Romani, Serrure, Mme Vialle (Jane).

Excusés. — MM. Ignacio-Pinto, Radius.

Suppléants. — MM. Brunet (de M. Lagarrosse), Aubé (de M. Lassalle-Séré), Saller (de M. Marc Rucart), Liotard (de M. Sigué-Nouhoum), N'Joya (de M. Doucouré).

Délégués. — MM. Lafleur (par Mme Crémieux), Razac (par M. Poisson), Durand-Réville (par M. Cozzano), Coupigny (par M. Fourrier), Franceschi (par M. David), Brunet (par Mme Eboué), Aubé (par M. Grassard), Charles-Cros (par M. Malonga), Liotard (par M. Plait), Berrure (par M. Boisrond).

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques des douanes et des conventions commerciales se réunira le mercredi 19 décembre 1951, à dix heures trente (local n° 274):

I. — Examen du projet de loi (n° 807, année 1951) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Affaires économiques). — Nomination d'un rapporteur pour avis.

II. — Examen préliminaire du projet de loi (n° 817, année 1951) autorisant le Président de la République à ratifier le traité signé à Paris, le 18 avril 1951 et instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier, ainsi que ses annexes, les protocoles joints et une convention relative aux dispositions transitoires.

III. — Questions diverses.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 19 décembre 1951, à quinze heures (salon de la commission):

I. — Exposé du président sur l'évolution de la situation extérieure.

II. — Discussion sur le projet de loi (n° 817, année 1951), tendant à la ratification du traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier. Décision de la commission et choix du rapporteur.

III. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 722, année 1951) tendant à engager des pourparlers avec le gouvernement de Bonn, en vue de l'indemnisation des déportés français.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 19 décembre 1951, à dix-sept heures (local n° 207):

I. — Audition de M. Ribeyre, ministre de la santé publique et de la population, sur la politique générale de son département.

II. — Questions diverses.

La commission des finances se réunira le mardi 18 décembre 1951, à dix heures trente (local de la commission):

I. — Budget de la santé publique (n° 789, année 1951). — Rapporteur: M. Clavier.

II. — Proposition de loi tendant à abroger le décret n° 51-1214 du 20 octobre 1951 relevant le taux des taxes intérieures de consommation de certains produits pétroliers et à créer un fonds spécial d'investissement routier (n°s 1233, 1306, 1320, 1447, 1644, A. N. 2e législature). — Audition éventuelle de M. le ministre des finances et des affaires économiques.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le mardi 18 décembre 1951, à quatorze heures quinze (local n° 215):

Examen du projet de loi (n° 756, année 1951) relatif à la formation des assemblées de groupe et des assemblées locales d'Afrique occidentale française, d'Afrique équatoriale française, du Cameroun, du Togo et de Madagascar (*suite*).

La commission de la production industrielle se réunira le jeudi 20 décembre 1951, à dix heures trente (local n° 274):

I. — Examen du projet de loi (n° 817, année 1951), autorisant le Président de la République à ratifier le traité signé à Paris le 18 avril 1951 et instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier, ainsi que ses annexes, les protocoles joints et une convention relative aux dispositions transitoires, — Nomination d'un rapporteur pour avis.

II. — Questions diverses.

Convocation de sous-commission.

La sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen se réunira le jeudi 20 décembre 1951, à dix-sept heures (local n° 261):

I. — Examen du projet de rapport de la sous-commission pour l'année 1950 et le premier semestre 1951.

II. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 18 décembre 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant création des centres d'études du travail et d'application psychotechniques et de centres de formation professionnelle rapide. (N°s 172 et 276, année 1951. — Mme Malroux, rapporteur — Avis de la commission des affaires culturelles. — Mlle Le Ber, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion de: 1° la proposition de résolution de MM. Lombardo, Barbé, d'Arboussier, Mlle Autissier et des membres du groupe communiste et apparentés et du groupe du rassemblement démocratique africain, tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi portant organisation des collectivités locales à Madagascar; 2° la proposition de résolution de MM. Vendenboomgaërde, Razac, Vauthier, Jousselin et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à inviter l'Assemblée nationale à adopter une loi portant réorganisation de collectivités locales et des conseils de districts à Madagascar (archipel des Comores excepté); 3° la proposition de résolution de M. Lapart et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi portant organisation des collectivités locales à Madagascar. (N°s 216, 287, 389, année 1948, et 250, année 1951. — M. Longuet, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi, présentée par M. Jean-Paul Palewski et les membres du groupe du rassemblement du peuple français, députés, tendant à l'institution d'un comité de l'or national et d'un centre technique aurifère, en vue de promouvoir les réformes indispensables à l'essor de la production aurifère dans les territoires de la métropole et de l'Union française. (N°s 202 et 258, année 1951, M. Schmitt, rapporteur. — N° 277, année 1951. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Antonini, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de M. Estèbe relative aux limites d'âge des fonctionnaires coloniaux tributaires de la caisse intercoloniale de retraites. (N°s 103 et 292, année 1951. — M. Cortinchi, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de M. Jousselin tendant à inviter le Gouvernement à faire dresser la liste des collectivités autochtones de l'Algérie, des territoires d'outre-mer et territoires sous tutelle. (N°s 117 et 287, année 1951. — M. Jousselin, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de M. Abdesselam tendant à inviter le Gouvernement et l'Assemblée nationale à adopter un projet de loi ayant pour objet d'établir en Algérie la parité entre les élus du 1er et du 2e collège aux conseils généraux et aux conseils municipaux. (N°s 297, année 1949, et 302, année 1950. — M. Lechani, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de MM. Jousselin, Griaule, Le Brun Kéris et Scelles tendant à inviter le Gouvernement à constituer une mission d'étude scientifique des systèmes politiques et des organisations publiques des populations d'outre-mer. (N°s 184 et 291, année 1951. — M. Jousselin, rapporteur.)

Convocations de commissions.

La commission des affaires culturelles se réunira le mardi 18 décembre 1951, à dix heures trente (local n° 217):

I. — Rapport de M. Griaule sur les demandes d'avis (n° 179, 211, 246 et 248, année 1951) concernant le statut des chefs coutumiers en Afrique occidentale française, Afrique équatoriale française, Togo et Cameroun.

II. — Rapport oral de M. Hazoume, sur la proposition (n° 296, année 1951) concernant le centenaire de la naissance de Savorgnan de Brazza.

III. — Nomination de rapporteurs sur les propositions:

N° 274, année 1951, concernant les collectivités africaines et la création d'un institut d'économie rurale africaine.

N° 297, année 1951, concernant le centenaire de Braille.

IV. — Questions diverses.

La commission des affaires économiques se réunira le mardi 18 décembre 1951, à dix heures (local n° 120).

I. — Suite de la discussion et du vote du projet de rapport de M. René Moreux sur la proposition (n° 306, année 1949) présentée par M. Cianfarani et tendant à l'organisation rationnelle de l'économie de l'Union française.

II. — Nomination d'un rapporteur pour avis:

a) Pour la proposition (n° 173, année 1951) relative à la réalisation des travaux et études démo-économico-sociales et à l'organisation des services de statistiques;

b) Pour la proposition (n° 274, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement de la République française à: 1° instituer une mission d'études scientifiques des structures économiques des collectivités indigènes de l'Algérie et des territoires d'outre-mer; 2° créer un institut d'économie rurale africaine.

III. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition (n° 312, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à saisir l'Assemblée de l'Union française de tout projet d'immigration française et étrangère dans les territoires d'outre-mer.

La commission des affaires sociales se réunira le mercredi 19 décembre 1951, à dix heures, à Paris, 27, rue du Mont-Thabor:

I — Nomination d'un rapporteur pour la demande d'avis (n° 300, année 1951) sur un projet de décret organisant le travail de manutention dans les ports de l'Afrique équatoriale française.

II — Suite de l'examen du projet de rapport de M. Bégarra sur les propositions de résolution (n° 238, année 1950) et (20, année 1951) et la demande d'avis (n° 247, année 1951) concernant la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires d'outre-mer et territoires associés.

III. — Audition de M. Demondion du ministère du travail sur les contrôleurs sociaux nord-africains.

IV. — Questions diverses.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts se réunira le mercredi 19 décembre 1951, à seize heures trente (local n° 219):

I. — Demande d'avis (n° 181, année 1951) sur l'attribution d'une concession de terrain rural à la société de la Kotto dans le territoire de l'Oubangui. — Exposé de M. Cazelles (*suite*); discussion.

II. — Office interprofessionnel des fibres végétales (proposition n° 205, année 1951, de M. Cazelles). — Exposé de M. Monnet; discussion.

III. — Demande d'avis (n° 302, année 1951) sur le projet de loi (n° 1201 A. N., année 1951) relatif à la protection des végétaux dans les territoires d'outre-mer. — Désignation d'un rapporteur.

IV. — Questions diverses.

La commission de la législation, justice, affaires administratives et domaniales se réunira le mercredi 19 décembre 1951, à Paris, 27, rue du Mont-Thabor, à dix heures précises:

I. — Suite de l'examen du projet de décret portant réglementation des loyers des locaux d'habitation en Afrique occidentale française (demande d'avis n° 117, année 1950). — Rapporteur: M. Antonini.

II. — Eventuellement:

a) Examen du rapport de M. Michard-Pellissier, sur la demande d'avis (n° 229, année 1951) concernant un projet de décret abrogeant le décret du 9 août 1951 portant modification du décret du 13 juillet 1937 réglementant l'admission des Français et des étrangers en Nouvelle-Calédonie;

b) Examen du rapport pour avis de M. Cortinchi sur la proposition (n° 233, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à faire bénéficier les fonctionnaires et les militaires retraités, ayant conservé leur résidence dans les territoires de la zone C. F. A. et soumis soit au régime général des pensions, soit au régime de la caisse intercoloniale des retraites, d'un indice de correction tenant compte de la valeur du franc C. F. A. par rapport au franc métropolitain et du coût de la vie dans ces territoires;

c) Examen du rapport pour avis de M. Abdesselam sur la proposition (n° 78, année 1951) tendant à assurer aux juges de la France d'outre-mer une connaissance approfondie du milieu humain des sociétés autochtones dans lesquelles ils sont appelés à servir.

III. — Questions diverses (éventuellement, nomination de rapporteurs)

La commission des relations extérieures se réunira le mercredi 19 décembre 1951, à quatorze heures trente (local n° 217):

I. — Dernier examen du projet de rapport de M. Esnault sur la proposition (n° 311, année 1950) invitant le Gouvernement à renforcer les relations diplomatiques entre la France et le monde musulman.

II. — Questions diverses.

La commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles se réunira le mardi 18 décembre 1951, à quatorze heures quinze (local n° 217):

I. — Examen de la proposition de résolution (n° 7, année 1950) présentée par M. Robert Sérot et tendant à modifier l'article 15 du règlement de l'Assemblée de l'Union française. — Désignation d'un rapporteur.

II. — Eventuellement, examen d'une proposition de résolution tendant à modifier la dénomination de la commission des affaires culturelles (art. 23).

III. — Questions diverses.

Rectificatif.

La commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles se réunira le jeudi 20 décembre 1951, à quatorze heures quinze, au local n° 217, au lieu du mardi 18 décembre 1951:

I. — Examen de la proposition de résolution (n° 7, année 1951) présentée par M. Robert Sérot, et tendant à modifier l'article 15 du règlement de l'Assemblée de l'Union française. — Désignation d'un rapporteur.

II. — Eventuellement, examen d'une proposition de résolution tendant à modifier la dénomination de la commission des affaires culturelles (art. 23).

III. — Questions diverses

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

DEUXIÈME SESSION DU MOIS DE DÉCEMBRE 1951

Séance du mardi 18 décembre 1951 et jours suivants.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Etude sur le revenu national et sur la situation économique. — Rapport et projets de résolution présentés par M. Dumontier, au nom de la commission de la conjoncture économique et du revenu national.

2. — Etude du problème des prestations familiales. — Rapport et projet de résolution présentés par M. Vinot au nom de la commission des affaires sociales.

3. — Aménagement des droits de succession à titre gratuit. — Rapport et proposition de résolution présentés par M. Compeyrot, au nom de la commission du revenu national.

NOTA. — I La session durera probablement quatre jours.

II. L'ordre dans lequel les questions sont inscrites à l'ordre du jour ne préjuge pas de l'ordre de la discussion en séance.

Convocations de commissions.

Jeudi 20 décembre 1951.

Huit heures trente.

COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 1951.

Etude sur la situation actuelle et les conditions d'exploitation du gisement de Pechelbronn;

Discussion générale sur la base du pré-rapport présenté par M. Braun;

Audition de M. Lambert, directeur général de la société Pechelbronn;

Audition de M. Nougero, chef du département forges à l'institut du pétrole.

Dix heures.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

Ordre du jour.

Etude des programmes d'investissements: audition de représentants du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.

Dix heures quinze.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE LA PRODUCTIVITÉ DANS LE DOMAINE INDUSTRIEL

(COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE)

Ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 1951.

Enquête sur les gaspillages industriels:

Discussion générale;

Audition demandée de M. l'ingénieur général Salmon, commissaire à la normalisation.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Avis relatif à l'extension de deux conventions collectives nationales de travail concernant les imprimeries de labeur et industries graphiques.

(Application des articles 31 *j* et suivants du livre Ier du code du travail.)

En application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail, le ministre du travail et de la sécurité sociale envisage de prendre un arrêté tendant à rendre obligatoires pour tous les employeurs et salariés des professions et régions comprises dans leur champ d'application respectif deux conventions collectives nationales de travail.

La première (trois annexes) est intervenue le 14 décembre 1950 entre la fédération française des syndicats patronaux de l'imprimerie et des industries graphiques, d'une part, et le syndicat national des cadres et maîtrises du livre, de la presse et des industries graphiques, la fédération française d'ingénieurs et cadres (C. F. T. C.), le syndicat national des cadres techniques du livre de la F. T. L. (C. G. T.), les cadres de Force ouvrière, le syndicat des cadres et de la maîtrise des arts graphiques (C. G. C.), d'autre part.

La deuxième (une annexe) est intervenue le 7 avril 1951, entre: la fédération française des syndicats patronaux de l'imprimerie et des industries graphiques, d'une part, et la fédération française des travailleurs du livre (C. G. T.), la fédération nationale des syndicats chrétiens du livre (C. F. T. C.), la fédération Force ouvrière du livre, d'autre part.

L'objet de la convention du 14 décembre 1950, défini à l'article 1er de celle-ci, est de régler « les rapports entre les employeurs, d'une part, les cadres et agents de maîtrise, d'autre part, dans les établissements d'imprimeries et industries graphiques ».

L'objet de la convention du 7 avril 1951 est de régler les rapports entre employeurs et ouvriers de l'imprimerie de labeur et des industries graphiques.

Le texte de ces conventions a été déposé au secrétariat du conseil de prud'hommes de Paris.

Dans un délai de quinze jours, les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre Ier du code du travail, de faire connaître leurs observations et avis au sujet de la généralisation envisagée.

Leurs communications devront être adressées au ministère du travail et de la sécurité sociale, 127, rue de Grenelle, à Paris (7e). (Inutile d'affranchir.)

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Toul (Meurthe-et-Moselle).

Est déclaré vacant le poste de directeur de l'hôpital-hospice de Toul (Meurthe-et-Moselle), établissement de 5e catégorie.

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics, établis conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943, ainsi que les directeurs, économes et sous-directeurs de ces établissement comptant au moins six ans de fonctions.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans un délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'entr'aide sociale de Meurthe-et-Moselle, cité administrative, 45, rue Sainte-Catherine, à Nancy.

Avis de vacance du poste de médecin adjoint au sanatorium de Maubreuil à Carquefou (Loire-Inférieure).

Un poste de médecin adjoint est actuellement vacant au sanatorium de Maubreuil à Carquefou (Loire-Inférieure).

Peuvent être candidats:

1° Les médecins adjoints en fonctions dans un sanatorium public;

2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévus par le décret du 12 juin 1948;

3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 11 décembre 1950, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines, à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de concours pour le recrutement d'un directeur de bureau municipal d'hygiène de Vichy (Allier).

Un concours sur titres et références est ouvert pour la nomination d'un directeur de bureau d'hygiène à Vichy (Allier).

Les candidats docteurs en médecine devront être titulaires du diplôme d'hygiène.

Les demandes accompagnées des dossiers des candidats devront parvenir au maire de Vichy avant le 15 janvier 1952.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Sociétés étrangères d'assurances.

La société marocaine d'assurances La Paix africaine, ayant son siège à Casablanca, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 9 novembre 1951) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie, à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion, et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

Avis relatif au résultat du tirage des obligations 5 p. 100 amortissable 1938-1948.

(Décret du 13 mai 1938, arrêté du 16 mars 1948.)

Le 15 décembre 1951, à dix heures, il a été procédé publiquement, dans l'une des salles du ministère des finances, au tirage au sort des trois séries des obligations 5 p. 100 amortissable 1938-1948 (décret du 13 mai 1938 et arrêté du 16 mars 1948), qui devront être remboursées à partir du 15 février 1952.

Le sort a désigné les séries 14, 57 et 23.

Les porteurs de titres sont, en conséquence, prévenus que le remboursement des inscriptions appartenant à ces séries aura lieu à partir de la date précitée du 15 février 1952, savoir: pour Paris, à la paierie générale de la Seine, à la recette centrale des finances de la Seine et aux recettes-perceptions et, pour les départements, aux caisses des trésoriers-payeurs généraux, des receveurs particuliers des finances et des percepteurs.

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS. — CONTRIBUTIONS

RELEVÉ PAR

STATISTIQUE MEN

CAMPAGNE 1951-1952. —

NUMEROS d'ordre	DEPARTEMENTS	QUANTITES DE VINS SORTIES DES CHAIS DES RECOLTANTS								
		Vins à A O C et vins d'Alsace.			Vins de consommation courante.			Total.		
		Novembre.	Antérieurs	Total.	Novembre.	Antérieurs	Total.	Novembre.	Antérieurs.	Total.
1	Ain	420	125	545	3.069	8.617	11.686	3.489	8.742	12.231
2	Aisne	54	73	127	19	15	34	73	88	161
3	Allier	»	»	»	1.442	3.306	4.748	1.442	3.306	4.748
4	Alpes (Basses-)	»	»	»	4.469	1.892	6.361	4.469	1.892	6.361
5	Alpes (Hautes-)	»	»	»	162	1.106	1.268	162	1.106	1.268
6	Alpes-Maritimes	»	»	»	253	212	465	253	212	465
7	Ardèche	145	311	456	36.552	71.241	107.793	36.697	71.552	108.249
8	Ardennes	»	»	»	»	»	»	»	»	»
9	Ariège	»	»	»	532	1.162	1.694	532	1.162	1.694
10	Aube	173	21.184	21.357	54	207	261	227	21.391	21.618
11	Aude	755	2.357	3.112	315.005	1.169.083	1.484.088	315.760	1.171.440	1.487.200
12	Aveyron	»	»	»	601	2.186	2.787	601	2.186	2.787
13	Bouches-du-Rhône	112	307	419	74.018	240.731	314.749	74.130	241.038	315.168
14	Calvados	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15	Cantal	»	»	»	»	»	»	»	»	»
16	Charente	»	»	»	1.624	2.593	4.217	1.624	2.593	4.217
17	Charente-Maritime	»	»	»	36.983	90.618	127.001	36.983	90.018	127.001
18	Cher	666	1.335	2.001	901	2.434	3.335	1.567	3.769	5.336
19	Corrèze	»	»	»	96	430	526	96	430	526
21	Côte-d Or	8.941	13.072	22.013	3.899	5.271	9.170	12.840	18.343	31.183
22	Côtes-du Nord	»	»	»	»	»	»	»	»	»
23	Creuse	»	»	»	»	»	»	»	»	»
24	Dordogne	22.281	40.194	62.475	24.736	43.350	68.086	47.017	83.544	130.561
25	Doubs	»	»	»	12	2	14	12	2	14
26	Drôme	10.172	3.028	13.200	20.879	6.796	30.675	34.051	9.824	43.875
27	Eure	»	»	»	»	»	»	»	»	»
28	Eure-et-Loir	»	»	»	»	»	»	»	»	»
29	Finistère	»	»	»	»	»	»	»	»	»
30	Gard	2.447	7.268	9.715	327.601	961.336	1.291.937	330.048	971.604	1.301.652
31	Garonne (Haute-)	»	»	»	22.789	60.425	83.214	22.789	60.425	83.214
32	Gers	»	»	»	94.081	226.201	320.282	94.081	226.201	320.282
33	Gironde	201.068	380.139	581.207	156.019	354.880	510.899	357.087	735.019	1.092.106
34	Hérault	1.253	989	2.242	670.686	1.881.098	2.554.784	671.939	1.885.087	2.557.026
35	Ille-et-Vilaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»
36	Indre	»	13	13	6.199	8.069	14.268	6.199	8.082	14.281
37	Indre-et-Loire	5.602	12.741	18.343	22.531	68.822	91.353	28.133	81.563	109.696
38	Isère	»	»	»	3.862	7.436	11.298	3.862	7.436	11.298
39	Jura	3.557	3.500	7.057	1.172	3.634	4.806	4.729	7.134	11.863
40	Landes	»	»	»	27.493	92.848	120.341	27.493	92.848	120.341
41	Loir-et-Cher	832	3.240	4.072	54.399	103.413	157.812	55.231	106.653	161.884
42	Loire	»	5	5	1.793	7.197	8.990	1.793	7.202	8.995
43	Loire Haute-)	»	»	»	26	21	47	26	21	47
44	Loire-Inférieure	9.662	21.609	31.271	60.869	126.274	187.143	70.531	147.883	218.414
45	Loiret	»	»	»	8.085	13.984	22.069	8.085	13.984	22.069
46	Lot	»	»	»	8.024	23.823	31.847	8.024	23.823	31.847
47	Lot-et-Garonne	106	1.501	1.607	43.092	56.888	99.957	43.205	58.389	101.594

AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

INDIRECTES. — 2e DIVISION. — 3e BUREAU

DÉPARTEMENT

SUELLE DES VINS

MOIS DE NOVEMBRE 1951

QUANTITES DE VINS SOUMISES AU DROIT DE CIRCULATION									STOCK commercial.	NUMEROS d'ordre.
Vins à A O C			Vins de consommation courante			Total				
Novembre.	Antérieurs.	Total.	Novembre.	Antérieurs.	Total.	Novembre.	Antérieurs.	Total.		
944	2.027	2.971	20.169	48.000	68.169	21.113	50.027	71.140	53.230	1
783	1.443	2.226	27.005	54.496	81.501	27.788	55.939	83.727	41.976	2
356	845	1.201	37.557	86.932	124.489	37.913	87.777	125.690	44.199	3
20	62	82	3.904	9.266	13.170	3.924	9.328	13.252	4.172	4
79	173	252	7.179	16.189	23.368	7.258	16.362	23.620	8.743	5
575	1.585	2.160	34.165	85.797	119.962	34.740	87.382	122.122	42.123	6
10	433	443	11.821	27.470	39.291	11.831	27.903	39.734	29.631	7
517	1.060	1.577	16.024	31.346	47.370	16.541	32.406	48.947	20.690	8
190	367	557	8.581	21.763	30.344	8.771	22.130	30.901	8.209	9
765	1.956	2.721	24.510	53.751	78.261	25.275	55.707	80.982	48.473	10
502	828	1.330	27.009	50.136	77.145	27.511	50.964	78.475	143.772	11
251	666	917	17.491	44.760	62.251	17.742	45.426	63.168	20.170	12
1.412	2.519	3.931	74.082	155.748	229.830	75.494	158.267	233.761	188.046	13
1.266	2.901	4.167	15.618	37.978	53.596	16.884	40.879	57.763	37.420	14
110	264	374	18.656	54.931	73.587	18.766	55.195	73.961	22.439	15
303	453	756	19.657	40.710	60.367	19.960	41.163	61.123	35.026	16
202	699	901	25.129	56.762	81.891	25.331	57.461	82.792	40.418	17
605	1.048	1.653	21.325	53.326	77.651	24.930	54.374	79.304	35.217	18
225	365	590	22.127	47.341	69.468	22.352	47.706	70.058	20.418	19
11.755	19.767	31.522	42.141	74.788	116.929	53.896	94.555	148.451	356.557	21
776	2.036	2.812	21.393	35.996	57.389	22.169	38.032	60.201	26.129	22
58	167	225	13.887	56.749	70.636	13.945	56.916	70.861	21.717	23
1.513	2.986	4.499	16.890	38.834	55.724	18.403	41.820	60.223	39.785	24
587	1.385	1.972	44.839	87.819	132.658	45.426	89.204	134.630	77.054	25
256	664	920	8.604	20.603	29.207	8.860	21.267	30.127	71.311	26
699	1.478	2.177	9.375	20.046	29.421	10.074	21.524	31.598	14.375	27
486	1.151	1.637	20.143	39.988	60.131	20.629	41.139	61.768	30.470	28
1.509	5.347	6.856	65.305	127.538	192.843	66.814	132.885	199.699	91.115	29
643	1.393	2.036	29.245	77.572	106.817	29.888	78.965	108.853	84.805	30
975	1.479	2.454	34.349	60.821	95.170	35.324	62.300	97.624	30.074	31
39	124	163	4.653	12.341	16.994	4.692	12.465	17.157	32.950	32
14.581	31.686	46.267	79.710	174.714	254.424	94.291	206.400	300.691	834.996	33
1.227	1.782	3.009	44.500	90.834	135.334	45.727	92.616	138.343	488.754	34
1.170	2.923	4.093	17.274	35.497	52.771	18.444	38.420	56.864	30.062	35
179	360	539	13.798	31.599	45.397	13.977	31.959	45.936	20.361	36
2.940	6.511	9.451	19.747	53.270	73.017	22.687	59.781	83.468	76.925	37
589	1.284	1.873	42.657	89.774	132.431	43.246	91.058	134.304	61.185	38
871	2.126	2.997	17.836	39.025	56.861	18.707	41.151	59.858	44.406	39
80	129	209	11.640	32.171	43.811	11.720	32.300	44.020	21.136	40
544	1.293	1.837	18.410	47.992	66.402	18.954	49.285	68.239	86.569	41
2.247	4.755	7.002	78.017	156.842	234.859	80.264	161.597	241.861	113.008	42
95	269	364	24.656	67.325	91.981	24.751	67.594	92.345	32.781	43
4.345	9.902	14.247	51.126	114.318	165.444	55.471	124.220	179.691	108.252	44
785	1.687	2.472	28.490	69.287	97.777	29.275	70.974	100.249	44.892	45
85	245	330	5.426	14.956	20.382	5.511	15.201	20.712	8.654	46
226	490	716	9.949	25.863	35.811	10.175	26.352	36.527	33.512	47

NUMÉROS d'ordre	DÉPARTEMENTS	QUANTITÉS DE VINS SORTIES DES CHAIS DES RÉCOLTANTS								
		Vins à A O C et vins d'Alsace			Vins de consommation courante			Total		
		Novembre.	Antérieurs.	Total.	Novembre.	Antérieurs.	Total.	Novembre.	Antérieurs.	Total.
48	Lozère	»	»	»	64	214	278	64	214	278
49	Maine-et-Loire	15.174	41.876	57.050	26.486	49.247	75.733	41.660	91.123	132.783
50	Manche	»	»	»	»	»	»	»	»	»
51	Marne	66.800	18.875	85.675	900	325	1.225	67.700	19.200	86.900
52	Marne Haute-)	»	»	»	102	193	295	102	193	295
53	Mayenne	»	»	»	»	5	5	»	5	5
54	Meurthe-et-Moselle	»	»	»	183	337	520	183	337	520
55	Meuse	»	»	»	275	534	809	275	534	809
56	Morbihan	»	»	»	»	»	»	»	»	»
57	Moselle	»	»	»	43	132	175	43	132	175
58	Nièvre	342	573	915	98	418	516	440	991	1.431
59	Nord	»	»	»	»	»	»	»	»	»
60	Oise	»	»	»	»	»	»	»	»	»
61	Orne	»	»	»	»	»	»	»	»	»
62	Pas-de-Calais	»	»	»	»	»	»	»	»	»
63	Puy-de-Dôme	»	»	»	403	1.607	2.010	403	1.607	2.010
64	Pyrénées (Basses-)	655	1.152	1.807	6.091	21.944	28.035	6.746	23.096	29.842
65	Pyrénées (Hautes-)	»	»	»	62	335	397	62	335	397
66	Pyrénées-Orientales	12.666	30.216	42.882	133.608	423.270	556.878	146.274	453.486	599.760
67	Rhin Bas-)	16.719	16.551	33.270	1.906	2.476	4.382	18.625	19.027	37.652
68	Rhin Haut-)	45.873	44.257	90.130	569	513	1.082	46.442	44.770	91.212
69	Rhône	28.591	72.159	100.750	2.851	7.052	9.903	31.442	79.211	110.653
70	Saône (Haute-)	»	»	»	7	2	9	7	2	9
71	Saône-et-Loire	13.898	29.742	43.640	7.550	22.229	29.779	21.448	51.971	73.419
72	Sarthe	1	34	35	246	984	1.230	247	1.018	1.265
73	Savoie	»	»	»	4.563	9.357	13.920	4.563	9.357	13.920
74	Savoie Haute-)	»	28	28	162	298	460	162	326	488
75	Seine	»	»	»	»	»	»	»	»	»
76	Seine-Inférieure	»	»	»	»	»	»	»	»	»
77	Seine-et-Marne	»	»	»	»	»	»	»	»	»
78	Seine-et-Oise	»	»	»	»	»	»	»	»	»
79	Sèvres Deux-)	944	932	1.876	6.537	9.548	16.085	7.481	10.480	17.961
80	Somme	»	»	»	»	»	»	»	»	»
81	Tarn	8.235	15.890	24.125	46.575	78.733	125.308	54.818	94.623	149.433
82	Tarn-et-Garonne	»	»	»	35.276	35.913	71.189	35.276	35.913	71.189
83	Var	33	662	695	191.704	352.520	544.224	191.737	353.182	544.919
84	Vaucluse	22.095	32.647	54.742	90.928	115.097	206.025	113.023	147.744	260.767
85	Vendée	19	4	23	25.937	49.961	75.901	25.956	49.968	75.924
86	Vienne	203	470	673	25.824	19.095	44.919	26.027	19.565	45.592
87	Vienne Haute-)	»	»	»	»	»	»	»	»	»
88	Vosges	»	»	»	37	36	73	37	36	73
89	Yonne	2.416	2.839	5.255	1.574	1.815	3.389	3.990	4.654	8.644
	Sarre	»	»	»	895	511	1.406	895	511	1.406
	Total	(1) 502.910	821.898	(2)1.324.808	2.648.490	6.857.705	9.506.195	3.151.400	7.679.603	10.831.003
	Alger	»	»	»	692.652	998.734	1.691.386	692.652	998.734	1.691.386
	Oran	»	»	»	540.958	3.649.892	4.190.850	540.958	3.649.892	4.190.850
	Constantine	»	»	»	119.238	232.386	351.624	119.238	232.386	351.624
	Total pour l'Algérie	»	»	»	1.352.848	4.881.012	6.233.860	1.352.848	4.881.012	6.233.860
	Totaux généraux	502.910	821.898	1.324.808	4.001.338	11.738.717	15.740.055	4.504.248	12.560.615	17.064.863

(1) Y compris 62.592 hl de vins d'Alsace.
(2) Y compris 123.400 hl de vins d'Alsace.
(3) Y compris 211.929 hl reçus hors tranche d'échelonnement (95.127 hl en vue de l'exportation; 119.802 hl dans les autres cas).
(4) Y compris 2.557.147 hl reçus hors tranche d'échelonnement (123.177 hl en vue de l'exportation; 2.233.970 hl dans les autres cas).

STATISTIQUE MENSUELLE DES CIDRES. —

Quantités imposées { Mois de novembre 1951.....
Antérieurs .....

Total pour la campagne 1950-1951.....

Stock commercial.....

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet,*

QUANTITÉS DE VINS SOUMISES AU DROIT DE CIRCULATION									STOCK commercial.	NUMÉROS d'ordre.
Vins à A. O. C.			Vins de consommation courante.			Total.				
Novembre.	Antérieurs.	Total.	Novembre.	Antérieurs.	Total.	Novembre.	Antérieurs.	Total.		
36	44	80	7.253	20.201	27.454	7.289	20.245	27.534	10.199	48
5.713	13.919	19.632	20.856	43.987	64.843	26.569	57.906	84.475	141.213	49
1.446	3.591	5.037	10.630	22.679	33.309	12.076	26.270	38.346	19.706	54
9.363	14.457	23.820	63.864	134.988	198.852	73.227	149.445	222.672	1.081.397	51
337	631	968	15.773	32.175	47.948	16.110	32.806	48.916	27.852	52
754	1.477	2.231	3.538	7.799	11.337	4.292	9.276	13.568	7.978	53
1.710	3.325	5.035	77.397	149.125	226.522	79.107	152.450	231.557	115.958	54
523	840	1.363	22.243	45.549	67.792	22.766	46.389	69.155	29.301	55
666	1.553	2.219	19.277	44.217	63.494	19.943	45.770	65.713	25.446	56
1.131	2.169	3.300	33.045	63.919	96.964	34.176	66.088	100.264	53.837	57
778	1.417	2.195	27.454	65.489	92.943	28.232	66.906	95.138	42.491	58
22.803	46.409	69.212	105.679	214.178	319.857	128.482	260.587	389.069	264.892	59
910	1.423	2.333	31.605	54.517	86 122	32.515	55.940	88.455	33.435	60
720	1.436	2.156	4.805	12.988	17.793	5.525	14.424	19.949	11.263	61
7.316	14.785	22.071	43.921	100.591	144.512	51.237	115.316	166.583	110.441	62
576	3.045	3.621	57.115	130.499	187.614	57.691	133.544	191.235	63.576	63
811	2.381	3.195	32.734	76.770	109.504	33.548	79.151	112.699	62.994	64
182	546	728	12.607	32.888	45.495	12.789	33.434	46.223	15.744	65
3.712	4.792	8.504	14.065	32.740	46.805	17.777	37.532	55.309	104.705	66
567	1.011	1.578	37.631	65.696	103.327	38 198	66.707	104.905	128.921	67
352	606	958	48.132	82.914	131.046	48.484	83.520	132.004	168.990	68
15.184	29.691	44.875	116.850	240.620	357.470	132.034	270.311	402.345	304.359	69
787	986	1.773	25.696	51.979	77.675	26.483	52.965	79.448	40.574	70
6.565	9.666	16.231	41.064	101.185	142.549	47.629	111.151	158.780	162.067	71
1.873	3.877	5.750	17.483	31.544	49.027	19.356	35.421	54.777	25.291	72
442	1.112	1.554	23.644	50.766	74.410	24.086	51.878	75.964	41.237	73
457	1.303	1.760	20.723	44.725	65.448	21.180	46.028	67.208	41.656	74
55.459	88.579	144.038	731.170	1.304.676	2.035.846	786.629	1.393.255	2.179.884	1.882.021	75
3.733	8.984	12.717	66.887	124.698	191.585	70.620	133.682	204.302	125.895	76
791	1.541	2.332	20.833	53.960	74.793	21.624	55.501	77.125	43.765	77
3.626	7.181	10.807	69.279	134.729	204.008	72.905	141.910	214.815	112.727	78
266	462	728	19.055	41.936	60.991	19.321	42.398	61.719	23.096	79
2.253	3.359	5.612	27.905	53.567	81.472	30.158	56.926	87.084	46.847	80
1.089	2.487	3.576	15.232	32.254	47.486	16.321	34.741	51.062	72.484	81
65	250	315	3.996	8.963	12.959	4.061	9.213	13.274	12.912	82
220	542	762	38.118	96.332	134.450	38.338	96.874	135.212	61.148	83
1.043	2.020	3.063	11.587	25.737	37.324	12.630	27.757	40.387	146.303	84
146	466	582	10.669	26.627	37.296	10.785	27.093	37.878	18.966	85
333	521	854	10.695	25.181	35.876	11.028	25.702	36.730	24.943	86
370	611	981	35.883	91.157	127.040	36.253	91.768	128.021	43.378	87
626	1.047	1.673	35.155	72.400	107.555	35.781	73.447	109.228	63.723	88
1.044	2.201	3.245	18.575	42.585	61.160	19.619	44.786	64.405	39.696	89
727	1.058	1.785	6.799	11.195	17.994	7.526	12.253	19.779	19.001	Sarre.
215.853	410.884	626.737	3.265.991	6.774.288	10.040.279	3.481.844	7.185.172	10.667.016	(3) 9.598.538	
»	»	»	38.088	69.368	107.456	38.088	69.368	107.456	720.985	
»	»	»	28.036	55.755	83.791	28.036	55.755	83.791	2.967.720	
»	»	»	16.075	32.418	48.493	16.075	32.418	48.493	109.094	
»	»	»	82.199	157.541	239.740	82.199	157.541	239.740	(4) 3.797.799	
215.853	410.884	626.737	3.348.190	6.931.829	10.280.019	3.564.043	7.342.713	10.906.756	13.396.337	

CAMPAGNE 1951-1952. — MOIS DE NOVEMBRE 1951

	Hectolitres.
.....	483.115
.....	554.473
.....	1.037.588
.....	1.056.388

Directeur des Journaux officiels : JEAN REYMOND.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.011.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 1/2 0/0 1929.
DE LA
Société des forces motrices de la Haute-Romanche.

Amortissement 1952 *et régularisation des amortissements* 1943, 1945 *et* 1947.

1° 606 obligations rachetées et amorties;

2° Liste numérique: *a*) des 855 obligations sorties au tirage du 20 novembre 1951, formant le complément de l'amortissement, remboursables à partir du 1er janvier 1952 avec le coupon du 1er juillet 1952 attaché à 1.001 F, comportant outre le capital net de l'obligation 1.000 F la fraction de franc reportée des coupons nos 45 et 46 mis en payement le 1er juillet 1951 soit 0,50 F, le tout arrondi au franc supérieur; *b*) des obligations amorties aux tirages antérieurs à 1951 et restant à présenter au remboursement.

NOTA. — Les nombres portés dans la colonne en regard des numéros des titres indiquent l'année d'échéance du remboursement.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
85	52	863	52	1.461	52
132	51	874	52	1.462	51
138	52	882	51	1.524	52
201	44	887	52	1.527	51
205	47	891	52	1.544	52
244	50	897	52	1.622	51
247	52	902	52	1.624	49
296	51	904	52	1.628	52
317	52	907	47	1.645	52
350	52	908	47	1.688	52
360	51	932	52	1.753	52
370	52	936	52	1.755	52
451	51	994	51	1.757	52
462	52	1.001	51	1.772	50
490	52	1.005	51	1.898	52
531	52	1.034	52	1.900	52
556	49	1.073	52	1.921	52
565	49	1.104	51	1.924	51
569	52	1.118	52	1.949	49
598	52	1.189	52	1.954	51
609	51	1.191	52	1.959	52
631	52	1.198	52	2.067	52
643	52	1.245	51	2.070	51
644	51	1.250	52	2.115	52
650	52	1.255	51	2.117	51
674	52	1.308	51	2.122	52
682	52	1.312	51	2.135	52
736	52	1.315	50	2.136	52
741	52	1.316	50	2.156	52
753	52	1.322	52	2.165	52
792	52	1.329	50	2.222	52
800	52	1.332	51	2.252	52
806	52	1.338	52	2.334	52
817	52	1.354	52	2.340	52
819	52	1.392	51	2.342	52
823	52	1.422	50	2.356	52
854	52	1.443	52	2.358	52
2.360	51	3.603	52	4.725	50
2.370	51	3.623	51	4.763	49
2.380	51	3.654	51	4.765	51
2.384	51	3.657	52	4.799	52
2.392	52	3.659	51	4.821	52
2.431	50	3.668	51	4.914	52
2.532	52	3.676	49	4.936	52
2.543	52	3.692	50	4.937	52
2.547	52	3.714	51	4.940	51
2.560	48	3.733	52	5.001	51
2.576	51	3.776	52	5.046	52
2.594	52	3.779	52	5.086	51
2.602	51	3.791	52	5.170	51
2.611	52	3.801	52	5.180	51
2.616	52	3.815	52	5.191	52
2.617	51	3.825	52	5.195	52
2.643	52	3.833	52	5.221	49
2.644	51	3.835	51	5.240	52
2.647	51	3.847	51	5.249	52
2.694	52	3.864	52	5.251	52
2.703	48	3.865	51	5.259	51
2.721	52	3.873	52	5.261	47
2.749	52	3.877	51	5.263	52
2.767	50	3.903	52	5.265	52
2.771	52	3.909	51	5.267	46
2.783	49	3.917	50	5.287	51
2.785	49	3.924	52	5.291	51
2.792	52	3.930	49	5.309	51
2.799	52	3.940	52	5.409	51
2.861	51	3.959	52	5.418	51
2.901	51	3.968	52	5.432	51
2.975	51	3.978	49	5.435	51
3.000	52	3.998	50	5.436	51
3.049	52	3.999	51	5.453	51
3.054	49	4.021	52	5.455	51
3.055	51	4.043	52	5.462	52
3.064	51	4.092	45	5.484	51
3.073	52	4.096	52	5.485	51
3.077	50	4.110	52	5.494	52
3.161	51	4.113	51	5.495	51
3.166	51	4.117	50	5.499	48
3.248	52	4.119	52	5.500	48
3.250	50	4.125	52	5.504	51
3.284	52	4.130	52	5.511	51
3.287	51	4.147	52	5.513	51
3.296	52	4.165	52	5.542	49
3.367	51	4.182	52	5.577	52
3.411	51	4.192	51	5.600	51
3.418	51	4.202	52	5.655	51
3.428	51	4.207	51	5.667	48
3.432	52	4.215	49	5.677	51
3.433	53	4.222	51	5.704	52
3.477	51	4.224	52	5.717	53
3.483	51	4.269	51	5.730	52
3.494	49	4.278	40	5.745	50
3.495	46	4.280	47	5.756	51
3.496	46	4.319	52	5.762	52
3.497	50	4.322	52	5.769	51
3.504	52	4.336	52	5.776	51
3.521	52	4.345	52	5.814	52
3.526	51	4.396	52	5.820	53
3.527	52	4.397	52	5.833	49
3.538	51	4.466	52	5.843	51
3.540	51	4.547	48	5.850	52
3.551	49	4.553	52	5.884	52
3.552	48	4.579	52	5.926	48
3.556	46	4.617	52	5.933	52
3.558	48	4.618	52	5.957	50
3.581	51	4.659	48	6.012	51
3.582	49	4.662	51	6.046	51
3.588	52	4.665	51	6.082	51
3.590	53	4.721	48		

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
6.095	51	8.152	43	9.409	46	11.102	52	11.973	52	13.120	52
6.096	52	8.168	52	9.411	51	11.120	52	12.030	51	13.124	51
6.140	52	8.179	51	9.413	44	11.125	52	12.031	51	13.129	52
6.156	51	8.183	51	9.430	52	11.139	50	12.047	52	13.139	51
6.183	52	8.186	52	9.431	51	11.140	52	12.049	52	13.141	49
6.272	52	8.267	52	9.441	51	11.145	52	12.069	51	13.142	51
6.321	52	8.289	50	9.450	52	11.156	52	12.071	52	13.143	52
6.371	52	8.309	49	9.453	52	11.168	51	12.080	52	13.151	49
6.382	51	8.310	49	9.496	51	11.179	50	12.119	51	13.155	50
6.415	51	8.318	51	9.554	52	11.199	51	12.121	52	13.182	51
6.420	52	8.336	52	9.614	51	11.208	49	12.128	51	13.212	49
6.423	51	8.339	52	9.618	51	11.210	49	12.136	51	13.226	51
6.425	51	8.342	51	9.619	51	11.211	52	12.137	51	13.235	51
6.446	52	8.361	52	9.623	52	11.216	52	12.156	51	13.272	51
6.523	52	8.413	52	9.628	51	11.220	49	12.157	52	13.290	52
6.524	52	8.421	52	9.635	51	11.269	52	12.176	52	13.305	52
6.550	52	8.436	52	9.636	52	11.278	49	12.199	51	13.307	51
6.574	49	8.437	52	9.645	52	11.286	51	12.216	51	13.313	48
6.585	51	8.441	52	9.653	52	11.304	51	12.233	51	13.327	52
6.604	52	8.454	51	9.662	51	11.305	51	12.263	50	13.330	50
6.618	50	8.455	52	9.669	52	11.311	51	12.269	52	13.333	52
6.626	51	8.460	51	9.671	51	11.337	51	12.272	51	13.340	51
6.633	51	8.464	51	9.673	52	11.338	52	12.275	52	13.361	52
6.647	52	8.499	52	9.674	51	11.364	50	12.303	52	13.393	52
6.674	51	8.508	51	9.676	49	11.369	44	12.316	51	13.406	51
6.676	48	8.522	52	9.684	52	11.371	52	12.324	52	13.421	52
6.717	52	8.543	52	9.692	52	11.372	45	12.325	51	13.493	52
6.774	51	8.549	52	9.715	52	11.374	47	12.329	52	13.509	52
6.782	52	8.562	51	9.717	51	11.376	42	12.337	52	13.530	52
6.800	51	8.568	52	9.733	52	11.382	47	12.338	50	13.569	51
6.807	51	8.573	52	9.740	52	11.383	46	12.354	47	13.576	52
6.848	51	8.579	51	9.742	52	11.390	49	12.413	52	13.593	52
6.855	51	8.587	51	9.796	49	11.393	47	12.453	51	13.606	51
6.958	51	8.591	51	9.918	52	11.395	50	12.455	51	13.619	50
6.961	52	8.597	51	9.926	52	11.396	48	12.472	49	13.630	48
6.963	51	8.598	51	9.960	52	11.398	52	12.474	51	13.633	51
6.994	52	8.621	49	9.961	49	11.402	47	12.480	51	13.634	51
7.032	51	8.655	51	9.967	52	11.408	45	12.486	51	13.644	47
7.035	52	8.667	52	9.978	51	11.409	44	12.491	52	13.656	52
7.036	51	8.721	52	10.024	51	11.410	44	12.495	51	13.660	51
7.039	51	8.747	50	10.037	51	11.411	44	12.515	52	13.668	52
7.041	52	8.753	50	10.105	51	11.412	47	12.516	52	13.685	51
7.048	51	8.771	51	10.126	52	11.419	49	12.525	52	13.695	51
7.051	52	8.779	52	10.154	52	11.420	51	12.526	52	13.704	52
7.068	52	8.797	50	10.162	52	11.422	49	12.529	44	13.707	52
7.091	51	8.798	52	10.292	52	11.458	51	12.533	52	13.718	52
7.142	52	8.800	52	10.317	49	11.462	51	12.546	52	13.724	52
7.145	51	8.816	52	10.323	52	11.468	52	12.627	52	13.729	48
7.171	52	8.827	51	10.340	52	11.471	51	12.610	52	13.733	50
7.178	50	8.833	52	10.348	52	11.491	51	12.672	46	13.735	51
7.190	51	8.841	51	10.371	52	11.498	52	12.691	51	13.736	52
7.217	52	8.843	46	10.420	51	11.508	50	12.693	52	13.737	51
7.345	50	8.844	48	10.447	51	11.516	51	12.694	48	13.758	52
7.371	52	8.862	51	10.483	52	11.525	52	12.707	52	13.770	52
7.373	52	8.878	52	10.487	52	11.531	52	12.710	50	13.780	50
7.382	51	8.889	52	10.488	52	11.534	51	12.711	50	13.801	52
7.496	52	8.900	50	10.489	51	11.564	52	12.715	47	13.813	52
7.571	52	8.936	51	10.506	51	11.569	52	12.732	51	13.821	52
7.599	52	8.981	51	10.517	51	11.600	52	12 746	51	13.825	51
7.639	52	8.993	52	10.615	52	11.626	49	12.779	51	13.831	52
7.667	52	9.005	50	10.652	52	11.638	52	12.796	52	13.853	52
7.690	51	9.031	47	10.669	52	11.645	51	12.797	51	13.910	51
7.707	52	9.032	49	10.700	51	11.646	51	12.812	49	13.911	51
7.749	52	9.034	52	10.728	52	11.651	51	12.839	46	13.925	52
7.754	52	9.035	52	10.729	52	11.681	52	12.842	49	13.931	52
7.773	52	9.036	47	10.734	52	11.684	51	12.846	49	13.945	51
7.798	52	9.089	50	10.743	52	11.693	51	12.853	51	13.956	52
7.813	52	9.101	51	10.751	52	11.696	51	12.867	52	13.972	52
7.861	52	9.111	51	10.756	52	11.711	50	12.875	52	13.993	52
7.868	51	9.124	51	10.764	52	11.719	51	12.883	52	13.994	51
7.872	52	9.138	51	10.779	51	11.735	52	12.897	52	13.996	50
7.874	49	9.148	51	10.799	51	11.760	52	12.898	51	14.019	50
7.878	51	9.184	51	10.810	52	11.761	49	12.902	52	14.022	51
7.888	49	9.213	52	10.814	52	11.763	52	12.904	51	14.023	49
7.910	52	9.239	51	10.836	52	11.767	51	12.920	52	14.024	48
7.914	52	9.244	51	10.840	50	11.773	51	12.927	51	14.031	52
7.919	50	9.249	51	10.841	52	11.775	52	12.935	51	14.034	51
7.926	51	9.250	51	10.846	52	11.801	52	12.941	52	14.035	51
7.928	49	9.251	52	10.849	52	11.837	51	12.960	51	14.041	51
7.974	47	9.252	51	10.866	52	11.883	49	12.967	52	14.049	49
7.975	51	9.259	52	10.898	51	11.888	52	12.974	50	14.050	51
7.978	51	9.325	51	10.901	52	11.889	49	12.993	51	14.053	49
8.002	49	9.326	46	10.980	51	11.892	48	13.013	49	14.054	51
8.013	51	9.341	51	10.989	51	11.898	47	13.014	51	14.056	52
8.019	52	9.354	52	10.992	47	11.906	51	13.017	50	14.060	47
8.035	52	9.359	52	10.994	49	11.910	50	13.021	51	14.099	52
8.040	51	9.388	52	10.995	52	11.914	51	13.025	52	14.117	52
8.041	52	9.393	51	10.997	52	11.915	52	13.035	52	14.148	52
8.054	52	9.401	49	10.998	47	11.924	52	13.043	51	14.157	52
8.060	52	9.403	52	11.049	52	11.925	52	13.071	52	14.160	51
8.096	52	9.404	51	11.052	52	11.926	52	13.075	52	14.170	52
8.117	51	9.406	45	11.068	52	11.934	46	13.084	49	14.206	52
8.145	52	9.408	47	11.083	52	11.935	47	13.116	52	14.212	51

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
14.234	51	15.346	52	16.890	51	18.313	51	19.937	51	21.509	52
14.241	52	15.355	47	16.923	52	18.326	51	19.938	50	21.512	52
14.256	51	15.357	49	16.926	51	18.354	51	19.969	50	21.521	49
14.264	51	15.362	47	16.928	51	18.357	52	19.973	50	21.540	52
14.268	52	15.370	51	16.952	51	18.361	51	19.979	52	21.587	52
14.269	51	15.372	51	16.975	47	18.364	51	20.004	51	21.589	52
14.278	51	15.374	52	16.995	51	18.371	52	20.007	52	21.635	47
14.291	52	15.422	52	16.997	51	18.419	52	20.016	52	21.640	51
14.360	52	15.546	51	17.009	52	18.426	51	20.062	50	21.648	51
14.396	52	15.549	51	17.020	52	18.451	52	20.069	52	21.650	51
14.401	52	15.577	52	17.090	51	18.457	52	20.107	52	21.657	51
14.402	52	15.580	52	17.116	51	18.463	51	20.128	51	21.659	52
14.408	52	15.595	52	17.117	50	18.467	50	20.132	51	21.666	51
14.413	51	15.596	50	17.122	50	18.531	51	20.182	51	21.685	50
14.414	48	15.619	51	17.127	49	18.549	51	20.194	52	21.723	52
14.415	51	15.621	51	17.136	52	18.584	49	20.196	51	21.737	51
14.417	48	15.623	52	17.141	51	18.585	52	20.198	51	21.743	52
14.427	48	15.625	52	17.143	51	18.592	52	20.249	51	21.761	51
14.437	52	15.656	52	17.171	52	18.593	51	20.252	51	21.770	52
14.444	49	15.659	51	17.175	52	18.604	51	20.256	51	21.817	50
14.445	47	15.671	51	17.190	51	18.607	51	20.264	51	21.820	51
14.449	50	15.680	51	17.198	52	18.714	50	20.298	52	21.828	51
14.454	52	15.720	50	17.200	51	18.722	51	20.317	51	21.869	52
14.479	47	15.722	51	17.209	52	18.757	52	20.348	52	21.871	52
14.497	52	15.776	51	17.212	52	18.786	52	20.355	51	21.872	51
14.504	52	15.786	52	17.229	50	18.823	50	20.356	51	21.881	52
14.609	48	15.802	52	17.241	52	18.831	51	20.358	51	21.886	52
14.616	48	15.806	52	17.256	49	18.850	51	20.374	52	21.888	50
14.620	52	15.836	52	17.268	51	18.858	52	20.418	52	21.904	52
14.631	52	15.849	51	17.289	52	18.874	51	20.423	51	21.905	51
14.632	49	15.850	52	17.290	51	18.884	51	20.434	52	21.920	52
14.658	52	15.907	51	17.291	49	18.958	52	20.451	52	21.970	52
14.673	52	15.910	52	17.292	48	18.981	51	20.456	51	21.971	51
14.705	52	15.920	52	17.311	51	18.998	52	20.483	52	22.005	52
14.731	51	15.930	52	17.319	51	18.999	52	20.488	52	22.020	49
14.733	51	15.937	52	17.327	51	19.005	48	20.532	51	22.022	52
14.734	52	15.952	51	17.330	52	19.019	51	20.535	52	22.027	52
14.745	49 opp.	15.955	50	17.331	52	19.030	52	20.552	52	22.033	50
14.750	50 opp.	15.969	50	17.349	51	19.031	52	20.560	52	22.048	51
14.761	52	15.970	51	17.369	52	19.051	51	20.591	52	22.077	52
14.765	52	15.975	52	17.386	50	19.074	52	20.600	52	22.084	52
14.791	52	16.047	47	17.400	52	19.101	52	20.607	52	22.103	52
14.798	52	16.095	52	17.421	52	19.111	52	20.613	52	22.121	52
14.816	46	16.097	52	17.507	47	19.112	52	20.630	48	22.134	52
14.818	52	16.098	50	17.508	52	19.136	46	20.662	52	22.148	51
14.820	51	16.106	52	17.513	52	19.137	52	20.678	52	22.155	51
14.828	52	16.110	47	17.521	51	19.145	51	20.703	50	22.157	52
14.831	52	16.111	52	17.530	52	19.149	50	20.707	49	22.159	50
14.835	51	16.112	52	17.537	52	19.179	52	20.754	51	22.170	52
14.849	51	16.184	52	17.559	52	19.183	51	20.760	52	22.171	52
14.865	52	16.190	51	17.569	51	19.209	52	20.783	51	22.183	51
14.922	51	16.207	51	17.613	50	19.213	52	20.799	52	22.191	50
14.931	51	16.214	50	17.616	51	19.249	52	20.801	51	22.201	51
14.932	48	16.219	52	17.623	50	19.274	51	20.820	51	22.207	52
14.936	47	16.222	52	17.631	52	19.280	51	20.824	52	22.264	49
14.939	50	16.274	51	17.632	52	19.282	52	20.844	51	22.326	51
14.949	52	16.366	51	17.639	47	19.311	49	20.851	51	22.331	51
14.969	49	16.369	52	17.640	52	19.315	52	20.859	51	22.338	51
14.981	52	16.383	52	17.649	51	19.319	51	20.915	52	22.355	52
14.984	50	16.404	51	17.699	51	19.322	52	20.923	51	22.374	46
14.995	51	16.416	52	17.709	52	19.324	51	20.972	51	22.402	52
15.002	51	16.418	52	17.736	52	19.327	51	21.002	51	22.426	52
15.037	50	16.482	50	17.746	52	19.334	51	21.013	51	22.466	50
15.040	52	16.505	51	17.747	52	19.375	51	21.016	51	22.485	48
15.041	47	16.512	52	17.760	50	19.378	52	21.036	52	22.503	52
15.052	51	16.519	50	17.765	51	19.387	48	21.082	51	22.541	52
15.053	47	16.533	51	17.769	51	19.400	49	21.092	52	22.543	52
15.066	51	16.564	51	17.792	51	19.437	52	21.097	51	22.570	51
15.078	52	16.586	46	17.794	52	19.438	52	21.109	52	22.595	49
15.092	50	16.594	51	17.825	52	19.447	50	21.119	52	22.600	51
15.095	52	16.600	51	17.839	52	19.458	49	21.135	52	22.604	52
15.097	51	16.608	51	17.846	51	19.553	52	21.137	52	22.614	51
15.110	51	16.623	47	17.852	52	19.554	52	21.169	51	22.627	52
15.131	51	16.670	52	17.862	51	19.557	51	21.177	51	22.685	51
15.143	52	16.688	51	17.863	52	19.576	51	21.215	52	22.707	49
15.147	50	16.729	51	17.887	51	19.645	52	21.222	52	22.737	49
15.148	51	16.739	49	17.918	52	19.660	52	21.251	52	22.747	52
15.166	51	16.740	52	17.950	51	19.716	52	21.255	52	22.754	52
15.194	51	16.743	50	17.953	51	19.744	52	21.256	51	22.758	52
15.197	51	16.773	51	17.957	52	19.747	44	21.258	52	22.760	51
15.221	52	16.774	51	17.959	52	19.794	52	21.290	52	22.762	51
15.234	52	16.777	52	17.991	52	19.795	52	21.299	52	22.764	50
15.235	52	16.789	49 opp.	17.999	50	19.803	52	21.315	51	22.766	48
15.249	51	16.790	48 opp.	18.032	52	19.811	52	21.318	52	22.767	50
15.252	48	16.791	44 opp.	18.042	52	19.816	52	21.332	51	22.773	52
15.254	51	16.792	46 opp.	18.064	52	19.836	51	21.336	51	22.776	49
15.255	51	16.795	52	18.160	51	19.842	51	21.365	52	22.779	51
15.265	51	16.798	51	18.171	51	19.848	50	21.379	51	22.782	52
15.270	52	16.824	51	18.207	52	19.858	52	21.380	51	22.796	52
15.285	51	16.837	51	18.227	51	19.859	49	21.396	50	22.814	51
15.313	52	16.855	50	18.230	52	19.863	51	21.416	52	22.823	50
15.318	51	16.878	52	18.260	52	19.865	51	21.418	51	22.827	52
15.323	52	16.879	51	18.287	51	19.877	52	21.419	52		
15.334	51			18.310	50	19.911	51	21.428	52		

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
22.828	51	24.079	51	24.973	51	26.225	52	27.752	52	28.979	49
22.856	52	24.084	52	24.992	52	26.285	52	27.757	51	28.980	52
22.864	49	24.105	46	25.003	52	26.286	51	27.975	52	28.992	52
22.881	45	24.108	46	25.011	51	26.319	52	27.990	51	29.062	52
22.901	52	24.122	51	25.032	52	26.325	51	28.017	52	29.077	51
22.907	51	24.128	52	25.039	52	26.327	51	28.024	52	29.078	52
22.927	49	24.129	52	25.050	52	26.367	52	28.026	52	29.103	44
22.942	51	24.140	46	25.073	52	26.371	52	28.037	52	29.125	51
22.944	50	24.141	51	25.102	51	26.416	52	28.064	52	29.129	51
22.968	50	24.146	52	25.120	52	26.422	52	28.066	52	29.135	49
22.980	52	24.169	51	25.150	51	25.452	52	28.071	46	29.151	51
22.982	51	24.196	50	25.152	51	26.455	52	28.073	48	29.152	51
22.990	52	24.201	52	25.196	51	26.459	48	28.097	51	29.160	44
22.994	50	24.202	50	25.230	51	26.483	51	28.100	52	29.184	51
22.996	49	24.203	51	25.291	51	26.509	50	28.102	52	29.188	52
23.007	51	24.223	48	25.295	52	26.528	50	28.111	52	29.198	51
23.011	51	24.229	49	25.315	50	26.530	50	28.111	51	29.225	52
23.015	52	24.230	49	25.327	52	26.536	52	28.183	49	29.245	52
23.022	51	24.239	51	25.338	52	26.560	52	28.188	50	29.254	52
23.026	51	24.262	52	25.339	51	26.613	52	28.189	52	29.262	52
23.044	51	24.271	52	25.350	51	26.683	52	28.192	46	29.269	50
23.074	51	24.299	52	25.353	51	26.688	52	28.200	51	29.271	51
23.076	51	24.317	52	25.362	52	26.710	51	28.205	52	29.274	52
23.102	52	24.327	51	25.440	51	26.741	51	28.209	52	29.275	51
23.174	52	24.367	52	25.475	52	26.748	49	28.212	48	29.322	52
23.187	52	24.372	51	25.482	52	26.791	47	28.220	52	29.331	52
23.199	51	24.390	52	25.489	52	26.795	52	28.221	46	29.344	51
23.203	51	24.428	52	25.513	52	26.809	50	28.222	51	29.345	52
23.204	52	24.474	52	25.537	51	26.819	51	28.225	47	29.353	52
23.220	52	24.514	50	25.547	52	26.836	51	28.226	49	29.365	48
23.239	52	24.532	51	25.558	51	26.862	51	28.383	51	29.372	51
23.285	52	24.535	49	25.582	51	26.871	51	28.386	51	29.377	52
23.290	52	24.537	51	25.606	51	26.875	52	28.397	51	29.379	51
23.291	52	24.573	52	25.636	51	26.877	51	28.405	52	29.382	51
23.310	48	24.575	51	25.641	49	26.879	52	28.407	52	29.412	50
23.324	52	24.576	51	25.655	51	26.917	52	28.423	51	29.448	50
23.355	51	24.580	51	25.672	52	26.945	52	28.447	49	29.498	50
23.360	51	24.583	51	25.690	51	27.009	51	28.454	51	29.528	52
23.372	51	24.585	51	25.699	52	27.051	52	28.455	52	29.600	52
23.402	52	24.586	51	25.724	51	27.081	52	28.457	50	29.615	49
23.445	52	24.591	52	25.747	49	27.142	52	28.475	51	29.623	50
23.473	52	24.596	51	25.810	50	27.145	52	28.476	51	29.631	48
23.499	52	24.631	49	25.811	52	27.167	52	28.532	51	29.635	51
23.530	51	24.632	51	25.860	51	27.224	52	28.533	51	29.643	52
23.559	51	24.642	51	25.863	52	27.241	50	28.573	51	29.652	52
23.560	51	24.660	52	25.864	49	27.275	52	28.574	51	29.660	52
23.608	52	24.663	51	25.904	52	27.290	51	28.576	52	29.662	52
23.610	52	24.727	52	25.908	52	27.296	51	28.577	51	29.669	52
23.622	52	24.739	51	25.952	52	27.317	51	28.578	52	29.719	51
23.640	47	24.748	50	25.962	51	27.322	51	28.584	52	29.751	52
23.649	52	24.753	49	25.973	52	27.325	52	28.627	52	29.763	51
23.669	51	24.782	52	25.996	49	27.353	51	28.651	52	29.780	52
23.670	52	24.788	52	26.037	51	27.413	48	28.659	52	29.783	52
23.692	51	24.808	49	26.039	51	27.455	49	28.672	52	29.792	52
23.704	51	24.838	48	26.054	52	27.458	52	28.685	51	29.795	51
23.717	52	24.842	51	26.086	51	27.460	52	28.701	51	29.798	52
23.741	52	24.845	52	26.091	51	27.464	50	28.704	51	29.812	51
23.769	50	24.848	52	26.093	46	27.490	52	28.705	52	29.825	52
23.774	48	24.851	50	26.100	51	27.523	49	28.706	51	29.837	52
23.786	52	24.885	51	26.128	51	27.532	52	28.748	51	29.851	52
23.852	52	24.886	51	26.129	50	27.551	52	28.755	50	29.854	52
23.880	52	24.887	51	26.165	52	27.558	52	28.769	51	29.870	49
23.943	51	24.892	52	26.172	51	27.564	52	28.770	52	29.915	49
23.956	51	24.894	52	26.178	51	27.709	51	28.781	45	29.951	52
23.961	51	24.910	51	26.184	52	27.712	52	28.833	50	29.975	51
23.977	51	24.931	51	26.186	51	27.717	52	28.859	52	29.987	52
23.987	52	24.944	51	26.191	47	27.721	52	28.865	52	29.988	52
24.010	51	24.949	50	26.201	52	27.732	52	28.878	52	29.989	52
24.017	52	24.953	52	26.203	51	27.744	52	28.915	51	29.992	51
24.019	52	24.959	51	26.214	50	27.749	47	28.917	49		

SOCIETE des MATERIAUX de CONSTRUCTION de la LOISNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 210.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 9, AVENUE PERCIER, PARIS (8e)

R. C.: Seine n° 72708.

Obligations 5 1/2 0/0 1948.

Quatrième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité de l'amortissement prévu pour le 15 février 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été également effectués par rachats en Bourse.

MAISON A. MERAND & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 133 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 57, RUE DE VERDUN, A EPERNAY (MARNE)

Registre du commerce: Epernay n° 868 B.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1946.

Sixième amortissement du 1er février 1952.

Les porteurs d'obligations de 5.000 F 4 0/0 1946 sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse la quantité de titres nécessaire à son amortissement du 1er février 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été assurés par voie de rachats, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

OBLIGATIONS 5 1/2 0/0 1933-1953 DE L'EMPRUNT INTERNATIONAL GARANTI DU GOUVERNEMENT AUTRICHIEN

(TRANCHE FRANÇAISE)

Echéance du 1er janvier 1952.

Liste des séries d'obligations parmi lesquelles figurent 16.653 obligations de 1.000 F et 2.747 obligations de 5.000 F sorties le 16 octobre 1951 au quatorzième tirage (amortissement 1952) fait en séance publique au siège de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, **et des obligations sorties aux tirages antérieurs et non remboursées.**

OBLIGATIONS DE 1.000 FRANCS FRANÇAIS NOMINAL

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS des obligations	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS des obligations	ANNÉES d'amortissement.
651 à 700	1952	13.701 à 13.750	1952	30.201 à 30.250	1952	40.151 à 40.200	1947	51.101 à 51.150	1941
1.451 à 1.500	1945	18.801 à 18.850	»	30.551 à 30.600	»	40.701 à 40.750	1951	51.151 à 51.200	1950
1.601 à 1.650	1951	18.851 à 18.900	»	30.651 à 30.700	»	40.801 à 40.850	1943	51.201 à 51.250	1951
1.701 à 1.750	1948	18.901 à 18.950	»	30.701 à 30.750	1950	40.851 à 40.900	1942	51.451 à 51.500	1949
2.651 à 2.700	1952	19.151 à 19.200	»	30.751 à 30.800	1946	41.001 à 41.050	1947	51.501 à 51.550	1951
2.951 à 3.000	»	19.251 à 19.300	1949	30.901 à 30.950	1950	41.051 à 41.100	1952	51.551 à 51.600	1952
3.101 à 3.150	1951	19.301 à 19.350	1943	30.951 à 31.000	1952	41.301 à 41.350	1950	51.601 à 51.650	1947
3.351 à 3.400	1949	19.601 à 19.650	1951	31.101 à 31.150	1948	41.501 à 41.550	1945	52.101 à 52.150	1952
3.401 à 3.450	1945	19.651 à 19.700	1943	31.601 à 31.650	1952	42.051 à 42.100	1951	52.551 à 52.600	»
3.451 à 3.500	1952	19.701 à 19.750	1952	31.651 à 31.700	»	42.251 à 42.300	1950	52.651 à 52.700	1951
3.551 à 3.600	1949	19.851 à 19.900	1947	31.901 à 31.950	»	42.401 à 42.450	1942	52.751 à 52.800	1949
3.601 à 3.650	»	19.901 à 19.950	1952	32.001 à 32.050	1951	42.451 à 42.500	1952	52.951 à 53.000	1951
3.651 à 3.700	1952	20.651 à 20.700	»	32.201 à 32.250	»	42.551 à 42.600	1950	53.351 à 53.400	1944
3.701 à 3.750	»	21.551 à 21.600	1951	32.451 à 32.500	1949	42.651 à 42.700	1949	53.501 à 53.550	1949
3.751 à 3.800	1947	21.651 à 21.700	1952	32.801 à 32.850	1946	42.901 à 42.950	1952	53.601 à 53.650	1950
3.851 à 3.900	1946	21.801 à 21.850	»	32.851 à 32.900	1949	43.351 à 43.400	1944	53.651 à 53.700	1943
5.051 à 5.100	1942	21.851 à 21.900	»	33.051 à 33.100	1950	43.401 à 43.450	1950	53.801 à 53.850	1949
5.351 à 5.400	1943	21.951 à 22.000	»	33.401 à 33.450	1944	43.451 à 43.500	1952	53.951 à 54.000	1951
5.501 à 5.550	1948	22.151 à 22.200	1946	33.501 à 33.550	1952	43.551 à 43.600	1940	54.001 à 54.050	1944
5.851 à 5.900	1940	22.351 à 22.400	1950	33.701 à 33.750	1948	43.701 à 43.750	1951	54.051 à 54.100	1940
5.951 à 6.000	1952	22.401 à 22.450	1948	33.851 à 33.900	1950	43.751 à 43.800	1945	54.101 à 54.150	1948
6.051 à 6.100	1951	22.801 à 22.850	1951	33.901 à 33.950	1948	43.801 à 43.850	1951	54.301 à 54.350	1940
6.101 à 6.150	1952	23.251 à 23.300	1946	33.951 à 34.000	1952	44.101 à 44.150	1949	54.401 à 54.450	1945
6.151 à 6.200	»	23.401 à 23.450	1941	34.001 à 34.050	1942	44.151 à 44.200	1950	54.451 à 54.500	1952
6.201 à 6.250	1946	23.451 à 23.500	1943	34.051 à 34.100	1941	44.301 à 44.350	1949	54.551 à 54.600	1950
6.501 à 6.550	1952	23.701 à 23.750	1951	34.151 à 34.200	1951	44.351 à 44.400	1952	54.701 à 54.750	1949
6.551 à 6.600	1948	23.801 à 23.850	1952	34.251 à 34.300	1952	44.401 à 44.450	»	54.751 à 54.800	1942
6.701 à 6.750	1952	23.901 à 23.950	»	34.301 à 34.350	1950	44.551 à 44.600	1948	54.851 à 54.900	1951
6.751 à 6.800	»	24.001 à 24.050	1949	34.451 à 34.500	»	44.701 à 44.750	1951	54.951 à 55.000	1950
6.801 à 6.850	1950	24.301 à 24.350	1952	34.501 à 34.550	1952	44.901 à 44.950	»	55.001 à 55.050	1951
6.851 à 6.900	1951	24.351 à 24.400	1951	34.551 à 34.600	»	45.101 à 45.150	1952	55.051 à 55.100	1949
6.951 à 7.000	1942	24.401 à 24.450	1950	35.001 à 35.050	1949	45.151 à 45.200	1951	55.101 à 55.150	1951
7.001 à 7.050	1952	24.451 à 24.500	»	35.401 à 35.450	1952	45.201 à 45.250	1952	55.151 à 55.200	»
7.051 à 7.100	1948	24.551 à 24.600	1951	35.451 à 35.500	1951	45.701 à 45.750	1949	55.251 à 55.300	»
7.101 à 7.150	1945	24.951 à 25.000	1952	35.501 à 35.550	1952	45.751 à 45.800	1950	55.351 à 55.400	1952
7.151 à 7.200	1943	25.201 à 25.250	»	35.651 à 35.700	1950	45.851 à 45.900	»	55.451 à 55.500	1950
7.251 à 7.300	1948	25.251 à 25.300	1950	35.701 à 35.750	1951	46.151 à 46.200	1947	55.601 à 55.650	1951
7.301 à 7.350	1951	25.301 à 25.350	»	35.951 à 36.000	1952	46.201 à 46.250	1949	55.701 à 55.750	1944
7.501 à 7.550	1944	25.501 à 25.550	1943	36.001 à 36.050	1946	46.351 à 46.400	1952	55.901 à 55.950	1952
7.601 à 7.650	1951	25.551 à 25.600	1950	36.101 à 36.150	1952	46.401 à 46.450	1951	56.051 à 56.100	1944
7.651 à 7.700	1950	25.601 à 25.650	»	36.151 à 36.200	1947	46.451 à 46.500	1950	56.151 à 56.200	1942
7.801 à 7.850	1941	25.751 à 25.800	1952	36.201 à 36.250	1946	46.601 à 46.650	1951	56.201 à 56.250	1947
8.901 à 8.950	1950	26.001 à 26.050	»	36.319 à 36.350	1950	46.701 à 46.750	1952	56.451 à 56.500	1951
9.201 à 9.250	1949	26.101 à 26.150	1944	36.401 à 36.450	1952	46.751 à 46.800	»	56.551 à 56.600	»
9.251 à 9.300	»	26.151 à 26.200	1948	36.451 à 36.500	1946	46.851 à 46.900	1951	56.751 à 56.800	1950
9.351 à 9.400	1950	26.201 à 26.250	1943	36.501 à 36.550	1942	46.951 à 47.000	1950	56.901 à 56.950	1943
9.401 à 9.450	1942	26.251 à 26.300	1952	36.701 à 36.750	1950	47.201 à 47.250	1948	56.951 à 57.000	1951
9.951 à 10.000	1952	26.301 à 26.350	»	36.751 à 36.800	1946	47.301 à 47.350	1945	57.101 à 57.150	1943
11.001 à 11.050	1951	26.451 à 26.500	1951	36.851 à 36.900	1951	47.351 à 47.400	1950	57.151 à 57.200	1952
11.101 à 11.150	1949	26.501 à 26.550	1949	37.001 à 37.050	1952	47.401 à 47.450	1948	57.701 à 57.750	1946
11.351 à 11.400	1948	26.701 à 26.750	1951	37.051 à 37.100	»	47.501 à 47.550	1951	57.901 à 57.950	1951
11.451 à 11.500	»	26.751 à 26.800	1950	37.101 à 37.150	1949	47.601 à 47.650	1949	58.001 à 58.050	1952
11.701 à 11.750	1945	26.801 à 26.850	1948	37.151 à 37.200	1952	47.651 à 47.700	1952	58.051 à 58.100	1948
12.251 à 12.300	1952	26.901 à 26.950	1952	37.201 à 37.250	1945	47.701 à 47.750	1951	58.101 à 58.150	1947
12.401 à 12.450	»	26.951 à 27.000	1945	37.501 à 37.550	1951	47.851 à 47.900	»	58.201 à 58.250	1952
12.551 à 12.600	»	27.001 à 27.050	1948	37.601 à 37.650	1949	48.051 à 48.100	1946	58.351 à 58.400	1947
12.701 à 12.750	»	27.051 à 27.100	»	37.651 à 37.700	1952	48.351 à 48.373	1952	58.401 à 58.450	1941
13.251 à 13.300	1951	27.151 à 27.200	1946	37.951 à 38.000	1950	48.401 à 48.450	1943	58.701 à 58.750	1951
13.601 à 13.650	»	27.401 à 27.450	1951	38.001 à 38.050	1951	48.551 à 48.600	1949	58.751 à 58.800	»
13.651 à 13.700	»	27.501 à 27.550	1947	38.101 à 38.150	1947	48.701 à 48.750	1952	58.801 à 58.850	1950
13.701 à 13.750	1942	27.601 à 27.650	1950	38.251 à 38.300	1952	48.801 à 48.850	1945	58.951 à 59.000	1948
13.801 à 13.850	1952	27.651 à 27.700	»	38.301 à 38.350	1944	49.101 à 49.150	1945	59.051 à 59.100	1947
14.101 à 14.150	»	27.801 à 27.850	1951	38.551 à 38.600	1951	49.251 à 49.300	1947	59.201 à 59.250	1949
14.301 à 14.350	1944	27.851 à 27.900	1950	38.651 à 38.700	1946	49.301 à 49.350	»	59.351 à 59.400	1952
14.351 à 14.400	1952	27.951 à 28.000	1951	38.701 à 38.750	1950	49.651 à 49.700	1952	59.551 à 59.600	1950
14.501 à 14.550	1951	28.001 à 28.050	1945	38.801 à 38.850	1951	49.701 à 49.750	1943	59.601 à 59.650	1942
14.551 à 14.600	1952	28.101 à 28.150	1944	39.201 à 39.250	»	49.751 à 49.800	1950	59.651 à 59.700	1952
14.651 à 14.700	1942	28.201 à 28.250	1952	39.251 à 39.300	1952	49.951 à 50.000	1946	59.851 à 59.900	1944
15.051 à 15.100	1950	28.601 à 28.650	»	39.301 à 39.350	1942	50.001 à 50.050	1944	59.951 à 60.000	1951
15.301 à 15.350	1952	28.701 à 28.750	1951	39.351 à 39.400	1952	50.051 à 50.100	1951	60.051 à 60.100	1946
15.501 à 15.550	1950	28.851 à 28.900	1941	39.401 à 39.450	1946	50.251 à 50.300	»	60.101 à 60.150	1951
15.651 à 15.700	1952	29.001 à 29.050	1952	39.551 à 39.600	1948	50.401 à 50.450	1950	60.151 à 60.200	»
16.601 à 16.650	»	29.101 à 29.150	»	39.651 à 39.700	1952	50.451 à 50.500	1952	60.301 à 60.350	1947
16.651 à 16.700	»	29.251 à 29.300	»	39.751 à 39.800	»	50.551 à 50.600	1949	60.351 à 60.400	1949
16.851 à 16.900	»	29.351 à 29.400	1950	39.901 à 39.950	1951	50.601 à 50.650	1951	60.401 à 60.450	1951
17.251 à 17.300	»	29.451 à 29.500	1951	40.001 à 40.050	1952	50.651 à 50.700	1946	60.651 à 60.700	1950
17.601 à 17.650	»	29.951 à 30.000	1952	40.051 à 40.100	1942	50.751 à 50.800	1947	60.701 à 60.750	1952
18.351 à 18.400	»	30.151 à 30.200	1948	40.101 à 40.150	1951	50.901 à 50.950	1952		

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES d'amortissement.
60.801 à 60.850	1951
60.951 à 61.000	1945
61.001 à 61.050	**1952**
61.051 à 61.100	1946
61.201 à 61.250	1947
61.301 à 61.350	1940
61.401 à 61.450	**1952**
61.701 à 61.750	1951
61.751 à 61.800	**1952**
61.801 à 61.850	»
61.901 à 61.950	1951
62.001 à 62.050	»
62.151 à 62.200	1946
62.251 à 62.300	1949
62.301 à 62.350	1950
62.501 à 62.550	1942
62.651 à 62.700	1947
62.701 à 62.750	1949
62.751 à 62.800	1942
62.801 à 62.850	1946
62.851 à 62.900	1951
62.901 à 62.950	**1952**
62.951 à 63.000	1943
63.151 à 63.200	1949
63.201 à 63.250	1941
63.301 à 63.350	1944
63.351 à 63.400	**1952**
63.401 à 63.450	1951
63.501 à 63.550	1946
63.551 à 63.600	1943
63.651 à 63.700	1948
63.701 à 63.750	1951
63.751 à 63.800	1949
63.801 à 63.850	1951
63.851 à 63.900	1942
63.901 à 63.950	**1952**
63.951 à 64.000	1949
64.001 à 64.050	1951
64.101 à 64.150	1950
64.151 à 64.200	1942
64.201 à 64.250	1943
64.251 à 64.300	**1952**
64.501 à 64.550	1951
64.551 à 64.600	1945
64.651 à 64.700	**1952**
64.701 à 64.750	1951
64.951 à 65.000	**1952**
65.001 à 65.050	1950
65.051 à 65.100	1944
65.101 à 65.150	**1952**
65.151 à 65.200	1946
65.201 à 65.250	**1952**
65.251 à 65.300	»
65.301 à 65.350	1941
65.551 à 65.600	1940
65.651 à 65.700	1944
65.751 à 65.800	1946
65.801 à 65.850	1943
66.001 à 66.050	1951
66.051 à 66.100	1948
66.201 à 66.250	1947
66.251 à 66.300	**1952**
66.501 à 66.550	»
66.601 à 66.650	1940
66.651 à 66.700	1950
66.701 à 66.750	1951
66.801 à 66.850	1947
66.951 à 67.000	1946
67.001 à 67.050	1947
67.051 à 67.100	**1952**
67.151 à 67.200	1950
67.351 à 67.400	**1952**
67.551 à 67.600	1949
67.751 à 67.800	1945
67.801 à 67.850	**1952**
67.951 à 68.000	1949
68.001 à 68.050	1950
68.151 à 68.200	**1952**
68.201 à 68.250	1947
68.351 à 68.400	1949
68.451 à 68.500	**1952**
68.601 à 68.650	»
68.651 à 68.700	1951
68.701 à 68.750	**1952**
69.001 à 69.050	1941
69.201 à 69.250	1946
69.351 à 69.400	1944
69.551 à 69.600	1945
69.601 à 69.650	1942
69.651 à 69.700	1950
69.701 à 69.750	1942
69.901 à 69.950	1948
69.951 à 70.000	**1952**
70.051 à 70.100	1950
70.151 à 70.200	1943
70.451 à 70.500	1944
70.501 à 70.550	**1952**
70.651 à 70.700	»
70.701 à 70.750	1949
70.751 à 70.800	1943
70.801 à 70.850	**1952**
70.851 à 70.900	1951
70.951 à 71.000	1950
71.101 à 71.150	1944
71.301 à 71.350	1951
71.501 à 71.550	1950
71.601 à 71.650	**1952**
71.901 à 71.950	1946
71.951 à 72.000	**1952**
72.001 à 72.050	1950
72.451 à 72.500	1946
72.551 à 72.600	**1952**
72.601 à 72.650	1950
72.651 à 72.700	1951
72.701 à 72.750	»
72.751 à 72.800	1950
72.801 à 72.850	1947
72.851 à 72.900	1948
72.901 à 72.950	1949
73.001 à 73.050	1945
73.101 à 73.150	1947
73.151 à 73.200	1950
73.201 à 73.250	**1952**
73.351 à 73.400	»
73.451 à 73.500	1944
73.501 à 73.550	**1952**
73.551 à 73.600	1947
73.601 à 73.650	1950
73.801 à 73.850	»
74.051 à 74.100	**1952**
74.201 à 74.250	»
74.451 à 74.500	1948
74.551 à 74.600	**1952**
74.601 à 74.650	»
74.901 à 74.950	»
74.951 à 75.000	1948
75.151 à 75.200	1950
75.301 à 75.350	»
75.651 à 75.700	1942
75.901 à 75.950	**1952**
76.401 à 76.450	1945
76.501 à 76.550	»
76.551 à 76.600	1946
76.651 à 76.700	1945
77.151 à 77.200	1947
77.201 à 77.250	1951
77.251 à 77.300	1942
77.401 à 77.450	**1952**
77.451 à 77.500	1940
77.501 à 77.550	1949
77.601 à 77.650	1950
77.651 à 77.700	1944
77.801 à 77.850	1949
77.851 à 77.900	1948
77.901 à 77.950	1950
78.051 à 78.100	1951
78.151 à 78.200	**1952**
78.201 à 78.250	»
78.251 à 78.300	1944
78.451 à 78.500	1951
78.501 à 78.550	1950
78.651 à 78.700	1945
78.701 à 78.750	1950
78.851 à 78.900	**1952**
78.951 à 79.000	1941
79.001 à 79.050	1948
79.051 à 79.100	1951
79.101 à 79.150	»
79.151 à 79.200	1949
79.301 à 79.350	1943
79.351 à 79.400	1947
79.401 à 79.450	1951
79.501 à 79.550	**1952**
79.601 à 79.650	»
79.651 à 79.700	1945
79.751 à 79.800	1951
79.801 à 79.850	**1952**
79.851 à 79.900	1949
80.151 à 80.200	»
80.301 à 80.350	1951
80.351 à 80.400	**1952**
80.551 à 80.600	1946
80.651 à 80.700	1951
80.701 à 80.750	1940
80.751 à 80.800	1941
80.901 à 80.950	1951
80.951 à 81.000	1950
81.201 à 81.250	1941
81.301 à 81.350	1951
81.551 à 81.600	**1952**
81.701 à 81.750	»
81.901 à 81.950	»
81.951 à 82.000	»
82.051 à 82.100	»
82.151 à 82.200	1947
82.251 à 82.300	1942
82.351 à 82.400	1949
82.401 à 82.450	**1952**
82.451 à 82.500	»
82.501 à 82.550	»
82.551 à 82.600	1948
82.601 à 82.650	1942
82.701 à 82.750	1941
82.801 à 82.850	1945
82.851 à 82.900	1947
82.901 à 82.950	1950
83.001 à 83.050	1941
83.101 à 83.150	1944
83.201 à 83.250	**1952**
83.351 à 83.400	1947
83.451 à 83.500	1951
83.501 à 83.550	1941
83.551 à 83.600	1949
83.701 à 83.750	1949
83.751 à 83.800	1943
83.801 à 83.850	1944
84.051 à 84.100	**1952**
84.151 à 84.200	»
84.201 à 84.250	1944
84.251 à 84.300	»
84.301 à 84.350	1948
84.401 à 84.450	**1952**
84.451 à 84.500	1947
84.501 à 84.550	1950
84.601 à 84.650	»
84.651 à 84.700	1947
84.701 à 84.750	1943
84.851 à 84.900	1950
84.901 à 84.950	1948
84.951 à 85.000	1941
85.001 à 85.050	1951
85.101 à 85.150	1948
85.151 à 85.200	1947
85.201 à 85.250	1950
85.251 à 85.300	1946
85.301 à 85.350	1951
85.401 à 85.450	»
85.451 à 85.500	1949
85.501 à 85.550	1947
85.551 à 85.600	1948
85.751 à 85.800	1947
85.801 à 85.850	**1952**
85.851 à 85.900	1941
86.051 à 86.100	1951
86.251 à 86.300	»
86.301 à 86.350	»
86.451 à 86.500	»
86.601 à 86.650	1950
86.651 à 86.700	**1952**
86.951 à 87.000	1944
87.001 à 87.050	1951
87.201 à 87.250	1949
87.251 à 87.300	1950
87.351 à 87.400	1951
87.701 à 87.750	1947
87.751 à 87.800	1951
87.801 à 87.850	1947
87.851 à 87.900	1948
87.901 à 87.950	1940
88.001 à 88.050	1947
88.151 à 88.200	**1952**
88.251 à 88.300	1943
88.301 à 88.350	1950
88.451 à 88.500	1948
88.501 à 88.550	**1952**
88.551 à 88.600	1942
88.651 à 88.700	1951
88.751 à 88.800	1944
88.801 à 88.850	1950
88.851 à 88.900	»
88.901 à 88.950	»
88.951 à 89.000	1947
89.001 à 89.050	1951
89.051 à 89.100	»
89.101 à 89.150	1948
89.151 à 89.200	»
89.201 à 89.250	1951
89.251 à 89.300	1938
89.401 à 89.450	**1952**
89.451 à 89.500	1948
89.501 à 89.550	1949
89.551 à 89.600	1949
89.651 à 89.700	**1952**
89.701 à 89.750	1943
89.751 à 89.800	1949
89.801 à 89.850	1951
89.851 à 89.900	1950
89.951 à 90.000	1950
90.001 à 90.050	1948
90.301 à 90.350	1951
90.351 à 90.400	**1952**
90.451 à 90.500	1941
90.501 à 90.550	**1952**
90.601 à 90.650	1950
90.651 à 90.700	1952
90.701 à 90.750	1949
90.751 à 90.800	**1952**
90.801 à 90.850	1947
90.901 à 90.950	1950
90.951 à 91.000	1951
91.151 à 91.200	1948
91.201 à 91.250	1946
91.251 à 91.300	1949
91.301 à 91.350	1950
91.451 à 91.500	1943
91.601 à 91.650	1939
91.701 à 91.750	1950
91.851 à 91.900	**1952**
91.901 à 91.950	1943
91.951 à 92.000	1949
92.001 à 92.050	1947
92.101 à 92.150	1949
92.151 à 92.200	1948
92.201 à 92.250	1945
92.251 à 92.300	1951
92.401 à 92.450	1943
92.701 à 92.750	1947
92.851 à 92.900	**1952**
92.901 à 92.950	»
93.001 à 93.050	1951
93.201 à 93.250	**1952**
93.251 à 93.300	1946
93.301 à 93.350	1945
93.351 à 93.400	1948
93.401 à 93.450	1943
93.501 à 93.550	1949
93.551 à 93.600	1951
93.701 à 93.750	1950
93.751 à 93.800	1951
93.801 à 93.850	1944
93.851 à 93.900	1949
93.951 à 94.000	1945
94.001 à 94.050	1950
91.051 à 91.100	1949
91.101 à 91.150	1941
91.151 à 91.200	1948
91.201 à 91.250	1951
94.451 à 94.500	**1952**
91.551 à 91.600	1940
94.601 à 94.650	**1952**
94.701 à 94.750	»
94.751 à 94.800	»
91.801 à 91.850	1950
94.851 à 94.900	**1952**
95.151 à 95.200	1951
95.201 à 95.250	1950
95.251 à 95.300	1941
95.301 à 95.350	1948
95.401 à 95.450	1942
95.451 à 95.500	1951
95.501 à 95.550	1947
95.551 à 95.600	1951
95.701 à 95.750	1948
95.751 à 95.800	1946
95.801 à 95.850	**1952**
95.951 à 96.000	1941
96.001 à 96.050	1946
96.201 à 96.250	1951
96.301 à 96.350	1945
96.601 à 96.650	1944
96.701 à 96.750	1951
96.801 à 96.850	»
97.001 à 97.050	1943
97.101 à 97.150	1949
97.251 à 97.300	1948
97.401 à 97.450	1951
97.551 à 97.600	1941
97.601 à 97.650	1950
97.701 à 97.750	1949
97.751 à 97.800	»
97.801 à 97.850	1942
97.851 à 97.900	1947
97.951 à 98.000	»
98.351 à 98.400	1950
98.401 à 98.450	1947
98.501 à 98.550	**1952**
98.651 à 98.700	**1952**
98.701 à 98.750	»
98.751 à 98.800	1948
98.801 à 98.850	**1952**
98.851 à 98.900	1944
98.901 à 98.950	1947
99.151 à 99.200	»
99.251 à 99.300	1946
99.301 à 99.350	1942
99.401 à 99.450	1943
99.451 à 99.500	1947
99.501 à 99.550	1945
99.601 à 99.650	1951
99.651 à 99.700	1947
99.701 à 99.750	1950
99.801 à 99.850	1940
99.851 à 99.900	1947
99.901 à 99.950	1948
100.001 à 100.050	1945
100.151 à 100.200	**1952**
100.351 à 100.400	1945
100.451 à 100.500	1950
100.701 à 100.750	1944
100.751 à 100.800	1951
100.801 à 100.850	1945
101.001 à 101.050	1943
101.051 à 101.100	1945
101.101 à 101.150	1950
101.201 à 101.250	»
101.251 à 101.300	1951
101.351 à 101.400	1942
101.451 à 101.500	1947
101.601 à 101.650	1944
101.651 à 101.700	**1952**
101.951 à 102.000	1950
102.001 à 102.050	1949
102.051 à 102.100	1942
102.101 à 102.150	1950
102.151 à 102.200	1951
102.301 à 102.350	1946
102.351 à 102.400	1951
102.401 à 102.450	1942
102.501 à 102.550	1947
102.551 à 102.600	»
102.601 à 102.650	1951
102.751 à 102.800	1944
102.851 à 102.900	»
102.901 à 102.950	1940
103.051 à 103.100	1948
103.201 à 103.250	1946
103.251 à 103.300	**1952**
103.351 à 103.400	1945
103.501 à 103.550	1951
103.601 à 103.650	1944
103.751 à 103.800	»
103.851 à 103.900	1951
103.901 à 103.950	»
104.151 à 104.200	1948
104.501 à 104.550	**1952**
104.551 à 104.600	»
104.751 à 104.800	1940
104.801 à 104.850	1942
104.901 à 104.950	1944
104.951 à 105.000	1941
105.151 à 105.200	1949
105.251 à 105.300	»
105.301 à 105.350	»
105.401 à 105.450	»
105.501 à 105.550	1946
105.601 à 105.650	1950
105.651 à 105.700	1946
105.701 à 105.750	**1952**
105.751 à 105.800	»
105.851 à 105.900	»
106.051 à 106.100	1941
106.201 à 106.250	1946
106.301 à 106.350	**1952**
106.401 à 106.450	1950
106.551 à 106.600	1948
106.601 à 106.650	1945
106.651 à 106.700	1940
106.701 à 106.750	1949
106.751 à 106.800	1947
106.801 à 106.850	1951
107.001 à 107.050	»
107.101 à 107.150	1947
107.151 à 107.200	1949
107.251 à 107.300	**1952**
107.301 à 107.350	»
107.401 à 107.450	1951
107.451 à 107.500	»
107.501 à 107.550	**1952**
107.701 à 107.750	»

NUMÉROS des obligations	ANNÉES d'amortissement.
107.851 à 107.900	1945
108.001 à 108.050	**1952**
108.101 à 108.150	1951
108.151 à 108.200	»
108.301 à 108.350	1951
108.351 à 108.400	1941
108.551 à 108.600	1946
108.651 à 108.700	1951
108.751 à 108.789	1948
108.801 à 108.850	1947
108.851 à 108.900	1949
108.901 à 108.950	1941
109.051 à 109.100	1946
109.101 à 109.150	1949
109.251 à 109.300	1951
109.301 à 109.350	1948
109.351 à 109.400	1946
109.401 à 109.450	1947
109.451 à 109.500	1950
109.651 à 109.700	1947
109.701 à 109.750	1941
109.801 à 109.850	1946
109.851 à 109.900	1950
109.901 à 109.950	1947
110.051 à 110.100	1951
110.301 à 110.350	1949
110.401 à 110.450	1951
110.451 à 110.500	**1952**
110.551 à 110.600	1951
110.851 à 110.900	**1952**
110.951 à 111.000	1941
111.001 à 111.050	1950
111.151 à 111.200	1951
111.201 à 111.250	1945
111.301 à 111.350	1951
111.351 à 111.400	1946
111.551 à 111.600	**1952**
111.651 à 111.700	1945
111.701 à 111.750	1947
111.951 à 112.000	1942
112.101 à 112.150	**1952**
112.451 à 112.500	1951
112.651 à 112.700	»
112.951 à 113.000	1946
113.001 à 113.050	1947
113.051 à 113.100	1948
113.201 à 113.250	1951
113.251 à 113.300	1949
113.301 à 113.350	1943
114.051 à 114.100	**1952**
114.101 à 114.150	»
114.201 à 114.250	1948
114.501 à 114.550	»
114.651 à 114.700	1949
114.701 à 114.750	1948
114.751 à 114.800	1942
114.951 à 115.000	1941
115.001 à 115.050	**1952**
115.051 à 115.100	1942
115.301 à 115.350	1950
115.701 à 115.750	1940
115.801 à 115.850	1951
115.851 à 115.900	1939
116.051 à 116.100	**1952**
116.101 à 116.150	1945
116.201 à 116.250	1949
116.301 à 116.350	1950
116.401 à 116.450	1951
116.501 à 116.550	1941
116.651 à 116.700	1943
116.751 à 116.800	1951
116.851 à 116.900	»
116.951 à 117.000	1942
117.051 à 117.100	1948
117.151 à 117.200	1944
117.201 à 117.250	1951
117.251 à 117.300	1948
117.451 à 117.500	**1952**
117.701 à 117.750	1950
117.951 à 118.000	1951
118.201 à 118.250	**1952**
118.251 à 118.300	1947
119.101 à 119.150	1950
119.451 à 119.500	1951
119.601 à 119.650	»
120.001 à 120.050	1950
120.051 à 120.100	1949
120.101 à 120.150	»
120.201 à 120.250	1951
120.551 à 120.600	»
120.601 à 120.649	»
120.651 à 120.700	1941
120.801 à 120.850	**1952**
120.901 à 120.950	1941
120.951 à 121.000	1950
121.001 à 121.050	**1952**
121.101 à 121.150	1951
121.251 à 121.300	»
121.451 à 121.500	**1952**
121.651 à 121.700	1950
122.201 à 122.250	**1952**
122.451 à 122.500	»
122.501 à 122.550	1948
122.651 à 122.700	**1952**
122.701 à 122.750	1950
122.851 à 122.900	1950
122.901 à 122.950	1945
123.001 à 123.050	1950
123.101 à 123.150	1951
123.251 à 123.300	»
123.901 à 123.950	1948
123.951 à 124.000	1951
124.001 à 124.050	**1952**
124.151 à 124.200	»
124.201 à 124.250	1949
124.251 à 124.300	»
124.701 à 124.750	1941
125.201 à 125.250	1944
125.301 à 125.350	1951
125.351 à 125.400	**1952**
125.401 à 125.450	»
125.451 à 125.500	1951
125.551 à 125.600	1948
125.601 à 125.670	1946
125.851 à 125.900	1948
125.951 à 125.998	1942
126.151 à 126.200	**1952**
126.251 à 126.300	»
126.601 à 126.650	»
126.751 à 126.800	»
127.101 à 127.150	1950
127.301 à 127.350	**1952**
127.351 à 127.400	»
127.501 à 127.550	1945
127.701 à 127.750	**1952**
127.801 à 127.850	1950
128.401 à 128.450	**1952**
128.751 à 128.800	1950
128.801 à 128.850	1950
128.851 à 128.900	1951
129.101 à 129.150	**1952**
129.151 à 129.200	1951
129.201 à 129.250	**1952**
129.301 à 129.350	»
129.351 à 129.400	»
129.551 à 129.600	1951
129.601 à 129.650	**1952**
129.801 à 129.850	»
129.901 à 129.950	»
130.001 à 130.050	»
130.051 à 130.100	1942
130.351 à 130.400	1944
130.701 à 130.750	»
130.751 à 130.800	1946
130.851 à 130.900	1943
130.901 à 130.950	1951
130.951 à 131.000	**1952**
131.051 à 131.100	1949
131.301 à 131.350	**1952**
131.351 à 131.400	1951
131.401 à 131.450	1947
131.451 à 131.500	1949
131.651 à 131.700	1951
131.801 à 131.850	1944
132.051 à 132.100	**1952**
132.201 à 132.250	1950
132.351 à 132.400	**1952**
132.401 à 132.450	»
132.451 à 132.500	1950
133.001 à 133.050	**1952**
133.101 à 133.150	1950
133.401 à 133.450	1945
133.451 à 133.500	1941
133.501 à 133.550	1948
133.551 à 133.600	**1952**
133.601 à 133.650	1945
133.651 à 133.700	1941
133.751 à 133.800	1941
133.801 à 133.850	1951
133.951 à 134.000	1950
134.451 à 134.500	1950
134.701 à 134.750	1948
134.751 à 134.800	**1952**
134.801 à 134.850	1950
134.951 à 135.000	1942
135.001 à 135.050	1951
135.051 à 135.100	**1952**
135.201 à 135.250	1949
135.501 à 135.550	1947
135.601 à 135.650	»
135.651 à 135.700	1945
135.751 à 135.800	1950
135.951 à 136.000	1951
136.151 à 136.200	»
136.201 à 136.250	1947
136.501 à 136.550	1951
136.801 à 136.850	»
136.901 à 136.950	»
136.951 à 137.000	1950
137.001 à 137.050	»
137.101 à 137.150	1943
137.201 à 137.250	1946
137.451 à 137.500	**1952**
137.601 à 137.650	1945
137.651 à 137.700	**1952**
137.751 à 137.800	1950
137.851 à 137.900	**1952**
138.051 à 138.100	1950
138.101 à 138.150	»
138.151 à 138.200	1945
138.251 à 138.300	**1952**
138.301 à 138.350	1944
138.651 à 138.700	1950
138.701 à 138.750	1944
138.801 à 138.850	1951
139.051 à 139.100	1946
139.351 à 139.400	1949
139.401 à 139.450	1950
139.451 à 139.500	1949
139.551 à 139.600	»
139.751 à 139.800	**1952**
139.851 à 139.900	»
140.051 à 140.100	1942
140.101 à 140.150	1950
140.151 à 140.200	1951
140.701 à 140.750	»
140.801 à 140.850	**1952**
140.851 à 140.900	1951
140.951 à 141.000	1942
141.151 à 141.200	**1952**
141.301 à 141.350	1951
141.401 à 141.450	**1952**
141.451 à 141.500	1949
141.551 à 141.600	1946
141.601 à 141.650	**1952**
141.651 à 141.700	»
141.701 à 141.750	1947
142.001 à 142.050	1949
142.301 à 142.350	**1952**
142.351 à 142.400	»
142.651 à 142.700	1942
142.701 à 142.750	»
142.801 à 142.850	1946
142.901 à 142.950	**1952**
143.001 à 143.050	1951
143.051 à 143.100	**1952**
143.101 à 143.150	1940
143.151 à 143.200	**1952**
143.351 à 143.400	»
143.451 à 143.500	1951
143.551 à 143.600	**1952**
143.601 à 143.650	1951
143.751 à 143.800	1949
143.851 à 143.900	1947
143.901 à 143.950	1950
144.051 à 144.100	1949
144.101 à 144.150	**1952**
144.151 à 144.200	»
144.201 à 144.250	1951
144.351 à 144.400	1945
144.451 à 144.500	1943
144.501 à 144.550	1951
144.551 à 144.600	1949
145.001 à 145.050	1950
145.201 à 145.250	**1952**
145.251 à 145.300	»
145.401 à 145.450	1948
145.601 à 145.650	1941
145.851 à 145.900	1949
145.951 à 146.000	»
146.001 à 146.050	1943
146.151 à 146.200	1951
146.251 à 146.300	1949
146.301 à 146.350	1948
146.451 à 146.500	1951
146.501 à 146.550	1950
146.651 à 146.700	1947
146.951 à 147.000	1949
147.051 à 147.100	1946
147.201 à 147.250	**1952**
147.501 à 147.550	1943
147.551 à 147.600	1950
147.651 à 147.700	1951
147.701 à 147.750	»
147.751 à 147.800	**1952**
147.951 à 148.000	»
148.501 à 148.550	»
148.701 à 148.750	1950
148.751 à 148.800	1945
149.151 à 149.200	**1952**
149.201 à 149.250	»
149.301 à 149.350	1949
149.401 à 149.450	1951
150.101 à 150.150	1948
150.151 à 150.200	1951
150.251 à 150.300	**1952**
150.301 à 150.350	1951
150.501 à 150.550	**1952**
150.551 à 150.600	»
150.701 à 150.750	»
150.751 à 150.800	»
150.901 à 150.950	»
150.951 à 151.000	1947
151.051 à 151.100	1951
151.201 à 151.250	**1952**
151.801 à 151.850	1949
152.151 à 152.200	1946
152.201 à 152.250	1945
152.351 à 152.400	1951
152.451 à 152.500	1950
152.801 à 152.850	1948
152.851 à 152.900	1951
153.001 à 153.050	1942
153.051 à 153.100	**1952**
153.101 à 153.150	»
153.201 à 153.250	1950
153.251 à 153.300	1949
153.301 à 153.350	1951
153.501 à 153.550	**1952**
153.651 à 153.700	»
153.701 à 153.750	1950
153.751 à 153.800	1951
153.801 à 153.850	1950
153.851 à 153.900	»
153.901 à 153.950	1945
154.001 à 154.050	**1952**
154.201 à 154.250	1951
154.401 à 154.450	1949
154.501 à 154.550	1950
154.601 à 154.650	»
154.651 à 154.700	1946
154.901 à 154.950	1945
154.951 à 155.000	1950
155.001 à 155.050	1951
155.051 à 155.100	1946
155.151 à 155.200	**1952**
155.551 à 155.600	1951
155.601 à 155.650	»
155.651 à 155.700	»
155.901 à 155.950	1948
156.001 à 156.050	1949
156.151 à 156.200	1951
156.651 à 156.700	**1952**
156.851 à 156.900	1949
157.101 à 157.150	»
157.151 à 157.200	1943
157.301 à 157.350	1948
157.651 à 157.700	**1952**
157.851 à 157.900	1950
157.951 à 158.000	1947
158.051 à 158.100	1946
158.101 à 158.150	1940
158.351 à 158.400	1944
158.401 à 158.450	1948
158.601 à 158.650	1943
158.651 à 158.700	»
158.851 à 158.900	1940
158.951 à 159.000	1948
159.051 à 159.100	1947
159.101 à 159.150	1947
159.151 à 159.200	1951
159.201 à 159.250	1949
159.251 à 159.300	**1952**
159.651 à 159.700	1947
159.701 à 159.750	1951
159.801 à 159.850	1945
159.851 à 159.900	1950
159.901 à 159.950	»
160.001 à 160.050	»
160.201 à 160.250	»
160.351 à 160.400	1949
160.401 à 160.450	1950
160.501 à 160.550	1951
160.551 à 160.600	1948
160.601 à 160.650	1949
160.651 à 160.700	1951
160.701 à 160.750	**1952**
161.151 à 161.200	1951
161.351 à 161.400	»
161.651 à 161.700	1945
161.801 à 161.850	**1952**
161.877 à 161.900	»
161.901 à 161.950	1949
162.351 à 162.400	1942
162.451 à 162.500	1951
162.601 à 162.650	1949
162.651 à 162.700	1950
162.901 à 162.950	**1952**
162.951 à 163.000	1950
163.051 à 163.100	1943
163.101 à 163.150	1950
163.451 à 163.500	1951
163.651 à 163.700	1949
163.851 à 163.900	1948
163.951 à 164.000	1949
164.001 à 164.050	1951
164.051 à 164.100	1949
164.251 à 164.300	1946
164.301 à 164.350	1947
164.351 à 164.400	**1952**
164.501 à 164.550	1950
164.551 à 164.600	1951
164.601 à 164.650	1947
164.651 à 164.700	1949
164.701 à 164.750	1948
164.751 à 164.800	1950
164.901 à 164.950	1943
164.951 à 165.000	**1952**
165.001 à 165.050	1942
165.101 à 165.150	1951
165.151 à 165.200	1949
165.201 à 165.250	1945
165.301 à 165.350	1951
165.401 à 165.450	**1952**
165.451 à 165.500	1950
165.751 à 165.800	1944
165.801 à 165.850	1949
165.901 à 165.950	»
165.951 à 166.000	1951
166.001 à 166.050	»
166.051 à 166.100	»
166.101 à 166.150	»
166.151 à 166.200	**1952**
166.401 à 166.450	1943
166.451 à 166.500	1946
166.501 à 166.550	**1952**
166.551 à 166.600	1942
166.601 à 166.650	1949
166.651 à 166.700	1950
166.701 à 166.750	1945
166.751 à 166.800	1948
166.851 à 166.900	1950
166.901 à 166.950	1944
167.001 à 167.050	1947
167.051 à 167.100	1945
167.151 à 167.200	1950
167.201 à 167.250	1947
167.301 à 167.350	1942
167.351 à 167.400	1951
167.451 à 167.500	1944
167.551 à 167 600	**1952**
167.651 à 167.700	»
167.701 à 167.750	1950
167.801 à 167.850	1951
167.851 à 167.900	1949
167.951 à 168.000	**1952**
168.001 à 168.050	»
168.051 à 168.100	1950
168.101 à 168.150	1951
168.151 à 168.200	1946
168.401 à 168.450	1949
168.451 à 168.500	1941
168.501 à 168.550	1946
168.701 à 168.750	1944
168.901 à 168.950	1949
169.051 à 169.100	1943
169.101 à 169.150	**1952**
169.151 à 169.200	1944
169.251 à 169.300	**1952**
169.451 à 169.500	1943
169.501 à 169.550	1951
169.551 à 169.600	1944
169.651 à 169.700	1942
169.751 à 169.800	1951
170.151 à 170.200	1946
170.201 à 170.250	1951
170.301 à 170.350	1940
170.351 à 170.400	1951
170.451 à 170.500	**1946**

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES d'amortissement.
170.951 à 171.000	1952
171.001 à 171.050	1950
171.051 à 171.100	»
171.251 à 171.300	1952
171.351 à 171.400	1945
171.501 à 171.550	1948
171.701 à 171.750	1952
171.801 à 171.850	1951
171.851 à 171.900	1947
172.851 à 172.900	1941
173.101 à 173.150	1949
173.251 à 173.300	1946
173.551 à 173.600	1952
173.601 à 173.650	1942
173.701 à 173.750	1947
173.751 à 173.800	1948
173.801 à 173.850	1952
173.851 à 173.900	»
174.001 à 174.050	1946
174.101 à 174.150	1944
174.151 à 174.200	1945
174.201 à 174.250	»
174.301 à 174.350	1943
174.351 à 174.400	1951
174.451 à 174.500	1946
174.901 à 174.950	1940
175.101 à 175.150	1952
175.201 à 175.250	1949
175.301 à 175.350	1952
175.351 à 175.400	»
175.951 à 176.000	1951
176.301 à 176.350	1945
177.051 à 177.100	1952
177.101 à 177.150	1951
177.201 à 177.250	1942
177.301 à 177.350	1952
177.351 à 177.400	1949
177.401 à 177.450	1951
177.501 à 177.550	»
177.851 à 177.900	1950
177.951 à 178.000	1949
178.201 à 178.250	1952
178.401 à 178.450	1943
178.451 à 178.500	»
178.751 à 178.800	1952
178.801 à 178.850	1950
179.101 à 179.150	1949
179.201 à 179.250	1944
179.401 à 179.450	1951
179.451 à 179.500	1952
179.751 à 179.800	1950
179.951 à 180.000	1952
180.201 à 180.250	»
180.251 à 180.300	1951
180.451 à 180.500	1945
180.651 à 180.700	1952
180.701 à 180.750	»
180.801 à 180.850	1950
180.901 à 180.950	1943
181.001 à 181.050	1946
181.051 à 181.100	1948
181.101 à 181.150	1952
181.401 à 181.450	1948
181.451 à 181.500	1949
181.501 à 181.550	1952
181.551 à 181.600	»
181.601 à 181.650	»
181.951 à 182.000	1951
182.151 à 182.200	1952
182.201 à 182.250	1951
182.301 à 182.350	1944
182.351 à 182.400	1942
182.401 à 182.450	1952
182.451 à 182.500	1944
182.601 à 182.650	1948
182.701 à 182.750	1950
182.851 à 182.900	1952
182.901 à 182.950	»
182.951 à 183.000	1949
183.051 à 183.100	1944
183.651 à 183.700	1952
184.001 à 184.050	1949
184.251 à 184.300	1952
184.401 à 184.450	1944
184.601 à 184.650	1951
184.701 à 184.750	1947
184.751 à 184.800	»
185.001 à 185.050	1944
185.051 à 185.100	1951
185.151 à 185.200	1950
185.201 à 185.250	1946
185.251 à 185.300	1952
185.401 à 185.450	1950
185.451 à 185.500	1945
185.501 à 185.550	1951
185.551 à 185.600	1950
185.601 à 185.650	1952
185.651 à 185.700	1945
185.701 à 185.750	1952
185.801 à 185.850	1949
186.051 à 186.100	1951
186.101 à 186.150	1945
186.151 à 186.200	1949
186.201 à 186.250	1950
186.301 à 186.350	1951
186.351 à 186.400	1946
186.401 à 186.450	1942
186.501 à 186.550	1952
186.551 à 186.600	1945
186.601 à 186.650	1952
186.751 à 186.800	»
186.901 à 186.950	1951
187.451 à 187.500	1950
187.501 à 187.550	1948
187.951 à 188.000	1950
188.101 à 188.150	1949
188.251 à 188.300	»
188.301 à 188.350	1947
188.551 à 188.600	1951
188.651 à 188.700	1945
189.101 à 189.150	1949
189.201 à 189.250	1941
189.351 à 189.300	1946
189.451 à 189.500	»
189.501 à 189.550	1952
189.601 à 189.650	1951
189.701 à 189.750	»
189.751 à 189.800	1941
189.851 à 189.900	1940
189.901 à 189.950	1948
189.951 à 190.000	1942
190.051 à 190.100	1950
190.101 à 190.150	1941
190.151 à 190.200	1952
190.351 à 190.400	»
190.401 à 190.450	»
190.451 à 190.500	1950
190.501 à 190.550	1941
190.551 à 190.600	1948
190.601 à 190.650	1947
190.701 à 190.750	1949
190.801 à 190.850	1942
190.901 à 190.950	1951
190.951 à 191.000	1952
191.051 à 191.100	1944
191.151 à 191.200	1952
191.201 à 191.250	»
191.251 à 191.300	1946
191.451 à 191.500	1950
191.701 à 191.750	1943
191.751 à 191.800	1950
191.801 à 191.850	»
191.851 à 191.900	1944
191.951 à 192.000	1951
192.001 à 192.050	»
192.201 à 192.250	1941
192.351 à 192.400	1952
192.451 à 192.500	»
192.551 à 192.600	1949
192.651 à 192.700	1950
192.801 à 192.850	1951
193.201 à 193.250	1949
193.251 à 193.300	1943
193.451 à 193.500	1951
193.651 à 193.700	»
193.701 à 193.750	1940
193.801 à 193.850	1948
194.051 à 194.100	1952
194.101 à 194.150	1951
194.201 à 194.250	1943
194.251 à 194.300	1946
194.301 à 194.350	1949
194.501 à 194.550	1948
194.601 à 194.650	1950
194.651 à 194.700	1951
194.701 à 194.750	»
194.751 à 194.800	»
194.801 à 194.850	1945
194.851 à 194.900	1951
194.951 à 195.000	1950
195.001 à 195.050	1948
195.051 à 195.100	1951
195.151 à 195.200	1947
195.201 à 195.250	1948
195.251 à 195.300	»
195.301 à 195.350	1942
195.351 à 195.400	1952
195.501 à 195.550	1948
195.701 à 195.750	»
195.851 à 195.900	1942
195.901 à 195.950	1952
195.951 à 196.000	1941
196.051 à 196.100	1951
196.101 à 196.150	1943
196.151 à 196.200	1947
196.751 à 196.800	1950
196.851 à 196.900	1945
196.901 à 196.950	1951
196.951 à 197.000	1950
197.001 à 197.050	1947
197.051 à 197.100	1952
197.401 à 197.450	1951
197.751 à 197.800	1950
197.901 à 197.950	1942
197.951 à 198.000	1947
198.001 à 198.050	1946
198.051 à 198.100	1950
198.101 à 198.150	»
198.151 à 198.200	»
198.201 à 198.250	»
198.351 à 198.400	1951
198.401 à 198.450	1946
198.451 à 198.500	1951
198.501 à 198.550	1949
198.551 à 198.600	1951
198.751 à 198.800	1949
198.951 à 199.000	1952
199.101 à 199.150	1945
199.151 à 199.200	1951
199.455 à 199.500	1952
199.501 à 199.550	»
199.651 à 199.700	1951
199.701 à 199.750	1949
199.851 à 199.900	1952
199.901 à 199.950	1951
200.001 à 200.050	1947
200.151 à 200.200	1952
200.251 à 200.300	»
200.501 à 200.550	1949
200.601 à 200.650	1947
200.651 à 200.700	1949
200.701 à 200.750	1952
200.751 à 200.800	»
200.801 à 200.850	1951
200.851 à 200.868	1950
200.869 à 200.900	1952
201.001 à 201.050	1941
201.101 à 201.150	1952
201.151 à 201.200	»
201.201 à 201.250	1950
201.251 à 201.300	»
201.351 à 201.400	1951
201.501 à 201.550	1941
201.601 à 201.650	1950
201.801 à 201.850	1948
201.851 à 201.900	»
202.001 à 202.050	1949
202.051 à 202.100	1943
202.651 à 202.700	1952
203.151 à 203.200	»
203.651 à 203.700	1951
203.901 à 203.950	1952
204.151 à 204.200	»
204.301 à 204.350	»
204.401 à 204.450	1940
204.601 à 204.650	1952
204.851 à 204.900	1951
204.951 à 205.000	1950
205.001 à 205.050	1952
205.051 à 205.100	»
205.201 à 205.250	1949
205.351 à 205.400	1950
205.601 à 205.650	1947
206.001 à 206.050	1950
206.051 à 206.100	1949
206.101 à 206.150	1946
206.151 à 206.200	1952
206.201 à 206.250	»
206.301 à 206.350	1951
206.351 à 206.400	1950
206.501 à 206.550	1945
206.601 à 206.650	1940
206.701 à 206.750	1951
206.751 à 206.800	1948
206.801 à 206.850	1951
206.851 à 206.900	1946
206.901 à 206.950	1948
206.951 à 207.000	1940
207.151 à 207.200	1952
207.201 à 207.250	1948
207.251 à 207.300	1942
207.351 à 207.400	1952
207.451 à 207.500	1951
207.551 à 207.600	1943
207.751 à 207.800	1949
207.851 à 207.900	1948
207.951 à 208.000	1944
208.101 à 208.150	1948
208.151 à 208.200	1943
208.201 à 208.250	1950
208.251 à 208.300	1947
208.301 à 208.350	1943
208.351 à 208.400	1945
208.451 à 208.500	1950
208.951 à 209.000	1942
209.001 à 209.050	1952
209.101 à 209.150	1947
209.151 à 209.200	1943
209.201 à 209.250	1946
209.351 à 209.400	1952
209.401 à 209.450	»
209.451 à 209.500	1947
209.551 à 209.600	1943
209.601 à 209.650	1950
209.701 à 209.750	1947
210.031 à 210.050	1948
210.101 à 210.150	1952
210.151 à 210.200	»
210.451 à 210.500	»
210.551 à 210.600	»
210.601 à 210.650	1943
210.701 à 210.750	1952
210.751 à 210.800	»
210.851 à 210.900	1949
210.951 à 211.000	1948
211.051 à 211.100	1946
211.151 à 211.200	1947
211.201 à 211.250	1941
211.301 à 211.350	1949
211.601 à 211.650	1950
211.651 à 211.700	1951
211.701 à 211.750	»
211.801 à 211.850	1952
212.201 à 212.250	»
212.251 à 212.300	1946
212.301 à 212.350	1942
212.451 à 212.500	1952
212.601 à 212.650	1946
212.651 à 212.700	1948
212.701 à 212.750	1951
213.101 à 213.150	1949
213.301 à 213.350	1948
213.351 à 213.400	1947
213.451 à 213.500	1949
213.501 à 213.550	1946
213.551 à 213.600	»
213.751 à 213.800	1944
213.801 à 213.850	1952
213.901 à 213.950	1949
214.401 à 214.450	1952
215.201 à 215.250	»
215.351 à 215.400	»
216.251 à 216.300	»
216.901 à 216.950	1943
217.051 à 217.100	1952
217.201 à 217.250	1951
217.251 à 217.300	1950
217.401 à 217.450	1949
217.601 à 217.650	1950
217.701 à 217.750	1947
217.851 à 217.900	1948
217.901 à 217.950	1941
218.201 à 218.250	1947
218.351 à 218.400	1945
218.451 à 218.500	1950
218.601 à 218.650	1952
218.651 à 218.700	1951
218.701 à 218.750	1942
218.751 à 218.800	1951
218.801 à 218.850	1946

OBLIGATIONS DE 5.000 FRANCS FRANÇAIS NOMINAL

218.896 à 218.905	1952
218.916 à 218.925	»
218.996 à 219.005	1948
219.006 à 219.015	1952
219.016 à 219.025	1951
219.036 à 219.045	1942
219.086 à 219.095	1952
219.106 à 219.115	»
219.136 à 219.145	»
219.166 à 219.175	»
219.236 à 219.245	1947
219.246 à 219.255	1950
219.256 à 219.265	1951
219.296 à 219.305	1952
219.436 à 219.445	»
219.446 à 219.455	»
219.456 à 219.465	»
219.466 à 219.475	»
219.596 à 219.605	1952
219.836 à 219.845	»
219.876 à 219.885	»
219.966 à 219.975	»
219.986 à 219.995	»
219.996 à 220.005	»
220.036 à 220.045	»
220.096 à 220.105	1951
220.196 à 220.205	1952
220.236 à 220.245	»
220.386 à 220.395	»
220.456 à 220.465	»
220.616 à 220.625	»
220.726 à 220.735	»
220.816 à 220.855	1950
220.976 à 220.985	1952
221.226 à 221.235	1952
221.546 à 221.555	»
221.626 à 221.635	1952
221.676 à 221.685	»
221.796 à 221.805	1949
221.806 à 221.815	1952
221.836 à 221.845	»
221.876 à 221.885	»
221.896 à 221.905	1951
222.046 à 222.055	1949
222.056 à 222.065	1952
222.076 à 222.085	»
222.186 à 222.195	1951
222.216 à 222.225	»
222.236 à 222.245	»
222.326 à 222.335	1952
222.336 à 222.345	1946
222.406 à 222.415	1949
222.426 à 222.435	1941
222.446 à 222.455	1952
222.466 à 222.475	1952
222.506 à 222.515	1951
222.536 à 222.545	1950
222.596 à 222.605	1951
222.666 à 222.675	1941
222.696 à 222.705	1947
222.706 à 222.715	1952
222.716 à 222.725	»
222.856 à 222.865	1951
222.896 à 222.905	1952
222.976 à 222.985	1945
223.006 à 223.015	1952
223.036 à 223.045	»
223.046 à 223.055	»
223.056 à 223.065	1947
223.206 à 223.215	1952
223.346 à 223.355	1949
223.366 à 223.375	1951
223.406 à 223.415	1948
223.506 à 223.515	1952
223.556 à 223.565	1950
223.566 à 223.575	1952
223.636 à 223.645	1951
223.706 à 223.715	1952
223.776 à 223.785	»
223.796 à 223.805	»
223.906 à 223.915	»
223.986 à 223.995	1951
223.996 à 224.005	»
224.066 à 224.075	1952
224.176 à 224.185	1948
224.186 à 224.195	1944
224.226 à 224.235	1950
224.296 à 224.305	1952
224.326 à 224.335	1947

NUMÉROS des obligations	ANNÉES d'amortissement.
224.366 à 224.375	1952
224.376 à 224.385	1950
224.386 à 224.395	1952
224.486 à 224.495	1950
224.506 à 224.515	1949
224.526 à 224.535	1951
224.566 à 224.575	»
224.596 à 224.605	1952
224.606 à 224.615	1950
224.686 à 224.695	1952
224.786 à 224.795	1951
224.826 à 224.835	1952
224.866 à 224.875	»
224.896 à 224.905	1940
224.946 à 224.955	1916
224.976 à 224.985	1951
224.986 à 224.995	1942
225.006 à 225.015	1919
225.016 à 225.025	1916
225.036 à 225.045	1952
225.106 à 225.115	1949
225.136 à 225.145	1951
225.196 à 225.205	»
225.266 à 225.275	1952
225.286 à 225.295	»
225.326 à 225.335	1951
225.406 à 225.415	1952
225.516 à 225.525	»
225.526 à 225.535	1950
225.566 à 225.575	1952
225.766 à 225.775	1940
225.816 à 225.825	1951
225.916 à 225.925	1945
225.926 à 225.935	1951
225.936 à 225.945	1950
225.976 à 225.985	1952
225.996 à 226.005	»
226.016 à 226.025	»
226.056 à 226.065	1940
226.136 à 226.145	1949
226.156 à 226.165	1947
226.166 à 226.175	1951
226.266 à 226.275	»
226.276 à 226.285	1950
226.296 à 226.305	1948
226.306 à 226.315	1949
226.316 à 226.325	1952
226.336 à 226.345	1951
226.356 à 226.365	1941
226.416 à 226.425	1952
226.426 à 226.435	1949
226.436 à 226.445	1951
226.446 à 226.455	1946
226.456 à 226.465	1949
226.506 à 226.515	»
226.526 à 226.585	1951
226.556 à 226.565	1942
226.586 à 226.595	1950
226.616 à 226.625	»
226.626 à 226.635	1944
226.636 à 226.645	1951
226.646 à 226.655	»
226.886 à 226.895	1950
226.976 à 226.985	»
227.036 à 227.045	1951
227.066 à 227.075	»
227.106 à 227.115	1952
227.166 à 227.175	»
227.256 à 227.265	»
227.276 à 227.285	1950
227.286 à 227.295	1951
227.336 à 227.345	1952
227.396 à 227.405	»
227.476 à 227.485	»
227.496 à 227.505	1950
227.516 à 227.525	1952
227.626 à 227.635	1951
227.826 à 227.835	1916
227.846 à 227.855	1915
227.866 à 227.875	1952
227.926 à 227.935	1944
227.936 à 227.945	1952
227.946 à 227.955	»
228.176 à 228.185	1948
228.186 à 228.195	1952
228.196 à 228.205	1951
228.226 à 228.235	1952
228.256 à 228.265	»
228.276 à 228.285	1949
228.396 à 228.405	1952
228.436 à 228.445	1916
228.446 à 228.455	1950
228.496 à 228.505	1951
228.596 à 228.605	1942
228.646 à 228.655	1952
228.686 à 228.695	1916
228.716 à 228.725	1951
228.766 à 228.775	1952
228.796 à 228.805	1949
228.806 à 228.815	1952
228.836 à 228.845	1916
228.906 à 228.915	1942
228.946 à 228.955	1944
229.156 à 229.165	1949
229.166 à 229.175	1952
229.176 à 229.185	»
229.186 à 229.195	»
229.206 à 229.215	1951
229.277 à 229.285	1952
229.326 à 229.335	1951
229.496 à 229.505	1952
229.506 à 229.515	1951
229.516 à 229.525	»
229.576 à 229.585	1943
229.586 à 229.595	1950
229.776 à 229.785	1917
229.806 à 229.815	1952
229.816 à 229.825	»
229.876 à 229.885	»
229.916 à 229.925	»
229.986 à 229.995	»
229.996 à 230.005	1916
230.026 à 230.035	1950
230.116 à 230.125	»
230.146 à 230.155	1952
230.256 à 230.265	1951
230.106 à 230.115	»
230.126 à 230.135	1949
230.136 à 230.145	1950
230.456 à 230.465	1952
230.186 à 230.195	1951
230.696 à 230.705	1950
230.706 à 230.715	1952
230.716 à 230.725	1951
230.786 à 230.795	1949
230.816 à 230.825	1951
230.906 à 230.915	1952
230.976 à 230.985	1951
230.986 à 230.995	»
230.996 à 231.005	1945
231.016 à 231.025	1951
231.086 à 231.095	1952
231.146 à 231.155	»
231.156 à 231.165	1951
231.326 à 231.335	1952
231.396 à 231.405	1951
231.466 à 231.475	1952
231.546 à 231.555	»
231.606 à 231.615	»
231.636 à 231.645	1951
231.646 à 231.655	1946
231.816 à 231.825	1952
231.826 à 231.835	1942
231.836 à 231.845	1952
231.926 à 231.935	»
231.946 à 231.955	1946
232.006 à 232.015	1951
232.056 à 232.065	1950
232.146 à 232.155	1951
232.186 à 232.195	1952
232.286 à 232.295	»
232.486 à 232.495	1952
232.693 à 232.705	»
232.706 à 232.715	1950
232.766 à 232.775	1952
232.826 à 232.835	»
232.936 à 232.945	»
232.966 à 232.975	1947
232.976 à 232.985	1941
233.056 à 233.065	1949
233.066 à 233.075	1946
233.106 à 233.115	1952
233.116 à 233.125	»
233.236 à 233.245	1949
233.266 à 233.275	1948
233.276 à 233.285	1952
233.286 à 233.295	1946
233.336 à 233.345	1951
233.396 à 233.405	1950
233.496 à 233.505	»
233.536 à 233.545	1952
233.586 à 233.595	»
233.596 à 233.605	1943
233.606 à 233.615	»
233.676 à 233.685	1949
233.686 à 233.695	1952
233.696 à 233.705	1944
233.726 à 233.735	1951
233.736 à 233.745	»
233.776 à 233.785	»
233.806 à 233.815	1952
233.816 à 233.825	»
233.826 à 233.835	1942
233.836 à 233.845	1946
233.856 à 233.855	1948
233.896 à 233.905	1950
233.986 à 233.995	»
233.996 à 234.005	1945
234.026 à 234.035	1952
234.036 à 234.055	1951
234.106 à 234.115	1952
234.116 à 234.125	»
234.136 à 234.145	1951
234.146 à 234.155	1952
234.156 à 234.165	1943
234.166 à 234.175	1949
234.206 à 234.215	1952
234.216 à 234.225	1949
234.256 à 234.265	1951
234.286 à 234.295	1952
234.316 à 234.325	»
234.326 à 234.336	»
234.336 à 234.345	1950
234.366 à 234.375	1942
234.396 à 234.405	1952
234.456 à 234.465	1951
234.516 à 234.525	1948
234.536 à 234.545	1952
234.576 à 234.585	1944
234.656 à 234.665	1952
234.676 à 234.685	1945
234.716 à 234.755	1951
234.886 à 234.896	1952
234.896 à 234.905	1948
234.916 à 234.955	1951
234.966 à 234.975	1952
234.976 à 234.985	1951
235.016 à 235.025	1950
235.066 à 235.075	1951
235.076 à 235.085	1941
235.156 à 235.165	1951
235.216 à 235.225	1942
235.226 à 235.236	1952
235.256 à 235.265	1942
235.296 à 235.305	1952
235.316 à 235.325	1952
235.436 à 235.445	1943
235.476 à 235.485	1952
235.516 à 235.525	»
235.576 à 235.585	»
235.596 à 235.605	1940
235.606 à 235.615	1952
235.696 à 235.705	»
235.826 à 235.835	1951
235.896 à 235.905	1952
235.906 à 235.915	»
235.976 à 235.985	1943
236.016 à 236.025	1952
236.156 à 236.165	»
236.236 à 236.245	»
236.266 à 236.275	1944
236.306 à 236.375	1950
236.396 à 236.405	1951
236.436 à 236.445	1948
236.496 à 236.505	1951
236.516 à 236.525	1947
236.646 à 236.655	1948
236.686 à 236.695	1952
236.706 à 236.715	»
236.716 à 236.725	»
236.746 à 236.755	»
236.776 à 236.785	1951
236.876 à 236.885	»
236.946 à 236.955	1947
236.956 à 236.965	1951
236.996 à 237.005	»
237.016 à 237.055	»
237.066 à 237.075	1941
237.086 à 237.095	1951
237.096 à 237.105	1952
237.156 à 237.165	1951
237.166 à 237.175	1952
237.180 à 237.185	1947
237.186 à 237.195	1948
237.196 à 237.205	1951
237.236 à 237.245	1950
237.336 à 237.345	1951
237.366 à 237.376	1952
237.386 à 237.395	1949
237.396 à 237.405	1950
237.466 à 237.475	1948
237.526 à 237.535	1949
237.556 à 237.565	1952
237.576 à 237.585	»
237.666 à 237.675	1951
237.686 à 237.695	»
237.696 à 237.705	»
237.716 à 237.725	1950
237.786 à 237.795	1952
237.856 à 237.865	»
237.866 à 237.875	»
237.886 à 237.905	1950
238.036 à 238.045	1952
238.043 à 238.055	»
238.056 à 238.065	1947
238.066 à 238.075	1951
238.076 à 238.085	1949
238.096 à 238.105	1950
238.106 à 238.115	1942
238.116 à 238.125	1952
238.176 à 238.185	1950
238.226 à 238.235	1951
238.276 à 238.285	1952
238.316 à 238.325	»
238.326 à 238.335	1952
238.336 à 238.345	1944
238.346 à 238.355	1952
238.416 à 238.425	»
238.426 à 238.435	1951
238.436 à 238.445	1949
238.516 à 238.555	1950
238.566 à 238.575	»
238.596 à 238.605	1941
238.616 à 238.625	1951
238.626 à 238.635	1946
238.636 à 238.645	1952
238.686 à 238.695	»
238.726 à 238.735	1951
238.766 à 238.775	1941
238.786 à 238.795	1951
238.826 à 238.835	1947
238.896 à 238.905	1950
238.906 à 238.915	1951
238.976 à 238.985	1952
238.986 à 238.995	1945
238.996 à 239.005	1946
239.016 à 239.025	1941
239.036 à 239.045	1952
239.046 à 239.055	»
239.096 à 239.105	1944
239.116 à 239.125	1952
239.146 à 239.155	1951
239.156 à 239.165	1952
239.216 à 239.225	1949
239.226 à 239.235	1948
239.266 à 239.275	1952
239.286 à 239.295	»
239.326 à 239.335	1942
239.346 à 239.355	1952
239.446 à 239.455	»
239.476 à 239.485	»
239.536 à 239.545	1941
239.576 à 239.595	1950
239.626 à 239.635	1951
239.646 à 239.655	1952
239.666 à 239.675	1950
239.706 à 239.715	1952
239.716 à 239.725	»
239.726 à 239.735	1951
239.746 à 239.755	1946
239.756 à 239.765	1945
239.766 à 239.775	1951
239.776 à 239.785	1944
239.786 à 239.795	1951
239.796 à 239.805	1940
239.816 à 239.825	1952
239.856 à 239.865	»
239.866 à 239.875	1951
239.896 à 239.905	1949
239.966 à 239.975	1943
239.976 à 239.985	1950
239.996 à 240.005	»
240.036 à 240.045	1952
240.106 à 240.115	1945
240.116 à 240.125	1950
240.206 à 240.215	1952
240.216 à 240.225	1951
240.276 à 240.285	1952
240.396 à 240.405	1950
240.406 à 240.415	1948
240.436 à 240.445	1949
240.446 à 240.455	»
240.486 à 240.495	1952
240.516 à 240.555	1951
240.596 à 240.605	1952
240.616 à 240.625	1950
240.676 à 240.685	1951
240.736 à 240.745	1952
240.746 à 240.755	1949
240.866 à 240.875	1952
240.936 à 240.945	1948
240.996 à 241.005	1950
241.036 à 241.045	1952
241.136 à 241.145	1945
241.146 à 241.155	1952
241.186 à 241.195	1950
241.206 à 241.215	1951
241.236 à 241.245	1952
241.246 à 241.255	1941
241.276 à 241.285	1952
241.366 à 241.375	»
241.396 à 241.405	»
241.436 à 241.445	1948
241.456 à 241.465	1952
241.486 à 241.495	»
241.566 à 241.575	1949
241.596 à 241.605	1951
241.606 à 241.615	1943
241.616 à 241.625	1950
241.626 à 241.635	1951
241.686 à 241.695	1952
241.726 à 241.735	1951
241.776 à 241.785	1941
241.796 à 241.805	1951
241.816 à 241.825	1952
241.836 à 241.845	»
241.896 à 241.906	»
241.966 à 241.976	1944
242.006 à 242.015	1939
242.556 à 242.565	1947
242.658 à 242.665	1951
242.716 à 242.725	»
242.876 à 242.885	»
242.966 à 242.975	1951
243.016 à 243.025	1948
243.146 à 243.155	1950
243.176 à 243.185	1916
243.186 à 243.196	1948
243.206 à 243.215	1952
243.296 à 243.305	1951
243.336 à 243.345	1947
243.396 à 243.405	1952
243.406 à 243.415	»
243.426 à 243.436	»
243.496 à 243.505	»
243.616 à 243.625	»
243.626 à 243.635	1940
243.666 à 243.675	1951
243.686 à 243.695	1952
243.710 à 243.716	»
243.786 à 243.795	»
243.936 à 243.945	1950
244.096 à 244.105	1951
244.126 à 244.135	»
244.196 à 244.206	1952
244.456 à 244.465	1946
244.466 à 244.475	1944
244.516 à 244.525	1952
244.526 à 244.535	»
244.536 à 244.545	1951
244.546 à 244.556	1952
244.596 à 244.606	1947
244.636 à 244.645	1950
244.656 à 244.665	»
244.676 à 244.685	1952
244.696 à 244.705	»
244.716 à 244.725	1950
244.806 à 244.815	1952
244.866 à 244.875	1947
244.906 à 244.915	1950
245.076 à 245.085	1952
245.088 à 245.095	»
245.186 à 245.196	»
245.286 à 245.295	1950
245.326 à 245.335	1951
245.376 à 245.386	»
245.386 à 245.395	1947
245.466 à 245.475	1952
245.476 à 245.485	»
245.596 à 245.605	1948
245.626 à 245.635	1949
245.716 à 245.725	1952
245.776 à 245.785	»
245.786 à 245.795	1951
245.816 à 245.825	1950
245.856 à 245.865	1952
245.888 à 245.895	»
246.016 à 246.025	1951

NUMÉROS des obligations	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS des obligations	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS des obligations	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES d'amortissement.
246.026 à 246.035	1918	**247.776 à 247.785**	**1952**	249.466 à 249.475	1949	251.466 à 251.475	1951	**253.866 à 253.875**	**1952**
246.036 à 246.045	1950	**247.786 à 247.795**	»	**249.496 à 249.505**	**1952**	251.526 à 251.535	1950	**253.906 à 253.915**	»
246.046 à 246.055	**1952**	247.866 à 247.875	1944	249.506 à 249.515	1947	**251.536 à 251.545**	**1952**	**253.956 à 253.965**	»
246.086 à 246.095	»	**247.876 à 247.885**	**1952**	**249.556 à 249.565**	**1952**	251.556 à 251.565	1951	**254.026 à 254.035**	»
246.116 à 246.125	»	247.886 à 247.895	1951	**249.626 à 249.635**	»	251.616 à 251.625	»	254.096 à 254.105	1950
246.126 à 246.135	1951	**248.116 à 248.125**	**1952**	**249.676 à 249.685**	»	**251.706 à 251.715**	**1952**	**254.136 à 254.145**	**1952**
246.136 à 246.145	»	248.156 à 248.165	1947	**249.695**	»	251.846 à 251.855	1950	**254.156 à 254.165**	**1952**
246.146 à 246.155	**1952**	248.166 à 248.175	1950	**249.756 à 249.765**	»	251.886 à 251.895	1951	**254.166 à 254.175**	»
246.166 à 246.175	1951	**248.226 à 248.235**	**1952**	249.846 à 249.855	1949	**251.916 à 251.925**	**1952**	254.196 à 254.205	1948
246.186 à 246.195	»	248.236 à 248.245	1946	249.876 à 249.885	1950	**251.946 à 251.955**	»	254.426 à 254.435	1951
246.346 à 246.355	**1952**	248.276 à 248.285	1941	249.946 à 249.955	1951	251.956 à 251.965	1951	254.436 à 254.445	1941
246.426 à 246.435	»	248.306 à 248.315	1951	249.956 à 249.965	1945	**252.006 à 252.015**	**1952**	**254.676 à 254.685**	**1952**
246.496 à 246.505	»	248.366 à 248.375	1950	249.976 à 249.985	1947	**252.046 à 252.055**	**1952**	**254.786 à 254.795**	»
246.556 à 246.565	»	248.376 à 248.385	»	250.026 à 250.035	1950	252.056 à 252.065	1951	**254.856 à 254.865**	»
246.576 à 246.585	»	**248.386 à 248.395**	**1952**	250.166 à 250.175	1949	252.096 à 252.105	1941	**254.906 à 254.915**	»
246.646 à 246.655	1951	248.416 à 248.425	1951	250.226 à 250.235	1951	**252.116 à 252.125**	**1952**	**254.995**	»
246.696 à 246.705	»	248.426 à 248.435	1948	250.256 à 250.265	1949	252.166 à 252.175	1950	**255.036 à 255.045**	»
246.776 à 246.785	**1952**	**248.456 à 248.465**	**1952**	**250.286 à 250.295**	**1952**	**252.196 à 252.205**	**1952**	255.076 à 255.085	»
246.806 à 246.815	1951	**248.526 à 248.535**	»	**250.356 à 250.365**	**1952**	252.216 à 252.225	1951	**255.166 à 255.175**	»
246.826 à 246.835	1941	**248.586 à 248.595**	»	250.406 à 250.415	1949	252.266 à 252.275	1948	**255.176 à 255.185**	»
246.836 à 246.845	1943	248.626 à 248.635	1951	**250.436 à 250.445**	**1952**	**252.416 à 252.425**	**1952**	255.426 à 255.435	»
246.866 à 246.875	**1952**	248.646 à 248.655	1947	**250.466 à 250.475**	»	**252.436 à 252.445**	»	255.476 à 255.485	»
246.886 à 246.895	1951	248.666 à 248.675	1941	**250.496 à 250.505**	»	252.516 à 252.525	1951	**255.576 à 255.585**	»
246.946 à 246.955	**1952**	248.696 à 248.705	1948	250.536 à 250.545	1949	**252.586 à 252.595**	**1952**	255.666 à 255.675	»
246.976 à 246.985	»	**248.756 à 248.765**	**1952**	**250.556 à 250.565**	**1952**	**252.636 à 252.645**	»	255.676 à 255.685	1950
247.006 à 247.015	1949	248.776 à 248.785	1951	**250.586 à 250.595**	»	252.706 à 252.715	1951	255.706 à 255.715	1949
247.056 à 247.065	1950	**248.806 à 248.815**	**1952**	**250.616 à 250.625**	»	252.796 à 252.805	»	**255.736 à 255.745**	**1952**
247.166 à 247.175	1941	**248.866 à 248.875**	»	250.826 à 250.835	1950	252.806 à 252.815	»	**255.756 à 255.765**	»
247.236 à 247.245	1946	**248.976 à 248.985**	»	250.846 à 250.855	»	**252.836 à 252.845**	**1952**	**255.896 à 255.905**	»
247.276 à 247.285	**1952**	249.046 à 249.055	1949	250.866 à 250.875	»	**252.956 à 252.965**	»	255.956 à 255.965	»
247.306 à 247.315	»	249.066 à 249.075	1942	250.876 à 250.885	1949	**252.966 à 252.975**	»	256.016 à 256.025	1951
247.316 à 247.325	1949	249.106 à 249.115	1950	**250.886 à 250.895**	**1952**	253.106 à 253.115	1949	256.036 à 256.045	1949
247.406 à 247.415	**1952**	**249.116 à 249.125**	**1952**	**250.946 à 250.955**	»	253.126 à 253.135	1951	256.076 à 256.085	1951
247.446 à 247.455	»	**249.126 à 249.135**	»	**250.956 à 250.965**	»	**253.196 à 253.205**	**1952**	256.096 à 256.105	»
247.466 à 247.475	»	**249.166 à 249.175**	»	250.966 à 250.975	1951	**253.296 à 253.305**	»	256.116 à 256.125	1950
247.496 à 247.505	1951	249.176 à 249.185	1947	**250.996 à 251.005**	**1952**	253.346 à 253.355	1945	256.136 à 256.145	1951
247.556 à 247.565	1943	**249.316 à 249.325**	**1952**	**251.096 à 251.105**	»	253.356 à 253.365	»	256.216 à 256.225	1950
247.576 à 247.585	1951	249.326 à 249.335	1947	251.106 à 251.114	1951	**253.366 à 253.375**	**1952**	256.226 à 256.235	1949
247.626 à 247.635	**1952**	249.336 à 249.345	1944	**251.176 à 251.185**	**1952**	**253.696 à 253.705**	»	**256.506 à 256.515**	**1952**
247.696 à 247.705	1948	**249.426 à 249.435**	**1952**	**251.196 à 251.205**	»	**253.736 à 253.745**	»	**256.586 à 256.595**	»
247.736 à 247.745	1947	**249.456 à 249.465**	»	251.346 à 251.355	1951	**253.836 à 253.845**	»		

Numéros des coupons devant être attachés aux titres.

Amortissement	1939,	1er	tirage,	coupon	12,	1er	juillet	1939.	Amortissement	1946,	8e	tirage,	coupon	26,	1er	juillet	1946.
—	1940,	2e	—	—	14,	—		1940.	—	1947,	9e	—	—	28,	—		1947.
—	1941,	3e	—	—	16,	—		1941.	—	1948,	10e	—	—	30,	—		1948.
—	1942,	4e	—	—	24,	—		1945.	—	1949,	11e	—	—	32,	—		1949.
—	1943,	5e	—	—	24,	—		1945.	—	1950,	12e	—	—	34,	—		1950.
—	1944,	6e	—	—	24,	—		1945.	—	1951,	13e	—	—	36,	—		1951.
—	1945,	7e	—	—	24,	—		1945.	—	1952,	14e	—	—	38,	—		1952.

Les obligations désignées par le sort sont remboursables pour leur montant nominal. Elles ne portent plus intérêt, elles doivent être présentées au remboursement avec tous les coupons non échus attachés. Dans le cas où un ou plusieurs de ces coupons manqueraient, leur montant serait déduit sur le prix de remboursement.

Les obligations désignées par le sort doivent être présentées à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris (2e), et dans tous les sièges, succursales ou agences:

Du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris (2e);
De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris (9e);
Du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris (9e);
De la Sté Gle de crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, Paris (9e);
De la Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, Paris (9e);
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris (9e);
Du Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, Paris (8e);
De la Banque des pays de l'Europe centrale, 12, rue de Castiglione, Paris (1er);
De MM. Lazard frères et Ce, 5, rue Pillet-Will, Paris (9e).

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

L'ÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 3 3/4 0/0 1945
DE LA
Société d'éclairage et de force par l'électricité à Paris.

Les porteurs d'obligations 3 3/4 0/0 de 5.000 F (émission 1945) de la Société d'éclairage et de force par l'électricité à Paris sont informés que l'amortissement du 5 mars 1952 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Amortissement du 5 mars 1946.

503 2.210 2.544 4.701 5.064 6.957 7.406

SCIERIES ET PARQUETERIE DE LA VIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.500.000 F ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL: 24, RUE CORNET, A POITIERS

R. C.: Poitiers no 9092 B.

Cinquième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 20 obligations 4 1/2 0/0 1946, formant la totalité des titres dont l'amortissement est prévu au 1er novembre 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort et les 20 obligations rachetées seront annulées.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par rachats en Bourse.

Titres amortis restant à rembourser.

Néant.

ETABLISSEMENTS PEUGEOT FRERES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 60.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: VALENTIGNEY (DOUBS)

R. C.: Doubs n° 5818.

Obligations 4 1/2 0/0 1930 de 1.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries comprenant les numéros des 750 obligations amorties au neuvième tirage (17e amortissement) effectué le 30 novembre 1951;

2° Des séries comprenant des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1 à 50	50	**6.901 à 6.950**	52
51 à 100	47	**7.301 à 7.350**	52
201 à 250	51	**7.501 à 7.550**	52
251 à 300	49	7.601 à 7.650	47
301 à 350	51	**7.651 à 7.700**	52
501 à 550	52	7.751 à 7.800	51
601 à 650	52	**8.101 à 8.150**	52
801 à 850	52	8.151 à 8.200	51
851 à 900	50	8.201 à 8.250	50
901 à 950	51	8.401 à 8.450	49
1.301 à 1.350	52	8.451 à 8.500	46
1.601 à 1.650	52	8.501 à 8.550	50
1.751 à 1.800	49	8.551 à 8.600	50
1.951 à 2.000	50	**8.701 à 8.750**	52
2.001 à 2.050	51	8.851 à 8.900	47
2.051 à 2.100	52	8.901 à 8.950	51
2.201 à 2.250	51	9.001 à 9.050	51
2.301 à 2.350	51	9.051 à 9.100	48
2.401 à 2.450	50	**9.101 à 9.150**	52
2.501 à 2.550	52	9.151 à 9.200	45
2.701 à 2.750	51	9.201 à 9.250	50
3.051 à 3.100	51	**9.301 à 9.350**	52
3.101 à 3.150	49	9.451 à 9.500	46
3.151 à 3.200	51	**9.501 à 9.550**	52
3.251 à 3.300	52	**9.551 à 9.600**	52
3.301 à 3.350	52	9.701 à 9.750	50
3.401 à 3.450	52	9.751 à 9.800	50
3.451 à 3.500	49	**9.901 à 9.950**	52
3.501 à 3.550	46	10.051 à 10.100	51
4.301 à 4.350	49	**12.301 à 12.350**	52
4.451 à 4.500	49	12.351 à 12.400	48
4.501 à 4.550	50	12.401 à 12.450	51
4.701 à 4.750	52	**12.501 à 12.550**	52
4.751 à 4.800	47	12.651 à 12.700	50
4.801 à 4.850	51	12.701 à 12.750	48
4.851 à 4.900	47	12.901 à 12.950	50
4.901 à 4.950	52	**13.151 à 13.200**	52
4.951 à 5.000	46	13.201 à 13.250	48
5.151 à 5.200	51	13.251 à 13.300	51
5.201 à 5.250	49	13.301 à 13.350	48
5.351 à 5.400	51	13.351 à 13.380	47
5.401 à 5.450	51	13.451 à 13.500	49
5.801 à 5.850	52	**13.751 à 13.800**	52
6.001 à 6.050	51	13.801 à 13.850	49
6.051 à 6.100	49	**13.851 à 13.900**	52
6.101 à 6.150	49	14.051 à 14.100	45
6.401 à 6.450	50	**14.251 à 14.300**	52
6.501 à 6.550	46	14.351 à 14.400	51
6.601 à 6.650	51	14.401 à 14.450	51
6.751 à 6.800	51	**14.522 à 14.550**	52
6.801 à 6.850	51	14.801 à 14.850	49
6.851 à 6.900	46	14.951 à 15.000	49

Les obligations amorties au tirage du 30 novembre 1951 seront remboursables à partir du 1er janvier 1952.

LA TELEMECANIQUE ELECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL :

33 *bis*, AVENUE MARÉCHAL-JOFFRE, A NANTERRE (SEINE)

R. C.: Seine n° 218698 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 107 obligations 4 1/2 0/0 1946 dont le cinquième amortissement est prévu pour le 1er janvier 1952.

En conséquence, aucun tirage au sort ne sera effectué en décembre 1951.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

MAISON BALLAND-BRUGNEAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 120 MILLIONS DE FRANCS

CHALON-SUR-SAONE

R. C.: Chalon n° 11030.

Obligations de 2.000 F 4 0/0 1945.

Amortissement de la septième tranche.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 120 obligations 4 0/0 1945 dont l'amortissement est prévu pour le 1er février 1952.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

L'amortissement de cet emprunt ayant précédemment été réalisé par voie de rachat, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

MAISON BREGUET

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 310.400.000 F

SIÈGE SOCIAL: 15, AVENUE D'EYLAU, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 108676.

Obligations de 5.000 F 4 1/2 0/0 1947.

Deuxième amortissement du 15 février 1952.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission, la société Maison Bréguet a racheté en Bourse la quantité de titres nécessaires à son amortissement du 15 février 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort. Le précédent amortissement ayant été réalisé par rachats en Bourse, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

SOCIETE JOB

Anciens Etablissements Bardou-Job et Pauilhac.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 250.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A PERPIGNAN, 13, RUE EMILE-ZOLA

SIÈGE ADMINISTRATIF: A TOULOUSE, 72, BOULEVARD DE STRASBOURG

MM. les porteurs d'obligations 5,25 0/0 1948 de 5.000 F sont informés que pour l'amortissement des cent vingt titres prévu au 1er janvier 1952, la société, usant de la faculté qui lui est accordée, a procédé par voie de rachat en Bourse.

Les précédents amortissements ont été également effectués, en totalité, par voie de rachat en Bourse.

Le conseil d'administration.

ETABLISSEMENTS EDOUX-SAMAIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 113.400.000 F

SIÈGE SOCIAL: 2, AVENUE DE NEW-YORK, A PARIS (16e)

R. C.: Seine n° 111484.

Obligations 5 1/2 0/0 1948.

Quatrième annuité.

Les 69 obligations prévues au tirage du 1er janvier 1952 ont été amorties par rachat (même voie que pour les trois premières annuités).

Les Héritiers de Marie Brizard et Roger, Achard, Glotin & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

AU CAPITAL DE 148.500.000 F ENTIÈREMENT LIBÉRÉ

SIÈGE SOCIAL: 128-136, RUE FONDAUDÈGE, A BORDEAUX

Registre du commerce: Bordeaux 828 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des 60 obligations 4 0/0 1943 à amortir le 1er février 1952.

(Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 17 février 1942.)

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

CONFISCATIONS DE PATRIMOINES

(Loi n° 47-520 du 21 mars 1947, art. 19.)

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 6 novembre 1951, le nommé Françoise (Marcel-Albert), fils de Léon et de Ernestine Fleury, né le 15 mars 1925, à Brevands (Manche), ayant demeuré à Maisy (Calvados), a été condamné, par contumace, à la confiscation de ses biens présents et à venir de quelque nature qu'ils soient pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 8 novembre 1951, le nommé Majeskoy-Perelli (Claude), fils de Charles et de Alceste Perelli, né le 29 juillet 1907, à Buonalberzo (Italie), ayant demeuré à Paris (8e), 25, rue Marbeuf, a été condamné, par contumace, à la confiscation de ses biens présents et à venir de quelque nature qu'il soient pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 13 novembre 1951, la nommée Pichon (Evelyne), épouse divorcée Verdier, fille de Léon et de Pasquet (Marie), née le 23 juillet 1913 à Paris (14e), demeurant à Issy-les-Moulineaux (Seine), 6, rue Voisembert, a été condamnée contradictoirement à la confiscation de ses biens présents et à venir de quelque nature qu'ils soient pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 22 novembre 1951, le nommé Le Roux (André-Louis), fils de Louis et de Le Droumaguet (Yvonne), né le 12 septembre 1923, à Paris (14e), demeurant à Paris (11e), 14, rue de la Roquette, a été condamné contradictoirement à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de 5.000 F, pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 23 novembre 1951, le nommé Muret (Antoine-Louis), fils de Cyprien, né le 14 septembre 1892, à Laredorte (Aude), demeurant à Anglet, villa Mimosa, route des Berthes, quartier Bernaire (Basses-Pyrénées), a été condamné contradictoirement à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de 50.000 F, pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 6 novembre 1951, le nommé Kamenetzky (Georges), fils de Nicolas et de Golovatchow (Nina), né le 25 décembre 1901 à Alexandropol (Russie), ayant demeuré à Paris (15e), 35, rue Blomet, a été condamné, par contumace, à la confiscation de ses biens présents et à venir, de quelque nature qu'ils soient, pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 6 novembre 1951, le nommé Gorka (Vojcek), fils de Jean et de Marie Perokoweka, né le 14 avril 1902 à Altsebdest (Pologne), ayant demeuré à Tarbes (Hautes-Pyrénées), a été condamné, par contumace, à la confiscation de ses biens présents et à venir, de quelque nature qu'ils soient, pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 6 novembre 1951, le nommé Duche (René-Marcel-Armand), fils de Marcel-Gabriel et de Champion (Léa-Berthe), né le 12 octobre 1926 à Bry-sur-Marne (Seine), ayant demeuré à Paris (16e), 11 *bis*, rue Dumont-d'Urville, a été condamné, par contumace, à la confiscation de ses biens présents et à venir, de quelque nature qu'ils soient, pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 6 novembre 1951, le nommé Dannecy (Lucien-Arsène), fils de Lucien et de Boiteau (Marie-Marguerite), né le 30 juin 1912 à Mareil-sur-Loir (Sarthe), ayant demeuré à Laigle (la Galerie), arrondissement d'Alençon (Orne), a été condamné, par contumace, à la confiscation de ses biens présents et à venir, de quelque nature qu'ils soient, pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 6 novembre 1951, le nommé Grosbois (Maurice-Jean-Eugène), fils de Joseph-Marie et de Paymal (Alexandrine-Victorine), né le 16 septembre 1901 à Paris (3e), ayant demeuré à Vendôme (Loir-et-Cher), a été condamné, par contumace, à la confiscation de ses biens présents et à venir, de quelque nature qu'ils soient, pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 6 novembre 1951, le nommé Le Louarn (Marcel-François-Pierre), fils d'André-Yves et de Greff (Louise-Yvonne-Marie), né le 20 juillet 1919 à Brest (Finistère), ayant demeuré à Marseille (Bouches-du-Rhône), 4, boulevard d'Haguenau, a été condamné, par contumace, à la confiscation de ses biens présents et à venir, de quelque nature qu'ils soient, pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 6 novembre 1951, le nommé Hantke (Karl-Robert), filiation non précisée, né le 16 octobre 1900 à Saalborn (Allemagne), ayant demeuré à Sidi-Bel-Abbès (Algérie), boulevard Gambetta (école des filles), a été condamné, par contumace, à la confiscation de ses biens présents et à venir, de quelque nature qu'ils soient, pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 24 octobre 1951, le nommé Ambroise (Jean-Robert-Gaston), fils de Maximilien et de Marie-Eugénie Leclère, né le 8 janvier 1917 à Paris (10e), ayant demeuré à Billy-sur-Aisne (Aisne), a été condamné, par contumace, à la confiscation de ses biens présents et à venir, de quelque nature qu'ils soient, pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 31 octobre 1951, le nommé Gabory (Louis-Joseph), fils de Félix et de Louise Bailleul, né le 2 mars 1907 à Paris (15e), demeurant à Paris (14e), 111, rue Raymond-Losserand, a été condamné contradictoirement à la confiscation de ses biens présents et à venir, de quelque nature qu'ils soient, pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 31 octobre 1951, le nommé Lavalley (Marcel-Robert-Gabriel), fils de Robert et de Gabrielle Le Rond, né le 17 avril 1922 à Mittois (Calvados), demeurant à Sept-Vents (Calvados), a été condamné, contradictoirement, à la confiscation de ses biens présents et à venir de quelque nature qu'ils soient pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 31 octobre 1951, le nommé Bonhomme (Maurice-Léon), fils de Jean et de Marie Paulet, né le 1er mai 1906 à Brenoux (Lozère), demeurant à Paris (12e), 255, rue du Faubourg-Saint-Antoine, a été condamné, contradictoirement, à la confiscation de ses biens présents et à venir de quelque nature qu'ils soient pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 6 novembre 1951, le nommé Scheppler (Edgard-Henri), fils d'Henri et de Clémentine Groshens, né le 5 janvier 1895 à Rothau (Bas-Rhin), demeurant à Metz (Moselle), 1, rue du Parchemin, a été condamné, contradictoirement, à la confiscation de ses biens présents et à venir de quelque nature qu'ils soient pour trahison.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 6 novembre 1951, le nommé Bourret (Georges), fils de Félix et de Marie-Irma Branquet, né le 20 mai 1911 à Lyon (Rhône), ayant demeuré à Lyon (Rhône), 29, rue Mazenod, a été condamné, par contumace, à la confiscation de ses biens présents et à venir de quelque nature qu'ils soient pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 6 novembre 1951, le nommé Girard (Charles-Maurice), fils de Charles-Auguste-Joseph et de Rolland (Marie), né le 12 avril 1920 à Escoubiac (Manche), ayant demeuré à Avrillé (Maine-et-Loire), a été condamné, par contumace, à la confiscation de ses biens présents et à venir de quelque nature qu'ils soient pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 24 octobre 1951, le nommé Lecavelle (Emile), fils de Camille et de Reali (Caroline-Berthe), né le 15 novembre 1923 à Domèvre-sur-Vezouze (Meurthe-et-Moselle), ayant demeuré à Magny-les-Hameaux (Seine-et-Oise), a été condamné, par contumace, à la confiscation de ses biens présents et à venir de quelque nature qu'ils soient pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 24 octobre 1951, le nommé Gebarski (Eugène-Ignace), alias Muller (Emile), né le 31 juillet 1921 à Sulejow, près de Petrikau (Pologne), sans domicile connu, a été condamné, par contumace, à la confiscation de ses biens présents et à venir de quelque nature qu'ils soient pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 24 octobre 1951, le nommé Jordain (Philippe-Bernard), fils de John-H. et de Simonne-Charlotte-Juliette-Marie Bousquet-Deschamps, né le 1er février 1919 à Paris, ayant demeuré à Paris (5e), boulevard Saint-Michel, a été condamné, par contumace, à la confiscation de ses biens présents et à venir de quelque nature qu'ils soient pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 24 octobre 1951, le nommé Le Floch (Lucien-Henri), fils de Henri-Joseph et de Collin (Elisa), né le 11 décembre 1922 à Bringolo (Côtes-du-Nord), ayant demeuré à Bringolo (Côtes-du-Nord), a été condamné, par contumace, à la confiscation de ses biens présents et à venir de quelque nature qu'ils soient pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 24 octobre 1951, le nommé Deknudt (Jules), fils de Napoléon-Jules et de Catherine-Rose Fabruyère-Bouteleux, né le 31 janvier 1916 à Lille (Nord), ayant demeuré à Lille (Nord), 24, rue Paul-Lafargue, a été condamné, par contumace, à la confiscation de ses biens présents et à venir de quelque nature qu'ils soient pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 26 octobre 1951, le nommé Houcier (Raymond-Marcel), fils de Félix et d'Annette Roussel, né le 10 février 1911 à Montreuil-sur-Blaise (Haute-Marne), demeurant à Paris (13e), 122, rue du Château-des-Rentiers, a été condamné, contradictoirement, à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de mille francs, pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 26 octobre 1951, le nommé Martin (Camille), fils d'Albert et de Léontine Rappeneau, né le 8 février 1915 à Versailles (Seine-et-Oise), demeurant à Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne), 21, rue Manon, a été condamné, contradictoirement, à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de mille francs pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 31 juillet 1951, le nommé Schulz (Bernard-Roger), fils de Charles et de Marie-Louise Hoog, né le 7 mai 1915 à Mulhouse, demeurant à Mulhouse (Haut-Rhin), 7, boulevard de la Marne, a été condamné, contradictoirement, à la confiscation de ses biens présents et à venir de quelque nature qu'ils soient pour intelligences avec l'ennemi.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 17 octobre 1951, le nommé Durand (Louis-Marie-Julien-Charles), fils de Gabriel-Marie et de Peter (Marie-Anne-Albertine), né le 31 décembre 1913 à Saint-Etienne (Loire), demeurant à Annemasse (Haute-Savoie), 6, rue du Giffre, a été condamné, contradictoirement, à la confiscation de ses biens présents et à venir de quelque nature qu'ils soient pour intelligences avec l'ennemi.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 24 octobre 1951, le nommé Lisi (Hilaire), fils de Fortunato et de Jeanne Patriarche, né le 2 janvier 1920 à Cassino (Italie), demeurant à Drancy (Seine), 19, rue Louise-Rousseau, a été condamné, contradictoirement, à la confiscation de ses biens présents et à venir de quelque nature qu'ils soient pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 24 octobre 1951, le nommé Bouacheria-Kebir Bachir, fils de Oulhaci ben Bachir et de Acha Mehani, né le 18 avril 1915 à Oran (Algérie), demeurant à Paris (3e), 115, rue de Turenne, a été condamné, contradictoirement, à la confiscation de ses biens présents et à venir de quelque nature qu'ils soient pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 24 octobre 1951, le nommé Barraud (Jacques), fils de Pierre et de Courdavault (Jeanne), né le 13 janvier 1901 à Saint-Sebastien (Espagne), sans domicile connu, a été condamné, par contumace, à la confiscation de ses biens présents et à venir de quelque nature qu'ils soient pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 24 octobre 1951, le nommé Grisard (Ferdinand-Armand), fils de Louis et de Chapuis (Françoise), né le 4 juin 1903 à Saint-Léger-des-Vignes (Nièvre), ayant demeuré à Paris (13e), palais du Peuple, 29, rue des Cordelières, a été condamné, par contumace, à la confiscation de ses biens présents et à venir de quelque nature qu'ils soient pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 24 octobre 1951, le nommé Espes (Pierre), fils de Joseph et de Sentein (Marie), né le 17 juin 1916 à Uchentein (Ariège), ayant demeuré à Amponville (Seine-et-Marne), a été condamné, par contumace, à la confiscation de ses biens présents et à venir de quelque nature qu'ils soient pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

Mme Odile-Irène-Louise Klecker, épouse assistée et autorisée de M. Eugène Grégoire, et ce dernier, demeurant ensemble à Paris, 8 *bis*, rue Marguerite, déposent une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'obtenir pour les enfants reconnus de Mme Klecker-Grégoire: Philippe-Bertrand, né le 10 juin 1941 à Paris (10e), et Donatienne-Marie, née le 31 août 1945 à Paris (17e), l'autorisation de porter dorénavant le nom de Grégoire.

M. Poirier (Pierre-Yves), antiquaire, né à Paris (5e) le 10 mars 1904, y demeurant, 23, rue de Beaune (7e), sollicite l'addition à son nom et à celui de ses enfants mineurs: Françoise-Marie-Louise-Paule, née le 11 janvier 1944 à Créteil (Seine), et Michel-Yves-Marie, né le 4 mars 1948 à Boulogne-Billancourt (Seine), de celui de Vandermeersch.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

17 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Vigan. **Association des parents d'élèves et amis de l'école publique de Saint-Laurent-le-Minier.** But: développer et encourager par tous les moyens valables les œuvres scolaires, péri et postscolaires d'éducation et de solidarité. Siège social: école publique de Saint-Laurent-le-Minier.

17 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Association d'éducation populaire de Saint-Léger-sous-Beuvray.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école catholique de Saint-Léger-sous-Beuvray. Siège social: école libre, Saint-Léger-sous-Beuvray.

17 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Ping-Pong-Club Orangeois.** But: pratique du ping-pong. Siège social: café de la Bourse, place de la Mairie, Orange.

19 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. La Fédération des représentants des collectivités publiques locales concédantes et régies (électricité, gaz et autres services publics) modifie la composition de son bureau, ses statuts et change son titre qui devient **Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (électricité, gaz et autres services publics).** Siège social: 1, rue de Villersexel, Paris.

19 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Aéro-Club du Vert-Galant, Tremblay et région parisienne (A. C. V. G. T.).** But: développement du modélisme sous toutes ses formes. Siège social: 38, rue de Flandre, Tremblay-les-Gonesse.

19 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Batna. **La Diane d'El Madher.** But: répression du braconnage et du colportage en vue de la protection du gibier ainsi que relèvement et amélioration de la chasse dans la commune. Siège social: école mixte de Lutaud.

20 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association du dispensaire de Charentonneau.** But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement du dispensaire de Charentonneau; organiser au siège social des consultations médicales pour les adultes et les enfants; acquérir ou prendre en location tous immeubles jugés utiles aux fins ci-dessus indiquées. Siège social: 35, avenue Georges-Clemenceau, Maisons-Alfort.

21 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. **La Pédale semuroise.** But: développer le sport cycliste et cyclotouriste. Siège social: café du Cercle, rue de la Liberté, Semur-en-Auxois.

21 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association sportive Françoise-de-Gueydan.** But: organiser et favoriser la pratique du sport par les élèves fréquentant le centre d'apprentissage Françoise-de-Gueydan. Ces élèves représentant l'établissement dans les épreuves sportives scolaires et universitaires. Siège social: centre d'apprentissage Françoise-de-Gueydan, 3, rue Jules-Ferry, Gardanne.

21 novembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de la commune de Mondevert.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée mixte de Mondevert.

21 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Coutras.** But: apporter un soutien à la vie de l'école; éducation mutuelle des familles et entr'aide familiale; entente, liaison et collaboration avec toute association semblable. Siège social: école libre de Coutras.

21 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. **Association des parents d'élèves et amis de l'école laïque de Latour-de-Carol.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: école publique de Latour-de-Carol.

22 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Association d'éducation populaire de Saint-André-de-Cruzières.** Modifications apportées aux statuts. Siège social: école libre de Saint-André-de-Cruzières.

22 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Fonds national de solidarité.** But: venir en aide aux personnes âgées, membres de l'association. Siège social: 6, rue Mesnil, Paris.

22 novembre 1951. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph-de-l'Apparition de Gaillac.** But: soutenir l'école; collaborer avec les maîtres; éduquer et entr'aider les familles; organiser des œuvres diverses; collaborer avec toutes associations similaires. Siège social: boulevard Gambetta, Gaillac.

22 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Amicale des pêcheurs de compétition de Laval.** But: développer et favoriser les concours et compétitions de pêche au coup. Siège social 47, rue de la Libération, Laval.

23 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Association des maisons familiales de Saint-Angel.** But: organisation familiale de l'apprentissage agricole et de l'enseignement ménager rural. Siège social: café Guillemard, Saint-Angel.

23 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. L'Amicale de Frontenay-sur-Dive change son titre et devient **Amicale d'anciens élèves et parents d'élèves de l'école publique de Frontenay-sur-Dive.** Siège social: école publique de Frontenay-sur-Dive.

25 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles-sur-Rhône. **Association d'éducation populaire de Maillane.** But: organiser et assurer le fonctionnement matériel des écoles libres de Maillane. Siège social. école libre, Maillane.

25 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Association d'éducation populaire de Genestelle.** But: aider, favoriser et soutenir l'école libre de Genestelle. Siège social: chez M. Henri Audigier, négociant, Genestelle.

25 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Amicale des anciens élèves et amis des écoles publiques de Lalande-de-Fronsac et Tarnes.** But: développer le goût de l'entr'aide et l'idée de solidarité et créer un lien moral entre les générations successives. Siège social: école de Lalande-de-Fronsac.

26 novembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école publique de Cohiniac.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique des garçons de Cohiniac.

27 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **Association d'éducation populaire du canton de Damvillers.** But: culture et loisirs au village. Siège social: Maison des jeunes, Grande-Rue, Flabas.

27 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Société des foires, expositions et concours de Sainte-Foy-la-Grande.** But: direction, organisation et développement de toutes les manifestations susceptibles de contribuer aux progrès de l'agriculture et de l'artisanat, de l'industrie et du commerce de la région de Sainte-Foy. Siège social: hôtel de ville de Sainte-Foy-la-Grande.

27 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Groupement professionnel des métreurs à la S. N. C. F.** But: amener un lien fraternel et perfectionnement des membres; défendre les questions techniques susceptibles d'améliorer le service bâtiment. Siège social: 2, rue de Chartres, Paris.

27 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Ciné-Club villefranchois.** But: diffusion et développement de la culture cinématographique. Siège social: Maison de Nevers, place de la Liberté, Villefranche-de-Rouergue.

28 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Association des amis de l'école maternelle Paul-Bert,** à Cambrai. But: concourir au bien-être et à l'agrément des enfants qui fréquentent l'école par l'organisation de vestiaires, de fêtes, par l'achat de jouets, par l'acquisition de matériel éducatif; en un mot, faire de l'école une vraie maison des petits enfants, accueillante, joyeuse et secourable. Siège social : école maternelle, rue Paul-Bert, Cambrai.

28 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **La Concorde.** But: unir et moraliser les adhérents en leur fournissant un lieu de réunion avec des jeux et des agréments propres à leur procurer une récréation convenable. Siège social: maison Girault, Coron.

28 novembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Amicale laïque de Plélo.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons de Plélo.

28 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association d'éducation populaire de Landunvez.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement des écoles libres. Siège social: école libre, bourg de Landunvez.

29 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Amicale laïque de Saint-Fiacre.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons de Saint-Fiacre.

29 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Amicale laïque de Gurunhuel.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons de Gurunhuel.

29 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Melun. **Association d'éducation populaire de Chevry-Cossigny.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement d'écoles libres. Siège social: chez M. L. Frings, Chevry-Cossigny.

30 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Union paletiste champtocéenne.** But: développer le sport paletiste par l'organisation de concours. Siège social: salle de l'Union fraternelle, Champtoceaux.

30 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Morlaix. **Association des parents d'élèves de l'institution Notre-Dame-du-Creisker.** But: soutien de l'école; entr'aide familiale; collaboration avec associations semblables. Siège social: 2, rue Cadiou, Saint-Pol-de-Léon.

30 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association des Presles,** à Gueugnon. But: créer et gérer des maisons d'éducation où sera assurée pour les enfants d'âge scolaire, sous le contrôle des parents, une éducation par petits groupes. Siège social: domaine des Presles, Gueugnon.

30 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Sept-Deniers-Sporting-Club a décidé de modifier son titre en **Sept-Deniers-Sporting et Choral-Club,** de transférer son siège social du café des Sept-Deniers, 90, route de Blagnac, Toulouse, au café Ichante, 23, route de Blagnac, Toulouse, de modifier ses statuts et de renouveler son bureau.

30 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Amicale laïque de Rouillac.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique des garçons de Rouillac.

30 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Amicale laïque de Saint-Péver.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons de Saint-Péver.

30 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. **Association des amis de l'école laïque de la Chapelle-des-Pots.** But: défendre, patronner et faire aimer l'école laïque. Siège social: école publique de la Chapelle-des-Pots.

30 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Groupement parisien et métropolitain des anciens élèves de l'école coloniale d'agriculture de Tunis.** Transfert du siège social du 17, rue Faraday, au 7, rue Saint-Dominique, Paris.

1er décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la commune de Châteaubourg.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de filles de Châteaubourg.

1er décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Mâcon. **Les Amis de Lourdes.** But: aide aux malades et recrutement du personnel hospitalier. Siège social: 7, rue Jean-Dagnaux, Mâcon.

1er décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Tulle. **Association de parents et d'élèves de l'enseignement libre de Corrèze.** But: assurer la gestion matérielle et le fonctionnement de l'école primaire libre catholique. Siège social: école Notre-Dame, Corrèze.

1er décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association des parents d'élèves de l'institution Saint-Joseph de Fécamp.** But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel de l'école Saint-Joseph de Fécamp. Siège social: 41, boulevard de la République, Fécamp.

3 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la commune de Vieux-Viel.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de filles de Vieux-Viel.

3 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la commune de Trans.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de filles de Trans.

3 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la commune de Sougéal.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de filles de Sougéal.

3 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Trans.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de garçons de Trans.

3 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la commune de Saint-Broladre.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de filles de Saint-Broladre.

3 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la commune de la Boussac.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de filles de la Boussac.

3 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la commune de Saint-Broladre.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de garçons de Saint-Broladre.

3 décembre 1951 Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la commune de la Boussac.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de garçons de la Boussac.

3 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la commune de Roz-sur-Couesnon.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de filles de Roz-sur-Couesnon.

3 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la commune de Pleine-Fougères.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de garçons de Pleine-Fougères.

3 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la commune de Pleine-Fougères.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de filles de Pleine-Fougères.

3 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Jacques.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école. Siège social: école Saint-Jacques, rue Saint-Jacques, Bergerac.

3 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association musicale internationale (A. M. I.).** But: faire connaître la musique contemporaine française de ses membres à l'étranger et la musique étrangère de ses membres en France. Siège social: 7, rue Georges-Berger, Paris.

4 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aube. **Association du théâtre amateur de l'Aube.** But: favoriser la diffusion de l'art dramatique et venir en aide aux associations de théâtre amateur. Siège social: 6, place Saint-Pierre, Troyes.

4 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Association d'éducation populaire du pensionnat Sainte-Clotilde.** But: soutenir et gérer une école primaire. Siège social: 20, rue Aristide-Briand, Caudry.

5 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-d'Angély. **Association d'éducation populaire de Matha.** But: assurer la gestion matérielle de l'école de la Providence. Siège social: école de la Providence, Matha.

5 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **Association des anciens et anciennes élèves de l'école laïque de Toulenne.** But: grouper autour de leur école tous les anciens élèves afin d'organiser des séances éducatives. Siège social: école laïque de Toulenne.

6 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Association familiale des familles nombreuses de Vouhé.** But: défense des familles. Siège social: chez le président, M. Jalais (Maurice), Vouhé.

6 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves du cours Jeanne-d'Arc.** But: soutien de l'école, collaboration, établissement d'un lien entre les familles et l'école. Siège social: château Boulard, avenue Foch, Biarritz.

6 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais **Groupe théâtral avesnois.** But: contribuer à l'éducation populaire; encourager l'art théâtral parmi ses membres et le public. Siège social: mairie d'Avesnes-le-Comte.

7 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association des parents d'élèves de l'institution Notre-Dame du Vieux-Cours.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: 19, boulevard de la Liberté, Rennes.

7 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Club sportif de l'hôpital psychiatrique.** But: développement de la vie sportive et des activités sociales du personnel et des malades de l'hôpital psychiatrique. Siège social: hôpital psychiatrique, 108, avenue Général-Leclerc, Rennes.

7 décembre 1951 Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Bréal-sous-Vitré.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée mixte de la commune de Bréal-sous-Vitré.

7 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Plélan-le-Grand.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de garçons de Plélan-le-Grand.

7 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Plélan-le-Grand.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de filles de Plélan-le-Grand.

7 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la commune de Princé.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre des filles de Princé.

7 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Erblon.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de garçons de Saint-Erblon.

7 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Erblon.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de filles de Saint-Erblon.

7 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Jacques-de-la-Lande.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de garçons de Saint-Jacques-de-la-Lande.

7 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Jacques-de-la-Lande.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de filles de Saint-Jacques-de-la-Lande.

7 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Vézin-le-Coquet.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de filles de Vézin-le-Coquet.

7 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Vézin-le-Coquet.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de garçons de Vézin-le-Coquet.

7 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Noyal-sur-Seiche.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de filles de Noyal-sur-Seiche.

7 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Châtillon-sur-Seiche.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de garçons de Châtillon-sur-Seiche.

7 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Bourgbarré.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de filles de Bourgbarré.

7 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons d'Orgères.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de garçons d'Orgères.

7 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **Amicale laïque des anciens élèves et des parents d'élèves de Joudes.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école de garçons de Joudes.

7 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Association des amis du musée de Vallauris.** But: assurer le développement du musée. Siège social: musée de Vallauris.

7 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Association d'éducation populaire de Chassiers.** Modifications apportées aux statuts. Siège social: école libre de Chassiers.

7 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Association départementale des déportés, internés et familles de disparus.** But: entretenir le souvenir des déportés et internés morts victimes de l'oppression; resserrer les liens de fraternité existant entre ses membres. Siège social: 4, rue Peirese, Toulon.

7 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Berny cyclotouriste.** But: pratique du cyclotourisme. Siège social: 162, avenue Aristide-Briand, Antony.

8 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Avenir de Dourdain.** But: éducation physique et sportive. Siège social: patronage de Dourdain.

8 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Monthault.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée mixte de Monthault.

8 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Les Amis de l'école.** But: aide à l'école publique et extension de son œuvre éducative. Siège social: école des garçons, à Villers-Bretonneux.

10 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire de Saint-Raoul.** But: favoriser l'enseignement et l'éducation populaire. Siège social: école libre, bourg de Saint-Raoul.

10 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des parents d'élèves de l'institution Notre-Dame.** But: toute activité de nature à soutenir la vie de l'école. Siège social: 19, rue Augustin-Fabre, Marseille.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.